

**ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE**



**5<sup>ème</sup>**

**CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE  
INTERNATIONALE EXTRAORDINAIRE**

**06 – 10 Octobre**

**2014**

**M O N A C O**

**COMPTE RENDU DES SEANCES**



# ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE



## 5<sup>ème</sup> CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE EXTRAORDINAIRE

Monaco, 06 - 10 Octobre 2014

### COMPTE RENDU DES SEANCES

publié par le  
Bureau Hydrographique International  
4b Quai Antoine 1<sup>er</sup>  
B.P. 445 – 98011 MONACO Cedex  
Principauté de Monaco  
Téléfax: (377) 93 10 81 40  
E-mail: [info@iho.int](mailto:info@iho.int)  
Site Web: [www.iho.int](http://www.iho.int)



# ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

## LISTE DES ETATS MEMBRES (2014)

AFRIQUE DU SUD  
ALGERIE  
ALLEMAGNE  
ARABIE SAOUDITE  
ARGENTINE  
AUSTRALIE  
**BAHREIN\*\***  
BANGLADESH  
BELGIQUE  
BRESIL  
**CAMEROUN\*\***  
CANADA  
CHILI  
CHINE  
COLOMBIE  
CROATIE  
CUBA  
**CHYPRE\*\***  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE  
DE COREE  
**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO\***  
DANEMARK  
**REPUBLIQUE DOMINICAINE \***  
EQUATEUR  
ESPAGNE  
EGYPTE  
EMIRATS ARABES UNIS  
ESTONIE  
ETATS-UNIS D'AMERIQUE  
FEDERATION DE RUSSIE  
FIDJI  
FINLANDE  
FRANCE  
GRECE  
**GUATEMALA\*\***  
ISLANDE  
**INDE\*\***  
INDONESIE  
IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')  
IRLANDE  
ITALIE  
**JAMAIQUE\*\***  
JAPON

**KOWEIT\*\***  
LETTONIE  
MALAISIE  
MAURICE  
MEXIQUE  
MONACO  
MONTENEGRO  
MAROC  
MOZAMBIQUE  
**MYANMAR\*\***  
NIGERIA  
NOUVELLE-ZELANDE  
NORVEGE  
OMAN  
**PAKISTAN\*\***  
**PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE \*\***  
PAYS-BAS  
PEROU  
PHILIPPINES  
POLOGNE  
PORTUGAL  
QATAR  
**REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE \*\***  
REPUBLIQUE DE COREE  
ROUMANIE  
ROYAUME-UNI DE GRANDE BRETAGNE ET  
D'IRLANDE DU NORD  
**SERBIE\***  
SINGAPOUR  
SLOVENIE  
SRI LANKA  
SUEDE  
SURINAME  
THAILANDE  
**TONGA\*\***  
**TRINITE-ET-TOBAGO\*\***  
TUNISIE  
TURQUIE  
UKRAINE  
**URUGUAY\*\***  
VENEZUELA (REPUBLIQUE BOLIVARIENNE  
DU)

\* *Etats membres privés de leurs droits*

\*\* *Non représentés à la 5ème Conférence  
Hydrographique internationale extraordinaire*

Etats en attente de la qualité de membre: Brunéi Darussalam, Bulgarie, Georgie, Haïti, Mauritanie, Sierra Leone, Viet Nam.





**5TH EXTRAORDINARY INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC CONFERENCE**  
**5ème CONFÉRENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE EXTRAORDINAIRE**







## TABLE DES MATIERES

	Page
<b>INFORMATIONS GENERALES</b>	
Description générale.....	5
Liste des participants.....	7
Liste des exposants.....	23
Programme de la conférence.....	25
Ordre du jour des sessions de la conférence.....	29
Postes officiels de la Conférence.....	35
<b>DISCOURS D'OUVERTURE ET ALLOCUTIONS</b>	
Discours d'ouverture du Président du comité de direction du BHI.....	39
Discours d'ouverture de son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco.....	42
Discours d'ouverture du Président de la Conférence.....	44
Allocution de M. Koji Sekimizu, Secrétaire Général de l'Organisation Maritime Internationale.....	47
Allocution de M. Mitsuyuki Unno, Directeur Exécutif de la Nippon Foundation.....	53
<b>PROPOSITIONS</b>	
Propositions présentées à la Conférence.....	55
<b>DECISIONS</b>	
Décisions de la Conférence.....	89
<b>COMPTES RENDUS ANALYTIQUES</b>	
1 <sup>ère</sup> Séance plénière.....	101
2 <sup>ème</sup> Séance plénière.....	103
3 <sup>ème</sup> Séance plénière.....	113
4 <sup>ème</sup> Séance plénière.....	123
5 <sup>ème</sup> Séance plénière.....	134
6 <sup>ème</sup> Séance plénière.....	143
7 <sup>ème</sup> Séance plénière.....	150
Annexe aux séances plénières.....	159
Présentations et débats sur des thèmes d'actualité (thèmes 1-4)	
<b>RAPPORTS</b>	
<u>Rapports soumis à l'examen de la Conférence :</u>	
• CONF.EX5/REP.01F - Rapport du groupe de travail sur le règlement du personnel concernant la révision du règlement du personnel.....	179
• CONF.EX5/REP.01/Add.1 - Commentaires des Etats Membres et du BHI.....	190
• CONF.EX5/REP.02 F - Rapport sur la capacité technique du BHI.....	193
• CONF.EX5/REP.03/Rev.1F - Rapport et recommandations du sous-comité sur le renforcement des capacités sur la stratégie CB de l'OHI	213
• CONF.EX5/REP.03/Add.1 - Commentaires des Etats Membres sur la stratégie CB	225
• CONF.EX5/REP.04F - Approbation du projet de rapport financier pour 2013 & du programme de travail et du budget de l'OHI proposés pour 2015.....	227



# **INFORMATIONS GENERALES**



# INFORMATIONS GENERALES

## DESCRIPTION GENERALE DE LA 5<sup>ème</sup> CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE EXTRAORDINAIRE

La 5<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale extraordinaire s'est tenue à l'Auditorium Rainier III, à Monaco, du 6 au 10 octobre 2014.

Près de 300 représentants de 65 des 82 Etats membres de l'OHI, de deux Etats en attente de la qualité de membres et de 10 Etats non-membres y participaient. En outre, 30 représentants d'organisations observatrices internationales, régionales ou nationales, parmi lesquelles le CIRM, la FIG, l'IAATO, l'AIMS, l'AIG et l'IPGH, ont pris part aux discussions. L'exposition hydrographique commerciale, organisée parallèlement à la Conférence, a réuni près de 30 entreprises et organismes. Une exposition d'affiches sur le renforcement des capacités de l'OHI présentait une vue d'ensemble des activités de renforcement des capacités et des programmes de formation financés par la *Nippon Foundation* au cours des dix dernières années.

Le Dr Mathias JONAS, directeur du service hydrographique de l'Allemagne, et le contre-amiral K.R. SRINIVASAN, représentant de l'Arabie saoudite, ont été élus respectivement président et vice-président de la Conférence.

L'OHI a été très honorée par la présence de SAS le Prince ALBERT II de Monaco qui a officiellement ouvert la Conférence et les expositions, le lundi 6 octobre. Le président du Comité de direction, Robert WARD, et le président de la Conférence, Mathias JONAS, ont accueilli les participants et prononcé les discours d'ouverture. Les conférenciers invités étaient M. Koji SEKIMIZU, Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale et M. Mitsuyuki UNNO, directeur exécutif de la *Nippon Foundation* du Japon.

Au cours de la cérémonie d'ouverture, le Monténégro, dernier pays ayant adhéré à l'OHI, a présenté son drapeau à l'Organisation.

La Conférence a examiné sept propositions et trois rapports soumis par des Etats membres ou par le Comité de direction. Le vice-président du comité des services et des normes hydrographiques (HSSC), M. Mike PRINCE, et le président du comité de coordination inter-régional (IRCC), le contre-amiral Tom KARSTEN, ont présenté des rapports intermédiaires sur les activités de leurs comités. Une « session d'information » spéciale s'est déroulée sur deux demi-journées consécutives au cours desquelles les parties prenantes invitées ont fait part de leurs points de vue sur un certain nombre de sujets d'actualité d'importance pour l'OHI, sujets qui ont également donné lieu à des périodes de questions-réponses. La Conférence a pris 18 décisions, dont l'approbation du rapport financier de l'OHI pour 2013 ainsi que des projets de programme de travail et de budget pour 2015.

La Conférence a adopté à l'unanimité une résolution exprimant la gratitude de l'OHI à SAS le Prince Albert de Monaco et à son gouvernement pour le soutien qu'ils ont apporté à cet important événement.

Un bâtiment hydrographique de la marine britannique, le HMS *Echo*, a fait escale à Monaco à l'occasion de la Conférence et les délégués ont eu l'opportunité de le visiter.

La Conférence a décidé que la prochaine Conférence ordinaire, la XIX<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale, ou la 1<sup>ère</sup> Assemblée de l'OHI, sous réserve de l'entrée en vigueur des modifications à la Convention, se tiendra du 27 au 31 mars ou du 3 au 7 avril 2017, la date exacte devant être confirmée.



**LIST OF PARTICIPANTS**  
**LISTE DES PARTICIPANTS**

**DELEGATES FROM MEMBER STATES**  
**DELEGUES DES ETATS MEMBRES**

**ALGERIA/ALGERIE**

Head of Delegation/Chef de délégation  
Colonel Abdelkader MENASRI

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller  
Commandant Mohamed AMERI  
Colonel Omar KHEDDAOUI

**ARGENTINA/ARGENTINE**

Head of Delegation/Chef de délégation  
Captain Fabian Alejandro VETERE

**AUSTRALIA/AUSTRALIE**

Head of Delegation/Chef de délégation  
Commodore Brett BRACE

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller  
Mr Mike PRINCE

**BANGLADESH**

Head of Delegation/Chef de délégation  
Rear Admiral Aurangzeb CHOWDHURY

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller  
Captain M. Nayeem Golam MUKTADIR, BN

**BELGIUM/BELGIQUE**

Head of Delegation/Chef de délégation  
Mr Guido DUMON

**BRAZIL/BRESIL**

Head of Delegation/Chef de délégation  
Vice Admiral Antonio Reginaldo PONTES LIMA, Junior

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller  
Captain Rodrigo De Souza OBINO  
Captain (Ret.) Carlos Augusto Medeiros de ALBUQUERQUE  
Captain (Ret.) Nickolás de Andrade ROSCHER

## Informations Générales - CONF.EX5/G/02

### CANADA

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr Denis HAINS

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr Michael BARTLETT

Lieutenant Commander Scott CRAWSHAW

Dr Kian FADAIE

### CHILE/CHILI

Head of Delegation/Chef de délégation

Rear Admiral Patricio CARRASCO

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain Hugo GORZIGLIA

### CHINA/CHINE

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Aiping CHEN

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Ms Jing CHEN

Mr Kai-hong CHAN

Mr Chun-ming CHAU

Ms Weng U LAO

Ms Congcong LIANG

Senior Captain Zhihao LIU

Mr Kwok-chu NG

Commander Bo YU

Ms Hui ZENG

### COLOMBIA/COLOMBIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Ricardo MORALES BABRA

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Lieutenant Commander Javier GÓMEZ TORRES

### CROATIA/CROATIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Dr Nenad LEDER, PhD.

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain Zeljko BRADARIC, MSc.

### CUBA

Head of Delegation/Chef de délégation

Colonel Cándido Alfredo REGALADO Gómez

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Commander Ramón PADRÓN Díaz



## **Informations Générales - CONF.EX5/G/02**

### **DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA/REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE**

Head of Delegation/Chef de délégation

Rear Admiral In Sop REE

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr Gyong Hwan KIM

Captain Myong Chol O

Mr Kyong Jin RYU

### **DENMARK/DANEMARK**

Head of Delegation/Chef de délégation

Ms Anne-Sofie JENSEN

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr Anders CARLSEN

Commander Lars HANSEN

Mr Jens Peter HARTMANN

### **ECUADOR/EQUATEUR**

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain-EM Humberto GÓMEZ PROAÑO

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Lieutenant Commander-EMT Carlos ZAPATA

### **EGYPT/EGYPTE**

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Dr Ashraf EL ASSAL

### **ESTONIA/ESTONIE**

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr Taivo KIVIMÄE

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Dr Vaido KRAAV

Mr Tõnis SIILANARUSK

Mr Peeter VÄLING

### **FIJI/FIDJI**

Head of Delegation/Chef de delegation

Lieutenant Commander Gerard ROKOUA

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Sub-Lieutenant Warren THOMAS

### **FINLAND/FINLANDE**

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr Rainer MUSTANIEMI

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr Juha KORHONEN

Mr Jarmo MÄKINEN

## Informations Générales - CONF.EX5/G/02

Mr Seppo MÄKINEN  
Ms Tiina TUURNALA

### FRANCE

Head of Delegation/Chef de délégation  
Ingénieur Général de l'Armement (IGA) Bruno FRACHON

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller  
Ingénieur en chef (ICETA) Henri DOLOU  
Ingénieur en chef (ICA) Michel EVEN  
Ingénieur principal (IPETA) Eric LANGLOIS  
Ingénieur général (2S) Jean LAPORTE  
Ingénieur en chef (ICA) Laurent LOUVART

### GERMANY/ALLEMAGNE

Head of Delegation/Chef de délégation  
Mr Thomas DEHLING

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller  
Mr Stefan GRAMMANN  
Prof. Dr Marketa POKORNA

**Dr Mathias JONAS, Conference President**

### GREECE/GRECE

Head of Delegation/Chef de délégation  
Captain Dimitrios EVANGELIDIS, HN

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller  
Vice Admiral Alexandros MARATOS, HN (Ret.)  
Lieutenant Colonel (LegAd) Evangelia SIOTROPOU

### ICELAND/ISLANDE

Head of Delegation/Chef de délégation  
Mr Georg LÁRUSSON

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller  
Mr Hilmar HELGASON

### INDONESIA/INDONESIE

Head of Delegation/Chef de délégation  
Captain TRISMADI

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller  
Captain Dyan PRIMANA SOBARUDDIN

## **Informations Générales - CONF.EX5/G/02**

### **ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN/REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN**

Head of Delegation/Chef de délégation

H.E. Mohammad SAEIDNEJAD

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Dr Alireza ARDALAN

Mr Essa CHALAN

Mr Hamid ENAYATI

Mr Alireza KHALEGI

Mr Gholamhossein MOTALLEB

Mr Saeid PARIZI

### **IRELAND/IRLANDE**

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Declan BLACK

### **ITALY/ITALIE**

Head of Delegation/Chef de délégation

Rear Admiral Andrea LIACI

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Commander Paolo LUSIANI

### **JAPAN/JAPON**

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr Shigeru KASUGA, Chief Hydrographer

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr Tetsuya ITANI

Dr Kentaro KANEDA

Mr Hideki KINOSHITA

Mr Motoki KOBAYASHI

Mr Hideaki MIZUKOSHI

Mr Shigeru NAKABAYASHI

Dr Hideo NISHIDA

Dr Shin TANI (GEBCO)

Mr Naoto UJIHARA

### **LATVIA/LETTONIE**

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr Jānis KRASTIŅŠ

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr Aigars GAILIS

### **MALAYSIA/MALAISIE**

Head of Delegation/Chef de délégation

Rear Admiral Zaaim bin HASAN

## **Informations Générales - CONF.EX5/G/02**

### **MAURITIUS/MAURICE**

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr Abdool Nooranee OOZEER

### **MEXICO/MEXIQUE**

Head of Delegation/Chef de délégation

Commander CG Manuel Ricardo LÓPEZ CRUZ

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Rear Admiral CG DEM. Carlos Alejandro ABASCAL ANDRADE

### **MONACO**

Head of Delegation/Chef de délégation

Ms Armelle ROUDAUT-LAFON

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr Pierre BOUCHET

Mr Tidiani COUMA

Ms Muriel NATALI-LAURE

### **MONTENEGRO**

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr Luka MITROVIC

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr Dusan SLAVNIC, MSc.

### **MOROCCO/MAROC**

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Abdelouahed DIHAJI

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Lieutenant Abderrahim KHOUKHTOU

### **MOZAMBIQUE**

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr Augusto BATA

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr Humberto MUTEVUIE

Ms Suzana TEMBE

### **NETHERLANDS/PAYS-BAS**

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain (N) Marc VAN DER DONCK

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Dr Leendert DORST

## **Informations Générales - CONF.EX5/G/02**

### **NEW ZEALAND/NOUVELLE- ZELANDE**

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr Adam GREENLAND

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Ms Jan PIERCE

### **NIGERIA**

Head of Delegation/Chef de delegation

Captain Sunday ATAKPA DANIEL

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr Onuwo OKEH

### **NORWAY/NORVEGE**

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr Evert FLIER

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr Hans Christoffer LAURITZEN

Mr Noralf SLOTSVIK

### **OMAN/OMAN**

Head of Delegation/Chef de delegation

Commander Ali AL-SIYABI

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Commander Khalid AL-JABRI

### **PERU/PEROU**

Head of Delegation/Chef de délégation

Rear Admiral Hugo VERÁN Moreno

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Commander Augusto URUETA Gonzales

### **PHILIPPINES**

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr Efren CARANDANG

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr Jacinto CABLAYAN

Mr Jesus Enrique GARCIA II

## **Informations Générales - CONF.EX5/G/02**

### **POLAND/POLOGNE**

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Andrzej KOWALSKI, PN

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain Dariusz GRABIEC

### **PORTUGAL**

Head of Delegation/Chef de délégation

Rear Admiral José Luís SEABRA DE MELO

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Commander Fernando FREITAS ARTILHEIRO

Commander Leonel PEREIRA MANTEIGAS

Ms Paula MARQUES SANCHES

### **QATAR**

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr Ahmad AL MOHANNADI (Musaed)

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr Vladan JANKOVIĆ

### **REPUBLIC OF KOREA/REPUBLIQUE DE COREE**

Head of Delegation/Chef de delegation

Mr Joonho JIN

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr Won Sok CHOI

Dr Sungjae CHOO

Ms Soyoun HONG

Mr Youngsang KWON

Mr Jaeyon LEE

Dr Chaeho LIM

Dr Yeontaek RYU

Dr Moonbo SHIM

Ms Seunghye SHIN

Dr Sanghyun SUH

Mr Eusang YOO

### **ROMANIA/ROUMANIE**

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Vasile NECULA

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Commander Lucian DUMITRACHE

## Informations Générales - CONF.EX5/G/02

### **RUSSIAN FEDERATION/FEDERATION DE RUSSIE**

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain 1<sup>st</sup> rank Sergey TRAVIN

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain 1<sup>st</sup> rank Andrey ANISIN

Mr Gennadiy BATALIN

Mr Denis BUKHOV

Ms Larisa CHERNYSHOVA

Colonel Vitaliy DEMCHENKO

Rear Admiral Boris FRIDMAN

Admiral Anatoliy KOMARITSYN

Mr Anatoliy MASSANYUK

Captain 1<sup>st</sup> rank Leonid SHALNOV

Mr Vadim SOBOLEV

Mr Dmitriy TRAVIN

### **SAUDI ARABIA/ARABIE SAOUDITE**

Head of Delegation/Chef de délégation

H.E. Morayyea Hasan A. AL SHAHRANI

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr Mohammed Ahmed S. AL GHAMIDI

Mr Omar Abdulaziz AL HAKBANI

Mr Mohammed Hamed M. AL HARBI

Mr Ali Rashid AL MAHISI

Mr Mubarak Mohammed N. AL MOSSSEN

H.E. Zohair Abdulhafeez A. NAWAB

Mr Saeed Ibrahim A. AL ZAHRANI

**Rear Admiral K.R. SRINIVASAN, Conference Vice-President**

### **SINGAPORE/SINGAPOUR**

Head of Delegation/Chef de délégation

Dr Parry OEI

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr Jamie CHEN

### **SLOVENIA/SLOVENIE**

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr Igor KARNIČNIK, MSc.

### **SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD**

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Abri KAMPFER

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Lieutenant Commander Christoff THEUNISSEN

## Informations Générales - CONF.EX5/G/02

### SPAIN/ESPAGNE

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain José Ramón FERNÁNDEZ DE MESA TEMBOURY

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Lieutenant Commander Guillermo COLL FLORIT

### SRI LANKA

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr Amarasinghege Nihal Dinasiri PERERA

### SURINAME

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr Michel AMAFO

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr David ABIAMOFO

Mr Freddy DELCHOT

### SWEDEN/SUEDE

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr Patrik WIBERG

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr Ove ERIKSSON

Ms Annika KINDEBERG

Mr Ralf LINDGREN

### THAILAND/THAÏLANDE

Head of Delegation/Chef de délégation

Rear Admiral Supote KLANGVICHIT

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Commander Natapong PHATTANAJONGRAK

### TUNISIA/TUNISIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Commander Raouf LOUDHA

### TURKEY/TURQUIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Erhan GEZGIN, PhD.

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Lieutenant Commander Eşref GÜNSAY

Lieutenant Commander Bülent GÜRSSES



## Informations Générales - CONF.EX5/G/02

### UKRAINE

Head of Delegation/Chef de délégation

Dr Sergii SYMONENKO

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr Oleg MARCHENKO

Ms Alla MIAGKOVA

### UNITED ARAB EMIRATES/EMIRATS ARABES UNIS

Head of Delegation/Chef de délégation

Colonel Dr Eng. Adel ALSHAMSI

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Miss Eman AL FALASI

Mr Yaqoob ALHASHMI

Mr Mohammad ALKABI

Mr Shammo KHALED

Mr Abdullah AL MANSOORI

Mr Yousif AL MARZOOQI

Eng. Jasim AL MAZROUI

Mr Mohammed AL SAAD

### UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr Ian MONCRIEFF

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr Jeff BRYANT

Dr Paul CANHAM

Mr Sam HARPER

Mr Bob HOOTON

Dr Edward HOSKEN

Mr John HUMPHREY

Rear Admiral Tom KARSTEN

Captain Jamie McMICHAEL-PHILLIPS

Mr Andrew MILLARD

Mr Tim SEWELL

Ms Elinor SKELLEY

Mr Nigel SUTTON

Mr Chris THORNE

Mr George WALLACE

Mr Nick WEBB

Mr James WHITTAKER

## Informations Générales - CONF.EX5/G/02

### **UNITED STATES OF AMERICA/ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

Head of Delegation/Chef de delegation

Rear Admiral Gerd GLANG

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Ms Jennifer BEAN

Ms Bree ERMENTROUT

Mr Erich FREY

Rear Admiral Tim GALLAUDET

Mr Steven HARRISON

Mr Stanley HARVEY

Mr Jonathan JUSTI

Captain John LOWELL

Mr John NYBERG

Ms Julia POWELL

Mr Miroslav STAMENKOVICH

Ms Rebecca WEBBER

### **VENEZUELA**

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Luis PIBERNAT

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr Inyer BARRIOS

Mr Ziadie DEL MORAL

Mr Felix JIMENEZ

**OBSERVERS**  
*OBSERVATEURS*

**OBSERVERS FROM PENDING MEMBER STATES**  
*OBSERVATEURS DES ETATS EN ATTENTE DE LA QUALITE D'ETAT MEMBRE*

**GEORGIA/GEORGIE**

Mr Revaz BABILUA  
Mr Aleksandre DOLBAIA  
Mr Giorgi KARTVELISHVILI  
Mr Manana KIRTADZE

**VIET NAM**

Senior Captain Do Minh THAI  
Senior Captain Mai Tat THANG  
Lieutenant Dao Van NHIEM  
Mr Nguyen Anh DUNG

**OBSERVERS FROM NON-MEMBER STATES**  
*OBSERVATEURS DES ETATS NON MEMBRES*

**ANGOLA**

Ms Dorteia BONDA

**CONGO, REPUBLIC OF THE/CONGO, RÉPUBLIQUE DU**

Mr Martin Parfait Aimé COUSSOUD-MAVOUNGOU  
Mr Albert Jean Aicard ENKARI  
Mr Rivelino IBARA  
Mr Antoine MBAMA  
Mr Jean Félix MOUTHOU-D-CHIKAYA  
Mr Gaston MOMBO  
Mr Brice Wilfrid NAHOUTOUMA-SAMBA  
Mr Arsène Fidèle SAMBA  
Ms Marie Josée TCHIKAYA-MAKOSSO

**GHANA**

Mr George OWUSU-ANSAH, Port Hydrographic Surveyor, Ghana Ports and Harbours Authority

**GUINEA/GUINEE**

Mr Souleymane BAH

**GUINEA-BISSAU/GUINEE-BISSAU**

Mr Iatanin DAVYES  
Mr Carlos DA SILVA

**ISRAEL**

Mr Baruch PERETZMAN

## Informations Générales - CONF.EX5/G/02

### LEBANON/LIBAN

Lieutenant Commander Mohamad Salim KOSSAIBATI

### MALTA/MALTE

Captain David BUGEJA  
Mr Joseph BIANCO, Malta Transport Centre

### SENEGAL

Captain Amadou NDIAYE, Director  
Mr Abdoulaye DIA, Head of Hydrographic Service

### TOGO

Ms Piyalo Abiré BILABINA d'ALMEIDA

<p style="text-align: center;"><b>OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL AND NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS <i>OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES</i></b></p>
---

### COMITE INTERNATIONAL RADIO-MARITIME (CIRM)

Ms Frances BASKERVILLE

### CHART & NAUTICAL INSTRUMENT TRADE ASSOCIATION (CNITA) / ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES CARTES ET INSTRUMENTS NAUTIQUES

Mr Simon JACKSON

### INTERNATIONAL FEDERATION OF SURVEYORS/FEDERATION INTERNATIONALE DES GEOMETRES (FIG)

Mr Gordon JOHNSTON

### HYDROGRAPHIC SOCIETY OF KOREA (HSK)/SOCIETE HYDROGRAPHIQUE DE COREE

Dr Yunsoo CHOI  
Dr Hyunsoo KIM

### INSTITUTE OF MARINE ENGINEERING, SCIENCE & TECHNOLOGY (IMarEST)/INSTITUT D'INGENIERIE, DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE MARINES

Mr David LOOSLEY  
Ms Charlotte LORD

### INTERNATIONAL ASSOCIATION OF ANTARCTICA TOUR OPERATORS (IAATO) / ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ORGANISATEURS DE VOYAGES DANS L'ANTARCTIQUE

Mr Stephen WILKINS

### INTERNATIONAL ASSOCIATION OF GEODESY (IAG) / ASSOCIATION INTERNATIONALE DE GEODESIE

Professor Sunil BISNATH, Chair, IHO/IAG ABLOS

### INTERNATIONAL CENTRE FOR ENC'S (IC-ENC)/CENTRE INTERNATIONAL POUR LES ENC

Mr James HARPER, General Manager  
Mr Richard FOWLE

## **Informations Générales - CONF.EX5/G/02**

### **INTERNATIONAL ASSOCIATION OF MARINE AIDS TO NAVIGATION AND LIGHTHOUSE AUTHORITIES (IALA) / ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SIGNALISATION MARITIME (AISM)**

Mr Gary PROSSER, Secretary-General

### **INTERNATIONAL HARBOUR MASTERS' ASSOCIATION (IHMA)/ASSOCIATION INTERNATIONALE DES COMMANDANTS DE PORTS**

Ms Ingrid RÖMERS

### **INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION (IMO)/ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI)**

Mr Koji SEKIMIZU, Secretary-General

### **INTERNATIONAL UNION OF GEODESY & GEOPHYSICS (IUGG)/UNION GÉODÉSIQUE ET GÉOPHYSIQUE INTERNATIONALE (UGGI)**

Dr Pierre HUBERT

### **JAPAN HYDROGRAPHIC ASSOCIATION (JHA)/ASSOCIATION HYDROGRAPHIQUE DU JAPON**

Mr Tomotaka ITO

Dr Shigeru KATO

### **KOREA OCEANOGRAPHIC AND HYDROGRAPHIC ASSOCIATION (KOHA)/ASSOCIATION HYDROGRAPHIQUE ET OcéANOGRAPHIQUE DE COREE**

Mr Oksoo KIM

### **NIPPON FOUNDATION**

Mr Mitsuyuki UNNO, Executive Director, Nippon Foundation

### **PAN AMERICAN INSTITUTE OF GEOGRAPHY AND HISTORY (PAIGH)/INSTITUT PANAMERICAIN DE GEOGRAPHIE ET D'HISTOIRE (IPGH)**

Mr Paul R. COOPER

### **PRIMAR**

Ms Minika BJØRGE

Ms Celine BUISSON ROSVOLD

### **PROFESSIONAL YACHTING ASSOCIATION/ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE YACHTING**

Mr Kenneth HIMSCHOOT

Mr Andrew SCHOFIELD

### **RTCA**

Mr Michael BERGMANN

Mr Alex ZAKROFF

### **SECRETARIAT OF THE PACIFIC COMMUNITY (SPC)/SECRETARIAT DE LA COMMUNAUTE DU PACIFIQUE**

Mr Jens KRUGER

### **FORMER IHB DIRECTORS/ANCIENS DIRECTEURS DU BHI**

Rear Admiral Chris ANDREASEN (USA/*Etats-Unis*)

Rear Admiral Giuseppe ANGRISANO (Italy/*Italie*)



## LISTE DES EXPOSANTS

N° du Stand	Nom de la Société
12	Applanix Corporation
16 & 17	Atlas Hydrographic GmbH
26	Axys Technologies Inc
14	CARIS BV
4A	ECA Robotics and Triton Imaging Inc
15	EIVA
6	ESRI
19	Fugro
4B	Gardline Hydro
3	HYPACK
24	IC-ENC
11	IIC Technologies Inc
28	Innomar
10	IXBLUE SAS
21	Jeppesen
22	KESTI
2	Knudsen Engineering
7 & 8	Kongsberg Maritime
13	L-3 Communications ELAC Nautik
5	MMT/NetSurvey
27	NAVTOR
20	Pelydryn Ltd
25	PRIMAR
30	Reson
18	Teledyne Odom Hydrographic and ACTHYD
23	Teledyne TSS Ltd
1	UKHO





## PROGRAMME DE LA CONFERENCE

*Note : tous les évènements se dérouleront à l'Auditorium Rainier III, sauf indication contraire*

		<b>Samedi 4 octobre</b>
	Toute la journée	<b>Enregistrement des délégués</b>
		<b>Dimanche 5 octobre</b>
	Toute la journée	<b>Enregistrement des délégués (suite)</b>
	18:30 – 19:30	<b>Réunion des chefs de délégation (au BHI)</b>
	A partir de 19:30	<i>Vin et fromage au BHI (Chefs de délégation des Etats membres de l'OHI et leurs accompagnants uniquement)</i>
<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Jour 1</b>	<b>Lundi 6 octobre</b>
	Toute la journée	<b>Enregistrement des délégués (suite)</b>
<b>1</b>	08:30-08:45	<b>Administration de la Conférence</b>
<b>2</b>	09:00	<b>Arrivée de SAS le Prince Albert II de Monaco</b>
	09:00-09:30	<b>Cérémonie d'ouverture – Première partie</b>
	09 :30 – 09 :45	<b>Ouverture et visite de l'exposition de l'industrie hydrographique et de l'exposition d'affiches sur le renforcement des capacités par SAS le Prince Albert II</b>
	09 :35-10 :45	<b>Ouverture aux délégués et aux invités de l'exposition de l'industrie hydrographique et de l'exposition d'affiches sur le renforcement des capacités</b>
<b>2</b>	10 :45 – 11 :30	<b>Cérémonie d'ouverture – Deuxième partie</b>
<b>1</b>	11 :30 – 12 :00	<b>Administration de la Conférence (suite)</b>
	12 :00 – 12 :15	<b>Photographie officielle</b>
	12h15-14 :00	<i>Pause-déjeuner</i>

Informations Générales – CONF.EX5/G/01F

3	14:00-15:30	<b>Examen des rapports et propositions (Programme de travail 1)</b>
	15:30--16 :00	<i>Pause-café</i>
	16 :00-17:30	<b>Examen des rapports et propositions (Programme de travail 1)</b> <i>(suite)</i>
	18:30-20:30	<i>Réception des exposants dans les espaces d'exposition</i> <i>(Tous les participants à la Conférence et leurs accompagnants)</i>
	<b>Jour 2</b>	<b>Mardi 7 octobre</b>
	09:00-10:30	<b>Examen des rapports et propositions (Programme de travail 1)</b> <i>(suite)</i>
	10:30-11:00	<i>Pause-café</i>
	11:00-12:30	<b>Examen des rapports et propositions (Programme de travail 1)</b> <i>(suite)</i>
	12:30-14:00	<i>Pause-déjeuner</i>
	14:00-15:30	<b>Présentations et discussions des thèmes d'actualité</b>  <i>Thème 1 : la place des données hydrographiques dans un monde géospatial</i>
	15:30-16:00	<i>Pause-café</i>
	16:00-17:30	<b>Présentations et discussions des thèmes d'actualité</b>  <i>Thème 2 : la « e-navigation » - son impact sur l'OHI et les Etats membres</i>
	18:30-20:00	<i>Réception à bord du HMS Echo</i> <i>(sur invitation uniquement)</i>
	<b>Jour 3</b>	<b>Mercredi 8 octobre</b>
	09:00-10:30	<b>Présentations et discussions des thèmes d'actualité</b>  <b>Thème 3: tour d'horizon des technologies</b>
	10:30-11:00	<i>Pause-café</i>

## Informations Générales - CONF.EX5/G/01F

	11:00-12:30	<b>Présentations et discussions des thèmes d'actualité</b> <b>Thème 4 : renforcement des capacités</b>
	12:30-14:00	<i>Pause-déjeuner</i>
<b>4</b>	14:00-15:30	<b>Examen des rapports et propositions (Programme de travail 2)</b>
	15:30-16:00	<i>Pause-café</i>
	16:00-17:30	<b>Examen des rapports et propositions (Programme de travail 2)</b> (suite)
	18 :30-20 :00	<i>Réception offerte par le gouvernement de Monaco</i> <i>(Tous les participants à la Conférence avec leurs accompagnants)</i> <i>(Hôtel Hermitage)</i>
	<b>Jour 4</b>	<b>Jeudi 9 octobre</b>
<b>5</b>	09:00-10:30	<b>Examen des rapports et propositions (Programme de travail 3)</b>
	10:30-11:00	<i>Pause-café</i>
	11:00-12:30	<b>Examen des rapports et propositions (Programme de travail 3)</b> (suite)
	12:30-14:00	<i>Pause-déjeuner</i>
	14:00-15:30	<b>Examen des rapports et propositions (Programme de travail 3)</b> (suite)
	15:30-16:00	<i>Pause-café</i>
	16:00-17:30	<b>Examen des rapports et propositions (Programme de travail 3)</b> (suite)
	18:30-20:00	<i>Réception organisée par le Comité de direction dans les espaces</i> <i>d'exposition</i> <i>(Tous les participants à la Conférence et leurs accompagnants)</i>
	<b>Jour 5</b>	<b>Vendredi 10 octobre</b>
<b>6</b>	09:00-10:30	<b>Programme de travail et budget pour 2015</b>
	10:30-11:00	<i>Pause-café</i>
	11:00	<b>Clôture de l'exposition de l'industrie hydrographique et clôture</b> <b>de l'exposition d'affiches sur le renforcement des capacités</b>

## Informations Générales - CONF.EX5/G/01F

<b>7</b>	11:00-12:30	<b>Cérémonie de clôture</b>
	12:30-14:00	<i>Pause-déjeuner</i>
	Après-midi	<b>Réunions supplémentaires au BHI (en tant que de besoin)</b>

## ORDRE DU JOUR DES SESSIONS DE LA CONFERENCE

POINT	DESCRIPTION	DOCUMENT
<b>1</b>	<b>ADMINISTRATION DE LA CONFERENCE</b>	
	Allocution de bienvenue du président du Comité de direction Confirmation de l'élection du président de la Conférence Election du vice-président de la Conférence Désignation des rapporteurs Adoption du programme et de l'ordre du jour	CONF.EX5/G/01/Rev.2
<b>2</b>	<b><u>CEREMONIE D'OUVERTURE – Première partie</u></b>	
	Discours du président du Comité de direction Discours d'ouverture de la Conférence par SAS le Prince Albert II de Monaco Présentation du drapeau du nouvel Etat membre : - Monténégro	
	Ouverture de l'exposition de l'industrie hydrographique et de l'exposition d'affiches sur le renforcement des capacités par SAS le Prince Albert II	
<b>2</b>	<b><u>CEREMONIE D'OUVERTURE – Deuxième partie</u></b>	<b>2</b>
	Discours du président de la Conférence Discours de M. Koji Sekimizu, Secrétaire général de l'OMI Discours de M. Mitsuyuki Unno, directeur exécutif de la Nippon Foundation	
<b>3</b>	<b>PROGRAMME DE TRAVAIL 1 : RAPPORTS ET PROPOSITIONS</b>	
	<b><i>a. Présentation du Comité de direction sur les progrès, les questions et les plans relatifs au programme de travail 1</i></b>	
	<b><i>b. Rapport et recommandations du Groupe de travail sur le règlement du personnel (SRWG) concernant son examen du Règlement du personnel du BHI</i></b>	CONF.EX5/REP/01& Add.1
	<b><i>c. Rapport et recommandations du Comité de direction sur la capacité technique du BHI</i></b>	CONF.EX5/REP/02

POINT	DESCRIPTION	DOCUMENT
	<p><b>d. Propositions des Etats membres :</b></p> <p>PRO 1 – Révision des conditions d’attribution de la médaille Prince Albert 1<sup>er</sup> pour l’hydrographie</p> <p>PRO 2 – Recherche d’une nouvelle voie pour la question de la S-23</p> <p>PRO 3 - Amendement de l’Article 16 (b) du Règlement général de l’OHI (pas encore en vigueur) afin de clarifier le processus de sélection du Conseil</p> <p>PRO 5 – Amélioration de l’estimation des coûts totaux des tâches de l’OHI pour la définition d’un programme de travail hiérarchisé</p>	CONF.EX5/G/03
4	<p><b>PROGRAMME DE TRAVAIL 2 : RAPPORTS ET PROPOSITIONS</b></p>	
	<p><b>a. Présentation du vice-président du HSSC sur les progrès, les questions et les plans relatifs au programme de travail 2</b></p> <p><b>b. Propositions des Etats membres :</b></p> <p>PRO 4 – Pour une politique de bathymétrie participative fiable et son mode d’emploi</p> <p>PRO 6 – Développement d’un programme OHI de bathymétrie et cartographie par satellite pour les régions reculées</p>	CONF.EX5/G/03
5	<p><b>PROGRAMME DE TRAVAIL 3 : RAPPORTS ET PROPOSITIONS</b></p>	
	<p><b>a. Présentation du président de l’IRCC sur les progrès, les questions et les plans relatifs au programme de travail 3</b></p> <p><b>b. Examen des propositions ou recommandations de l’IRCC-6</b></p> <p><b>c. Rapport et recommandations du sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC) sur la stratégie de renforcement des capacités de l’OHI</b></p> <p><b>d. Propositions des Etats membres :</b></p> <p>PRO 7 – Il n’y a pas d’autre alternative que la mise en œuvre complète des principes et directives WEND</p>	<p>CONF.EX5/REP/03 &amp; Add.1</p> <p>CONF.EX5/G/03</p>

Informations Générales - CONF.EX5/G/01F

6	<b>PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR 2015</b>	CONF.EX5/REP.04
	<i>a. Introduction par le Comité de direction</i>	
	<i>b. Examen et approbation du projet de rapport financier pour 2013</i> <i>c. Examen et approbation du programme de travail et du budget pour 2015</i>	
7	<b>CEREMONIE DE CLOTURE</b>	
	<i>Questions diverses</i> <i>Date de la prochaine Conférence</i> <i>Places attribuées à la prochaine Conférence</i> <i>Discours de clôture du président de la Conférence</i>	





## ORDRE DU JOUR POUR LES PRESENTATIONS ET DISCUSSIONS DES THEMES D'ACTUALITE

### Thème 1 : La place des données hydrographiques dans un monde géospatial

Discours liminaire Quelle est la signification des données géospatiales au 21<sup>ème</sup> siècle ?

*Jan Pierce, directeur général adjoint de l'agence cartographique nationale de Nouvelle-Zélande (LINZ)*

Présentation Quelle place occupe l'infrastructure de données spatiales maritimes (MSDI) ?  
*John Pepper, secrétaire du GT sur les MSDI de l'OHI*

Présentation Exemples régionaux et nationaux de SDI  
*Jens Peter Hartmann, président du GT sur les MSDI de la CHMB*

Présentation Technologies pertinentes  
*Rafael Ponce, directeur de « Global Maritime Business Development », ESRI*

Séance de questions et de réponses

### Thème 2 : La « e-navigation » - son impact sur l'OHI et sur les Etats membres

Discours liminaire Qu'est-ce que la « e-navigation » ? Quelle signification aura-t-elle pour les navigateurs, les exploitants de navires et les administrations ?  
*John Erik Hagen, Coordinateur du groupe de correspondance de l'OMI sur la « e-navigation »*

Présentation Points de vue des navires  
*John Murray, Directeur maritime, Chambre internationale de la marine marchande*

Présentation Un point de vue de l'industrie  
*Michel Bergman, président du CIRM*

Présentation Expérience et exemples de banc d'essai  
*Gary Prosser, Secrétaire général de l'AIMS*

Séance de questions et de réponses

## Informations Générales - CONF.EX5/G/01F

### Thème 3 : Tour d'horizon des technologies

- Présentation ECDIS – Leçons apprises en mer  
*Mark Broster, Directeur général, ECDIS Ltd*
- Présentation Bathymétrie par satellite (SDB)  
*Dr Thomas Heege, CEO, EOMAP GmbH & Co.KG)*
- Présentation Bathymétrie participative (CSB)  
*Robert Ward, président du Comité de direction du BHI*

Séance de questions et de réponses

### Thème 4 : Renforcement des capacités

- Discours liminaire Quelle place occupe le programme de renforcement des capacités de l'OHI ?  
*Thomas Dehling, président du CBSC*
- Présentation Participation de l'industrie au renforcement des capacités  
*Paul Cooper, vice-président de CARIS USA*  
*Don Ventura, responsable des levés hydrographiques de Fugro Pelagos*
- Présentation Evaluation des capacités hydrographiques – méthodologie d'évaluation des risques de la Nouvelle-Zélande appliquée au Pacifique sud-ouest  
*Adam Greenland, directeur du Service hydrographique national de l'agence cartographique nationale néo-zélandaise, LINZ*
- Présentation Un point de vue des bénéficiaires du renforcement des capacités  
*Capitaine de vaisseau M. Nayeem Golam Muktadir, directeur de l'hydrographie, Etat-major de la marine bangladaise*

Séance de questions et de réponses

**POSTES OFFICIELS DE LA  
5<sup>ÈME</sup> CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE  
EXTRAORDINAIRE**

**Président de la Conférence**

**Dr Mathias JONAS**

**Vice-Président de la Conférence**

**Contre-amiral K.R. SRINIVASAN**

**RAPPORTEURS  
DE LA 5<sup>ÈME</sup> CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE  
EXTRAORDINAIRE  
6-10 Octobre 2014**

<b>SÉANCE PLENIERE</b>	<b>SUJET</b>	<b>RAPPORTEUR</b>
1 <sup>ère</sup> Séance Plénière	Administration & ouverture	M. Juha KORHONEN (Finlande)
2 <sup>ème</sup> Séance Plénière	WP1	Mme Annika KINDEBERG (Suède)
3 <sup>ème</sup> Séance Plénière	WP1	Capitaine de frégate Leonel MANTEIGAS (Portugal)
4 <sup>ème</sup> Séance Plénière	WP2	M. Nigel SUTTON (UK)
5 <sup>ème</sup> Séance Plénière	WP3	Mme Jennifer BEAN (USA)
6 <sup>ème</sup> Séance Plénière	WP3	Dr Kian FADAIE (Canada)
7 <sup>ème</sup> Séance Plénière	2015 WP/Budget & Clôture	Capitaine de corvette Eşref GÜNSAY (Turquie)
Thèmes d'actualité 1 & 2		IPETA Eric LANGLOIS (France)
Thèmes d'actualité 3 & 4		M. Jamie CHEN (Singapour)



# **DISCOURS D'OUVERTURE ET ALLOCUTIONS**



## **DISCOURS D'OUVERTURE ET ALLOCUTIONS**

1. Le Président du Comité de Direction du BHI, M. Robert WARD
2. Son Altesse Sérénissime Le Prince ALBERT II of Monaco
3. Le Président de la Conférence, Dr Matthias JONAS
4. Le Secrétaire Général de l'OMI, M. Koji SEKIMIZU
5. Le Directeur Exécutif de la Nippon Foundation, M. Mitsuyuki UNNO

---

### **DISCOURS D'OUVERTURE DU PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION DU BHI M. Robert WARD**

Monseigneur,

Excellences,

Distingués délégués et observateurs,

Mesdames et Messieurs,

A l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la 5<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale extraordinaire, l'assemblée ici présente est extrêmement privilégiée, Monseigneur, de l'honneur que Vous lui faites en acceptant d'ouvrir officiellement cette Conférence et Vous en est profondément reconnaissante. Vos Prédécesseurs ont bien voulu honorer l'Organisation de leur présence lors de chaque Conférence tenue depuis la création du Bureau hydrographique international, en 1921, en Principauté de Monaco, à l'aimable invitation de votre trisaïeul, le Prince Albert 1<sup>er</sup>. Puis-je, au nom de l'Organisation hydrographique internationale, exprimer ma profonde gratitude, à Vous-même Monseigneur, ainsi qu'au Gouvernement de Monaco, tant pour l'intérêt et l'appui indéfectible que vous n'avez cessé de témoigner envers notre Organisation mais également louer Votre investissement personnel pour faire face aux questions environnementales auxquelles le monde est aujourd'hui confronté, et dans lequel l'hydrographie joue un rôle important au regard de la sécurité maritime, de la protection du milieu marin et de la dépendance croissante de l'homme envers des mers et des océans sains et sûrs. Vous êtes reconnu comme l'un des leaders des initiatives globales pour la protection de l'environnement, tout particulièrement dans les océans et les régions polaires.

C'est au nom du Comité de direction que je souhaite la bienvenue aux près de 300 délégués représentants nos 82 Etats membres, en particulier, à ceux qui sont ici présents pour la première fois, aux observateurs des pays qui ne sont pas encore membres de l'Organisation; aux observateurs des nombreuses et importantes organisations internationales avec lesquelles nous entretenons une coopération fructueuse, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, aux membres des précédents Comités de direction de l'Organisation et aux représentants des entreprises qui ont beaucoup investi afin d'exposer leurs produits et services les plus récents dans les domaines de l'hydrographie, de l'océanographie, de la gestion des données et de la cartographie. Nous sommes particulièrement honorés d'accueillir les Ministres, membres du Gouvernement, secrétaires généraux, ambassadeurs,

## Discours d'ouverture et allocutions

consuls et les autres personnalités qui assistent aujourd'hui à cette cérémonie d'ouverture. Nous sommes tout particulièrement heureux d'accueillir M. Koji SEKIMIZU, Secrétaire-général de l'Organisation maritime internationale et M. Mitsuyuki UNNO, Directeur exécutif de la Nippon Foundation, qui tous deux s'adresseront à la Conférence dans la matinée.

Mesdames et Messieurs,

Cette Conférence extraordinaire a pour objectif d'examiner les trois rapports particuliers dont la préparation avait été demandée par la dernière Conférence ordinaire.

Il est également prévu que nous examinons et adoptons le programme de travail et le budget de l'année prochaine, plutôt que de les traiter par correspondance, comme nous le faisons habituellement, au cours de la période intersession, entre deux conférences ordinaires.

En outre, quatre sessions spéciales d'information ont été incluses dans le programme de la Conférence. Ces sessions permettront à des représentants choisis parmi les parties prenantes et les organisations observatrices de présenter leurs points de vue et observations sur un certain nombre de questions d'actualité pertinentes. Les présentations incluront une vue d'ensemble de notre programme de renforcement des capacités et de son fonctionnement ; elles aborderont le point de vue des navigateurs sur l'ECDIS et sur les ENC ; la portée et le rôle accru des infrastructures des données spatiales pour le futur des services hydrographiques ; et la nécessité d'envisager de nouvelles voies pour l'obtention des données bathymétriques.

En plus de la traditionnelle exposition de l'industrie, nous avons, pour la première fois, monté une exposition d'affiches sur le renforcement des capacités de l'OHI. Elle fournit une vue d'ensemble des activités et des résultats de l'OHI en matière de renforcement des capacités au cours de ces dix dernières années. De nombreux diplômés des programmes de renforcement des capacités participent également à cette conférence, notamment ceux issus des programmes qui ont été financés par la Nippon Foundation et la République de Corée. Certains des diplômés expliqueront les bénéfices qu'ils ont retirés de ces programmes au cours de la session d'information dédiée au renforcement des capacités qui aura lieu mercredi matin.

Dans le cadre de cette conférence, nous avons également le plaisir d'accueillir le Monténégro en sa qualité de 82<sup>ème</sup> Etat membre de l'Organisation. Nous demanderons dans quelques instants à M. Luka Mitrovic, directeur du service hydrographique du Monténégro, de bien vouloir présenter le drapeau de son pays.

Mesdames et messieurs, Chers collègues,

Un des principaux objectifs du Comité de direction au cours des deux dernières années a été la promotion de l'OHI et de ses activités dans le cadre de réunions internationales. Nous en avons retenu deux observations spécifiques que souhaiterions porter à votre attention et dont nous pensons que les Etats membres devraient soigneusement tenir compte. On observe le mouvement inexorable de nos homologues dans le domaine de la cartographie terrestre pour lesquels la production de cartes est de moins en moins le fondement de leur existence et se voit remplacée par la maintenance, la gestion et la mise en œuvre des infrastructures de données spatiales nationales à partir desquelles leurs cartes (entre autres) sont ultérieurement produites. Le fait que les agences cartographiques nationales traditionnelles évoluent de la fourniture d'un produit spécialisé officiel (la carte ou la carte marine) à la fourniture d'une base de données à partir de laquelle les produits cartographiques officiels et divers autres services peuvent être obtenus est particulièrement significatif. Nous sommes d'avis que les SH devraient prendre bonne note de ce fait eu égard aux cartes marines et aux infrastructures de données spatiales maritimes.

Notre seconde observation découle de la première, et concerne le fait que nous ne disposons pas de données bathymétriques pour la plupart de nos mers, de nos océans et de nos voies navigables. Pourtant, il existe un grand nombre d'utilisateurs potentiels de



## Discours d'ouverture et allocutions

données bathymétriques dans le monde – dont certains n'ont pas nécessairement besoin de la même précision ou du caractère officiel nécessaires à nos cartes. Ce qui nous conduit à dire que peut-être les Services hydrographiques doivent décider non seulement s'ils seront parties prenantes aux infrastructures de données spatiales, mais s'ils veulent être des leaders en étant les gestionnaires et les responsables au plan national non seulement des cartes mais aussi des jeux des meilleures données bathymétriques de référence qui doivent être au cœur de l'infrastructure de données spatiales maritimes – ou continuerons-nous simplement à être des cartographes ? Dans ce contexte, peut-être devons-nous penser plus à la collecte et à la gestion des « *meilleures données disponibles* », même de celles qui ne sont peut-être pas assez bonnes pour être utilisées directement sur une carte marine, plutôt qu'à la collecte « *des seules données nécessaires à l'établissement de la carte* ». Et c'est là que la bathymétrie par satellite et la bathymétrie participative peuvent jouer un rôle important pour ce qui nous concerne.

Ces deux thèmes seront abordés lors des sessions d'information de mardi après-midi et de mercredi matin.

Les sessions d'information, tout comme une grande partie des travaux de l'OHI, tireront grand profit de la présence des organisations internationales observatrices et de l'industrie. J'aimerais en conséquence, remercier ceux qui sont représentés ici aujourd'hui et ceux qui contribuent à nos travaux tout au long de l'année pour leur participation, leur soutien et leurs contributions aux activités techniques et de renforcement des capacités de notre organisation.

En dernier lieu, Monseigneur, au nom de l'OHI, je voudrais exprimer notre gratitude à l'égard de Votre Gouvernement pour l'assistance et l'appui indéfectibles prodigués à l'OHI et au Secrétariat ici en Principauté, particulièrement pour les locaux qui sont mis gracieusement à la disposition de l'Organisation. J'aimerais également remercier Votre Département des relations extérieures et de la coopération pour l'efficacité avec laquelle il traite les procédures diplomatiques relatives à l'adhésion des nouveaux Etats membres et à la ratification du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI.

Daignez accepter, Monseigneur, nos plus vifs remerciements pour l'intérêt tout particulier que vous portez personnellement à l'hydrographie, aux besoins et aux attentes du Secrétariat, ainsi que pour la donation annuelle fournie à l'Organisation pour soutenir et poursuivre le programme de la GEBCO qui a été initié par Votre trisaïeul il y a plus de 100 ans.

Monsieur le Président de la Conférence, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, une semaine chargée nous attend. Avec les efforts et la contribution de tous, je suis sûr que les décisions et les actions appropriées et nécessaires seront adoptées et permettront à l'Organisation de répondre de manière efficace et efficiente aux demandes et aux défis auxquels nous sommes confrontés.

Je vous remercie.

## DISCOURS D'OUVERTURE DE SON ALTESSE SERENISSIME PRINCE ALBERT II OF MONACO

Excellences,

Monsieur le Secrétaire général,

Monsieur le Directeur-exécutif,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Mesdames et Messieurs,

Chers Amis,

Vous le savez, depuis la création par mon trisaïeul du « Club des Hydrographes » en 1921 à Monaco, mon pays n'a eu de cesse d'apporter son soutien à l'Organisation Hydrographique Internationale dont l'objectif principal est d'assurer que toutes les mers, tous les océans et toutes les eaux navigables soient hydrographiés et cartographiés.

C'est la raison pour laquelle je suis particulièrement heureux de vous accueillir en Principauté à l'occasion de cette 5<sup>ème</sup> Conférence Hydrographique Internationale Extraordinaire organisée en sus du cycle normal des Conférences ordinaires quinquennales.

Cette Conférence préfigure un nouveau cycle qui deviendra triennal lorsque le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI entrera en vigueur, vraisemblablement avant la fin du cycle quinquennal en cours, c'est-à-dire en 2017.

Je saisis l'opportunité qui m'est donnée ici pour remercier les 41 Etats qui ont ratifié le Protocole approuvé par la conférence de 2005, et encourager les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à mettre en œuvre cette procédure dans les meilleurs délais, afin d'atteindre les 48 ratifications requises.

Durant la semaine, vos travaux vont plus particulièrement porter sur des questions de grande importance.

Je pense notamment à l'examen que vous engagerez sur l'adéquation des capacités techniques dont dispose l'Organisation au regard des exigences actuelles et futures de fourniture de services hydrographiques dans un monde numérique et connecté.

Je pense également à un sujet dont l'impact revêt une portée capitale, celui de la révision de la stratégie de l'Organisation en matière de renforcement des capacités afin d'aider les Etats à atteindre un développement durable, à améliorer leur aptitude à répondre aux obligations hydrographiques, cartographiques et de sécurité maritime, conformément aux instruments internationaux.

Je ne peux que souligner l'importance que revêt le développement des capacités hydrographiques et cartographiques sur lesquelles reposent toutes les activités maritimes, dans, sur et sous la mer.

Pour envisager un développement durable et pertinent qui passe aussi par la « croissance bleue », les Etats doivent pouvoir s'appuyer sur des relevés Hydrographiques et cartographiques permettant de connaître les éventuelles contraintes ou opportunités d'un milieu, tout en prenant en considération les prévisions relatives aux conséquences du changement climatique.

## Discours d'ouverture et allocutions

Je sais que le chemin est encore long avant de pouvoir assurer une couverture hydrographique suffisante de nos océans, de nos mers et de nos eaux côtières et de répondre à des exigences toujours croissantes.

Nous avons d'ailleurs de meilleures cartes de la Lune et de Mars que des fonds marins. mais je me réjouis d'apprendre que des sessions seront spécifiquement dédiées, durant la Conférence, à l'état d'avancement et aux perspectives ouvertes par des technologies nouvelles et émergentes, telles que la bathymétrie participative et la bathymétrie par satellite.

Enfin, en écho au thème de la Journée hydrographique mondiale 2014 qui s'intitulait « L'hydrographie : bien plus que des cartes marines », je prends note du fait que la priorité se déplace maintenant de la compilation et la fourniture de cartes marines pour une navigation sûre, à la construction des infrastructures de données géo-spatiales. Celles-ci permettront de soutenir non seulement la navigation mais également la planification spatiale maritime, la gestion des zones côtières, les délimitations maritimes, etc.

C'est avec infiniment de plaisir que j'observe le nombre important de participants à cette Conférence qui démontre tout l'intérêt des sujets traités durant cette semaine. Pas moins de 300 participants, près de 70 Etats membres représentés, certains au niveau ministériel - et je les en remercie - mais également de nombreuses organisations ainsi que le secteur industriel avec une trentaine d'exposants, je me réjouis de cet intérêt.

Qu'il me soit permis de saluer la présence de M. Koji Sekimizu, secrétaire général de l'Organisation maritime internationale, et de prendre acte avec satisfaction de la coopération étroite entre l'OHI et l'OMI.

Cette coopération a été réaffirmée en fin d'année 2013 par la signature d'un accord et par la contribution de l'hydrographie à un « système de transport maritime durable » par le biais de la mise en œuvre de la « e-navigation ».

Je tiens également à saluer la présence de M. Mitsuyuki Unno, directeur-exécutif de la Nippon Foundation et à souligner la contribution significative de celle-ci au programme de renforcement des capacités de l'OHI, illustrée par la présence de nombreux étudiants et par l'exposition d'affiches qui accompagne la Conférence.

Chers Amis, je déclare ouverte la 5<sup>ème</sup> Conférence Hydrographique Internationale extraordinaire et vous invite à conduire vos travaux dans la tradition constructive et amicale initiée par le « Club des Hydrographes ».

C'est avec grande satisfaction que nous accueillons la contribution permanente de l'OHI à un monde bleu plus sûr, plus durable, mieux informé.

Je vous remercie de votre attention.

## **DISCOURS D'OUVERTURE DU PRESIDENT DE LA CONFERENCE**

**Dr Mathias JONAS**

Excellences,

Distingués invités,

Distingués délégués et observateurs,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur d'être le président de cette importante conférence et je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée. Je suis heureux de me mettre à votre service et au service de l'Organisation dans cette fonction à haute responsabilité.

Les questions maritimes bénéficient d'une plus grande attention du public partout dans le monde. De plus, les activités majeures liées aux océans ne sont plus envisagées comme des efforts purement nationaux. Au contraire, des accords internationaux ont été conclus dans les domaines de la navigation, de l'exploration et de la sauvegarde, qui associent des savoir-faire spécifiques de différentes professions. La communauté hydrographique internationale – notre communauté – s'efforce de faire face à ce développement. La pierre angulaire de ces efforts est la stabilité à long terme de nos modalités de travail. Depuis près d'une centaine d'années, le siège de notre Organisation est situé à Monaco grâce au généreux soutien du Prince souverain et de son gouvernement. Et pendant tout ce temps, nous avons été honorés, comme nous le sommes aujourd'hui, par la présence du Prince à l'ouverture de nos Conférences.

Mesdames et Messieurs,

Avant de passer en revue avec vous l'ordre du jour de cette conférence, qui commence cet après-midi, j'aimerais d'ores et déjà que nous réfléchissions à quelques points.

L'ère numérique, dans ses divers aspects techniques, conduit à la globalisation rapide de l'ensemble des processus de coopération et à la fourniture de services hydrographiques au-delà de la navigation maritime. Notre transition vers l'âge numérique est bien avancée et nous pouvons à juste titre être fiers de nos résultats. Toutefois, le chemin à parcourir est encore long. Ceci est reflété directement et indirectement à travers de nombreux items à notre ordre du jour. Je vais brièvement en citer quelques-uns.

Bien que nous ayons maintenant une meilleure couverture ENC mondiale et une implémentation vraiment globale des normes associées, la diffusion souple de ces ENC, telle qu'envisagée dans le cadre des principes WEND, n'est pas encore en place.

La décision de l'OMI d'adopter notre Modèle universel pour les données hydrographiques S-100, en tant que fondement de la « e-navigation », est un autre développement significatif qui mérite d'être relevé. La large utilisation de la S-100 nous fournit une opportunité que nous ne devons pas ignorer – mais nous devons examiner notre capacité à soutenir la norme – en terme de capacité de nos Etats membres à participer à nos groupes de travail techniques et également d'aptitude de l'Organisation d'assurer l'entretien de la norme – y compris au regard des bénéficiaires externes à notre communauté de l'OHI.

Et leur nombre va croissant. Non seulement du fait de l'augmentation des activités à la mer, par lesquelles l'humanité récolte les bénéfices que les mers et les océans peuvent offrir, mais également du fait de la vulnérabilité des mers et des océans si nous ne les utilisons pas de manière durable et raisonnable. Et, comme nous le savons tous ici, l'hydrographie,

## Discours d'ouverture et allocutions

la compréhension de la nature et de la constitution du fond marin sont des éléments majeurs qui contribuent à toute activité humaine au sein de l'environnement marin.

Traditionnellement, la vision de l'OHI relative à l'hydrographie a été associée davantage à la navigation maritime qu'à toute autre application. Un grand nombre d'entre vous – comme moi – se souviennent du temps du service à la mer où navires, embarcations, et sondeurs acoustiques étaient nos méthodes de levés les plus populaires et où les cartes marines étaient nos produits les plus remarquables. Pour la plupart d'entre nous, c'est encore le cas aujourd'hui – mais les temps changent. L'expression « croissance bleue » est devenue synonyme d'utilisation accrue des ressources marines par une population mondiale croissante – et les fournisseurs de données hydrographiques doivent y répondre par de nouvelles dispositions.

Aussi, il est peut-être temps pour nous d'examiner attentivement notre rôle au sein d'un environnement de données géospatiales numériques et également au sein des infrastructures de données géospatiales qui visent à faire en sorte que les données géospatiales soient le grand outil du 21<sup>ème</sup> siècle.

Le besoin en données hydrographiques pour soutenir la modélisation des inondations dues aux tsunamis et la recherche en cours de l'avion MH370 de la Malaisie ont illustré l'importance, et dans le même temps le piètre état, de la couverture en données hydrographiques dans de nombreuses régions et attiré l'attention du public.

Il me semble toutefois que des agences et organisations, autres que les services hydrographiques, revendiquent maintenant la légitimité de ces domaines dépourvus de données et comblent les vides en matière de géo-informations en notre nom. Sommes-nous satisfaits de cette situation ? Quel devrait être le futur rôle de l'OHI et des SH de ses Etats membres dans un monde de géo-données maritimes ? Les infrastructures de données spatiales maritimes, ou MSDI, nous offrent une chance de rendre l'hydrographie plus visible et, en conséquence, de renforcer la position des services hydrographiques nationaux et, finalement, de notre Organisation – l'OHI. Nous approfondirons ce thème au cours de la Conférence.

Voici juste quelques-unes des nombreuses questions que nous aurons à examiner. Bien entendu, nos échanges ne doivent pas avoir lieu au cours des seules sessions plénières. Notre Conférence nous donne aussi l'occasion d'aborder des questions d'intérêt commun de façon informelle et je vous encourage tous à le faire. Cela ne peut que nous aider lors des sessions officielles !

Mesdames et Messieurs,

Le succès à long terme d'une organisation comme la nôtre dépend de l'engagement et de la contribution de ses membres. Je ne doute pas que notre Conférence sera, comme toujours, régie par cet esprit. Je ferai de mon mieux pour qu'il en soit ainsi. Bien que le monde soit un endroit peu clément de nos jours, des organisations internationales telles que les nôtres poursuivent un but commun pour le bien de tous ceux qui utilisent la mer ou dépendent d'elle et de ce qu'elle peut offrir, et ce, dans un climat ouvert de respect mutuel et de volonté de compromis.

Je conclurai en citant Jacques Cousteau, célèbre explorateur français, qui décrit la situation et nous fournit une excellente devise :

*« La mer, cette grande unificatrice, est l'unique espoir de l'homme. Aujourd'hui plus que jamais auparavant, ce vieux dicton dit littéralement ceci : nous sommes tous dans le même bateau. »*

## **Discours d'ouverture et allocutions**

J'ai à présent l'honneur d'inviter M. Koji Sekimizu, Secrétaire Général de l'Organisation maritime internationale à s'adresser à la Conférence.

**ALLOCUTION  
DU SECRETAIRE GENERAL  
DE L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE  
Mr Koji SEKIMIZU**

Monsieur le Président de la Conférence,

Excellences,

Monsieur le Président de l' OHI,

Distingués Délégués,

Mesdames et Messieurs,

C'est véritablement un grand plaisir d'être aujourd'hui parmi vous à cette cinquième Conférence hydrographique internationale extraordinaire. Nos organisations, l'OMI et l'OHI, ont beaucoup de points communs, allant de notre objectif commun de mers plus sûres et d'une navigation plus fiable, à la protection du milieu marin et au transport maritime durable.

Il n'est donc pas surprenant que nous partagions également une longue histoire de coopération et de travaux menés ensemble. En effet, l'accord de coopération officiel entre l'OMI et l'OHI date de 1963 lorsque l'Assemblée de l'OMCI, comme s'appelait alors l'OMI, a adopté, à sa troisième session, une résolution sur les relations avec le Bureau hydrographique international.

Compte tenu de ces relations établies de longue date, j'ai eu la grande satisfaction de signer, en décembre de l'année dernière, en 2013, un accord de coopération entre nos deux organisations qui à la fois reconferme nos liens forts du passé et fixe un cadre clair pour notre coopération future.

L'Assemblée de l'OMI, à sa 28<sup>ème</sup> session, a approuvé ma recommandation selon laquelle les membres de l'OMI qui ne sont pas encore membres de l'OHI devraient envisager d'y adhérer, étant donné que ses objectifs en matière de sécurité de la navigation et de protection du milieu marin sont si étroitement liés à ceux de l'OMI, et j'espère qu'un grand nombre d'entre eux le feront prochainement.

Mesdames et Messieurs, compte tenu des intérêts communs que nous partageons dans de si nombreux domaines d'activités, dont un grand nombre seront abordés pendant cette Conférence, au cours de cette semaine, je souhaiterais simplement aborder certaines des questions les plus importantes.

En juillet de cette année, la réunion inaugurale du nouveau sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage de l'OMI (NCSR) a approuvé un projet de circulaire MSC sur *ECDIS – Guide de bonnes pratiques*. Après examen de certaines de ses dispositions techniques par d'autres sous-comités, il sera transmis au Comité de la sécurité maritime aux fins d'approbation. Ce guide de bonnes pratiques incorpore et met à jour les circulaires précédemment publiées relatives à l'ECDIS, incluant les conseils sur le traitement des anomalies de fonctionnement, la maintenance et la formation. Il sera, j'en suis sûr, très bien reçu par l'industrie du transport maritime et par les fabricants d'électronique marine.

\*\*\*

## Discours d'ouverture et allocutions

Le renforcement des capacités est une composante vitale des efforts de l'OMI et de l'OHI à l'appui de nos objectifs communs. Je note que, comme l'OMI, votre organisation, l'OHI, tient également à jour des profils de pays qui permettent d'aider à évaluer et à analyser les besoins des pays. Il est de plus en plus important de se concentrer sur les véritables besoins des bénéficiaires. Sans ces éléments, il est difficile de donner leur plein effet aux activités de renforcement des capacités.

L'idée de profils de pays maritimes permettant d'identifier les besoins en matière de coopération technique a été lancée en 2012, peu après mon accès à de nouvelles responsabilités en tant que Secrétaire général. La coopération technique a toujours été un aspect important tout au long de l'histoire de l'OMI. Traditionnellement, le Secrétariat évaluait la meilleure manière d'assurer une coopération technique. Pour faire en sorte que les ressources limitées soient priorisées et affectées en fonction des besoins réels des pays en développement, j'ai pensé qu'il était nécessaire que les pays en développement évaluent et identifient leurs propres besoins en coopération technique, et c'est pour cette raison que j'ai proposé que chaque pays en développement ait un profil maritime national. Ainsi, lorsque le Secrétariat de l'OMI examine quelles questions importantes sont à traiter, nous sommes en mesure de répartir efficacement nos ressources. En outre, toutes les nations doivent établir leur propre politique de transport maritime national en tenant compte du futur de chaque pays. Sans politique nationale il n'est pas possible de compléter le formulaire de profil maritime du pays en matière de coopération technique, d'où la grande importance d'une politique de transport maritime nationale et j'ai décidé d'accroître les moyens consacrés par le Secrétariat de l'OMI au traitement de cette très importante question.

Pour l'identification des besoins en matière de coopération technique et de renforcement des capacités, en particulier dans le champ des responsabilités de l'Etat côtier et de l'Etat du port, mon point de vue est que les levés hydrographiques et les cartes de navigation électroniques sont parmi les questions les plus urgentes et les plus importantes. L'ECDIS est devenu obligatoire et la disponibilité des cartes électroniques de navigation est cruciale pour assurer la sécurité à l'avenir.

Les levés hydrographiques et le développement de cartes électroniques de navigation constituent un domaine majeur du renforcement des capacités et de la coopération technique qui implique des besoins en ressources. Si l'on examine rétrospectivement l'histoire de la coopération technique de l'OMI, nous avons affecté des ressources limitées du fonds de coopération technique à ce domaine. A l'évidence, les ressources affectées n'ont pas été suffisantes et vous vous souviendrez peut-être également que l'OMI est à l'origine du concept d'autoroute électronique maritime, notamment dans les détroits de Malacca et Singapour. J'y ai personnellement consacré de gros efforts afin d'assurer un financement du Fonds pour l'environnement mondial et nous avons ainsi pu implémenter le démonstrateur d'autoroute électronique maritime. Ceci a été un bon exemple. Je pense néanmoins que nous avons besoin de susciter l'intérêt d'une communauté plus large. Nous, l'OHI et l'OMI, devrions renouveler nos efforts communs en contactant les agences de développement des Nations Unies, des agences d'aides des Etats membres de l'OMI/l'OHI, ainsi que des communautés de donateurs et des organisations philanthropiques. Je souhaiterais débattre de cette question avec le président, M. Robert WARD, afin d'examiner ce que nous pouvons faire dans le futur et de mettre au point une stratégie commune.

Le développement des capacités en matière de levés hydrographiques et de cartographie marine revêt une importance fondamentale et nous, nos deux organisations, réalisons des activités conjointes de renforcement des capacités depuis de nombreuses années. En effet, je note avec satisfaction qu'un cours de formation régional conjoint de deux semaines pour les Etats membres africains est assuré à Maputo, Mozambique, en ce moment même. C'est



## Discours d'ouverture et allocutions

un excellent exemple des travaux que nos deux organisations entreprennent conjointement et qui, je le sais, sont très appréciés par les pays bénéficiaires. J'ai la ferme conviction que le fait d'aider les Etats à atteindre la capacité requise pour participer réellement aux activités maritimes constitue une importante contribution au système de transport maritime durable que nous nous efforçons tous de réaliser.

\*\*\*

J'aborde à présent la question des régions polaires ; les régions polaires sont de plus en plus un sujet de préoccupation hydrographique en raison de l'activité intensifiée dans ces zones pour le transport maritime, le tourisme ainsi que d'autres tâches comme l'exploration et l'extraction d'énergie. L'OMI est sur le point de finaliser son Recueil sur la navigation polaire, qui constituera un règlement international obligatoire pour les navires opérant dans les eaux polaires. L'OHI a contribué aux dispositions relatives à la sécurité contenues dans le Recueil sur la navigation polaire, concernant plus précisément l'état généralement non satisfaisant des levés hydrographiques sous-jacents à partir desquels sont établies les cartes marines existantes dans les régions polaires.

Les statistiques révèlent un manque de levés hydrographiques adéquats dans près de 95% des régions polaires, ce qui a des implications évidentes, non seulement pour le fonctionnement sûr d'un nombre croissant de navires, mais également pour continuer à assurer la protection de l'environnement et pour la gestion durable des régions polaires en général. Toutes les activités relatives au domaine maritime reposent, d'une manière ou d'une autre, sur la connaissance de la profondeur d'eau et de la nature de tout danger ou obstacle se trouvant sur le fond de la mer. Dans le cas des régions polaires, la plupart de ces informations n'existent tout simplement pas. Je sais que ceci est une source de préoccupation majeure, qui est partagée par l'OHI, et je suis convaincu que je peux parler au nom de nos deux organisations, lorsque je dis que nous encouragerons nos Etats membres à aborder cette question de toute urgence.

Ceci étant posé, en août 2013, à l'aimable invitation du ministère des transports de la Fédération de Russie et grâce aux excellentes dispositions prises par ce dernier, j'ai parcouru l'océan Arctique à bord d'un brise-glace nucléaire russe. Le voyage qui a couvert 1 700 milles a duré cinq jours. En tant que Secrétaire général de l'OMI, le but de cette mission était d'observer l'océan et les eaux arctiques, évaluer l'état de la fonte des glaces, observer les efforts du gouvernement de la Fédération de Russie, découvrir la navigation polaire de mes propres yeux, comprendre les défis du futur, en particulier pour ce que l'on appelle la route maritime du Nord et souligner l'importance des activités de l'OMI visant à établir le Recueil sur la navigation polaire.

J'ai été tout à fait impressionné et étonné que sur plus de 1700 milles, 90% de la route maritime étaient entièrement libres de glace. Seuls 10% de la route de navigation étaient couverts de glace de première année. La glace de première année en surface n'est pas mince mais le point important est que 90% des 1 700 milles parcourus étaient libres de glace. Il n'y avait pas de vents forts, pas de vagues, en conséquence ni roulis ni tangage. Si des cartes marines sont mises à disposition, la navigation dans l'océan Arctique le long de la route maritime du Nord, en particulier, est possible, particulièrement au cours de la saison d'été.

Le Recueil sur la navigation polaire que nous allons adopter à la fin de cette année ou, au début de l'année prochaine, assurera l'établissement d'un règlement international et d'un cadre légal. Mais, adopter un règlement international est une chose – notre défi se poursuit avec la mise en place de règles conformes au nouveau cadre. La mise en œuvre est le point-clé et à cet effet, par exemple, des centres de recherche et de sauvetage devront être établis, la météo et d'autres renseignements relatifs à la sécurité devront être diffusés et les

## Discours d'ouverture et allocutions

réseaux de communication devront être améliorés. Le développement des levés hydrographiques et des cartes électroniques de navigation est, à mon sens, le plus grand défi et, à cet égard, je me réjouis des efforts réalisés par le gouvernement de la Fédération de Russie. Je comprends qu'ils ont des programmes complets de levés hydrographiques et j'ai effectivement rencontré l'un des navires hydrographiques russes en cours d'opération dans la zone. J'ai trouvé cela tout à fait encourageant. J'ai seulement pris un exemple dans l'océan Arctique mais les mêmes questions se posent pour l'Antarctique, ce qui signifie que nous avons de vastes zones à gérer dans les prochaines années.

\*\*\*

J'ai mentionné tout à l'heure le nouveau sous-comité de la navigation, des communications, de la recherche et du sauvetage (NCSR) de l'OMI, qui est l'un des nouveaux sous-comités créés dans le cadre du processus de restructuration que j'ai lancé peu après mon accession au poste de Secrétaire général. Cette restructuration fait partie du vaste processus d'examen et de réforme destiné à assurer que l'OMI soit en mesure de répondre aux défis actuels et futurs en tant qu'organisation tournée vers l'avenir, efficace et soucieuse de ces coûts. J'espère également qu'elle offrira à l'ensemble des participants aux travaux de l'OMI, y compris nos estimées organisations partenaires, telles que l'OHI et l'AIMS, un mécanisme plus efficace à travers lequel orienter leurs contributions.

Comme son nom le suggère, le NCSR reprendra la plupart des travaux menés par les sous-comités NAV et COMSAR. En tant que telle, la contribution de l'OHI est probablement l'objectif principal du sous-comité – bien que, cela étant dit, je dois souligner que les vues de l'OHI sur tout sujet pertinent, indépendamment de l'organe ou l'organe subsidiaire qui pourrait en discuter, sont toujours bien accueillies. .

Le NCSR a, par exemple, repris l'ancien rôle du NAV, en tant qu'organe chargé de l'approbation initiale des dispositifs d'organisation du trafic maritime et de compte-rendu obligatoire des navires. Le NCSR 1 a approuvé 10 mesures d'organisation du trafic maritime, nouvelles ou amendées, et un système de compte-rendu de navires amendé, pour soumission au Comité de la sécurité maritime aux fins d'approbation.

De tels systèmes illustrent concrètement l'équilibre fragile qu'il faut maintenir entre la protection environnementale et la sécurité de la navigation. J'ai demandé aux gouvernements membres de l'OMI d'envisager d'examiner l'ensemble des dispositifs existants d'organisation du trafic maritime et de compte-rendu de navires particulièrement ceux qui sont en place depuis plusieurs années.

\*\*\*

La « e-navigation » est un autre thème qui sera très prochainement un élément important des travaux du nouveau sous-comité. Assurant, à nouveau, la suite des travaux du NAV, la première session du NCSR a finalisé le projet de plan d'application de la stratégie en matière d'« e-navigation », qui inclut les tâches recommandées pour faire progresser l'application de la « e-navigation », pour soumission au MSC aux fins d'approbation.

Le concept de « e-navigation » vise à intégrer les outils de navigation existants et nouveaux, en particulier les outils électroniques, au sein d'un système global qui contribuera à améliorer la sécurité de la navigation tout en réduisant dans le même temps la charge de travail du navigateur. L'objectif est de faciliter une approche holistique de l'interaction entre les utilisateurs à bord et à terre, dans le cadre d'une architecture globale de la « e-navigation ».

## Discours d'ouverture et allocutions

Ce domaine est examiné par l'OMI depuis près de huit ans maintenant et je ne doute pas que les Etats membres de l'OMI et l'industrie du transport maritime sont désireux de voir des résultats concrets et tangibles de ces longues délibérations.

\*\*\*

Mesdames et Messieurs, je pense que le 21<sup>ème</sup> siècle est le siècle des océans. Je me suis ouvertement félicité du rapport de la commission sur l'Océan mondial dirigée par M. Jose Maria Figueres. Je l'ai invité à prendre la parole devant l'OMI et notre communauté lors de la session du comité de protection du milieu marin à Londres, lundi prochain.

Le rapport de la commission sur l'Océan mondial soumet un grand nombre de questions très importantes à notre examen. Elles touchent aux raisons du déclin, déclin des océans, et aux leviers de la relance, relance des océans. En ce qui concerne les raisons du déclin, des questions comme l'augmentation de la demande de ressources, les avancées technologiques, le déclin des stocks halieutiques, le changement climatique, la régression de la biodiversité et des habitats et la faiblesse de la gouvernance de la haute mer sont examinées.

Dans le cadre des leviers de la relance, le rapport indique avec espoir, que les objectifs de développement durable des Nations Unies en cours d'élaboration portent sur le renforcement de la gouvernance sur la haute mer et l'arrêt de la surpêche, la lutte contre la pêche illicite, non réglementée et non déclarée, le contrôle efficace des activités pétrolières et gazières offshore et le mécanisme global de responsabilité eu égard aux océans. Je me félicite de cela.

Ils appellent à envisager un nouvel organe des Nations Unies ce qui me préoccupe sérieusement. Ma préoccupation tient au fait que nous avons déjà des organes des Nations Unies appropriés – par exemple : l'OMI, la FAO, l'UNESCO et le PNUE, sans qu'il soit besoin d'en créer de nouveaux. Nous avons notre système d'organisations des Nations Unies, mais nous devons reconnaître qu'il peut y avoir des lacunes entre les mandats des organisations. Il me semble que nous devrions renforcer la coopération au sein des agences des NU existantes qui traitent des océans et j'envisage maintenant d'inviter toutes les agences des NU concernées par les océans à venir examiner cette question l'année prochaine. Je propose également de tenir une autre session du groupe de travail mixte FAO/OMI qui traite de la pêche INN au siège de l'OMI l'année prochaine.

Le thème de l'année prochaine pour la Journée maritime mondiale de l'OMI est « Enseignement et formation maritimes » et nous voulons par exemple renforcer les bases financières de l'université maritime mondiale. Vous êtes peut-être conscients que l'université maritime mondiale est actuellement en cours de transfert vers un nouveau campus qui ouvrira en mai prochain. Nous avons un grand nombre d'autres sujets importants dans le cadre de l'enseignement et de la formation maritimes. Dans ce contexte, j'aimerais rechercher plus de collaboration entre l'OMI et l'OHI dans le domaine de « l'enseignement et la formation maritimes » et dans le domaine des questions liées aux océans avec le souci de soutenir les activités des Nations Unies pour atteindre les objectifs de développement durable pour les océans.

\*\*\*

Mesdames et Messieurs, l'OHI a clairement un rôle important à jouer pour répondre à nos défis et pour atteindre les objectifs que nous avons définis nous-mêmes à l'OMI et à la Conférence Rio+20 en 2012. Sur la base de notre longue histoire de collaboration et de coopération, je suis sûr que l'OHI continuera à faire entendre sa voix au sein de l'OMI, et je

## **Discours d'ouverture et allocutions**

vous remercie d'avance pour cette contribution continue aux activités de l'OMI au sein du système des Nations Unies.

Je vous souhaite également un vif succès dans vos propres travaux à venir et vous remercie encore pour l'occasion que vous m'avez donnée de participer à cette conférence aujourd'hui.

Merci.

---

**ALLOCUTION**  
**DU DIRECTEUR EXECUTIF DE LA NIPPON FOUNDATION**  
M. Mitsuyuki UNNO

Distingués délégués,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur d'être parmi vous ici aujourd'hui pour m'entretenir avec vous. Je remercie le président Robert Ward pour son aimable invitation.

Les océans sont constamment changeants et soulèvent un grand nombre de questions complexes et sérieuses. La *Nippon Foundation* tente de répondre de façon dynamique à ces défis.

Notre objectif repose actuellement sur le renforcement des capacités humaines en vue de transmettre aux générations futures des océans durables.

En particulier, nous accordons de l'importance aux approches multidisciplinaires et globales. Nos projets relatifs à l'hydrographie et à la bathymétrie avec l'OHI et la GEBCO sont également fondés sur ce principe.

A cette occasion, permettez-moi d'exprimer les vues et l'enthousiasme de la *Nippon Foundation* pour ces programmes.

Tout a commencé il y a dix ans lorsque j'ai eu le plaisir d'être invité à la *Royal Institution* à Londres par les honorables membres du comité directeur de la GEBCO qui nous ont fait part de leur souhait de proposer un projet.

La réunion était en fait une conférence de science naturelle de quatre heures sur les fondements de l'océanographie et de la géologie. Ce fut la leçon particulière intensive la plus riche que je n'ai jamais eue avec sept distingués professeurs qui m'enseignaient les mécanismes des océans.

Malheureusement, un grand nombre de détails m'ont échappé. Certains de ces professeurs sont là aujourd'hui et je souhaiterais les remercier encore. Je regrette d'avoir à l'époque prétendu tout comprendre.

Au cours de cette réunion, une chose est devenue très claire pour moi : c'est la fascination du Prince Albert 1er pour les mystères du fond marin et la raison pour laquelle plus d'un siècle plus tard, cet enthousiasme demeure parmi les scientifiques.

A la fin, un professeur a fait l'aveu suivant : « Nous étions si concentrés sur l'étude du fond de la mer qu'un jour, nous avons levé les yeux, nous nous sommes regardés et avons réalisé que nous avons vieilli. Pouvez-vous travailler avec nous pour transmettre nos connaissances et notre passion aux générations futures ? ».

Mesdames et Messieurs, après avoir suivi cette conférence unique dans ma vie, comment pourrais-je dire NON.

Ce fut la raison pour laquelle, en 2004, la *Nippon Foundation* a commencé le programme de bourses NF-GEBCO. Le programme apporte un soutien complet aux jeunes professionnels de la marine qui suivent une formation en bathymétrie à l'Université du New Hampshire

## Discours d'ouverture et allocutions

pendant une année. Une décennie s'est écoulée et maintenant plus de 60 diplômés de 31 nations ont pris notre suite et sont à leur tour gagnés par la passion et la connaissance du fond des océans.

Nos étudiants élargissent leurs perspectives scientifiques durant le cours et sont encouragés à collaborer entre eux activement à l'issue de leurs études.

A la faveur d'une conversation avec un étudiant, nous avons réalisé l'importance d'intégrer la connaissance du fond de l'océan avec les informations hydrographiques relatives à la surface de la mer, aux lignes de côte et aux vastes étendues d'eaux.

Ceci nous a inspiré pour lancer le programme cartographique NF-OHI avec l'OHI en 2007. Dans ce programme, nous soutenons la formation au UKHO de jeunes professionnels des services hydrographiques gouvernementaux et des instituts de recherche. A ce jour, 29 diplômés de 23 pays ont achevé leur programme.

Le champ de l'hydrographie a besoin du renforcement des capacités. Il est particulièrement important de faire en sorte que tous les pays soient capables de produire des cartes marines papier ou numérique précises. Nous sommes d'avis que le programme cartographique NF-OHI contribuera à combler ce besoin fondamental.

En outre, nous espérons contribuer au progrès des sciences marines et terrestres, y compris au contrôle du changement climatique et à la gestion des ressources biologiques marines. En conséquence, nous attendons que cette initiative conduise à des politiques, des règlements et d'autres cadres de travail plus efficaces pour des océans durables.

Du fond marin à la surface et de la sécurité maritime au changement climatique, les questions relatives à nos océans deviennent de plus en plus complexes mais l'homme aborde séparément chacun de ces défis. Nous savons qu'il y a une limite aux solutions qui peuvent être obtenues *via* les efforts d'un seul pays ou d'un seul domaine scientifique. Cependant, nous oublions souvent qu'il y a également une limite à traiter seulement les problèmes auxquels nous sommes confrontés. J'espère que vous pouvez tous convenir que la collaboration au-delà des intérêts immédiats de chaque nation, tout en maintenant des perspectives à long terme, est maintenant encore plus importante.

Avec cela à l'esprit, la *Nippon Foundation* attend que ses diplômés travaillent dans une perspective globale et interdisciplinaire et tissent des réseaux solidaires. Nous soutenons également leur collaboration dans d'autres domaines pour échanger informations et compétences.

J'aimerais conclure en demandant humblement que chacun ici partage toutes ses connaissances et sa sagesse avec nos diplômés et soutienne le développement de leurs potentialités. Avec votre soutien solide et généreux, je crois que nous pouvons transmettre la vision du Prince Albert 1er et le grand enthousiasme des responsables de la GEBCO qui la mettent en œuvre, ainsi que de riches océans durables, à la prochaine génération.

Bien entendu, si vous souhaitez personnellement recevoir les quatre heures de conférence passionnées sur la connaissance du fond des océans, veuillez en faire une demande à notre association. Je peux vous assurer que cela sera une expérience unique.

Merci.

**PROPOSITIONS SOUMISES A L'EXAMEN  
DE LA CONFERENCE**





## LISTE DES PROPOSITIONS

N° Propositions	Objet de la proposition	Par
1	Révision des conditions d'attribution de la médaille Prince Albert 1 <sup>er</sup> pour l'hydrographie	Monaco
2	Recherche d'une nouvelle voie pour la question de la S-23	République démocratique populaire de Corée
3	Amendement du règlement général de l'OHI (pas encore en vigueur), article 16 (b), afin de clarifier le processus de sélection du Conseil	Etats-Unis d'Amérique
4	Pour une politique de bathymétrie participative fiable et son mode d'emploi	Etats-Unis d'Amérique et France
5	Amélioration de l'estimation des coûts totaux des tâches de l'OHI pour la définition d'un programme de travail hiérarchisé	France
6	Développement d'un programme OHI de bathymétrie et de cartographie par satellite pour les régions reculées	France
7	Il n'y a pas d'autre alternative que la mise en œuvre complète des principes et directives WEND	France

**Note:** les sujets spécifiques approuvés par la XVIII<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale sont traités dans les rapports particuliers correspondants.



**PRO 1            PROPOSITION DE REVISION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE PRINCE ALBERT 1<sup>ER</sup> POUR L'HYDROGRAPHIE**

**Présentée par : Monaco**

**Référence :**        Résolution 6/2009 de l'OHI – *Revue hydrographique internationale* :  
Clause 6 – *Médaille Prince Albert 1<sup>er</sup> pour l'hydrographie*

**PROPOSITION**

**1. Il est demandé à la Conférence d'approuver une nouvelle résolution sur la médaille Prince Albert 1<sup>er</sup> pour l'hydrographie, telle que présentée dans l'appendice à cette proposition. Si elle est approuvée, la nouvelle résolution remplacera la clause 6 de la résolution 6/2009 de l'OHI – *Revue hydrographique internationale* : *la Médaille Prince Albert 1<sup>er</sup> pour l'hydrographie*. La nouvelle résolution sera insérée dans la section 1.1 - *Administration de l'OHI* de la publication M-3 - *Résolutions de l'OHI*.**

**NOTE EXPLICATIVE**

1. La Médaille Prince Albert 1<sup>er</sup> pour l'hydrographie a été créée en 1988 à l'issue de discussions tenues entre le président du Comité de direction et le Prince de Monaco. Elle fut appelée Médaille « Prince Albert 1<sup>er</sup> pour l'hydrographie » en hommage au Prince Albert 1<sup>er</sup> qui fut l'un des grands navigateurs et explorateurs de son temps. La médaille est attribuée à l'auteur du meilleur article publié dans la Revue hydrographique internationale (RHI) et elle est toujours remise par le Prince de Monaco lors de la cérémonie d'ouverture des conférences hydrographiques internationales ordinaires.

2. La Revue hydrographique internationale continue d'être la principale référence qui rend compte, au fur et à mesure, des développements significatifs qui sont apportés à l'hydrographie. Toutefois, la nature et la portée des travaux de l'OHI ont changé et sont moins souvent restitués dans la RHI. Les auteurs d'articles publiés dans la RHI sont maintenant issus, de plus en plus souvent, d'instituts universitaires au lieu d'être des participants ayant un rôle actif dans la réalisation des objectifs de l'OHI et de son programme de travail, comme c'était habituellement le cas dans le passé. Dans ce contexte, la signification de l'attribution de la Médaille Prince Albert 1<sup>er</sup> pour l'hydrographie a également changé. Dans le passé, l'attribution de la médaille pouvait souvent être considérée comme la reconnaissance d'une contribution importante à l'hydrographie, sous les auspices de l'OHI; ceci est moins évident de nos jours.

3. Monaco propose qu'à l'avenir l'attribution de la Médaille Prince Albert 1<sup>er</sup> pour l'hydrographie repose sur la contribution significative et durable d'une personne aux travaux de l'OHI ainsi qu'à ses buts et objectifs. La médaille devrait distinguer les personnes qui, de part leurs actions, ont contribué de manière significative à la réalisation des buts et objectifs de l'OHI. En d'autres termes, la Médaille Prince Albert 1<sup>er</sup> pour l'hydrographie serait une reconnaissance des « héros de l'hydrographie » de l'OHI.

4. Il est proposé que la médaille continue d'être remise lors de la conférence hydrographique internationale (à remplacer par l' « Assemblée », lorsque cette dernière aura été établie).

5. Les membres actuels et anciens du BHI (« du BHI » à remplacer par « de l'ancien BHI ou du secrétariat de l'OHI » lorsque le Secrétariat aura été établi) ne seront pas éligibles pour l'attribution de la médaille.

**Appendice à la PRO 1****Texte proposé pour une résolution de l'OHI sur la Médaille Prince Albert 1<sup>er</sup> pour l'hydrographie**

Titre	Référence	Dernier amendement (LC ou CHI)	Référence de la 1 <sup>ère</sup> édition
Médaille Prince Albert 1 <sup>er</sup> pour l'hydrographie	xx/2014		

**Introduction**

1. La Médaille Prince Albert 1<sup>er</sup> pour l'hydrographie a été créée en 1988, à l'issue de discussions entre le président du Comité de direction et le Prince de Monaco. Elle fut appelée « Médaille Prince Albert 1<sup>er</sup> pour l'hydrographie » en hommage au Prince Albert 1<sup>er</sup> qui fut l'un des grands navigateurs et explorateurs de son temps. La médaille devait être attribuée à l'auteur du meilleur article publié dans la Revue hydrographique internationale (RHI). La médaille est toujours remise par le Prince de Monaco en personne lors de la cérémonie d'ouverture des conférences hydrographiques internationales ordinaires. En 2014, à la 5<sup>ème</sup> conférence hydrographique internationale extraordinaire, les Etats membres ont approuvé une proposition présentée par Monaco visant à modifier les conditions d'attribution de la médaille afin d'honorer les personnes qui, de part leurs actions, ont contribué de manière significative à la réalisation des buts et objectifs de l'OHI. En d'autres termes, la Médaille Prince Albert 1<sup>er</sup> pour l'hydrographie est une reconnaissance des « héros de l'hydrographie » de l'OHI.

**Propositions de candidatures pour l'attribution de la médaille**

2. A la fin de l'année précédant une conférence hydrographique internationale ordinaire («conférence hydrographique internationale » à remplacer par « Assemblée », lorsque l'Assemblée aura été établie), les Etats membres peuvent présenter jusqu'à deux candidatures pour l'attribution de la médaille, à l'aide du formulaire qui se trouve en annexe à cette résolution. Une candidature peut concerner un citoyen de l'Etat membre, une autre candidature peut concerner un citoyen d'un autre Etat.

3. Les membres actuels et anciens du BHI (« du BHI » à remplacer par « de l'ancien BHI ou du Secrétariat de l'OHI » lorsque le Secrétariat aura été établi) ne seront pas éligibles pour l'attribution de la médaille.

**Processus de sélection**

4. Le Comité de direction (« Comité de direction » sera remplacé par « Secrétaire général et les directeurs », lorsque le poste de Secrétaire général aura été établi), en consultation avec les représentants du gouvernement de SAS le Prince de Monaco, sélectionnera le lauréat de la médaille en prenant en compte au moins les points suivants :

- a. les exemples spécifiques d'innovation, de travaux originaux, de résultats exceptionnels ou d'engagement exceptionnel dans la poursuite des buts et objectifs de l'OHI.
- b. la manière dont les travaux ou les efforts du candidat ont amélioré l'hydrographie mondiale, les techniques hydrographiques ou les capacités hydrographiques.

**Annexe A à la résolution de l'OHI xx/2014****FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

Renseignements relatifs au candidat	
Titre	
Nom	
Prénoms	
Récompenses ou distinctions honorifiques	

**Raison et justification de la candidature**

Fournir des renseignements sur la manière dont le candidat a contribué à la poursuite des buts et des objectifs de l'OHI, y compris les postes qu'il a occupés ou les activités qu'il a menées à bien, ainsi que les périodes de service concernées. Inclure également une déclaration en format libre sur les raisons qui conduisent à penser que la personne en question devrait être choisie et distinguée par l'attribution de la Médaille Prince Albert 1<sup>er</sup> pour l'hydrographie.

A titre indicatif, il est suggéré d'examiner certaines des questions suivantes :

- Dans quelle(s) fonction(s) ou dans quel(s) domaine(s) le candidat s'est-il illustré ?
- En quoi les services rendus par le candidat sont-ils dignes de reconnaissance ?
- En quoi la contribution du candidat a-t-elle eu une incidence sur un domaine, une localité, un groupe, une communauté particulière ou sur l'humanité dans son ensemble ?
- Durant quelle période le candidat a-t-il apporté une contribution majeure ?
- La contribution du candidat a-t-elle été reconnue ailleurs (par exemple : par les médias, par d'autres récompenses, par des groupes professionnels ou par des groupes d'intérêt, ou *via* un gouvernement) ?
- En quoi la personne en question se distingue-t-elle des autres ?

<b>Raison et justification de cette candidature</b> ( <i>le cadre s'agrandira au fur et à mesure de la saisie</i> )	
<b>Approbation par l'Etat membre qui propose la candidature</b>	
Etat membre	
Signature	
<b>J'atteste que les renseignements fournis sont, à ma connaissance, exacts. Je suis prêt à fournir des informations et des justifications supplémentaires sur cette candidature, si besoin est.</b>	
Titre	
Nom	
Prénoms	
Fonctions	

## COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

### BRESIL

Le Brésil soutient partiellement cette proposition. Nous soutenons vivement le consensus visant à reconnaître les « héros de l'hydrographie » de l'OHI. En même temps, nous estimons que les articles publiés dans la RHI sont susceptibles de constituer des améliorations significatives au développement de l'hydrographie. Pour cette raison, nous souhaiterions proposer une nouvelle (seconde) catégorie récompensant la « Médaille Prince Albert 1<sup>er</sup> pour l'hydrographie ». Dans cette nouvelle catégorie qui s'intitulerait « contributions scientifiques à l'hydrographie », on conserverait le critère actuel : la médaille doit être remise à l'auteur du meilleur article publié dans la Revue hydrographique internationale (RHI).

### CHILI

- a) Nous soutenons le principe qui présidera à l'attribution de la médaille en reconnaissance des personnes qui ont contribué à l'atteinte des objectifs de l'OHI.
- b) Nous proposons que seuls les membres du BHI en exercice au moment de la sélection soient inéligibles pour l'attribution de la médaille en raison de possibles conflits d'intérêt.
- c) Nous proposons d'envisager d'établir une période d'évaluation de la contribution des candidats potentiels, par exemple les trois dernières années. Le fait de ne pas définir de période pourrait rendre très difficile le processus de sélection, étant donné que les comparaisons entre les contributions présentes et passées, dans différents scénarios peuvent être pratiquement impossibles à homologuer.

### FINLANDE

Est favorable à la proposition.

### FRANCE

La France approuve la proposition formulée par la Principauté de Monaco. Elle suggère cependant de compléter les critères d'évaluation dans le processus de sélection (§ 4 de la nouvelle résolution) pour expliciter la manière dont pourraient être évalués ces critères. Le texte suivant pourrait être ajouté après les points a. et b. :

« Il sera notamment tenu compte du nombre et de la nature des publications (auteur ou co-auteur) ou des participations actives du candidat à des conférences ou commissions (organisateur, conférencier, rapporteur, etc.). »

### ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni soutient cette proposition.

**ETATS-UNIS**

Les Etats-Unis apprécient la tentative d'ouvrir l'attribution de cette médaille à un plus large éventail d'auteurs qui depuis quelques temps tendent à provenir essentiellement d'instituts universitaires plutôt que d'un plus large éventail de candidats qui jouent un rôle actif dans la réalisation des objectifs de l'OHI. Cependant, les Etats-Unis ne souscrivent pas au paragraphe 5 qui stipule que les membres actuels et passés du BHI ne sont pas éligibles. Les Etats-Unis conviennent que les membres du BHI en fonction au moment de la candidature et de l'attribution de la médaille ne soient pas éligibles, mais souhaitent instamment que les « anciens » membres du BHI soient éligibles. Dans de nombreux cas les anciens membres font, en réalité, partie des « héros de l'hydrographie » et devraient être pris en compte pour l'attribution de la médaille.

**PRO 2 RECHERCHE D'UNE NOUVELLE VOIE POUR LA QUESTION DE LA S-23**

Présentée par : République démocratique populaire de Corée

**PROPOSITION**

2. Il est demandé à la 5<sup>ème</sup> CHIE de chercher une nouvelle voie en vue de publier la nouvelle édition de la Publication spéciale S-23 de l'OHI « Limites des océans et des mers ».

**NOTE EXPLICATIVE**

- Considérant que les Etats membres de l'OHI sont préoccupés par le fait que la S-23 n'ait pas été publiée, en dépit des efforts fournis, y compris deux réunions tenues par le groupe de travail sur la S-23 pendant la XVII<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale de 2007,
- Rappelant que les Etats membres ont une compréhension commune de la nécessité de publier une nouvelle édition, étant donné que la 3<sup>ème</sup> édition de la S-23 est largement périmée depuis sa parution,
- Exprimant notre regret quant à l'absence de progrès sur ce sujet, bien que le problème de la S-23 ait fait l'objet de débats lors de la XVIII<sup>ème</sup> CHI,
- Reconnaisant que la question de la nouvelle édition de la S-23 est posée, en tant que problème grave qu'il n'est plus possible de différer, par l'OHI, en sa qualité d'Organisation internationale habilitée,

La République populaire démocratique de Corée propose officiellement à la 5<sup>ème</sup> CHIE d'examiner la proposition ci-dessus.

**COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES**

**BRESIL**

Le Brésil ne soutient pas cette proposition. Notre point de vue est que la nouvelle édition de la S-23 est davantage une question politique que technique. L'OHI est un organe technique et consultatif. Pour cette raison, nous pensons que l'OHI n'est pas l'instance appropriée pour discuter de cette question.

**JAPON**

Il est indéniable que la S-23 est un document valable pour l'ensemble des parties prenantes incluant l'OHI et ses Etats membres, mais qui doit être mise à jour pour rester une publication très utile et pratique de l'Organisation. Cependant, le point de vue du Japon est qu'il est prématuré de rouvrir les débats sur la question de la S-23 à la 5<sup>ème</sup> CHIE pour les raisons suivantes:

1. Toutes les priorités et initiatives sur lesquelles l'OHI devrait se concentrer lors des 5 prochaines années ont été incorporées dans le programme de travail quinquennal de l'OHI pour la période 2013-2017 et adoptées lors de la 18<sup>ème</sup> CHI. Ceci signifie que pour la réalisation du programme de travail susmentionné, toutes les ressources ont déjà été mobilisées par le BHI ainsi que par les Etats membres.



**JAPON (suite)**

2. En ce qui concerne la révision de la S-23, à la suite de débats sur cette initiative au sein du GT sur la S-23 et lors de la 18<sup>ème</sup> CHI, la Conférence a approuvé « de ne prendre aucune mesure supplémentaire sur la révision de la S-23 » à la 18<sup>ème</sup> CHI.

**PRO 3 AMENDEMENT DE L'ARTICLE 16(b) DU REGLEMENT GENERAL DE L'OHI (PAS ENCORE EN VIGUEUR) AFIN DE CLARIFIER LE PROCESSUS DE SELECTION DU CONSEIL.**

Présentée par: Etats-Unis d'Amérique

**Références:** Règlement général de l'Organisation hydrographique internationale (OHI), pas encore en vigueur, Publication M-1 de l'OHI.  
Projet d'article 14 du Règlement général de l'Organisation hydrographique internationale (OHI), (25 mai 2005).  
Compte rendu des séances de la 3<sup>ème</sup> CHIE, Appendice I, Rapport à la 3<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale extraordinaire, Monaco, avril 2005.

**PROPOSITION**

3. Il est proposé d'ajouter un nouveau paragraphe au Règlement général de l'Organisation hydrographique internationale (OHI), pas encore en vigueur, afin de clarifier le sens de l'article 16 (b), iii qui stipule que tout Etat membre doit présenter sa candidature à une CHR pour faire part de sa volonté de siéger au Conseil et les implications (inconvenients) qu'il y aurait à ne pas le faire. Ceci empêche les Etats membres, ainsi que l'indique l'article 16 (c), d'obtenir une représentation au Conseil par le seul fait de leur inaction.

Il est proposé d'ajouter le nouveau paragraphe suivant à l'article 16 (b) :

Article 16 (b), iv:

*« Si un Etat membre ne présente pas sa candidature à une CHR (ou omet de le faire), dans les délais fixés à l'article 16 (b), on supposera que l'Etat membre en question n'est pas intéressé par un siège au Conseil et, par conséquent, il ne sera pas pris en considération dans le cadre de la procédure décrite au paragraphe (c), ci-dessous ».*

Les paragraphes suivants de l'article 16 (b) doivent être renumérotés en conséquence. L'article 16 entièrement révisé est proposé en appendice.

**NOTE EXPLICATIVE**

Actuellement, l'article 16 du Règlement général de l'OHI (qui n'est pas encore en vigueur) et qui porte sur la sélection des membres du Conseil, n'est pas clair quant aux répercussions que peut avoir sur les Etats membres le seul fait de leur inaction. Plus précisément, il n'y a pas de directives sur ce qui se produit si les Etats membres ne répondent pas à l'article 16 (b), iii qui stipule qu' « un Etat membre doit présenter sa candidature à la CHR en vue de sa sélection, avec copie de sa candidature au Secrétaire général, au moins six mois avant la session ordinaire de l'Assemblée ; ». Les Etats-Unis ont pris part depuis le début aux travaux du SPWG qui ont conduit à la rédaction du Règlement général de l'OHI (pas encore en vigueur). Pendant les travaux du SPWG, il est clairement apparu que la principale façon d'obtenir un siège au Conseil pour un Etat membre était via les CHR. Ceci est étayé par :

- Un premier projet de Règlement général en 2005, dans lequel l'article 14 (b) stipule que : « **en premier lieu, les deux tiers des sièges sont affectés aux CHR.** » et
- Le rapport à la 3<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale extraordinaire de Monaco, en avril 2005, paragraphe 6.2, qui indique notamment que « **les deux tiers des sièges du Conseil sont d'abord choisis sur la base de la représentation régionale...** » .

Toutefois, du fait qu'il existait alors des trous dans la couverture des CHR et que plusieurs Etats membres n'étaient pas en mesure d'y participer, une seconde catégorie « autres » a été créée pour ces Etats membres. Lorsque la CHR de l'Atlantique sud-ouest a été créée, éliminant ce trou dans la couverture des CHR, la catégorie « autres » est devenue la catégorie relative au « plus grand intérêt apporté aux questions hydrographiques » décrite dans l'article 16 (c). (La CHR de l'Atlantique sud-ouest a été établie en 2006 et sa première réunion s'est tenue en avril 2007; la commission hydrographique régionale de l'Arctique a été établie en 2010 et sa première réunion s'est tenue en octobre 2010).

Bien que manquant de clarté, l'article 16 (b), iii, peut être interprété comme si les « 10 premiers Etats membres portant le plus grand intérêt aux questions hydrographiques » pouvaient maintenant obtenir une représentation au Conseil par le seul fait de leur inaction. Etant donné que « le plus grand intérêt apporté aux questions hydrographiques » est défini par le tonnage national de leur flotte, les dix premiers Etats membres en matière de tonnage obtiendraient une représentation au Conseil. Cette proposition vise à clarifier les conséquences d'un non-respect de l'article 16 (b), iii.

Les Etats-Unis sont toutefois d'avis que lorsque le Règlement général a été élaboré, l'intention du SPWG était que tous les Etats membres posent d'abord leur candidature pour une représentation au Conseil via une CHR. Dans cette hypothèse, certains Etats membres placés sur la liste des 10 premiers (ceux dont le tonnage national est le plus élevé) auront déjà obtenu la représentation au Conseil dans le cadre d'une CHR (comme indiqué à l'article 16 (b)). Ces Etats membres seront supprimés de la liste des 10 premiers (comme indiqué dans l'article 16 (c)) pour permettre aux Etats membres placés plus bas dans le classement, en 11<sup>ème</sup> position et suivantes, de se hisser dans les 10 premiers et de pouvoir être pris en compte pour la représentation au Conseil. Ceci permettra à certains Etats membres d'obtenir la représentation à laquelle ils n'auraient pu sinon prétendre. Les Etats-Unis pensent que telle était l'intention du SPWG lorsque le règlement général a été élaboré.

## Appendice à la PRO 3

### ARTICLE 16

Le Conseil est composé d'Etats membres. Sa composition est déterminée conformément aux principes suivants :

- (a) Aucun Etat membre ne peut détenir plus d'un siège au Conseil ;
- (b) Deux tiers des sièges du Conseil sont détenus par les Etats membres sélectionnés par les CHR. Chaque CHR a le droit de sélectionner au moins un Etat membre, dans les conditions suivantes :
  - (i) Un Etat membre peut uniquement se présenter pour être sélectionné par une CHR dont il est membre à part entière;
  - (ii) Un Etat membre peut uniquement se présenter pour être sélectionné par une seule CHR;
  - (iii) Un Etat membre doit présenter sa candidature à la CHR en vue de sa sélection, avec copie de sa candidature au Secrétaire général, au moins six mois avant la session ordinaire de l'Assemblée;
  - (iv) **« Si un Etat membre ne présente pas sa candidature à une CHR (ou omet de le faire), dans les délais fixés à l'article 16 (b), on supposera que l'Etat membre en question n'est pas intéressé par un siège au Conseil et, par conséquent, il ne sera pas pris en considération dans le cadre de la procédure décrite au paragraphe (c), ci-dessous » ;**
  - (v) ~~(iv)~~ Le nombre de sièges attribués à chaque CHR doit être calculé par le Secrétaire général selon le principe de la représentation proportionnelle afin d'atteindre les deux tiers des sièges du Conseil requis prévus dans ce sous-paragraphe (b);
  - (vi) ~~(v)~~ Pour déterminer le nombre de sièges du Conseil attribués à chaque CHR, le Secrétaire général doit s'assurer que tout Etat membre est compté comme membre à part entière d'une CHR, mais de pas plus d'une CHR.
  - (vii) ~~(vi)~~ Trois mois avant la session ordinaire de l'Assemblée, le Secrétaire général informe tous les Etats membres du nombre de sièges attribués à chaque CHR et des Etats membres admissibles à la sélection par chaque CHR ; et
  - (viii) ~~(vii)~~ Chaque CHR doit informer le Secrétaire général, avant le dernier jour de chaque session ordinaire de l'Assemblée, des Etats membres qu'elle a sélectionnés pour siéger au Conseil, parmi ceux admissibles à la sélection.
- (c) Le tiers restant des sièges du Conseil est détenu par les Etats membres qui apportent le plus grand intérêt aux questions hydrographiques et qui n'ont pas été sélectionnés dans le cadre de la procédure décrite au sous-paragraphe (b) ci-dessus. La définition de ce qui constitue un « intérêt apporté aux questions hydrographiques » sera réexaminée au plus tard lors de la seconde réunion de l'Assemblée. Dans l'intervalle, l'échelle de mesure de l'intérêt apporté aux questions hydrographiques est définie par le tonnage national de leur flotte. Le tableau des tonnages nationaux est établi conformément aux procédures contenues dans les articles 5 et 6 du Règlement financier. Le Secrétaire général détermine quels sont les

## Propositions - CONF.EX5/G/03F

Etats membres qui détiendront ce tiers des sièges du Conseil en les identifiant dans l'ordre décroissant de leur tonnage national, en se référant au tableau de tonnage national de leur flotte produit conformément à l'article 6(a) du Règlement financier, et après avoir obtenu confirmation de la volonté de chacun d'entre eux d'occuper un siège au Conseil.

- (d) Avant la clôture de la session ordinaire, le Secrétaire général soumet la liste complète des membres du Conseil à l'Assemblée.
- (e) L'Assemblée examine et approuve le processus de sélection afin de s'assurer que ces principes ont été correctement suivis.
- (f) Au cas où un Etat membre détenant un siège au Conseil serait privé du droit de vote ainsi que de ses avantages et prérogatives, conformément à l'article XV de la Convention, cet Etat membre perdrait immédiatement son siège et le Secrétaire général devrait lancer la procédure appropriée en vue de son remplacement, conformément au présent article 16.

## COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

### BRESIL

Le Brésil soutient cette proposition. Nous saisissons cette occasion pour proposer de réviser la définition de l'expression « le plus grand intérêt apporté aux questions hydrographiques » en tenant compte des aspects suivants : l'étendue du littoral et des voies navigables, le renforcement des capacités, le portefeuille de cartes marines et les moyens utilisés pour recueillir des données bathymétriques dans chaque pays.

### CHILI

Nous soutenons la proposition étant donné que celle-ci facilite le processus de sélection et de nomination.

### FINLANDE

Est favorable à la proposition.

### FRANCE

La France approuve la proposition présentée. Elle suggère cependant une légère modification dans la rédaction de l'article 16 (b), iv, dans sa version française, afin de le rendre plus précis dans l'esprit de la modification, pour lire :

*“Si un Etat membre ne présente pas sa candidature à ~~une~~ aucune CHR (ou omet de le faire), dans les délais fixés à l'article 16 (b), on supposera que l'Etat membre en question n'est pas intéressé par un siège au Conseil et, par conséquent, il ne sera pas pris en considération dans le cadre de la procédure décrite au paragraphe (c), ci-dessous ».*

La France note que la version anglaise de l'article 16 (b) iv pourrait aussi être modifiée comme suit pour être plus conforme à celle proposée en français :

*“If a Member State does not (fails to) apply to ~~an~~ any RHC within the time limits set forth in Article 16 (b), it will be assumed that the Member State has no interest in ~~servicing or~~ having a seat at the Council and will therefore not receive consideration under the method described in paragraph (c), below.”*

### JAPON

Le Japon soutient pleinement cette proposition.

Comme les Etats-Unis l'ont indiqué, il n'y a aucune directive quant à savoir ce qui se passe si les Etats membres ne respectent pas à l'article 16 (b) et les amendements des Etats-Unis permettront de résoudre ce problème.

### ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni ne soutient pas cette proposition. Il partage néanmoins le point de vue des Etats-Unis selon lequel les Etats membres de l'OHI qui occupent des sièges au Conseil devraient être des Etats membres qui ont un intérêt à le faire. Le Royaume-Uni reconnaît également que, conformément à l'article 16(b) (iii) du Règlement général (pas encore en vigueur), la présentation d'une candidature à une Commission hydrographique régionale serait une indication que l'Etat membre est intéressé par un siège au Conseil.

Dans ce contexte, le Royaume-Uni considère qu'un Etat membre dont le tonnage national de la flotte est classé parmi les dix premiers tonnages nationaux du monde pourrait se contenter (et l'on s'attendrait peut-être à ce qu'il se comporte de cette manière) de ne pas chercher à être sélectionné par une Commission hydrographique régionale, en raison du fait que le tonnage national de sa flotte lui assurerait, de toutes façons, un siège au sein du Conseil. Le Royaume-Uni ne considère pas que le fait de s'abstenir de rechercher à être sélectionné pour cette raison puisse être compris comme une indication que l'Etat membre n'est pas intéressé par un siège au Conseil, et suggère que pour ces Etats membres, la candidature à une Commission hydrographique régionale est peut-être un fardeau administratif malvenu.

Le Royaume-Uni soutient le principe général selon lequel avant leur sélection conformément à l'article 16(c) du Règlement général (pas encore en vigueur), il devrait être demandé aux Etats membres de préciser s'ils sont intéressés par un siège au Conseil. Cependant, le RU ne croit pas que la proposition des Etats-Unis rendrait la position plus claire qu'elle ne l'est déjà, pour les raisons suivantes :

- L'amendement proposé à l'article 16(b) comporterait un risque que le critère de qualification proposé par les Etats-Unis soit négligé par le lecteur non averti. Les personnes qui recherchent des orientations, dans le Règlement général, quant à la position relative à la sélection sur la base de l'intérêt apporté aux questions hydrographiques seraient naturellement tentées de se référer à l'article 16(c). Elles n'y trouveraient aucune référence croisée avec le critère de qualification de l'article 16(b) et il est donc prévisible qu'elles n'en tiendraient pas compte.
- Le texte de l'article 16(c) fournit déjà une garantie appropriée : le Secrétaire général ne peut que choisir sur la base de l'intérêt apporté aux questions hydrographiques dès qu'il/elle s'est assuré(e) de la volonté d'un Etat membre d'occuper un siège au Conseil. Le Royaume-Uni a estimé qu'il y avait peu ou pas de différence entre un signe d'intérêt démontré par une candidature à une Commission hydrographique régionale, conformément à l'article 16(b) et un signe d'intérêt mis en évidence par une déclaration au Secrétaire général que l'Etat membre souhaite occuper un siège au Conseil.
- D'autres garanties permettant de s'assurer que le processus adéquat est suivi sont fournies par l'article 16(e).

### COMMENTAIRES DU BHI

Afin de contribuer aux discussions de cette proposition, le Comité de direction formule les commentaires suivants :

Le Comité de direction invite la Conférence à prendre note que l'article 16 b (iv) du nouveau Règlement général stipule que « Le nombre de sièges attribués à chaque CHR doit être calculé par le Secrétaire général selon le principe de la représentation proportionnelle ... »

## **Propositions - CONF.EX5/G/03F**

En outre, l'article 16 b (v) indique que « Pour déterminer le nombre de sièges du Conseil attribués à chaque CHR, le Secrétaire général doit s'assurer que tout Etat membre est compté comme membre à part entière d'une CHR, mais de pas plus d'une CHR.

La mise en œuvre de ces dispositions implique donc que tous les Etats membres précisent pour quelle CHR ils souhaitent être comptés. La Conférence souhaitera peut-être examiner quelle action le Secrétaire général devrait entreprendre si un EM qui fait partie de plus d'une CHR ne précise pas sur laquelle porte son choix. Par exemple, le Secrétaire général devrait-il associer cet EM de ce type à la CHR dont il a été membre pendant la plus longue période, ou bien y a-t-il des propositions alternatives ?



**PRO 4**            **POUR UNE POLITIQUE DE BATHYMETRIE PARTICIPATIVE FIABLE ET SON MODE D'EMPLOI**

**Présentée par:**    **Etats-Unis d'Amérique, France**

**Références:**      IRCC5-11B – *La bathymétrie participative, une nouvelle source de données ?*  
Hydro International, Octobre 2013, Volume 7, « *La bathymétrie participative, du concept à la pratique* » - 3/12/2013 (par CA Gerd Glang).

**PROPOSITION**

**4. Il est demandé à la Conférence d'examiner et d'approuver les dispositions suivantes :**

- a. Que le comité directeur de la GEBCO prépare un projet de politique fournissant les principes et les orientations de la position OHI/ COI sur la bathymétrie participative ;**
- b. Que l'IRCC, puis les Etats membres de l'OHI, examinent ce projet et préparent une nouvelle publication de l'OHI relative à une « politique de bathymétrie participative fiable » ;**
- c. Que les SCRUM/TSCOM, suite à la publication des principes et orientations sur la bathymétrie participative, préparent un mode d'emploi à l'intention des SH et des contributeurs volontaires.**

**NOTE EXPLICATIVE**

Les nouvelles technologies (localisation très précise par satellite, sondeurs acoustiques et enregistreurs de données) peuvent aujourd'hui être utilisées en mer par des moyens non dédiés (bateaux privés, yachts, cargos, etc.). La disponibilité croissante de systèmes de référence verticale offshore rend également possible le mesurage de profondeurs sans avoir à recourir à des mesures précises de la marée, conjointement avec le levé. Ces facteurs conduisent au développement de comportements de type « open-sea-map ». L'on pourrait penser que les responsabilités traditionnelles des SH pourraient être menacées par cet important changement dans notre environnement. Au contraire, il semble important de soutenir ces initiatives, à condition que l'OHI partage et favorise une politique cohérente en la matière.

Un autre problème qui se pose est celui de la qualité des données collectées par les contributeurs volontaires. Très souvent, les SH ne sont pas en mesure de les valider pour les intégrer dans leurs bases de données.

Plutôt que d'observer de façon passive le développement non coordonné de producteurs de cartes, privés, comme c'était le cas aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, il semble important que l'OHI fasse preuve d'une attitude positive envers ces initiatives pour être certain que l'OHI puisse les suivre, voire les orienter afin d'optimiser les travaux des contributeurs volontaires. Le recueil des données collectées par les navigateurs constitue, depuis longtemps, une source principale pour la cartographie (le *Dépôt des cartes et plans de la marine* français a été créé à cet effet, en 1720). La progression des sciences hydrographiques, des instruments et des techniques avait placé les hydrographes nationaux officiels bien en avance sur les navigateurs « normaux » pour ce qui est de la précision des sondages et des positions. L'accessibilité du GPS précis, les sondeurs multifaisceaux, l'extension des formations de catégories B et A au profit du secteur privé, réduisent ce fossé, et les hydrographes officiels doivent à nouveau s'intéresser aux travaux « traditionnels » des navigateurs.

## Propositions - CONF.EX5/G/03F

Avec la forte croissance des besoins en bases de données interopérables, en produits et en contrôle de qualité, les SH ne pourraient pas gérer les flux de données des levés participatifs si certaines normes minimales ne sont pas respectées. Il est, pour cela suggéré de s'entendre sur les principes et les orientations d'une politique de bathymétrie participative puis de donner la possibilité d'utiliser un mode d'emploi partageant les meilleures pratiques au niveau mondial.

Vers un nouveau modèle pour la GEBCO du XXI<sup>ème</sup> siècle ?

---

### COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

#### BRESIL

Le Brésil soutient cette proposition.

#### CHILI

Nous soutenons la proposition étant donné que nous considérons que ces données sont très utiles lors de la planification des opérations hydrographiques, y compris pour les opérations de sauvetage et/ou là où on ne dispose d'aucune connaissance, notamment dans les régions éloignées.

#### FINLANDE

Soutient la proposition.

#### JAPON

Le Japon soutient pleinement cette proposition. Le Japon s'attend à une initiative de la GEBCO dans l'application de nouvelles technologies telle la bathymétrie participative.

#### ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni soutient le concept que le Comité directeur de la GEBCO prépare un projet de document de politique fournissant des principes et des directives sur les points de vue OHI/COI en matière de bathymétrie participative et est favorable à ce que l'IRCC et les Etats membres de l'OHI examinent le document et préparent une nouvelle publication de l'OHI. Pour s'assurer que l'examen du projet de document de politique tienne pleinement compte de la composante des « normes en matière de levés hydrographiques » des principes et des directives, nous suggérons que le HSCC examine également le document et les préparatifs d'une nouvelle publication de l'OHI.

**COMMENTAIRES DU BHI**

Afin de contribuer aux discussions de cette proposition, le Comité de direction formule les commentaires suivants :

Les Etats membres seront informés de la progression de la bathymétrie participative (« crowd-sourced bathymetry » - CSB) pendant les sessions d'information tenues lors de la CHIE-5. De récents essais de faisabilité effectués en collaboration avec la Professional Yachting Association et différents services opérationnels fournis par d'autres seront décrits.

Notant le potentiel du CSB, la demande de développer et d'adopter des directives de l'OHI en matière de collecte, d'évaluation et d'utilisation du CSB sera une étape importante pour permettre au CSB d'être utilisé en toute confiance par les SH à certaines fins cartographiques et par des utilisateurs potentiels supplémentaires de données bathymétriques à d'autres fins.

Cette proposition devra être examinée en même temps que la proposition 6, à la lumière de la décision n° 17 de la XVIII<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale visant à faire progresser toutes les actions requises en vue d'améliorer la collecte, la qualité et la disponibilité des données hydrographiques, de par le monde.

**PRO 5**            **AMELIORATION DE L'ESTIMATION DES COUTS TOTAUX DES TACHES DE L'OHI POUR LA DEFINITION D'UN PROGRAMME DE TRAVAIL HIERARCHISE**

**Présentée par :** France

**Références :** Lettre du BHI N° S1/1001/WP du 23 septembre 2005 (Programme de travail de l'OHI pour la période 2008-2012).  
LC OHI 74/2013 du 20 décembre 2013.

**PROPOSITION**

5. **Il est demandé à la Conférence d'examiner et d'approuver les dispositions suivantes :**
- a. **Que les comités, sous-comités et GT soient chargés par le BHI de systématiquement évaluer les ressources nécessaires et disponibles pour atteindre leurs objectifs annuels et hiérarchiser ces objectifs par priorité, en fonction des ressources disponibles ;**
  - b. **Que les Etats membres qui participent activement au programme de travail de l'OHI réalisent une évaluation de leur contribution globale en nature (par exemple les ressources humaines consacrées aux GT, aux frais de déplacement, au financement national d'actions contribuant directement au programme de travail) ;**
  - c. **Que le BHI consolide et implémente les résultats dans un programme de travail de l'OHI hiérarchisé.**

**NOTE EXPLICATIVE**

Dans la lettre du BHI n° S1/1001/WP, en date du 23 septembre 2005, lors de la préparation du programme de travail quinquennal de l'OHI pour la période 2008-2012, le BHI a demandé aux Etats membres de fournir une estimation de leur contribution directe au programme de travail de l'OHI étant donné que le budget global de l'OHI ne reflétait pas la totalité des coûts des activités de l'OHI. A cette époque, les différents groupes et Etats membres étaient supposés fournir :

- Une identification des tâches (juste un titre court)
- Une brève description de l'activité (quoi et dans quel but)
- Une brève description des objectifs associés (produits, effets, résultats, etc.)
- Un calendrier (quand, c'est-à-dire indiquer en quelle année l'activité doit avoir lieu)
- Une identification des indicateurs pouvant servir à évaluer l'efficacité (paramètre(s) pouvant servir à mesurer le degré de réussite)
- Une estimation des ressources à partir du budget ordinaire de l'OHI (ceci sera principalement déterminé par le BHI à partir des données historiques et des éléments fournis)
- Une estimation des ressources globales sur la base des contributions directes des Etats membres (le coût global général de l'activité pour les EM dans leur ensemble).

Lors de l'approbation du programme de travail et du budget de l'OHI pour 2014, plusieurs Etats membres ont à nouveau demandé certains éclaircissements sur la contribution attendue des Etats membres aux activités des GT, SC et comités, comme indiqué dans la LC de l'OHI 74/2013.

## Propositions - CONF.EX5/G/03F

En fait, il semble que les Etats membres de l'OHI et le BHI souhaitent améliorer l'estimation des coûts totaux des différentes tâches de l'OHI incluant les coûts des contributions directes des Etats membres, des experts de l'industrie, des agences donatrices, avec pour objectif d'être mieux à même d'établir un programme de travail hiérarchisé et réaliste à la portée de l'OHI.

### COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

#### BRESIL

Le Brésil soutient cette proposition.

#### CHILI

Nous sommes favorables à l'idée d'identifier le coût des activités proposées en vue de leur inclusion dans le programme de travail de l'OHI. Il est utile que l'OHI connaisse l'impact financier que chaque activité a pour chaque EM.

En ce qui concerne le point a) nous suggérons le texte amendé suivant:

a) Que les Comités, sous-comités et GT soient chargés par le BHI de systématiquement évaluer les ressources nécessaires et disponibles pour la réalisation des activités dont l'inclusion est proposée dans les objectifs de leur programme de travail annuel et hiérarchiser ces objectifs par priorité, en fonction des ressources disponibles ;

En ce qui concerne le point b) nous suggérons qu'une estimation soit envisagée étant donné qu'une évaluation ne pourra probablement être faite qu'une fois la tâche menée à bien. Le texte du point b) pourrait être le suivant:

b) Que les Etats membres qui participent activement au programme de travail de l'OHI réalisent une estimation de leur contribution globale en nature (par exemple les ressources humaines consacrées au GT, aux frais de déplacement, au financement national d'actions contribuant directement au programme de travail) ;

En ce qui concerne le point c) nous suggérons le texte amendé suivant :

c) Que le BHI consolide et implémente les résultats dans un programme de travail et budget de l'OHI hiérarchisés, à soumettre à l'approbation des EM, comme indiqué dans l'article 23 c) du Règlement général.

## DANEMARK

### Considérations

Bien qu'il puisse être intéressant, d'une manière générale, pour les Etats membres de l'OHI et le BHI, d'améliorer l'estimation du coût total des différentes tâches de l'OHI incluant le coût des contributions directes des Etats membres, des experts de l'industrie et des agences donatrices, ce n'est peut-être pas le meilleur moment pour réaliser une évaluation systématique des ressources globales consacrées aux comités, sous-comités et GT. La nouvelle organisation des GT du HSSC entre en vigueur et un certain nombre d'Etats membres n'ont peut-être pas encore une idée complète du niveau de leur participation future ;

- La manière dont les Etats membres estiment le niveau des ressources humaines, des frais de déplacement et du financement national d'actions contribuant directement au programme de travail tend à varier en raison des différences dans le financement, les particularités et les structures politiques nationales qui sous-tendent les SH ;
- Le programme de travail hiérarchisé de l'OHI dépend en partie de la mesure dans laquelle les Etats membres peuvent s'engager, mais le niveau d'engagement national de fait risque de fluctuer au-delà du champ du programme de travail de l'OHI;
- Un certain nombre d'Etats membres peuvent se sentir obligés de réaffecter les ressources de contributions spécialisées à des tâches administratives.

### Suggestions

- a) Que l'évaluation systématique des ressources nécessaires pour répondre aux objectifs annuels des comités, sous-comités et groupes de travail attende le développement de la nouvelle organisation du HSSC ;
- b) Que les Etats membres qui participent au programme de travail (WP) de l'OHI évaluent de leur propre initiative leur contribution globale au WP. Les expériences retirées de telles évaluations pourraient être communiquées au reste de la communauté de l'OHI à un moment approprié.

## FINLANDE

La Finlande est favorable à la proposition.

## FRANCE

La proposition de la France vise le même objectif que celui présenté en détail par le Comité de direction dans son rapport concernant la capacité technique au sein du BHI (réf. LCC08/2014, annexe B) : une meilleure efficacité de l'OHI. Dès lors, la France suggère que les recommandations du Comité de direction soient examinées par la Conférence conjointement avec celles faisant l'objet de cette PRO5 car elles sont de nature analogue (cf. en particulier point 40 de l'annexe B).

**JAPON**

Le Japon soutient cette proposition.

**ROYAUME-UNI**

Le Royaume-Uni soutient cette proposition, mais en faisant observer que l'évaluation initiale des ressources disponibles doit être effectuée avant l'évaluation des ressources nécessaires. Toute insuffisance ultérieure dans les ressources nécessaires des GT doit être signalée au comité approprié, aux fins d'examen et d'une éventuelle nouvelle hiérarchisation des programmes de travail sur l'ensemble des activités des GT.

Le Royaume-Uni encourage une approche rigoureuse pour s'assurer que les programmes de travail sont uniquement approuvés sous condition d'apporter la preuve que les ressources nécessaires seront fournies. Le Royaume-Uni suggère que cette proposition soit examinée en même temps que le rapport et la recommandation du Comité de direction concernant la capacité technique du BHI, en Annexe B, dans le cadre d'une vue globale de la charge de travail et des ressources disponibles au sein du BHI et des Etats membres.

**ETATS-UNIS**

Les Etats-Unis apprécient et soutiennent l'intention de cette proposition de hiérarchiser le programme de travail de l'OHI afin que les faibles ressources disponibles soient affectées aux activités les plus importantes de l'Organisation. Toutefois, les Etats-Unis pensent que la collecte et l'analyse de l'éventail proposé d'informations provenant des Etats membres, des experts de l'industrie et des agences donatrices, entre autres, constitueront une très lourde tâche, étant donné qu'il sera à la fois très long et très difficile d'élaborer un tableau récapitulatif final exact. On peut se référer, par exemple, aux problèmes que pose l'obtention de chiffres en termes de parité de pouvoir d'achat dans les différents Etats membres pour différents postes comme les salaires, la sous-traitance d'activités de recherche et de développement, la promotion et les communications ainsi que d'autres soutiens direct et indirect.

Les Etats-Unis suggèrent que ceci pourrait éventuellement être réalisé d'une manière plus rationnelle et efficace, comme par exemple en demandant aux Etats membres d'identifier leurs 3 principales activités prioritaires à partir du programme de travail de l'OHI. D'une manière générale, il s'agira vraisemblablement des activités dans lesquelles les Etats membres respectifs sont déjà très investis en termes de contribution en temps de personnel, déplacements et autres niveaux de soutien.

**COMMENTAIRES DU BHI**

Afin de contribuer aux discussions de cette proposition, le Comité de direction formule les commentaires suivants :

Le Comité de direction rappelle à la Conférence que le plan stratégique de l'OHI contient déjà les instructions suivantes pour les EM et le BHI en ce qui concerne la formulation du programme de travail de l'OHI :

## Propositions - CONF.EX5/G/03F

Chaque item des programmes identifie :

- (a) *l'orientation stratégique à laquelle elle se réfère,*
- (b) *toute partie prenante externe à l'OHI qui est concernée,*
- (c) *les produits à livrer et les étapes clés associées,*
- (d) *les principales autorités et participants, le cas échéant,*
- (e) *les ressources estimées à partir du budget de l'OHI,*
- (f) *les autres ressources lorsqu'elles sont importantes,*
- (g) *l'(les)indicateur(s) de performance par rapport au(x)quel(s) les progrès sont contrôlés.*

Le programme de travail est révisé chaque année sous la supervision du BHI, en consultation avec les présidents du HSSC et de l'IRCC (le BHI en consultation avec les présidents du HSSC et de l'IRCC doit être remplacé par le Conseil lorsque le Conseil sera établi).

Conformément aux instructions de la CHIE-4 (décision 7), le Comité de direction s'est efforcé de suivre les directives fournies dans le plan stratégique depuis début 2011. Le document de la CHIE-5 CONF.EX5/REP.02 – *Rapport sur la capacité technique du BHI* est également favorable à l'adoption d'une approche basée sur les ressources pour le développement du programme de travail de l'OHI, comme indiqué dans le plan stratégique.

Néanmoins, le Comité de direction n'a rencontré qu'un succès limité, pour le moment, dans l'obtention des informations appropriées des Etats membres via les comités, sous-comités et groupes de travail concernés, notamment pour identifier les produits livrables et les ressources critiques requises pour l'exécution du plan de travail.



**PRO 6            DEVELOPPEMENT D'UN PROGRAMME OHI DE BATHYMETRIE ET  
                      CARTOGRAPHIE PAR SATELLITE POUR LES REGIONS RECULEES**

**Présentée par:** France

**Référence:** IRCC5-11A – Bathymétrie par satellite.

**PROPOSITION**

- 6. Il est demandé à la Conférence d'examiner et d'approuver la disposition suivante :**
- a. Que l'IRCC soit chargé d'évaluer et de lancer un programme opérationnel inter-CHR de bathymétrie par satellite (SDB) et de reconnaissance cartographique pour toutes les régions concernées peu ou pas encore cartographiées.**

**NOTE EXPLICATIVE**

La question de la bathymétrie par satellite (« satellite-derived bathymetry » - SDB) a été à l'ordre du jour de différentes CHR, du CBSC et de l'IRCC depuis quelques années. Cette question a également été soulevée par le BHI à l'IRCC5, mais aucune action concrète n'a été engagée au niveau de l'OHI.

Grâce aux nouveaux développements technologiques et aux nouvelles sources disponibles d'informations recueillies par satellite, la SDB offre la possibilité d'évaluer dans un laps de temps raisonnable la qualité de l'hydrographie dans de vastes régions pour lesquelles la cartographie est insuffisante ou très ancienne. Les résultats seraient très précieux pour donner aux Etats côtiers une vue plus claire de l'état de l'hydrographie dans les eaux sous leur responsabilité, et pour l'établissement d'un programme d'hydrographie ciblé, sur la base de besoins hiérarchisés et de critères objectifs issus de cette cartographie de reconnaissance.

Dans une perspective de renforcement des capacités, cette approche pourrait être très pertinente pour les pays dans lesquels les besoins de levés topographiques et de surveillance de l'environnement ont conduit au développement de capacités de traitement des données de télédétection. En fait, la SDB ne devrait pas être considérée comme une solution « tout en un » qui entraverait le développement de capacités classiques de levés hydrographiques, même au niveau limité requis au moins pour les zones critiques et/ou à des fins de vérification. Néanmoins, la perspective de pouvoir recueillir, à grande échelle, un ensemble complet d'informations permettant de mettre au point une stratégie ciblée de modernisation des cartes marines, dans un délai raisonnable et avec des coûts prévisibles, peut être un puissant moteur pour motiver la mise en place de financement d'un programme régional de rénovation des cartes.

Une étude exploratoire pourrait être entreprise sur cette base, afin d'évaluer quelles sont les régions du monde qui devraient être prises en compte, de définir les objectifs d'un programme complet de reconnaissance cartographique SDB, de promouvoir cette idée afin d'obtenir un financement (par exemple du fonds de développement des NU, avec mise à disposition de l'UN-GGIM des résultats sous licences libres) pour le lancement d'un programme opérationnel inter-CHR, partageant les meilleures pratiques.

**COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES**

**BRESIL**

Le Brésil soutient cette proposition.

**JAPON**

Le Japon soutient cette proposition.

**ROYAUME-UNI**

Le Royaume-Uni reconnaît que la bathymétrie par satellite (SDB) est une source de données potentielle pour les produits et évalue actuellement son incertitude, ses limitations et sa fiabilité. Nous souhaiterions avoir davantage d'éclaircissements sur le programme de bathymétrie par satellite et de cartographie afin de pouvoir faire des commentaires plus complets. Le Royaume-Uni suggère que les Commissions hydrographiques régionales (CHR) soient averties de la disponibilité potentielle des données SDB dans leur région à des fins d'utilisation en cartographie mais étant donné que les CHR sont des organes indépendants, l'IRCC ne peut pas les charger d'évaluer ou de lancer des programmes SDB.

**ETATS-UNIS**

Les Etats-Unis approuvent cette proposition d'une étude préliminaire sur l'utilisation de la bathymétrie par satellite (SDB) comme outil d'évaluation de la qualité de l'hydrographie dans des zones peu cartographiées. Les Etats-Unis suggèrent que l'étude comprenne un inventaire des plates-formes existantes (LANDSAT, SPOT, Sea WiFs, MODIS Aqua, etc.), l'accessibilité de ces données (gratuites ou pas) et les zones propices à l'utilisation de la SDB comme un outil qui pourrait conduire à des produits hydrographiques améliorés. Il conviendrait également d'identifier les meilleures pratiques et les études de cas existantes qui constituent de bons exemples de la manière dont cet outil a été appliqué de manière utile. L'évaluation d'un tel outil pourrait être très utile si on s'en sert conjointement avec des méthodes d'évaluation des risques (identifier où se situe le trafic maritime le plus important dans des zones peu cartographiées, par exemple, afin de déterminer des cibles précises pour l'utilisation de la SDB).

Bien qu'estimant que cet outil offre un potentiel considérable pour le renforcement des capacités, entre autres, il est quelque peu prématuré de « lancer un programme opérationnel inter-CHR de SDB et reconnaissance » avant que les résultats de l'évaluation soient disponibles. Nous reconnaissons que cette étude préliminaire devrait définir les objectifs de ce programme et recommander des zones où ce dernier pourrait être appliqué afin que l'IRCC (avec son (sous-)comité sur le renforcement des capacités et les CHR) puisse ensuite déterminer la meilleure manière de le mettre en œuvre.

Les Etats-Unis considèrent la SDB comme l'une des nombreuses sources de données hydrographiques non traditionnelles disponibles, comme la bathymétrie participative dont fait état la PRO 4, entre autres, qui sont à la fois très prometteuses et utiles. Comment tirer parti de manière adéquate de ces sources additionnelles de données hydrographiques, tout en comprenant leurs limitations, est une question stratégique plus large pour l'OHI. Il faudrait envisager, à l'avenir, un plus important engagement de l'OHI dans ce domaine, en vue de résumer les meilleures pratiques et de parvenir à un plus large consensus des Etats membres sur la manière d'utiliser l'éventail de sources de données non traditionnelles.

## **Propositions - CONF.EX5/G/03F**

### **COMMENTAIRES DU BHI**

Afin de contribuer aux discussions de cette proposition, le Comité de direction formule les commentaires suivants :

Les Etats membres seront informés de la progression de la bathymétrie par satellite (SDB) pendant les sessions d'information tenues lors de la CHIE-5.

Cette proposition, avec la proposition 4, devra être examinée à la lumière de la décision n° 17 de la XVIII<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale visant à faire progresser toutes les actions requises pour améliorer la collecte, la qualité et la disponibilité des données hydrographiques de par le monde.

**PRO 7 IL N'Y A PAS D'AUTRE ALTERNATIVE QUE LA MISE EN ŒUVRE COMPLETE DES PRINCIPES ET DIRECTIVES WEND**

Présentée par : France

**PROPOSITION**

7. Il est demandé à la Conférence d'examiner et d'approuver les dispositions suivantes :
- a. En rapport avec l'objectif stratégique premier de l'OHI qui est de fournir une base de données d'ENC mondiale et continue, charger l'IRCC d'évaluer les conséquences concrètes de la mise en œuvre incomplète à long terme des principes WEND ;
  - b. Si l'on reconnaît que la situation n'est pas acceptable, l'IRCC doit alors charger le GT WEND et son sous-groupe d'harmonisation des RENC (RSHG) de développer plus avant les mesures techniques et de normalisation supplémentaires que les producteurs d'ENC et les RENC de l'OHI devraient respecter.

**NOTE EXPLICATIVE**

Le fait de ne pas mettre en œuvre les principes WEND, donne en principe aux secteurs privés la responsabilité factuelle de résoudre des questions non résolues au niveau des SH et qui découlent de cette situation. Une analyse de la portée réelle de ce transfert est nécessaire pour que l'OHI surveille et contrôle mieux cette situation imparfaite.

L'on pourrait arguer qu'en dépit de la décision de l'OMI de rendre obligatoire l'emport d'ECDIS, depuis 2010 pour les navires à grande vitesse et depuis juillet 2012 pour d'autres catégories de navires, l'OHI n'a pas réussi, à ce jour, à fournir la soi-disant base de données d'ENC mondiale et continue. En réalité il n'est pas possible de désigner l'emplacement de cette base de données WEND. Ceci soulève de nombreuses questions dont celle de déterminer où la base de données devrait être conservée : dans les RENC, chez les distributeurs à valeur ajoutée ou au BHI ? De nombreux exemples montrent qu'il n'est pas possible pour un navigateur, un avitailleur ou des prestataires de services aux utilisateurs de trouver la base de données WEND la plus complète et la plus cohérente dans chaque RENC, même si les RENC font partie de la boîte à outils de l'OHI. L'OHI considérerait-elle les RENC comme inutiles dans ce contexte ? Dans certaines régions, les navigateurs ou les prestataires de services doivent également faire leur propre choix entre deux ENC ou plus, à une échelle semblable. Si cette situation était relativement acceptable dans le monde de la carte papier, ce ne sont pas les fondements sur lesquels le concept d'ENC et les principes WEND ont été construits à l'appui de la navigation électronique. Avec le développement des ENC (qui sont des cartes INTERNATIONALES par construction), l'OHI accepterait-elle de retourner à l'ancien système non coordonné des cartes papier ? Quelles en seraient les conséquences pour les navigateurs, puis pour les SH ?

Autant de questions qui devraient conduire l'IRCC, le GT WEND et son RSHG à établir des procédures et des normes obligatoires, couvrant tout l'éventail de la boîte à outils de l'OHI relative aux ENC, de la production à la distribution, afin de rendre nos mers bien plus sûres et les navigateurs bien plus confiants envers les produits qu'ils utilisent.

**COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES**

**BRESIL**

Le Brésil soutient cette proposition.

**CHILI**

Nous soutenons, dans son principe, cette proposition, néanmoins nous considérons les principes et directives WEND comme un outil et non pas comme un objectif en soi. Nous sommes d'avis que la question clé est de savoir pourquoi les EM ne se conforment pas aux principes et aux directives WEND.

Nous souhaitons suggérer l'approche pragmatique suivante:

- Les EM devront rendre compte au BHI avant le 31 décembre 2014 de la mise en œuvre des principes et des directives WEND, en soulignant en particulier les raisons pour lesquelles les principes et directives n'ont pas, tous ou en partie, été mis en œuvre.
- Le BHI, conjointement avec le GT WEND, devra analyser les réponses, tirer des conclusions et proposer des recommandations à l'IRCC, pour discussion à l'IRCC7 (juin 2015) et, ultérieurement, rendre compte aux EM des actions recommandées et de leur rationalité (juillet 2015).

**FINLANDE**

La Finlande soutient vivement la mise en œuvre complète des principes WEND et les travaux effectués en vue de développer le concept WENC de l'OHI.

**GRÈCE**

Le fait de n'avoir pas encore implémenté l'objectif stratégique essentiel de l'OHI pour fournir la base de données mondiale et continue en ENC est une situation désagréable pour tout Etat membre. Toutefois, nous ne devons pas oublier qu'au cours de la dernière décennie la communauté hydrographique a pris d'importantes initiatives et a réalisé la production et la distribution d'ENC dans des zones et routes de trafic maritime revêtant une importance significative pour la communauté maritime internationale.

Conformément au document fondateur de l'OHI, toute décision prise a un caractère de recommandation et devrait rester comme telle. La publication de documents contenant des procédures et normes obligatoires pour la mise en œuvre du WEND va au-delà des compétences de tous les comités de l'OHI et n'est pas acceptable non plus de notre côté. L'achèvement de la WEND est un effort qui prend beaucoup de temps et c'est pourquoi nous ne devons pas être pessimiste mais faire preuve de patience.

Toute analyse de la situation doit se concentrer sur le véritable problème : les principes WEND et leurs directives ont été publiés en 2008 avec un retard considérable. Avant cela, plusieurs SH avaient déjà produit et distribué leurs propres ENC sur le marché, ce qui a créé une situation difficilement réversible. Notamment lorsque les SH ont une interprétation différente du modèle de production de la base de données continue en ENC qu'ils produisent (certains choisissent des ENC équivalentes à des cartes papier tandis que d'autres choisissent des cellules en grille régulière).

### GRÈCE (suite)

En l'espace de quelques années, l'absence de plans d'ENC et de politiques approuvées a abouti à d'importants chevauchements et le fait de permettre cela a constitué une véritable erreur. Au lieu d'empêcher, en premier lieu, que cette situation se produise, nous avons commencé à débattre de la manière de supprimer les manques et les chevauchements et de trouver des solutions techniques à un problème qui touche à des questions politiques. Avant de prendre une quelconque mesure qui pourrait compromettre l'ensemble des efforts fournis jusque-là, il est nécessaire de répondre à quelques questions:

- Les principes et directives WEND sont-ils des outils complets et adéquats pour aider/assister les SHN à convenir de limites cartographiques communes ?
- Avons-nous besoin de les améliorer encore pour proposer davantage de solutions/options alternatives ?
- Pourquoi les limites cartographiques « devraient-elles être aussi simples que possibles », lorsque les ENC sont construites à partir de plates-formes SIG qui nous donnent la possibilité d'avoir une limite cartographiques aussi simple ou compliquée que nécessaire ? En cela la technologie joue en notre faveur. Le plus important est que les Etats membres conviennent d'une limite pour circonscrire leurs données.
- Dans un monde caractérisé par l'évolution de la technologie, comment est-il possible que des systèmes ECDIS aient des problèmes de stabilité lorsque des manques ou des chevauchements de données se produisent ? La sécurité de la navigation implique que nous fassions en sorte qu'il n'y ait aucun crash de l'ECDIS, quelle qu'en soit la cause.

### JAPON

Le Japon soutient cette proposition.

### ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni reconnaît et approuve plusieurs des questions identifiées par la France dans la proposition 7 qui ont abouti à l'incapacité de la communauté hydrographique et de l'OHI de produire une couverture complète en ENC.

Le Royaume-Uni serait favorable à ce que l'IRCC charge le GT WEND d'effectuer une analyse et une identification complète des facteurs qui ont contribué à cette situation. Le Royaume-Uni est donc favorable à la mobilisation du GT WEND pour effectuer l'analyse nécessaire afin de mieux comprendre les problèmes sous-jacents et de développer un éventail de solutions efficaces.

Le Royaume-Uni estime donc que le développement de mesures techniques et de normalisation supplémentaires serait prématuré à ce stade et pourrait ne pas résoudre entièrement les problèmes identifiés dans la Proposition 7.

Nous pensons qu'un éventail de solutions concrètes doivent être identifiées et testées avant que tout type d'action ne soit convenu et le Royaume-Uni serait heureux de prendre part à un projet de ce type

**ETATS-UNIS**

Les Etats-Unis sont favorables à la tenue de cet important débat à la CHIE. Les Etats membres ont récemment approuvé la révision des directives pour l'application des principes WEND (CL06/2014), en soulignant leur importance pour atteindre l'un des plus importants objectifs de l'Organisation. Bien que des progrès considérables aient été faits en vue de parvenir à une couverture appropriée en ENC, en remédiant de manière proactive aux manques et aux chevauchements entre Etats membres et au moyen d'une collaboration entre CHR, il convient à présent d'examiner l'accessibilité et la distribution actuelle des ENC. Les Etats membres devraient envisager de définir ce que la « base de données mondiale continue » en ENC est et déterminer ce que nous en attendons collectivement, pour servir au mieux l'intérêt du client maritime.

**COMMENTAIRES DU BHI**

Afin de contribuer aux discussions de cette proposition, le Comité de direction formule les commentaires suivants :

Le Comité de direction est conscient du malaise croissant des organisations internationales représentant les utilisateurs et distributeurs d'ENC, envers l'échec apparent des principes WEND pour s'assurer que la collection mondiale des ENC – la WEND – puisse être facilement identifiée et accessible via des circuits de distribution. Dans l'intervalle, le Comité de direction n'a pas reçu de critique défavorable spécifique d'organismes observateurs ou de parties prenantes quant à la qualité, la couverture, les manques ou les chevauchements dans la couverture en ENC.





# **DECISIONS DE LA CONFERENCE**



<b>DECISIONS DE LA 5<sup>ème</sup> CONFERENCE H.I. EXTRAORDINAIRE</b>	
<b>N° Décision</b>	<b>Description</b>
<b>N° 1</b>	<p><b>Règlement du personnel</b></p> <p>La Conférence prend bonne note du « Rapport du groupe de travail sur le règlement du personnel (SRWG) concernant la révision du règlement du personnel » et l'approuve.</p> <p>La Conférence convient de charger le Comité de direction du BHI de réviser la Publication M-7 (<i>Règlement du personnel</i>) de l'OHI et de rétablir le groupe de travail sur le règlement du personnel (SRWG), conformément au document CONF.EX5/REP.01/PROSRWG.</p> <p>La Conférence invite les Etats membres à désigner des représentants au SRWG.</p> <p style="text-align: center;"><b>PRO SRWG</b></p> <p><b>Proposition de rétablissement du groupe de travail sur le règlement du personnel (SRWG)</b></p> <p><b>Mandat</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Recevoir du Comité de direction (CD) pour effectuer une revue indépendante et, si cela est jugé nécessaire, proposer des amendements ou des options alternatives en vue d'un éventuel examen des Etats membres :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Projet de Règlement du personnel révisé ;</li> <li>b. Plan de mise en œuvre en vue de l'application des révisions ;</li> <li>c. Projets de descriptions de poste pour le Secrétaire général et les deux directeurs subordonnés.</li> </ol> </li> <li>2. S'assurer que toutes les recommandations et orientations approuvées par les Etats membres à la 5<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale extraordinaire sont prises en compte dans la version révisée du Règlement du personnel qui sera présentée aux Etats membres.</li> <li>3. S'assurer que la révision proposée du Règlement du personnel est accompagnée d'une analyse financière des incidences de tous les changements proposés qui puisse être examinée par la Commission des finances.</li> <li>4. S'assurer qu'une comparaison des traitements du personnel du BHI avec ceux des niveaux ou grades comparables au sein des organisations de référence (Nations Unies ou fonction publique de Monaco) est fournie.</li> </ol> <p><b>Calendrier</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le CD préparera les projets avant fin juin 2015 ;</li> <li>2. Le SRWG apportera une réponse avant fin août 2015 ;</li> <li>3. La Commission des finances examinera et commentera toute incidence financière avant fin novembre 2015 ;</li> </ol>

## Décisions

	<p>4. Les projets finaux seront approuvés et soumis aux Etats membres par lettre circulaire avant fin décembre 2015.</p> <p>Note : si une solution aux questions identifiées à propos de l'assurance maladie peut être trouvée avant les échéances fixées dans le calendrier, cette solution sera soumise aux Etats membres, si besoin, dès que possible.</p> <p><b>Président</b> M. Andrew Millard (Royaume-Uni).</p> <p><b>Composition</b> Le groupe de travail est ouvert à tous les Etats membres. Les Etats membres qui souhaitent y participer devront, de préférence, fournir des représentants ayant une expérience en gestion du personnel.</p>
<p><b>N° 2</b></p>	<p><b>Capacité technique du Bureau hydrographique international</b></p> <p>La Conférence prend bonne note du Rapport sur la capacité technique du Bureau hydrographique international et convient :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. que le recrutement de nouveaux Etats membres reste une priorité importante dans le programme de travail de l'OHI en se concentrant sur les principaux Etats du pavillon,</li><li>2. que les Etats membres qui n'ont pas encore ratifié le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI le fassent le plus tôt possible, afin de faciliter le recrutement de nouveaux Etats membres,</li><li>3. d'adopter l'amendement révisé de la résolution 12/1962 de l'OHI telle qu'amendée : « ... La(es) langue(s) des autres documents de référence, directives et normes de l'OHI sera(ont) au moins l'une des langues officielles de l'OHI et décidée(s) au cas par cas dans le cadre du programme de travail de l'OHI, en prenant en compte les priorités stratégiques de l'OHI, l'usage auquel est destiné le document, les ressources du Bureau et l'assistance offerte par les Etats membres. »</li><li>4. de charger l'IRCC de revoir les dispositions pour la collecte et l'examen des cartes INT actuellement régis par l'article 19 du règlement général de l'OHI et la résolution 1/1992 de l'OHI (Examen des cartes INT) et d'examiner la nécessité d'amender ou d'élaborer des résolutions pertinentes de l'OHI, en tenant compte des commentaires de la Conférence,</li><li>5. que les compétences du personnel du BHI soient ajustées par le biais de requalifications ou de départs naturels avant qu'un plan de licenciement ne soit envisagé.</li><li>6. que le recrutement d'un employé du BHI pour assumer les fonctions de responsable de la base de registres de la S-100 soit prioritaire, dès qu'une opportunité se présente.</li></ol>

## Décisions

	<p>7. que l'établissement d'un « modèle cible » pour le BHI soit examiné avec la révision du plan stratégique de l'OHI, conformément au cycle de planification défini dans la résolution 12/2002 de l'OHI telle qu'amendée, à la prochaine Conférence ou Assemblée.</p>
<b>N° 3</b>	<p><b>PRO5-Rev 1:</b></p> <p>Il est demandé à la Conférence d'examiner et d'approuver les dispositions suivantes :</p> <p>Que la Conférence renforce les exigences actuelles en matière de comptes rendus pour les comités, les sous-comités et les GT, et insiste sur l'importance de soumettre ces comptes rendus afin de procurer au BHI et aux Etats membres un outil qui leur permette à la fois d'estimer et de fournir les ressources nécessaires ainsi que d'évaluer les résultats et les progrès accomplis.</p> <p>Que le BHI demande aux présidents des comités, sous-comités et GT de rendre compte deux fois par an, à la fin de chaque semestre, du statut global de leurs programmes de travail respectifs en complétant un formulaire simple en deux parties fournissant une liste succincte 1) des objectifs actuels et des priorités, et 2) des manques et des besoins actuels ou prévus.</p> <p>Que le BHI communique ces brefs comptes rendus analytiques par lettre circulaire, en signalant tous les groupes qui n'ont pas fourni de compte rendu, dans le but de donner aux Etats membres un aperçu général de l'état d'avancement des travaux de l'OHI. Que dans une même lettre circulaire, le BHI demande des contributions et/ou des volontaires pour l'aider à combler les manques ou les besoins.</p> <p>Que le BHI utilise ces comptes rendus semestriels pour contribuer à la rédaction du programme de travail annuel de l'OHI et du programme de travail quinquennal.</p> <p>Que les progrès vers un programme davantage basé sur les résultats sont importants, et s'appuient sur des comptes rendus robustes sur les performances, incluant les résultats et les besoins, ainsi que par des estimations fiables des besoins en ressources.</p> <p>Que les Etats membres examinent cette question dans le contexte du programme de travail et du budget 2018-2021.</p>
<b>N° 4</b>	<p><b>PRO 1</b></p> <p>La Conférence adopte une nouvelle résolution sur la médaille Prince Albert 1<sup>er</sup> pour l'hydrographie, telle que présentée dans l'appendice à la PRO 1, en remplacement de la clause 6 de la résolution 6/2009 de l'OHI (<i>Revue hydrographique internationale</i>), laquelle est donc annulée.</p>
<b>N° 5</b>	<p><b>PRO 2</b></p>

## Décisions

	<p>La Conférence prend bonne note des options, idées et commentaires formulés par la République populaire démocratique de Corée, la République de Corée et le Japon en ce qui concerne la révision de la S-23, mais reconnaît également les contraintes de ressources de l'actuel programme de travail 2013-2017. La Conférence convient que la question soit de nouveau débattue à l'occasion de la prochaine Conférence ordinaire/Assemblée en 2017, si une proposition sur la question est présentée par un Etat membre.</p>
<b>N° 6</b>	<p><b>PRO 3</b></p> <p>La Conférence convient que les directives suivantes s'appliqueront au processus par lequel le Secrétaire général attribuera le nombre de sièges au Conseil à chaque Commission hydrographique régionale (CHR) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Tous les Etats membres qui sont membres à part entière de plus d'une CHR sont tenus de déclarer dans quelle CHR, et seulement dans une seule, ils doivent être comptés en tant que membres à part entière.</li> <li>2. Les déclarations seront réunies et diffusées à l'ensemble des Etats membres par le Secrétaire général, dans l'ordre suivant :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. les membres à part entière de la commission hydrographique régionale de l'Arctique, ou de la commission hydrographique nordique ou de la commission hydrographique Etats-Unis/ Canada ;</li> <li>b. les autres Etats membres qui sont membres à part entière de la commission hydrographique de l'Atlantique oriental, ou de la commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes, ou de la commission hydrographique régionale du Pacifique sud-est ou de la commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest ;</li> <li>c. les autres Etats membres qui sont membres à part entière de l'une des autres CHR.</li> </ol> </li> <li>3. Dans l'hypothèse où un Etat membre qui est membre de plus d'une CHR omet de déclarer son choix, le Secrétaire général comptera cet Etat membre pour la CHR à laquelle l'Etat membre a adhéré en premier en tant que membre à part entière. Si ce critère ne permet pas la sélection, le Secrétaire général comptera alors l'Etat membre pour la CHR ayant le plus petit nombre de membres à part entière.</li> <li>4. La Conférence convient que ces directives soient réexaminées par la première session ordinaire de l'Assemblée dans le cadre de l'examen et de l'approbation du processus de sélection des membres du Conseil prévu à l'article 16 (e) du Règlement général de l'OHI (pas encore en vigueur).</li> </ol>
<b>N° 7</b>	<p><b>HSSC Report</b></p> <p>La Conférence prend bonne note du rapport du HSSC et :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. soutient le processus de restructuration et les futures activités des groupes de travail du HSSC par le biais d'une participation active et d'autres contributions en nature, et</li> <li>2. reconnaît la contribution croissante et très importante de l'industrie en qualité d'intervenants à titre d'expert, particulièrement dans le développement de la S-100 et de ses applications, ainsi que dans la tenue à jour de nombreuses autres normes techniques de l'OHI.</li> </ol>

<p><b>N° 8</b></p>	<p><b>PRO 4 – Rev1</b></p> <p>La Conférence charge l'IRCC de créer un groupe de travail (GT) en vue de préparer une nouvelle publication de l'OHI relative à une politique de bathymétrie participative fiable, qui prenne en compte la PRO 4 de la CHIE-5 et les commentaires formulés durant la Conférence. Le GT sera composé des Etats membres de l'OHI et d'intervenants à titre d'experts, incluant des membres du TSCOM de l'OHI-COI. Le GT sollicitera les conseils et les contributions des groupes de travail pertinents du HSSC, selon que de besoin.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <del>Que l'IRCC crée un groupe de travail (GT), le comité directeur de la GEBCO chargé de préparer une nouvelle publication de l'OHI prépare un projet de politique fournissant les principes et les orientations de la position OHI/COI sur</del> relative à une politique de bathymétrie participative fiable, qui prenne en compte les commentaires de la Conférence sur la PRO4.</li> <li>b. Que le GT soit composé de représentants des Etats membres de l'OHI et d'intervenants à titre d'experts invités, incluant des membres du TSCOM OHI-COI.</li> <li>c. Que le GT sollicite les conseils et les contributions des groupes de travail pertinents du HSSC, selon que de besoin.</li> <li>d. Que l'IRCC et le HSSC, <del>puis les Etats membres de l'OHI</del> examinent le projet de publication et sollicitent l'approbation des Etats membres de l'OHI par l'intermédiaire du Comité de direction du BHI <del>et préparent un mode d'emploi à l'intention des SH et des contributeurs volontaires.</del></li> <li>e. <del>Que les SCRUM/TSCOM, suite à la publication de principes et orientation sur la bathymétrie participative, préparent un mode d'emploi à l'intention des SH et des contributeurs volontaires.</del></li> </ul>
<p><b>N° 9</b></p>	<p><b>PRO 6</b></p> <p>La Conférence convient de ne pas lancer d'action coordonnée en matière de bathymétrie par satellite.</p>
<p><b>N° 10</b></p>	<p><b>Rapport de l'IRCC</b></p> <p>La Conférence prend bonne note du rapport intermédiaire de l'IRCC et :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Encourage la poursuite des travaux en collaboration et coopération des groupes de travail de l'IRCC par le biais d'une participation active et d'autres contributions en nature, et</li> <li>2. Reconnaît que les deux priorités constantes de l'IRCC continueront d'être le renforcement des capacités et la couverture en ENC conjointement avec les questions connexes relevant du groupe de travail sur la WEND.</li> </ol>
<p><b>No. 11</b></p>	<p><b>Stratégie de renforcement des capacités de l'OHI</b></p> <p>La Conférence adopte la stratégie de renforcement des capacités de l'OHI présentée dans le document CONF.EX5/REP.03/Rev1.</p>

## Décisions

<p><b>No. 12</b></p>	<p><b>PRO 7</b></p> <p>La Conférence charge l'IRCC d'évaluer les conséquences à long terme de ne pas parvenir à la mise en œuvre complète des principes WEND.</p>
<p><b>N° 13</b></p>	<p><b>Finance Report for 2013</b></p> <p>La Conférence approuve le rapport financier pour 2013 et ses recommandations concernant la répartition de l'excédent budgétaire.</p>
<p><b>N° 14</b></p>	<p><b>Programme de travail et budget pour 2015</b></p> <p>La Conférence approuve le programme de travail et le budget pour 2015.</p>
<p><b>N° 15</b></p>	<p><b>Date de la prochaine Conférence</b></p> <p>La Conférence convient de réunir la 19<sup>ème</sup> CHI (1<sup>ère</sup> Assemblée), soit du 27 au 31 mars, soit du 3 au 7 avril 2017 ; les dates exactes seront à confirmer.</p>
<p><b>N° 16</b></p>	<p><b>Ordre des places attribuées à la prochaine Conférence</b></p> <p>La Conférence convient que l'ordre des places attribuées à la prochaine Conférence (Assemblée) commencera par la lettre « Z ».</p>
<p><b>N° 17</b></p>	<p><b>Résolution exprimant la reconnaissance de la Conférence envers le Gouvernement de Monaco</b></p> <p>La Conférence adopte une résolution exprimant sa reconnaissance envers le gouvernement de Monaco :</p> <p>« La Conférence:</p> <p>Reconnaissant la contribution étroite et permanente ainsi que le soutien considérable de Son Altesse Sérénissime le Prince ALBERT II et du Gouvernement de la Principauté de Monaco qui accueillent l'Organisation hydrographique internationale,</p> <p>Appréciant la gracieuse générosité de Son Altesse Sérénissime et du Gouvernement de la Principauté de Monaco qui ont mis à disposition des locaux pour l'Organisation,</p> <p>Appréciant, en outre, la mise à disposition de l'Auditorium RAINIER III à Monaco pour la 5<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale extraordinaire et ses expositions associées,</p> <p>Appréciant, en outre, la mise à disposition des équipements du Port de Monaco pour le bâtiment y faisant escale à l'occasion de la 5<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale extraordinaire,</p> <p>Exprime sa profonde gratitude à Son Altesse Sérénissime le Prince ALBERT II et au Gouvernement de la Principauté de Monaco pour leur bonté et leur aimable hospitalité envers l'Organisation, et</p> <p>Demande à la délégation de la Principauté de Monaco de bien vouloir transmettre à Son Altesse Sérénissime et au Gouvernement de la Principauté de Monaco les sincères sentiments de gratitude de la Conférence exprimés ci-dessus ».</p>



# **SEANCES PLENIERES**



**SEANCES PLENIERES DE LA 5<sup>EME</sup> CONFERENCE  
HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE EXTRAORDINAIRE**

**SOMMAIRE**

<b>ITEM</b>	<b>PAGES</b>
PREMIERE SEANCE PLENIERE	95
SECONDE SEANCE PLENIERE	97
TROISIEME SEANCE PLENIERE	106
QUATRIEME SEANCE PLENIERE	115
CINQUIEME SEANCE PLENIERE	124
SIXIEME SEANCE PLENIERE	132
SEPTIEME SEANCE PLENIERE	139



**5ème CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE  
EXTRAORDINAIRE**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE  
DE LA PREMIERE SEANCE PLENIERE**

6 Octobre 2014  
0830 - 1155

Président : Dr. Mathias JONAS (Allemagne)  
Vice-président : Contre-amiral K.R. SRINIVASAN (Arabie saoudite)  
Rapporteur : M. Juha KORHONEN (Finlande)

**TABLE DES MATIERES**

- Confirmation de l'élection du président et élection du vice-président de la Conférence
- Nomination des rapporteurs
- Adoption du programme et de l'ordre du jour
- Cérémonie d'ouverture
- Cérémonie de présentation des drapeaux
- Cérémonie d'ouverture (suite)
- Cérémonie de signature

**CONFIRMATION DE L'ELECTION DU PRESIDENT ET ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA CONFERENCE**

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION annonce que le Dr. Mathias JONAS (Allemagne) a été élu président de la Conférence extraordinaire, conformément à la Règle 17 des Règles de procédure.

L'élection du Dr. JONAS en tant que président est confirmée par acclamation.

M. Ian MONCRIEFF (Royaume-Uni) et l'amiral Gerd GLANG (Etats-Unis d'Amérique) proposent le contre-amiral K.R. SRINIVASAN (Arabie saoudite) comme vice-président de la Conférence.

Le contre-amiral SRINIVASAN (Arabie saoudite) est élu vice-président par acclamation.

Le Dr. JONAS prend la présidence et le contre-amiral SRINIVASAN la vice-présidence.

**NOMINATION DES RAPPORTEURS**

M. Juha KORHONEN (Finlande), Mme Annika KINDEBERG (Suède), le CF Leonel MANTEIGAS (Portugal), M. Eric LANGLOIS (France), M. Jamie CHEN (Singapour), M. Nigel SUTTON (Royaume-Uni), Mme Jennifer BEAN (Etats-Unis), Mme Kian FADAIE (Canada) et M. Esref GÜNSAY (Turquie) sont nommés rapporteurs pour les séances plénières.

## Séances plenières

### **ADOPTION DU PROGRAMME ET DE L'ORDRE DU JOUR (CONF.EX5/G/01/Rev2)**

Le programme et l'ordre du jour sont adoptés, avec l'inclusion de deux points supplémentaires sous l'item 7 : Résolution exprimant la reconnaissance de l'OHI au gouvernement de Monaco et examen des résultats et décisions de la Conférence.

### **CEREMONIE D'OUVERTURE (Point 2 de l'ordre du jour)**

Son Altesse Sérénissime le Prince ALBERT II de Monaco est escorté dans la salle et prend place à la tribune.

M. David WYATT (BHI), en sa qualité de maître de cérémonie, souhaite la bienvenue au nom du Comité de direction aux délégués à la Cinquième Conférence h.i. extraordinaire en notant que participent à la Conférence approximativement 260 délégués de 66 Etats membres, 40 délégués de 12 Etats en attente de la qualité de membres ou d'Etats non membres, 35 observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et près de 120 représentants des 26 sociétés qui participent à l'exposition de l'industrie hydrographique.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION prononce un discours, lequel est reproduit dans le compte rendu des séances de la Conférence.

Son Altesse Sérénissime le Prince ALBERT II de Monaco prononce un discours, également reproduit dans le compte rendu des séances de la Conférence, et déclare ouverte la Cinquième Conférence hydrographique internationale extraordinaire.

### **CEREMONIE DE PRESENTATION DES DRAPEAUX**

M. David WYATT (BHI) annonce que l'Organisation compte à présent 82 Etats membres. Depuis la dix-huitième Conférence hydrographique internationale, en 2012, la république du Monténégro est devenue membre à part entière. Comme il est de tradition, il invite la délégation du Monténégro à présenter officiellement le drapeau de son pays.

Son Altesse Sérénissime le Prince ALBERT II de Monaco est ensuite escorté depuis la salle jusqu'aux espaces d'exposition pour l'inauguration et la visite des expositions de l'industrie et du renforcement des capacités.

### **CEREMONIE D'OUVERTURE (Point 2 de l'ordre du jour) (suite)**

Le PRESIDENT DE LA CONFERENCE prononce son discours d'ouverture, lequel est reproduit dans le compte rendu des séances de la Conférence.

M. Koji SEKIMIZU, Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale, prononce un discours liminaire, lequel est reproduit dans le compte rendu des séances de la Conférence.

M. Mitsuyuki UNNO, Directeur exécutif de la *Nippon Foundation*, prononce également un discours liminaire, lequel est reproduit dans le compte rendu des séances de la Conférence.

### **CEREMONIE DE SIGNATURE**

Le PRESIDENT DE LA CONFERENCE invite les représentants du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède à venir à la tribune pour procéder à la signature des Statuts révisés de la Commission hydrographique nordique, en rappelant que celle-ci est la plus ancienne commission hydrographique régionale.

**5ème CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE  
EXTRAORDINAIRE**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE  
DE LA SECONDE SÉANCE PLENIERE**

7 octobre 2014  
1400-1730

**Rapporteur : Mme Annika KINDEBERG (Suède)**

TABLE DES MATIERES

EXAMEN DES RAPPORTS ET PROPOSITIONS (PROGRAMME DE TRAVAIL 1)  
(CONF.EX5/REP.01 & Add.1, CONF.EX5/REP.02, CONF.EX5/G/03)

- Rapport du groupe de travail sur le règlement du personnel concernant la révision du règlement du personnel
- Rapport sur la capacité technique du Bureau hydrographique international

**1. EXAMEN DES RAPPORTS ET PROPOSITIONS (PROGRAMME DE TRAVAIL 1)  
(CONF.EX5/REP.01 & Add.1, CONF.EX5/REP.02, CONF.EX5/G/03)**

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION rappelle que le programme de travail 1, Affaires générales, inclut les activités significatives entreprises par le Comité de direction et les adjoints aux directeurs concernant les relations entre l'OHI et d'autres organisations intergouvernementales et internationales, et la promotion de l'image de l'OHI. A cet égard, il rapporte avec satisfaction qu'outre la récente adhésion du Monténégro en tant qu'Etat membre de l'OHI, les demandes d'adhésion du Brunéi Darussalam, de la Géorgie et du Viet Nam sont sur le point d'obtenir les approbations nécessaires, et qu'un certain nombre d'autres pays, dont certains présents à la Conférence en tant qu'observateurs, envisagent de soumettre leurs demandes dans un futur proche. Seules sept ratifications sont encore nécessaires pour assurer l'entrée en vigueur des modifications à la Convention relative à l'OHI, après quoi les demandes d'adhésion des Etats membres des Nations Unies seront automatiquement acceptées. Ceci simplifiera le processus d'adhésion et encouragera d'autres pays à déposer leur candidature. Le Comité de direction continue, par des visites aux missions et aux pays, de demander instamment aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait de ratifier ces modifications, et il demande aux représentants d'encourager leurs pays à procéder à cette ratification.

Le programme de travail 1 couvre également les différentes fonctions administratives du Secrétariat. Le Secrétariat continue de remplir les obligations toujours croissantes qui lui ont été confiées au cours de la dernière décennie et relatives au développement du programme de gestion, d'analyse et de compte rendu des performances, à la fourniture de promotion technique à l'extérieur et de soutien pour la mise en œuvre des nouvelles normes, à la représentation de l'OHI aux plus hauts niveaux intergouvernementaux, par exemple au sein de l'Organisation maritime internationale, de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion globale des informations géospatiales, de l'Union européenne et du groupe sur l'observation de la terre, ainsi qu'aux différents événements de promotion auprès des diverses parties prenantes.

## Séances plénières

Depuis 2000, le nombre des Etats membres de l'OHI a augmenté de 20%, le nombre des publications de l'OHI de 35% et le nombre d'organisations internationales invitées à participer à la Conférence de 15%. Le budget de l'OHI est cependant resté à peu près constant en valeur réelle et le nombre de personnel permanent du BHI a diminué de 10%. En conséquence, il reste peu de flexibilité pour répondre à d'autres besoins et attentes.

Bien que l'OHI ne connaisse pas de crise, il serait opportun que les Etats membres fassent le point et examinent l'équilibre entre les besoins de l'ensemble du programme de travail de l'OHI et les ressources disponibles. Tandis que les ressources financières sont évidemment importantes, la récente réduction des ressources en nature fournies par les Etats membres est une préoccupation égale sinon plus grande. La capacité de volontariat des Etats membres semble se réduire, tandis que l'aptitude du BHI à combler les lacunes diminue. Face à ce dilemme, les Etats membres pourraient être tentés de demander d'autres procédures de compte rendu et de comptabilité dans l'espoir de gagner en efficacité. L'expérience a toutefois montré que lorsque de telles initiatives exigeaient des Etats membres de fournir plus d'informations, ou de participer plus activement, soit au niveau individuel ou *via* les organes pertinents de l'OHI, elles étaient souvent vouées à l'échec. La difficulté d'obtenir des contributions et des retours d'information pour le programme de travail et le budget 2015 en est un récent exemple. Des réponses aux demandes d'information sur les contraintes perçues au niveau des ressources, sur les faiblesses ou les menaces susceptibles d'affecter la mise en œuvre du programme de travail ont été reçues d'une seule commission hydrographique régionale sur 15 ; d'un seul organe inter-organisationnel sur trois, et seulement de deux des 14 sous-comités et groupes de travail. En outre, les réponses n'ont pas su fournir des commentaires utiles sur les implications en matière de ressources des activités de l'organe concerné. L'obtention de données sur la gestion des performances pour les rapports annuels de l'OHI s'est avérée difficile au cours des deux dernières années. Même les réponses en temps voulu aux lettres circulaires semblent poser un problème pour plus de la moitié des Etats membres.

Envisager un budget plafonné ou des coupes budgétaires causerait également des difficultés, puisque la plupart des dépenses sont liées aux dépenses fixes de personnel, qui augmentent avec l'inflation, et laissent peu de place au financement des voyages et des services d'ordre administratif qui sont vitaux pour permettre au BHI et au Comité de direction de remplir leurs fonctions.

Dans le même temps, moins de représentants sont mis à disposition pour diriger des comités et des groupes de travail, ou pour agir en tant que secrétaire d'un des différents organes de l'OHI. Il apparaît que des travaux sont validés par des comités supérieurs même si les ressources principales requises – la participation active et les contributions des Etats membres - ne sont pas disponibles. Le programme de travail du comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) a atteint un taux de mise en œuvre de seulement 20% en 2013 et, depuis son établissement, le groupe de travail sur le règlement du personnel (SRWG) a eu de la peine à attirer plus de deux ou trois participants actifs.

Le Comité de direction demande aux représentants des Etats membres de prendre ces difficultés en compte au cours de leurs discussions ultérieures, et d'examiner avec attention l'impact des propositions ou des mesures qui pourraient avoir des implications sur les ressources financières ou humaines pour le BHI ou les Etats membres. Cette mise en garde peut sembler difficile à entendre, mais elle vise à être constructive et à refléter les réalités actuelles. Il est essentiel d'examiner la manière dont l'OHI pourrait maintenir sa bonne image et sa réputation ainsi que son impressionnant programme de travail au vu des circonstances. Néanmoins, le Comité de direction continuera à faire de son mieux pour satisfaire les souhaits des Etats membres.



## Séances plénières

Le PRESIDENT demande aux représentants de reporter leurs commentaires sur le programme de travail 1 jusqu'à ce que l'ensemble des rapports et propositions concernant cet item aient été présentés.

### **Rapport du groupe de travail sur le règlement du personnel concernant la révision du règlement du personnel (CONF.EX5/REP.01)**

M. MILLARD (Royaume-Uni), président du SRWG, présente le rapport du groupe et remercie les membres de l'Australie, du Chili, de l'Allemagne et des Etats-Unis pour leurs précieuses contributions. Il rappelle le mandat du SRWG, qui a été créé en 2007.

Comme indiqué dans le rapport, le SRWG n'avait pas été en mesure d'achever ses travaux en 2012 et il avait donc été convenu qu'un SRWG reconstitué sous la présidence du Royaume-Uni devrait poursuivre les travaux et rendre compte à la 5<sup>ème</sup> Conférence extraordinaire en 2014. Il avait également été convenu que les services d'un expert indépendant devraient être sollicités pour comparer le règlement du personnel du BHI avec celui du régime commun des Nations Unies et de la fonction publique monégasque, selon que de besoin, et faire des recommandations en conséquence. Les investigations ont été menées à bien par Mme Brzak-Metzler, ancienne responsable de la section sur les conditions de service aux Nations Unies, comme indiqué dans l'annexe A du rapport.

Il souligne les principales conclusions et recommandations faites par la consultante qui sont exposées à la section 1.4 du rapport. Son étude a montré qu'en général, la comparaison des salaires actuels du personnel du BHI avec ceux des deux organisations de référence est favorable. Toutefois, ceux des catégories B et C semblent bas et sont pour la plupart alignés sur ceux du niveau 1 de la grille des salaires de la fonction publique monégasque. L'étude portait également sur la progression des salaires, les augmentations du coût de la vie, les allocations familiales et les prestations de sécurité sociale, ainsi que les procédures éventuelles pour la rédaction et la mise en œuvre d'une version révisée du règlement du personnel, prenant en compte la transition imminente du Comité de direction composé d'un président et de deux directeurs, à un secrétaire général et deux directeurs subordonnés. La consultante a fait un certain nombre de recommandations dans les domaines concernés, dont le détail est exposé dans le rapport.

Le SRWG a en outre examiné : les dispositions en matière d'assurance maladie, au vu de la responsabilité financière potentielle qui incombe à l'OHI dans le cadre des dispositions actuelles ; les amendements nécessaires au règlement du personnel pour refléter les différences entre le personnel recruté internationalement et le personnel recruté localement ; et les droits à congés. Il a fait un certain nombre de recommandations dans ces domaines, comme indiqué dans le rapport, y compris la nécessité d'entreprendre des ajustements typographiques et de formatage au texte existant du règlement du personnel dans le but de supprimer les ambiguïtés et de permettre leur mise en œuvre cohérente.

Etant donné les conclusions et les recommandations de la consultante et du SRWG, les Etats membres sont invités à approuver les recommandations relatives aux changements à apporter au règlement du personnel, lesquels sont mentionnées au paragraphe 40 du rapport. Elles incluent les instructions suivantes au Comité de direction : rédiger les amendements au règlement du personnel et autres règlements pertinents, conformément aux différentes recommandations pour examen par les Etats membres avant juillet 2015, ou trois mois avant que les amendements à la Convention relative à l'OHI entrent en vigueur, selon l'éventualité qui surviendra en premier ; rédiger des descriptions de poste pour le Comité de direction et pour le Secrétaire général et les directeurs dans le cadre de la nouvelle structure de l'OHI; et rechercher les moyens d'atténuer les risques potentiels pour l'OHI découlant des dispositions en matière de sécurité sociale, et proposer des solutions

## Séances plénières

pour examen en même temps que les discussions des amendements proposés au règlement du personnel.

Il remercie le Canada, la Grèce, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique pour leurs commentaires par écrit (CONF.EX5/REP.01/Add.1), lesquels ont en général soutenu les recommandations contenues dans le rapport du SRWG. Le Canada a suggéré que le Comité de direction ne devrait pas préparer ses propres descriptions de poste. Toutefois, le Comité est le mieux placé pour préparer un premier projet, qui pourrait ensuite être examiné par le SRWG, si son mandat est prolongé, et approuvé ultérieurement par les Etats membres. La Grèce a proposé que la Conférence prenne note du rapport et fournisse quelques avis préliminaires pour guider le SRWG – maintenu avec un mandat révisé – dans l'examen de la question plus avant, toute décision étant ajournée jusqu'à ce qu'une vue complète de la situation soit disponible. Le SRWG convient avec la Grèce qu'aucune décision ne devrait être prise via la procédure des lettres circulaires mais par approbation à la Conférence de 2017, ou lors d'une réunion spéciale des chefs des organisations hydrographiques : la formation d'un groupe d'experts juridiques pour aider dans le cadre de cette procédure ne devrait pas être nécessaire puisqu'une expertise juridique ad hoc pourrait être demandée. Le SRWG convient avec le Royaume-Uni que la priorité doit être donnée à la recherche d'une solution aux risques éventuellement sévères concernant l'assurance maladie. Le SRWG convient également avec les Etats-Unis d'Amérique qu'il est souhaitable d'harmoniser le règlement du personnel de l'OHI avec celui des Nations Unies concernant les items cités au paragraphe 26 du rapport, et avec les demandes des Etats Unis et de la Grèce pour une analyse détaillée des implications financières de tels changements. Le SRWG, en notant les commentaires de la Grèce concernant le temps nécessaire à une révision du règlement du personnel, recommande que le Comité de direction accepte d'avancer la question, avec des orientations des Etats membres, et de dissoudre le SRWG. Toutefois, sous réserve d'une participation plus active des Etats membres, un autre rôle pourrait être envisagé pour le SRWG en tant qu'organe de révision indépendant, en vue d'examiner les révisions du règlement du personnel et le plan de mise en œuvre du règlement révisé avant approbation finale par les Etats membres.

### La Conférence prend note du rapport.

Le PRESIDENT invite les Etats membres à faire part de leurs commentaires sur les recommandations contenues dans le rapport et, à fournir des avis quant à la dissolution du SRWG.

M. JIN (République de Corée) remercie les membres du SRWG pour leurs travaux et accueille avec satisfaction l'analyse détaillée réalisée par la consultante. Il soutient en partie les recommandations exposées dans le rapport. Une approche à long terme doit être prise quant à la mise en place des changements au règlement du personnel, en prenant en considération l'environnement de travail du personnel du BHI.

Le vice-amiral MARATOS (Grèce) souligne l'importance et la nature complexe de l'examen du règlement du personnel et réitère les préoccupations de la Grèce quant à la lenteur de ce processus, particulièrement au regard de la rapidité de la révision de la Convention relative à l'OHI et des règlements général et financier. La différence vient peut-être de la participation plus dynamique des Etats membres pour ces derniers. Le règlement du personnel devrait être inclus dans les documents de base, avec les autres règlements, pour faire en sorte qu'il soit bien pris en considération.

En dépit des efforts du SRWG, plusieurs questions fondamentales restent à traiter. A cet égard, il appelle l'attention sur un certain nombre d'anomalies dans le règlement du personnel en vigueur, particulièrement celles portant sur les différences des indemnités et des avantages des différentes catégories de personnel selon les différentes durées de

## Séances plénières

service et les différents lieux de résidence des retraités. Il est injuste que des membres du personnel de même catégorie reçoivent des avantages tout à fait différents. Ces points demandent une clarification urgente.

Il propose que le SRWG continue, dans le cadre d'un mandat révisé et avec la participation accrue des Etats membres, à examiner le règlement du personnel en détail, aux fins de rédiger des amendements à examiner par une future Conférence de l'OHI.

Le PRESIDENT suggère que les nombreuses anomalies citées par le précédent intervenant seront résolues si les recommandations contenues dans le rapport sont approuvées.

Le PRESIDENT dit que l'inclusion du règlement du personnel dans les documents de base de l'OHI est une question qui doit être examinée par la prochaine assemblée, en conjonction avec le projet de version consolidée des principales conclusions et recommandations exposées dans le rapport du SRWG, qui aborde essentiellement les préoccupations principales exprimées au cours de la présente discussion, bien que sous forme succincte. Les mesures relatives à ces préoccupations devraient être détaillées plus précisément lors de la rédaction d'une version consolidée.

L'IGA FRACHON (France) prend la parole en félicitant le SRWG pour son rapport, qui couvre de façon exhaustive les importantes questions financières et sociales en jeu, en gardant à l'esprit que les salaires et les avantages comptent pour 80% des coûts de fonctionnement de l'OHI. Les travaux menés à bien par la consultante externe indépendante ont apporté une aide positive à la formulation des recommandations du groupe de travail, auquel il exprime son soutien

Concernant l'exercice de comparaison, il est en faveur de la recommandation – car plus appropriée aux buts de l'OHI - d'examiner le règlement du personnel de l'OHI par rapport à celui des Nations Unies et, le cas échéant, la fonction publique monégasque. La pratique recommandée de gel des salaires et des indemnités du personnel existant jusqu'à ce qu'ils soient dépassés par des augmentations ou supprimés est également une approche à suivre.

Tout amendement au règlement du personnel doit en outre prendre en compte les commentaires du BHI présentés dans l'addendum au rapport, dans la mesure où la preuve de l'engagement du personnel est essentielle pour maintenir de bonnes relations avec ce dernier. Une analyse des vues différentes du personnel pourrait être utile à l'Assemblée pour son examen de la question au cours de la prochaine session ordinaire.

En bref, les recommandations du SRWG fournissent une base solide pour les travaux de rédaction des amendements au règlement du personnel qui devraient également être accompagnés d'une explication de leur impact. Le développement d'options pour traiter les préoccupations exprimées au cours de la discussion devrait être l'approche la plus pragmatique pour s'assurer que le calendrier soit respecté.

La France soutient les recommandations du SRWG et la proposition du BHI de prendre en compte, lorsque cela est approprié, les commentaires du personnel de catégorie B et C, selon les bonnes pratiques de gouvernance. Les recommandations du SRWG sont suffisamment claires pour être utilisées par le Comité de direction du BHI pour préparer une révision du Règlement du personnel et le soumettre, avec une étude d'impact, à la prochaine Assemblée.

Mme WEBBER (Etats-Unis d'Amérique), prend la parole en félicitant de la même façon le SRWG pour l'excellence de ses travaux et exprime son soutien aux recommandations qu'il a fournies. Cependant, notant les préoccupations du BHI, elle souhaite recevoir des clarifications concernant toutes les imprécisions apparues dans le rapport. Les vues du personnel sont appréciées pour le développement de toute proposition de modifications du texte. Le SRWG a maintenant rempli son but qui est de fournir les informations essentielles

## Séances plénières

recherchées et le BHI doit donc être chargé de procéder à la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du SRWG.

Le contre-amiral SRINIVASAN (Arabie saoudite) déclare qu'étant donné la connaissance approfondie du sujet dont le Comité de direction a fait preuve, la fourniture d'informations sur ses points de vue devrait sûrement améliorer la compréhension des questions soulevées. Il reconnaît que le règlement du personnel doit être abordé de manière holistique. Une révision complète doit donc être entreprise pour examen lors de réunions futures.

M. MONCRIEFF (Royaume-Uni) indique qu'il soutient également les travaux et recommandations du SRWG qui doivent maintenant conduire à l'étape délicate de mise en œuvre incluant une consultation avec le personnel du BHI. Dans ce but, il propose que le SRWG soit transformé en un groupe de mise en œuvre visant à aider, soutenir et consulter le personnel du BHI sur les changements proposés.

Il approuve la demande, exposée dans l'appendice au rapport, pour une analyse détaillée de l'incidence de l'ajustement du règlement du personnel de l'OHI sur celui des Nations Unies, y compris pour le passif éventuel associé à l'assurance maladie. Il concède que le Comité de direction est qualifié pour préparer ses propres descriptions, sous réserve de leur ratification par tout futur groupe de mise en œuvre avant leur examen par les Etats membres. Il suggère également que la création d'un groupe d'experts juridiques fait double emploi ; le comité consultatif ad hoc existant pourrait être chargé de fournir tout conseil juridique demandé. Enfin, un délai devra être fixé pour le processus de rédaction, afin d'accélérer la progression vers la mise en œuvre.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION rappelle son discours d'ouverture à la Conférence et les efforts pour parvenir à une conclusion pragmatique des travaux qui font l'objet des débats, menés depuis sept années et moyennant un coût de 25 000 euros à ce jour. Si la charge lui en est confiée, le Comité de direction constituera un groupe de rédaction dans le but de produire un texte consolidé pour approbation, en tenant compte des recommandations du SRWG et de toutes les autres informations disponibles pertinentes, ainsi que des questions soulevées au cours des débats actuels. Conscient de ces questions et des contraintes liées à la mise en œuvre de certains principes, le Comité de direction sera mû, dans sa tâche, par la volonté de servir au mieux les intérêts de l'Organisation. Il espère donc travailler de manière efficace et pragmatique afin de préparer un texte à soumettre, dans sa globalité, à l'examen des Etats membres.

Le PRESIDENT, résumant le débat, indique que les recommandations contenues dans le rapport ont été généralement bien accueillies. Tel qu'il le comprend, les Etats membres sont essentiellement favorables aux recommandations relatives aux tâches attribuées au Comité de direction, et souhaitent proposer que le SRWG continue de fonctionner en tant qu'organe indépendant d'examen et de mise en œuvre chargé de superviser le processus de rédaction ; et, plutôt que de créer un groupe consultatif juridique pour aider le SRWG, il préconise de solliciter des conseils juridiques, lorsque nécessaire, auprès d'Etats membres volontaires et ayant les compétences requises. Pour ce qui concerne le calendrier des travaux de rédaction, il suggère de conserver la date de juillet 2015 qui est indiquée dans les recommandations.

Pour gagner du temps, le projet proposé pourrait ensuite être diffusé par lettre circulaire, en vue d'obtenir l'approbation de sa soumission à la prochaine Assemblée en session ordinaire qui pourrait, en outre, examiner des questions comme l'incorporation du règlement du personnel dans le recueil de documents de base de l'OHI et la modification résultante de la Convention relative à l'OHI. Il ajoute que les travaux de rédaction devront nécessairement être menés conformément aux principes énoncés dans les recommandations qui portent sur les salaires et sur leur examen.

M. MONCRIEFF (Royaume-Uni) remarque que, dans le respect des principes d'ouverture et de transparence qui sont ceux d'une bonne gouvernance, la publication des niveaux de salaires comparés à ceux d'organisations semblables serait une action raisonnable. De par

## Séances plénières

ses compétences sur des questions similaires actuellement débattues au sein de nombreux forums, l'Organisation internationale du travail a également la possibilité d'apporter son assistance, tout comme l'Association internationale de signalisation maritime (AISM), pour un examen par des pairs. En résumé, il s'agit de s'inspirer des meilleures pratiques existantes dans d'autres organismes.

Le PRESIDENT dit qu'il est convaincu que ces commentaires seront pris en compte dans le nouveau mandat du SRWG. Il souligne l'importance de limiter les comparaisons à celles faites avec des organisations intergouvernementales semblables d'envergure mondiale et mues par la même quête d'excellence en matière de leadership.

En l'absence de toute objection aux dispositions qu'il a présentées, il suggère que le président du SRWG et les parties intéressées s'attellent immédiatement à la tâche de rédiger un nouveau projet de mandat du SWRG.

Il en est ainsi convenu.

### **Rapport sur la capacité technique du Bureau hydrographique international (CONF.EC5/REP.02)**

Le PRESIDENT, notant la pertinence de l'item de l'ordre du jour relatif à la proposition 5 sur l'amélioration de l'estimation des coûts totaux des tâches de l'OHI pour la définition d'un programme de travail hiérarchisé, comme indiqué dans le document CONF.EX5/G/03, suggère que la proposition soit examinée conjointement avec le rapport et les recommandations sur la capacité technique au sein du BHI (CONF.EX5/REP.02).

Il en est ainsi convenu.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION, présentant le rapport et les recommandations produits par le Comité de direction, en réponse à une demande faite à la 18<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale, expose brièvement les informations contenues dans le rapport sur la base de la charge de travail et de la production actuelles du BHI, et du niveau des effectifs et du financement. Ce faisant, il souligne en particulier les questions sur les gains d'efficacité réalisés, les facteurs favorables, les facteurs limitatifs, les moyens d'action possibles et les options d'accroissement des revenus. Enfin, il appelle l'attention sur les conclusions tirées et les recommandations faites sur la base de ces informations.

Le PRESIDENT invite la Conférence à examiner les recommandations du Comité de direction, telles qu'exposées dans le paragraphe 51 de son rapport. En l'absence de tout commentaire sur les deux premières recommandations, il appelle l'attention sur la troisième, concernant l'introduction d'une approche améliorée, basée sur les ressources, du développement du programme de travail, et fait remarquer qu'elle est étroitement liée à la Proposition 5, présentée par la France, sur l'amélioration de l'estimation des coûts totaux des tâches de l'OHI pour la définition d'un programme de travail hiérarchisé (CONF.EX5/G/03).

Le Dr. HOSKEN (Royaume-Uni), soutenu par M. HAINS (Canada), suggère qu'il soit demandé aux Etats membres d'estimer leur contribution en ressources à la tâche de développement du programme de travail de l'OHI en termes de jours de travail plutôt que de salaires, étant donné qu'il sera peut-être difficile pour de nombreux Etats de fournir une estimation chiffrée complète; et que les salaires peuvent être un sujet sensible, seuls les coûts de déplacements et de subsistance seraient pris en compte comme coûts effectifs.

Le PRESIDENT, répondant à une demande de l'IGA FRACHON (France), l'invite à faire un bref résumé de la proposition 5.

### **PRO 5 - AMELIORATION DE L'ESTIMATION DES COUTS TOTAUX DES TACHES DE L'OHI POUR LA DEFINITION D'UN PROGRAMME DE TRAVAIL HIERARCHISE (CONF.EX5/G/03) (item 3(d) de l'ordre du jour)**

L'IGA FRACHON (France), introduisant la proposition, fait remarquer que le coût de développement du programme de travail de l'OHI ne se limite pas au budget approuvé. Il comprend aussi les contributions apportées directement par les Etats membres au travers de leur participation aux comités et groupes de travail. Compte tenu de la difficulté de préparer une estimation financière consolidée des contributions, un effort devrait être fait afin d'éviter d'entrer dans les détails financiers, pour que l'estimation reste la plus simple possible. La France approuve la suggestion faite par le représentant du Royaume-Uni. Il présente la recommandation de la PRO 5 (cf. CONF.EX5/G/03) que les entités subordonnées de l'OHI évaluent systématiquement les ressources nécessaires et disponibles et hiérarchisent les objectifs annuels par priorité, en fonction des ressources disponibles, que les Etats membres qui participent activement au programme de travail de l'OHI réalisent une évaluation de leur contribution globale en nature et que le BHI consolide et implémente les résultats dans un programme de travail de l'OHI hiérarchisé.

Le Dr. OEI (Singapour), indique qu'il soutient la proposition, et précise qu'une estimation des coûts est essentielle pour mobiliser le soutien financier et technique des Etats membres ou des organisations internationales. A titre d'exemple, il appelle l'attention sur le mécanisme de financement du levé proposé pour les zones critiques des détroits de Malacca et Singapour par les trois Etats littoraux et le Japon, dont le détail sera finalisé avant la fin de l'année.

En ce qui concerne la recommandation d'une approche basée sur les ressources pour le développement du programme de travail, il indique que la définition nécessaire des efforts requis pour la mise en œuvre du programme nécessite non seulement de considérer les capacités au sein de l'Organisation mais également le potentiel d'externalisation de certaines tâches plus lourdes.

Le capitaine de frégate CG LÓPEZ CRUZ (Mexique), indique qu'il soutient la proposition présentée par le représentant de la France, précise que les coûts de calcul et les ressources disponibles sont cruciaux pour la hiérarchisation des activités et l'utilisation efficace de ces ressources. La participation active des Etats membres est également nécessaire, via l'échange d'informations, en vue d'améliorer la qualité des produits et services hydrographiques. La proposition devrait également couvrir la collecte et la publication de statistiques via des enquêtes sur la capacité hydrographique des Etats, ce qui contribuerait à améliorer les stratégies, les activités et la prise de décision au sein de l'Organisation.

M. JIN (République de Corée) accueille avec satisfaction la proposition qui donne l'occasion de débattre de la question de hiérarchisation et qui contribuera à la gestion et la mise en œuvre efficaces du programme de travail de l'OHI.

Mme. WEBBER (Etats-Unis d'Amérique) soutient l'intention sous-jacente de la proposition 5, qui est d'atteindre des objectifs d'accroissement de la transparence et de garantir que les ressources rares sont affectées aux priorités approuvées par l'Organisation. Elle pose néanmoins la question de l'efficacité et de l'efficience de l'approche proposée pour la collecte des informations demandées. Approuvant les commentaires écrits soumis par le Danemark et la suggestion faite par le représentant du Royaume-Uni, elle indique qu'il pourrait être utile, pour une meilleure compréhension du lien établi entre les priorités et les ressources au sein de l'OHI, de poursuivre les débats sur la méthodologie de hiérarchisation au cours du programme et du cycle budgétaire actuels restant à traiter.

Le capitaine de vaisseau (N) VAN DER DONCK (Pays-Bas) approuve qu'une approche prioritaire et basée sur les ressources constitue une bonne marche à suivre, mais met en garde contre tout report et donc contre tout prolongement des débats. L'approche décrite dans la proposition 5 implique bien évidemment plusieurs étapes et il est important d'examiner et d'approuver la première étape au cours de cette réunion. A cet effet, il approuve l'idée de demander aux Etats membres de calculer leur contribution en ressources

## Séances plénières

en termes de jours de travail, comme suggéré par le Royaume-Uni. Ceci donnerait une idée des autres étapes qui pourraient ensuite être développées lors de réunions ultérieures.

Le **PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION** dit que le Comité continuera de s'efforcer à répondre aux souhaits des Etats membres. Il invite toutefois la Conférence à examiner attentivement la faisabilité et les implications de ce qui est suggéré. Il est déjà difficile pour l'Organisation d'obtenir une réponse aux demandes d'information des Etats membres, dont certains trouveraient aussi problématique de calculer le nombre de jours de travail à consacrer aux travaux de l'OHI. Les comités seraient également confrontés au problème additionnel de validation des informations fournies et de leur prise en compte lors de l'élaboration du programme de travail hiérarchisé.

M. **MONCRIEFF** (Royaume-Uni) répondant au commentaire du président du Comité de direction, souligne l'importance de déterminer si les ressources disponibles sont suffisantes pour produire un programme de travail et hiérarchiser les activités en conséquence. Les présidents des comités techniques concernés devraient contribuer à cet effort.

En ce qui concerne les options d'accroissement des revenus de l'Organisation, il demande des clarifications sur l'incidence de l'accroissement proposé de la valeur de la part dans le programme de travail.

Le **PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION**, répondant à la demande de clarification, indique que l'accroissement des revenus de l'Organisation concerne l'exécution du programme de travail dans la mesure où le fonctionnement du secrétariat est déjà inclus dans le programme. La contribution significative apportée aux programmes techniques et sur le renforcement des capacités est directement reflétée dans le budget de fonctionnement, et une partie de ce budget est déjà affectée à la contractualisation.

Le **PRESIDENT** incite vivement la Conférence à réexaminer la suggestion visant à produire une estimation des contributions en ressources pour le programme de travail en nombre de jours de travail, compte tenu des difficultés pratiques pour déterminer exactement combien de jours il faudrait consacrer à des tâches spécifiques, et pour calculer les heures supplémentaires résultant de l'implication et de l'engagement personnel.

M. **DEHLING** (Allemagne) dit que le développement de tout programme de travail quinquennal doit mettre l'accent sur l'assurance que l'approche de hiérarchisation est suffisamment simple et souple pour tenir compte de l'évolution de la situation, sur une période aussi longue. Une meilleure précision ne pourrait être obtenue que pour des programmes annuels.

M. **AMAFO** (Suriname) soutient dans son principe la proposition 5 et approuve le fait que l'approche pour la mise en œuvre du programme de travail doit être simple et réalisable.

Mme **WEBBER** (Etats-Unis d'Amérique) souligne que de plus longs débats sont nécessaires pour déterminer précisément les objectifs d'une procédure visant à évaluer les ressources ou à solliciter des contributions des Etats membres avant qu'un accord ne soit trouvé sur la manière d'y parvenir. La première étape devrait consister à examiner la question de manière informelle au cours de cette assemblée.

Le vice-amiral **MARATOS** (Grèce), approuvant le commentaire du représentant des Etats-Unis d'Amérique, demande des clarifications supplémentaires sur la façon dont les évaluations des contributions des Etats membres serviraient à améliorer le développement du programme de travail, et quelles améliorations exactement sont requises. En ce qui concerne l'option consistant à accroître la valeur de la part, il indique que dans la situation financière actuelle il serait difficile de parvenir à un accord.

L'**IGA FRACHON** (France), soulignant que l'OHI manque actuellement de moyens pour la réalisation d'une évaluation des contributions en nature à ses groupes de travail, dit que le personnel de son organisme participant aux groupes de travail préparant la prochaine réunion du HSSC ont demandé que leurs heures de travail soient prises en compte dans leur

## Séances plénières

propre programme de travail. Ces informations pourraient aisément être fournies au BHI sans coût supplémentaire.

M. MONCRIEFF (Royaume-Uni), approuve pleinement l'observation du représentant de la France. Les informations fournies seront très utiles non seulement pour la hiérarchisation et la budgétisation des ressources mais également pour donner une image positive du programme de travail de l'OHI une fois celui-ci terminé.

Le Dr. ARDALAN (République islamique d'Iran) convient que des débats supplémentaires sont nécessaires au cours de la Conférence, ceci étant la seule manière de résoudre les problèmes et de parvenir à un accord sur la recommandation en question.

Le PRESIDENT, en l'absence de toute objection, croit comprendre que la Conférence souhaite suspendre son examen des recommandations du Comité de direction jusqu'au lendemain matin.

Il en est ainsi convenu.



**5<sup>ème</sup> CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE  
EXTRAORDINAIRE**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE  
DE LA TROISIEME SEANCE PLENIERE**

7 Octobre 2014  
0905 - 1235

**Rapporteur : CF Leonel MANTEIGAS (Portugal)**

TABLE DES MATIERES

RAPPORTS ET PROPOSITIONS (PROGRAMME DE TRAVAIL 1) (suite)  
(CONF.EX5/REP.02, CONF.EX5/G/03)

- Rapport sur la capacité technique du Bureau hydrographique international (suite)
- PRO 1 – Révision des conditions d'attribution de la médaille Prince Albert 1<sup>er</sup> pour l'hydrographie
- PRO 2 – Recherche d'une nouvelle voie pour la question de la S-23
- PRO 3 – Amendement de l'article 16(b) du Règlement général de l'OHI (pas encore en vigueur) afin de clarifier le processus de sélection du Conseil

**PROGRAMME DE TRAVAIL 1 : RAPPORTS ET PROPOSITIONS (suite)**

**Rapport sur la capacité technique du Bureau hydrographique international**  
(Conf.EX5/REP.02) (suite)

Le PRESIDENT rappelle la décision de la Conférence d'établir un groupe de rédaction ad hoc, sous la présidence des Etats-Unis, pour déterminer quelles ressources sont nécessaires et disponibles, du point de vue des Etats membres et du BHI, à partir du plan stratégique de l'OHI existant.

Revenant à la recommandation sur la réduction de l'ampleur des tâches de traduction requises de la part du BHI, il dit qu'elle pourrait nécessiter un amendement supplémentaire à la résolution 12/1962, qui devra être approuvé par une majorité qualifiée comprenant au moins un tiers des Etats membres.

Le capitaine de vaisseau FERNANDEZ (Espagne) est disposé à approuver un amendement supplémentaire à la résolution 12/1962, et espère qu'il n'entraînera pas une réduction de l'utilisation de l'espagnol. Les pays hispanophones représentent près de 15% de la composition totale de l'Organisation, et leur tonnage brut se monte à 9 millions de tonnes.

Le capitaine de vaisseau VETERE (Argentine) approuve le commentaire de l'Espagne. Il réaffirme sa volonté de continuer à coopérer à des projets de traduction, tels que le Dictionnaire hydrographique, qui a été utile pour les pays hispanophones et pas seulement.

Le capitaine de frégate LÓPEZ CRUZ (Mexique) mentionne également le tonnage cumulé des pays hispanophones, notant les vastes zones maritimes couvertes par les cartes marines de ces pays. Le personnel technique a besoin d'une connaissance approfondie des résolutions de l'OHI aux fins de dresser les cartes marines. L'Organisation doit encourager la coopération entre tous les Etats membres, afin que la traduction des documents reste largement disponible pour les hydrographes. Dans la résolution 12/1962, l'accent doit être mis sur l'incitation des Etats membres à participer à la traduction de documents techniques.

## Séances plénières

Le Dr. OEI (Singapour) exprime sa préoccupation sur le fait qu'encourager les pays à produire leurs propres traductions pourrait nuire à la cohérence dans la compréhension et l'interprétation des normes

Le capitaine de vaisseau KAMPFER (Afrique du Sud) approuve les commentaires des précédents intervenants. Il est essentiel que les publications techniques continuent d'être traduites. Il souhaiterait savoir quelle part du budget sera affectée, et si un amendement tel que celui proposé ferait une différence importante.

M. CARANDANG (Philippines) soutient l'amendement proposé et suggère afin de réduire tout impact négatif possible, de solliciter l'assistance des Etats membres hispanophones, conformément à la résolution 12/1962.

L'IGA FRACHON (France) dit que le libellé de l'amendement proposé à la résolution 12/1962, telle qu'amendée, ouvrira la voie pour que d'autres langues que les langues officielles soient utilisées pour la publication de documents et de normes de référence, tout en échouant à assurer leur disponibilité dans une des langues officielles. Ceci pourrait inciter les Etats membres à entreprendre des traductions sans consultation, voire même conduire à engager plus de ressources que celles nécessaires à la traduction en interne. L'amendement proposé requiert une clarification pour assurer que les documents techniques seront toujours publiés au moins dans l'une des langues officielles. L'amendement proposé pourrait affecter négativement les capacités hydrographiques dans certaines zones, comme par exemple en Afrique, où le renforcement des capacités est grandement nécessaire, et où la disponibilité d'une documentation en français s'est avérée être un outil précieux pour le développement des capacités hydrographiques. En conséquence, les mesures envisagées par le BHI doivent être seulement temporaires et la situation doit être réévaluée à la XIX<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale. Il recommande d'inclure l'examen des documents nécessitant une traduction dans le programme de travail du BHI, en tenant compte de leur utilité en termes d'objectifs stratégiques de l'Organisation, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités.

Le capitaine de vaisseau SHALNOV (Fédération de Russie) met l'accent sur la nécessité de produire des publications techniques dans les langues officielles et également en espagnol.

M. HAINS (Canada) partage la préoccupation des précédents intervenants sur le fait que moins de documents seront traduits dans les langues officielles, donc au détriment de la cohérence. La priorité doit être accordée au renforcement des capacités qui ne doit pas être affecté par les économies proposées.

M. NG (Chine) dit que le chinois n'est pas une langue officielle de l'OHI, toutefois en Chine tous les documents techniques publiés par l'OHI sont traduits en chinois, grâce à des ressources internes.

M. HUMPHREY (Royaume-Uni) en référence à la question de rendre payants les documents relatifs aux normes techniques, signale que certaines organisations, telles que l'Organisation internationale de normalisation, font maintenant payer les non membres et l'industrie pour avoir accès aux normes. En l'absence de renseignements clairs sur le montant du budget concerné, ne conviendrait-il pas de reconsidérer cette solution ?

Le PRESIDENT dit qu'il croit qu'une décision sur la question est toujours en attente.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit que l'amendement proposé n'entraîne pas d'économie. L'appendice 2 au document CONF.EX5/REP.02 montre la situation des traductions des différents documents de l'OHI telle qu'au 31 janvier 2014. Le tableau indique qu'un nombre important de documents n'a pas été traduit en français ni en espagnol du fait

## Séances plénières

de ressources insuffisantes. L'amendement proposé à la résolution ne fait qu'entériner une situation qui existe depuis quelque temps déjà.

Le PRESIDENT résume la discussion. Il semble qu'il y ait un soutien général en faveur de l'adoption ou de la modification de l'amendement proposé à la résolution 12/1962, telle qu'amendée. Il compte s'efforcer d'obtenir un consensus sur la formulation. Notant les commentaires des délégués hispanophones, il dit que bien que l'amendement proposé représente d'abord une reconnaissance du manque de ressources, il donne la possibilité aux pays concernés de rattraper le retard dans la traduction des documents officiels. Il accueille favorablement la contribution de l'Argentine au dictionnaire hydrographique.

L'amendement proposé à la résolution de l'OHI 12/1962, telle qu'amendée, est reporté.

Le Dr. HOSKEN (Royaume-Uni), faisant référence à la recommandation de supprimer l'obligation pour le BHI d'examiner toutes les cartes internationales (INT), nouvellement imprimées ou adoptées, demande une clarification quant au destin de la publication S-11 de l'OHI, et, en particulier, de la partie B, qui est déjà obsolète.

Le PRESIDENT dit que le retrait de la résolution 1/1992 n'affectera pas la publication S-11, qui restera entretenue sous les auspices du HSSC.

Le Dr. HOSKEN (Royaume-Uni) demande plus ample clarification sur le mécanisme précis à utiliser. En l'état actuel des choses, la résolution demande aux Etats membres de soumettre leurs cartes INT au BHI, pour examen. Il ne croit pas que cette demande ait été respectée à la lettre; son propre pays en est un exemple, lequel n'a pas réussi à présenter toutes ses nouvelles éditions et cartes INT en vue de leur examen. Si les nouvelles cartes et les nouvelles éditions de cartes INT ne sont pas régulièrement examinées, comment la publication S-11 de l'OHI pourra-t-elle être tenue à jour efficacement ?

L'IGA FRACHON (France) demande également une clarification sur la question. Le petit nombre de cartes INT qui ont été examinées par l'OHI ces dernières années montre que les économies réalisées seraient très faibles. Une adaptation des résolutions pertinentes de l'OHI est donc nécessaire, mais toute révision des cartes INT doit être clairement décrite. Il est essentiel de maintenir un dispositif garantissant un niveau d'assurance qualité pour les cartes INT. Une suggestion consiste à ce que ce rôle d'examen soit assuré par les commissions hydrographiques régionales et leurs organes subsidiaires, avec possibilité de recourir au BHI dans les cas exceptionnels. Il suggère donc que la résolution 1/1992 soit retirée et qu'une nouvelle résolution soit introduite dont le contenu pourrait être : "Il est décidé que chaque commission hydrographique régionale et la commission hydrographique de l'OHI sur l'Antarctique s'efforceront d'examiner toutes les cartes INT récemment imprimées ou adoptées et qu'elles apporteront des commentaires aux Etats membres concernés. Tout problème de conformité avec les spécifications de l'OHI pour les cartes INT sera pris en compte, de manière à assurer le plus haut niveau de conformité. Cet examen sera organisé par le coordonnateur cartographique régional lorsque cette fonction est définie. Les commissions qui n'ont pas de coordonnateur établiront leurs propres procédures de révision. L'OHI souhaitera peut-être examiner une formulation de ce type pour rédiger une résolution visant à remplacer la résolution 1/1992.

Le PRESIDENT dit que la publication S-11 est tenue à jour par un groupe de travail dédié sous l'égide du HSSC. La révision des cartes produites sur la base de cette norme représente le mécanisme qui est destiné, au moins en théorie, à maintenir une conformité avec les normes applicables. Cependant, cette révision systématique n'est plus réalisée par le BHI, qui manque à la fois de l'expertise nécessaire et des capacités techniques. La suggestion de retirer la résolution 1/1992, reflète plutôt la réalité. Il accueille donc favorablement la suggestion avancée par le délégué de la France de réintroduire l'assurance

## Séances plénières

qualité *via* l'incorporation des CHR. Un système de coordination de la cartographie INT existe déjà au sein de plusieurs CHR, et pourrait être réuni sous les auspices du comité de coordination inter-régional (IRCC). Il pourrait être peu raisonnable de s'attendre à ce qu'une nouvelle résolution soit adoptée au cours de la conférence ; toutefois, les idées mises en avant pourraient être incorporées dans une décision pour examen ultérieur par l'IRCC, et ensuite être diffusées et soumises au vote par lettre circulaire. Il propose, à titre de compromis, que la résolution 1/1992 soit maintenue en attente de l'aboutissement des négociations sur son remplacement.

Le capitaine de vaisseau KAMPFER (Afrique du sud) convient que la question doit être débattue par l'IRCC. Il confirme que certaines CHR ont déjà des groupes de travail de coordination pour les cartes INT, œuvrant sous les auspices de l'IRCC. Si la nouvelle résolution devait être adoptée, il s'agirait d'adapter le mandat de ces groupes de travail. Il accueillera avec satisfaction une discussion sur le sujet à l'IRCC.

Le Dr. OEI (Singapour) demande si la question de l'expertise technique au BHI mérite une telle attention. Dans le futur, son rôle ne sera pas de produire des sondes bathymétriques mais de gérer les produits qui en sont issus. Cette question doit être traitée, éventuellement dans le cadre d'un autre item de l'ordre du jour.

Le PRESIDENT accueille ces remarques avec satisfaction mais précise qu'il serait néanmoins approprié de conserver la résolution existante jusqu'à ce qu'une résolution de remplacement ait été rédigée et votée par lettre circulaire.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION s'exprime sur les recommandations visant à ajuster les compétences du personnel du BHI, les mérites des départs naturels par opposition aux licenciements, et la priorité accordée au recrutement du responsable de la base de registres de la S-100. Les commentaires du Livre Rouge expriment les points de vue des Etats membres sur le fait de pourvoir le poste de responsable de la base de registres en interne ou par le biais d'autres mécanismes. Pour le Comité de direction, une responsabilité entière *via* le Secrétariat est perçue comme le plus approprié. Dans ce cas, toutefois, des ressources doivent être trouvées. Si les Etats membres estiment qu'un responsable de la base de registres est une priorité et considèrent que la personne concernée doit leur rendre compte par le biais du Secrétariat, une retraite anticipée parmi le personnel recruté localement dans les deux prochaines années devrait rendre possible la redistribution des tâches parmi le personnel existant et libérer un poste qui pourrait devenir le poste de responsable de la base de registres. Il se pourrait également que le responsable de la base de registres travaille à distance. Sinon, si un Etat du pavillon possédant un tonnage important adhère à l'Organisation, cela permettrait le financement d'un nouveau membre du personnel. Les deux solutions sur la question du responsable de la base de registres sont à l'étude, tout comme les questions de soutien technique et d'un service d'assistance pour la S-100 et les autres normes numériques de l'OHI.

L'IGA FRACHON (France) exprime son soutien en faveur de la première recommandation. En ce qui concerne la seconde, il reconnaît la nature stratégique de la S-100 et les difficultés qui en découlent pour l'OHI et les Etats membres en cette période de transition. La charge de travail supplémentaire, ainsi que l'ensemble des fonctions associées, doit être établie avant que le recrutement ne commence.

Le Dr. HOSKEN (Royaume-Uni) approuve la proposition visant à accroître la capacité technique de l'Organisation en ce qui concerne les cartes électroniques de navigation et la base de registres d'informations géospatiales de la S-100. Pour ce qui est de l'amélioration des compétences du personnel, les départs naturels à eux seuls ne sont pas suffisants. La requalification doit être une option avant le licenciement. Quel serait être le rôle des membres du personnel qui n'ont pas les compétences suffisantes pour assumer des tâches

## Séances plénières

supplémentaires ? S'ils sont perçus comme étant moins productifs que les autres, cela pourrait avoir un impact sur le moral de l'équipe. Si ces membres du personnel doivent partir bientôt en retraite, il peut être préférable de leur donner une indemnité de licenciement plutôt que de payer des années de salaire supplémentaires.

Le contre-amiral SRINIVASAN (Arabie saoudite), accueille favorablement les commentaires relatifs à l'amélioration des compétences, et dit que la question soulevée par le représentant de la France est un point stratégique important qui doit être traité en priorité.

Le PRESIDENT résume la discussion, et suggère que le BHI devrait être chargé de la mise en œuvre des recommandations contenues dans le document CONF.EX5/REP.02, tout en tenant compte des vues et des préoccupations exprimées au cours de cette réunion. La gestion des performances et la formation doivent suffire pour permettre au personnel de s'adapter à l'évolution des fonctions. En ce qui concerne les licenciements, un grand nombre de membres du personnel concernés sont déjà sous contrats à durée déterminée.

M. MONCRIEFF (Royaume-Uni) reconnaît la difficulté de résoudre le problème. Il met l'accent en priorité sur la nécessité de recruter un responsable de la base de registres de la S-100. En outre, en ce qui concerne les compétences techniques, des informations supplémentaires sur la vision à long terme du BHI au regard de l'ensemble des compétences sont nécessaires. La décision relative à la recommandation contenue dans le paragraphe 51 (g) devra être prise au cours d'une Conférence ultérieure pour permettre au Secrétariat de développer un modèle-cible opérationnel adapté à la taille, à la structure et aux compétences du Bureau.

Le PRESIDENT suggère que le BHI soit chargé de développer un modèle opérationnel adapté aux besoins du programme de travail quinquennal pour 2013-2017.

M. PRINCE (Australie) exprime une préoccupation sur le temps que prendraient le développement et la finalisation de ce modèle. Pendant ce temps, il y a un besoin urgent de recruter un responsable de la base de registres de la S-100, et ceci devrait être prioritaire. Pour le moment il serait préférable de redistribuer les fonctions entre les membres du personnel en place, afin de permettre à ce poste d'être créé et pourvu.

Le contre-amiral GLANG (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il est important que le poste de responsable de la base de registres de la S-100 soit pourvu dans les meilleurs délais possibles. Il faudrait examiner la proposition du Secrétariat visant à ce qu'un membre du personnel en place puisse être affecté à ce poste. Toutefois, si cette option est retenue, les relations entre le responsable de la base de registres de la S-100 et le groupe de travail concerné du comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) et les rôles et les responsabilités du responsable de la base de registres doivent être clairement délimitées. Ceci pourrait être effectué par le HSSC lui-même.

Le PRESIDENT suggère qu'il pourrait être également demandé au Comité de direction de développer un modèle-cible opérationnel centré sur les fonctions essentielles du BHI.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit qu'au cours de la prochaine Conférence ou Assemblée, les Etats membres seront invités à examiner le plan stratégique, et que la question du modèle-cible opérationnel pourrait être traitée dans le cadre de ces délibérations. Ceci permettrait à tous les organes concernés d'apporter leur contribution en la matière.

Le PRESIDENT suggère de formuler une recommandation sur le développement d'un modèle-cible opérationnel dont on pourrait débattre dans le contexte des délibérations sur le plan stratégique, à l'occasion de la prochaine Conférence de l'OHI. La recommandation

## Séances plénières

contenue dans le paragraphe 51 (g) devrait être amendée pour lire : « Les compétences du personnel du BHI devraient être ajustées par le biais de requalifications avant que la question d'un licenciement ne soit envisagée ; et ».

La Conférence approuve-t-elle cet amendement ?

Il en est ainsi convenu.

Pour en revenir à la question de la capacité technique au sein de l'OHI en matière de traduction, le PRESIDENT explique que le Secrétariat a produit un amendement révisé de la résolution 12/1962, telle qu'amendée, à partir des commentaires reçus de la Conférence, notamment ceux du représentant de la France. La proposition est la suivante :

« ... la(es) langue(s) des autres documents de référence, directives et normes de l'OHI sera(ont) au moins l'une des langues officielles et décidée(s) au cas par cas dans le cadre du programme de travail de l'OHI, en prenant en compte les priorités stratégiques de l'OHI, l'usage auquel est destiné le document, les ressources du Bureau et l'assistance offerte par les Etats membres. «

Il croit comprendre que la Conférence approuve la proposition.

Il en est ainsi convenu.

### **Propositions des Etats membres (CONF.EX5/G/03) (item 3 (d) de l'ordre du jour) (suite)**

#### **PRO 1 – REVISION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE PRINCE ALBERT 1<sup>er</sup> POUR L'HYDROGRAPHIE**

Mme ROUDAUT-LAFON (Monaco) explique que l'objectif de la proposition est d'assurer que la Médaille Prince Albert 1<sup>er</sup> est attribuée en reconnaissance de contributions significatives et durables de personnes qui ont contribué à la réalisation des buts et objectifs de l'OHI. La proposition inclut un processus de nomination et de sélection révisé.

Le PRESIDENT reconnaît l'importance de cette médaille et propose tout simplement d'accepter cette proposition en félicitant la Principauté. Le BHI effectuera l'amendement correspondant.

Le contre-amiral SRINIVASAN (Arabie saoudite), accueille avec satisfaction la proposition et suggère que les critères de sélection soient développés par le BHI.

Le Dr. LEDER (Croatie) soutient la proposition et émet le commentaire que les anciens membres du BHI devraient être éligibles pour l'attribution de la médaille, étant donné qu'il n'y aurait aucun conflit d'intérêt, comme cela pourrait être le cas lorsque la médaille est attribuée aux membres en poste au BHI. .

Le PRESIDENT dit qu'il croit comprendre que la Conférence souhaite approuver la proposition.

Il en est ainsi décidé.

#### **PRO 2 – RECHERCHE D'UNE NOUVELLE VOIE POUR LA RESOLUTION DE LA QUESTION DE LA S-23**

## Séances plénières

Le contre-amiral REE (République populaire démocratique de Corée) note que la crédibilité de l'OHI a été renforcée par le développement rapide de l'industrie scientifique maritime. La question de la S-23 est une question technique, bien qu'ayant une connotation politique. Il s'agit d'un sujet délicat et complexe, étant donné que tous les Etats membres ont les mêmes droits et responsabilités. Bien que plus de 50 Etats membres aient soutenu la création d'un groupe de travail sur la S-23, aucun progrès n'a été réalisé et ceci pourrait diminuer la crédibilité de l'Organisation. Il propose trois solutions possibles : le rétablissement du groupe de travail sur la S-23, qui travaillerait sur une base au cas par cas ; la création d'un sous-comité permanent sur la S-23 ou l'inclusion de la question de la S-23 dans le mandat de l'une des entités subsidiaires existantes. Compte tenu de la nature controversée de la question, une décision pourrait être reportée jusqu'à la 19<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale. Toutes les parties devront être encouragées à tenter de concilier les différents points de vue, afin de résoudre les questions qui empêchent la publication d'un rapport actualisé.

Le vice-amiral PONTES LIMA (Brésil) dit que la question relative à la S-23 est de nature plus politique que technique. En tant que telle, elle devrait être discutée au sein d'autres forums internationaux plutôt que sous les auspices de l'OHI qui est un organe technique et consultatif.

M. KASUGA (Japon) dit que le Japon pense que la S-23 est un document précieux pour l'atteinte de l'un des objectifs de l'OHI, à savoir « la plus grande uniformité possible dans les cartes marines et les documents nautiques ». Il est donc souhaitable que la S-23 soit mise à jour. Toutefois, il est prématuré de rouvrir les discussions sur la question de la S-23 à cette conférence pour les raisons suivantes : premièrement, la 18<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale, tenue en 2012, a décidé de ne prendre aucune décision sur la révision de la S-23. En outre, la S-23 n'est pas incluse dans le programme de travail quinquennal de l'OHI pour 2013-2017 approuvé à la 18<sup>ème</sup> CHI. Deuxièmement, beaucoup de ressources seront nécessaires pour traiter de la S-23, alors que de nombreuses autres questions importantes demandent à être débattues. Quant au groupe de travail sur la S-23, la situation actuelle n'est pas différente de celle du précédent groupe de travail sur la S-23. Pour toutes ces raisons, le Japon ne soutient pas la proposition de débattre de ce sujet pendant cette conférence.

Mme HONG (République de Corée) dit que cette question devrait être traitée lors de la prochaine Conférence hydrographique internationale. Compte tenu du manque de succès des délibérations du groupe de travail sur la S-23, il faut envisager de développer un autre mécanisme plus approprié pour débattre de la question de la S-23. Son pays envisage de partager ses idées sur ce concept à une date ultérieure. Néanmoins, la République de Corée considère que la publication sur la S-23 est davantage une question technique que politique étant donné que celui-ci s'intègre dans les efforts de normalisation.

M. MIZUKOSHI (Japon) dit que la question demeure non résolue en dépit du long débat intervenu au cours de la dernière réunion du groupe de travail sur la S-23. Il n'y a eu aucun nouveau développement depuis lors, et il est inopportun de discuter de la création d'un autre groupe de travail, que ce soit dès à présent, ou dans le cadre du prochain programme de travail quinquennal.

Mme HONG (République de Corée) dit que la décision prise par la 18<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale de ne pas poursuivre l'examen de la question s'appliquait uniquement à cette Conférence. En tout état de cause, la S-23 est un document normatif, ce qui signifie qu'il pourrait être débattu dans le cadre du présent programme de travail quinquennal.

## Séances plénières

M. MIZUKOSHI (Japon) déclare qu'il n'y a aucune raison que la Conférence prenne une décision sur la création d'un nouveau groupe de travail sur la S-23.

Mme HONG (République de Corée) dit que la Corée ne propose pas nécessairement la création d'un groupe de travail, mais qu'il est nécessaire de trouver un mécanisme approprié pour traiter cette question.

Le contre-amiral REE (République démocratique populaire de Corée) dit que, étant donné que la question en est toujours à une étape consultative, une attitude constructive est nécessaire pour traiter cette question.

Le PRESIDENT dit qu'il croit comprendre que la Conférence convient de ne pas adopter la question de la S-23 dans le programme de travail quinquennal actuel et que la Conférence convient de ne pas allouer plus de temps au débat de la question sur la S-23 au cours de cette conférence et de reporter le débat sur la question jusqu'à la prochaine session ordinaire de la Conférence en 2017, étant entendu que la question pourra être débattue à la prochaine session ordinaire de la Conférence si une proposition sur la question est présentée par les Etats membres. .

Il en est ainsi décidé.

### **PRO 3 - AMENDEMENT DE L'ARTICLE 16 (b) DU REGLEMENT GENERAL DE L'OHI (PAS ENCORE EN VIGUEUR) AFIN DE CLARIFIER LE PROCESSUS DE SELECTION DU CONSEIL**

Le PRESIDENT invite le représentant des Etats-Unis d'Amérique qui a soumis la proposition à la présenter. Une présentation explicative sera ensuite fournie par le BHI.

Le contre-amiral GLANG (Etats-Unis d'Amérique) suggère que la présentation soit faite en premier pour faciliter la compréhension des questions en jeu.

M. BESSERO (Directeur du BHI) fait une présentation pour expliquer les implications pratiques de la proposition. Le nouveau Règlement général de l'Organisation hydrographique internationale (OHI), qui n'est pas encore en vigueur prévoit l'attribution de sièges aux Commissions hydrographiques régionales (CHR). Conformément à l'article VI de la Convention relative à l'OHI amendée, le Conseil aurait 30 sièges tant que le nombre d'Etats membres de l'Organisation sera inférieur ou égal à 120 ; par la suite, il aura un nombre de sièges équivalent à un quart du nombre d'Etats membres.

Conformément à l'article 16 du Règlement général, les deux tiers du nombre total de sièges du Conseil doivent être attribués aux Etats membres sélectionnés par les CHR. Chaque CHR a droit à au moins un siège. Les sièges sont attribués conformément au principe de la représentation proportionnelle et chaque Etat membre sera compté en tant que membre à part entière d'une seule et unique CHR. Une fois ces sièges attribués aux 15 CHR reconnues, il restera cinq sièges à attribuer sur une base proportionnelle.

Sur les 79 Etats membres qui ont actuellement le droit de vote, 20 sont membres à part entière de plus d'une CHR. Compte tenu de la répartition des membres des CHR, seules les CHR qui ont un « noyau » d'au moins cinq membres, c'est-à-dire cinq membres qui n'appartiennent à aucune autre CHR, pourront se voir attribuer un siège supplémentaire au Conseil. Trois CHR n'ont pas de « noyau ». La détermination précise des CHR qui bénéficieront d'un siège supplémentaire dépendra non seulement des critères retenus pour la représentation proportionnelle, mais également des décisions des Etats membres à titre individuel. Bien que la décision d'un Etat membre de se présenter en vue d'être choisi par une CHR plutôt que par une autre ait un impact global limité sur l'attribution des sièges, elle



## Séances plénières

affecterait de manière disproportionnée les CHR plus petites qui n'ont qu'un petit ou pas de « noyau ».

Pour l'attribution initiale des sièges au Conseil, soit le Règlement général pourrait être appliqué dans sa forme actuelle, afin d'estimer s'il fonctionne bien ou alors des directives pourraient être développées à l'avance pour faciliter le processus. En particulier, il faudrait envisager d'éviter le cas de figure où il n'y aurait aucun candidat pour un siège. Ces directives pourraient inclure les éléments possibles suivants : la confirmation que tous les Etats membres qui font partie de plus d'une CHR sont censés déclarer pour quelle CHR ils souhaitent être comptés en tant que membre à part entière, au titre de l'Article 16 (b) (v) du Règlement général ; l'adoption d'un ordre de priorité pour ces déclarations afin de s'assurer que toutes les CHR ont au moins un membre déclaré, et l'établissement d'une procédure à suivre au cas où un Etat membre omettrait de déclarer son choix.

Le PRESIDENT invite le représentant des Etats-Unis à formuler ses commentaires.

Le contre-amiral GLANG (Etats-Unis d'Amérique) exprime son appréciation de la présentation instructive des éléments par M. Bessero. L'analyse détaillée fournie et les directives suggérées permettent de bien s'assurer que la composition du Conseil tiendra compte du principe de représentation régionale dans toute la mesure du possible, respectant ainsi l'intention initiale. Il suggère donc que le Règlement général soit initialement appliqué dans sa forme actuelle, avec des directives supplémentaires qui seront développées, si nécessaire. Il retire la proposition visant à amender l'Article 16 (b) du Règlement général.

M. HOOTON (Royaume-Uni) dit que le fait qu'un Etat membre omette de se déclarer en tant que membre à part entière d'une CHR donnée, devrait avoir pour conséquence qu'il ne sera pas compté en tant que membre à part entière d'aucune CHR. Ce qui est stipulé dans l'article 16 (b) est le droit, et non pas l'obligation, que chaque CHR se voit attribuer un siège.

M. BESSERO (Directeur, BHI) fait remarquer que dans l'article 16 (b) (v) il est demandé au Secrétaire général de s'assurer que tout Etat membre est compté comme membre à part entière d'une CHR, mais de pas plus d'une CHR.

M. HOOTON (Royaume-Uni) dit que la question pose un sérieux problème et sa délégation reconsidèrera sa position.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit qu'il s'attend à ce que les amendements visant à modifier la Convention obtiennent le nombre requis d'approbations pour une entrée en vigueur avant la fin de son mandat actuel. Dans le cadre du Règlement, il relèvera ensuite de sa responsabilité, en tant que Secrétaire général, de déclarer quels sont les sièges disponibles que les CHR doivent pourvoir. Savoir si les Etats membres souhaitent les pourvoir est une autre question. Si un Etat membre qui appartient à plus d'une CHR omet de déclarer son choix, le Secrétaire général pourrait, par exemple, déterminer au sein de quelle CHR il serait compté en tant que membre à part entière, en se référant à la CHR à laquelle il a adhéré en premier.

Le PRESIDENT dit que des clarifications seront certainement requises avant la première session de l'Assemblée prévue dans le Règlement général. La Conférence approuve-t-elle dans leurs principes les éléments proposés en vue de les inclure dans des directives sur l'attribution des sièges au Conseil ?

M. DEHLING (Allemagne), notant que la clarification déjà fournie est la bienvenue, dit que le BHI semble être bien placé pour poursuivre une démarche régionale, même si certains détails nécessitent une attention supplémentaire. Il approuve la suggestion qu'un Etat membre faisant partie de plusieurs CHR devrait être compté en tant que membre à part

## Séances plénières

entière de la commission à laquelle il a adhéré en premier, en l'absence d'une déclaration contraire.

Le PRESIDENT sollicite des suggestions sur la meilleure manière de finaliser et de formaliser des directives relatives à l'attribution des sièges au Conseil.

M. HOOTON (Royaume-Uni) demande davantage de temps pour réfléchir aux implications des différentes approches possibles. Il suggère que la Conférence envisage la préparation de directives ultérieurement. .

Le PRESIDENT demande si la Conférence préfère approuver les éléments de directives suggérés dans la présentation du Directeur Bessero, ou adopter la suggestion du représentant du Royaume-Uni.

S.E. AL SHAHRANI (Arabie saoudite) et le capitaine de vaisseau TRAVIN (Fédération de Russie) précisent qu'ils préféreraient la seconde option, parce qu'ils souhaitent consacrer davantage de temps à la question.

M. DEHLING (Allemagne) et le vice-amiral PONTES LIMA (Brésil) disent qu'ils préfèrent la première approche.

Comme solution de compromis, le PRESIDENT propose de préparer un document de travail sur la question, pour examen pendant la Conférence.

Il en est ainsi convenu.

**5<sup>ème</sup> CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE  
EXTRAORDINAIRE**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE  
DE LA QUATRIEME SEANCE PLENIERE**

8 Octobre 2014  
1400-1730

**Rapporteur : M. Nigel Sutton**

TABLE DES MATIERES

Programme de travail 1: Rapports et propositions (Item 3 de l'ordre du jour)

- Rapport et recommandations du groupe de travail sur le règlement du personnel (SRWG) concernant la révision du règlement du personnel (CONF.EX5/REP.01 et Add.1)
- Proposition sur le rétablissement du groupe de travail sur le règlement du personnel du BHI (SRWG) (CONF.EX5/REP.01/PROSRWG)

Programme de travail 2 : Rapports et propositions (Item 4 de l'ordre du jour)

- Présentation du vice-président du HSSC sur les progrès, les questions et les plans relatifs au programme de travail 2.

---

**Projection d'un film promotionnel sur le rôle et les fonctions de l'OHI**

Avant de reprendre ses travaux à l'ordre du jour, il est projeté devant la Conférence la version anglaise d'un court film promotionnel, produit par le service hydrographique italien, lequel vise à promouvoir auprès du public le rôle et les fonctions de l'OHI.

---

**PROGRAMME DE TRAVAIL 1: RAPPORTS ET PROPOSITIONS (Item 3 (b) de l'ordre du jour) (suite)**

**RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL (SRWG) SUR LE REGLEMENT DU PERSONNEL CONCERNANT LA REVISION DU REGLEMENT DU PERSONNEL DU BHI (CONF.EX5/REP.01et Add.1, et CONF.EX5/REP.01/PROSRWG) (suite)**

Le PRESIDENT attire l'attention sur une proposition de rétablissement du groupe de travail sur le règlement du personnel (SRWG), qui précise le mandat, le calendrier, le président et la composition du SRWG proposés (CONF.EX5/REP.01/PROSRWG).

Mme WEBBER (Etats-Unis d'Amérique) se félicite de la proposition, qui reflète les points soulevés au cours de la discussion tenue pendant la première séance plénière. Elle demande une clarification supplémentaire sur les personnes auxquelles le Bureau et le Comité de direction assigneront les tâches spécifiées aux paragraphes 3 et 4 du mandat du SRWG.

M. AMAFO (Suriname) demande si un membre du personnel du BHI possède les compétences appropriées en gestion des ressources humaines ou si le SRWG aura besoin de chercher l'assistance d'un consultant extérieur.

## Séances plénières

M. HARTMANN (Danemark) suggère que le paragraphe 4 du mandat devrait mentionner, comme exemples d'organisations de référence, l'Organisation maritime internationale (OMI) ou l'Association internationale de signalisation maritime (AISM).

Le contre-amiral CARRASCO (Chili) souscrit aux commentaires du représentant des Etats-Unis d'Amérique. En ce qui concerne la composition du SRWG, les représentants désignés par les Etats membres devront posséder non seulement l'expérience pertinente en gestion du personnel mais également une connaissance pratique des règles et règlements financiers appliqués au sein du système des Nations Unies et dans la fonction publique de Monaco.

M. SOBOLEV (Russie) demande si les Etats membres ne peuvent sélectionner leurs représentants qu'au sein de leurs services hydrographiques.

M. MILLARD (Royaume-Uni), répondant en qualité de président du groupe de travail sur le règlement du personnel aux commentaires émis sur les paragraphes 3 et 4 du mandat proposé pour le groupe, dit que l'analyse et les comparaisons en question devront être entreprises par le Comité de direction. Son rôle sera d'agir en tant qu'auditeur, c'est-à-dire de vérifier l'exactitude des résultats. En ce qui concerne la composition du groupe, il est peu probable que les Etats membres puissent désigner des personnes possédant une connaissance pratique à la fois des règles et des règlements au sein du système des Nations Unies, et de ceux de la fonction publique monégasque. Toutefois, les informations nécessaires sont disponibles sur les sites web des deux organisations, et plus ample assistance pourra être obtenue, si besoin est, d'un des consultants réguliers du groupe, ou de l'OMI et de l'AISM.

Le PRESIDENT approuve ces remarques, et suggère que le mandat du président du SRWG doit être étendu pour l'autoriser à rechercher toute assistance nécessaire auprès d'un consultant externe. En ce qui concerne la suggestion du représentant du Danemark, il n'est pas nécessaire, au paragraphe 4 du mandat, de faire référence à l'OMI qui est une agence spécialisée des Nations Unies et déjà soumise à ses règles et règlements. L'AISM ne doit pas non plus être mentionnée, du fait qu'elle n'est pas un organe intergouvernemental comparable avec l'OHI.

En l'absence de tout autre commentaire, il croit comprendre que la Conférence souhaite prendre bonne note du rapport et du mandat révisé du SRWG.

Il en est ainsi convenu.

## **PROGRAMME DE TRAVAIL 2 : RAPPORTS ET PROPOSITIONS (Item 4(a) de l'ordre du jour)**

### **PRESENTATION DU VICE-PRESIDENT DU HSSC SUR LES PROGRES, LES QUESTIONS ET LES PLANS RELATIFS AU PROGRAMME DE TRAVAIL 2**

Le PRESIDENT invite le vice-président du comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) à présenter un rapport d'avancement intermédiaire.

M. PRINCE (vice-président, HSSC) décrit les objectifs du HSSC et attire l'attention sur le rôle de ses groupes de travail techniques, chacun d'eux centré à la fois sur la maintenance et le développement des normes. La coordination entre les groupes est devenue essentielle, car presque tous les nouveaux services doivent répondre aux exigences de la « e-navigation » et de l'ECDIS qui résultent de l'intégration des systèmes et de l'information. Les groupes ne peuvent plus travailler séparément, et un plan de restructuration important a été préparé.

## Séances plénières

Une autre exigence majeure est la contribution active de l'industrie, particulièrement en relation avec la S-100 qui sera cruciale pour le succès futur de l'OHI.

Les normes ont été revues, mises à jour et restructurées, pour prendre en compte les commentaires des navigateurs sur les incohérences entre les ENC et les préoccupations sur les performances opérationnelles de l'ECDIS. Le HSSC a publié de nouvelles éditions, entre autres, de la S-58 « *Vérifications par l'OHI pour la validation des ENC* », de la S-57 « *Utilisation du catalogue des objets* », de la norme de présentation S-52 et de la S-64 « *Lots de données d'essai de l'OHI pour l'ECDIS* ». Les deux dernières ont été requises pour supporter une nouvelle édition de la norme IEC 61174, qui doit être diffusée en 2015. Sur le statut des services de renseignements sur la sécurité maritime (RSM), il dit que tandis que 41 des 53 Etats membres producteurs d'ENC fournissent l'éventail complet des services d'avertissements pour les cartes papier, seulement 30 fournissent les mêmes services pour les ENC, et cinq autres ont indiqué qu'ils le feront en 2015. Les 18 autres sont instamment priés de reconsidérer leur position, étant donné que l'ECDIS et les ENC sont les moyens les plus efficaces de relayer l'information aux navigateurs et ces services font partie intégrante de la stratégie d'« e-navigation » de l'OMI.

Concernant le développement et la mise en oeuvre de la S-100, « *Modèle universel de données hydrographiques* », un plan-cadre répondant aux questions fréquemment posées sur la mise à jour des catalogues de présentation, la maintenance logicielle et d'autres sujets connexes a été publié sur le site web de l'OHI, avec une liste de spécifications de produit nouvellement identifiées et lancées. Une nouvelle édition de la S-100, à l'appui d'une utilisation plus large de la norme, doit être soumise au HSSC en novembre 2014. Entretemps, des progrès sont réalisés sur le catalogue d'objets et le guide de codage pour la S-101 « *Spécification de produit pour ENC* », et le catalogue de présentation devrait être achevé en 2015. Une feuille de route mise à jour chaque année et visant à suivre l'avancement ultérieur est également disponible sur le site web. En outre, afin de répondre à l'inévitable question sur les anciens systèmes, le HSSC examine des options telles que la dérivation des ENC S-57 à partir des ENC S-101, et deux convertisseurs sont développés pour aider les producteurs d'ENC dans la transition initiale. A présent, un domaine clé est l'intégration des marées dynamiques dans la série de spécifications de produit S-100. Cependant c'est une tâche très complexe, et l'appui de l'industrie sera crucial pour surmonter des défis importants, tels que la grande disparité des méthodes de prédictions des marées utilisées de par le monde, les différences de qualité et de densité des données à partir desquelles les prédictions sont réalisées, et les méthodes d'application de ces prédictions à un ensemble de données bathymétriques sous-jacent. Enfin, la mise en oeuvre de la S-100 et ses dérivés demandera l'établissement et la gestion d'une base de registres d'information géospatiales, dont la structure et les contrôles sont détaillés dans la dernière édition de la S-99 « *Procédures opérationnelles pour l'organisation et la gestion du registre d'informations géospatiales de la S-100* ».

En matière de coordination, des préoccupations ont été soulevées en 2012 à HSSC4 sur le fait que la structure des groupes de travail du HSSC n'était plus le format le plus approprié pour les activités futures. Certaines connexions essentielles entre les groupes de travail reposent sur un ou deux individus seulement, et la transition du format papier au format électronique demande une intégration plus grande des capacités techniques, plutôt que les services d'individus ayant des domaines de connaissance des sujets circonscrits. Il est également clair que la prochaine génération d'ENC et de produits connexes ne pourra pas être développée de façon isolée par un seul groupe de travail, et que les groupes de travail doivent se concentrer sur les activités qui affectent les futurs services de navigation, et éviter d'être distraits par des questions à l'impact limité. Des options pour la restructuration des groupes de travail du HSSC ont donc été développées et proposées à HSSC5 en 2013. Reconnaissant que la priorité passe des produits et services papier aux produits et services numériques, les propositions cherchent à faire le meilleur usage de ressources limitées, et

## Séances plénières

incluent une possible réduction du nombre de groupes de travail, avec un basculement vers des équipes de projet au mandat limité. Après de longues discussions, un groupe de correspondance a été établi pour développer plus avant les propositions et rendre compte à HSSC6 en novembre 2014.

En réponse à l'enquête de 2012 sur la connaissance et la compréhension qu'ont les navigateurs des indicateurs de qualité des données, qui a donné des résultats quelque peu décevants, une section spécifique de l'INT1 « *Symboles et abréviations pour les cartes marines* » a été établie pour réunir tous les indicateurs de qualité cartographique, et des efforts sont maintenant entrepris pour développer des indicateurs plus intuitifs pour la qualité des données ENC. Le besoin de coordination est souligné par le fait que ces efforts pourront impliquer quatre groupes de travail distincts. L'importance d'intégrer des niveaux d'eau dynamiques dans l'ECDIS est un autre facteur.

Des progrès ont été réalisés dans la tenue à jour du dictionnaire hydrographique, mais la tâche constitue toujours un défi et demande des contributions d'experts multilingues. Des définitions claires et cohérentes des termes sont cruciales pour une intégration réussie des différents types d'information dans les systèmes et services basés sur la S-100. Il doit donc être noté que toute nouvelle définition diffusée doit avoir été élaborée en consultation avec les experts des domaines concernés. Le but est d'obtenir des définitions qui répondront aux exigences de demain et qui sont donc susceptibles de différer des variations localisées ou plus anciennes. Il est demandé aux Etats membres de soutenir cette activité, et d'éviter toute discussion inutile sur des différences de sens peu significatives. Il attire l'attention sur la nouvelle édition du manuel TALOS (C-51), publié par l'OHI, en juin 2014.

Le HSSC est le point focal naturel de l'OHI pour le groupe d'harmonisation OMI/OHI sur la modélisation des données, qui devrait être activé dans le cadre du plan de mise en œuvre de la stratégie de « e-navigation », à présent en cours de finalisation par l'OMI. Il est clairement nécessaire que l'OHI soit impliquée dans plusieurs des tâches identifiées pour les projets de portefeuille de services maritimes de l'OMI.

Le programme de travail exhaustif de l'OHI pour la période 2013–2017 présentait une orientation et des priorités pour toutes les activités techniques de l'OHI. Bien que des progrès satisfaisants aient été faits depuis 2012, la charge de travail est un défi à relever pour le groupe d'experts techniques disponibles qui est relativement petit. Il invite donc la conférence : à prendre note du rapport intermédiaire, à soutenir le processus en cours de restructuration et les activités futures des groupes de travail du HSSC *via* une participation active et d'autres contributions en nature ; et à reconnaître la contribution croissante et importante, en expertise, de l'industrie, particulièrement dans le développement de la S-100 et ses applications connexes, et dans la maintenance d'un grand nombre d'autres normes techniques de l'OHI.

Le Dr. ARDELAN (République islamique d'Iran) suggère que, dans le futur, il pourrait ne pas être nécessaire d'inclure dans les cartes électroniques des informations détaillées sur les données relatives aux marées dynamiques et aux niveaux de la mer, car la combinaison de données bathymétriques rapportées à l'ellipsoïde de référence et de données de détermination de la position, fournies par le biais des coordonnées au sein d'un repère global de positionnement, devrait être suffisant pour indiquer la profondeur d'eau sous quille.

Le Dr. HOSKEN (Royaume-Uni) dit qu'au vu des commentaires formulés sur le petit nombre d'experts techniques disponibles, et de l'idée que l'adoption de la S-100 est cruciale pour la crédibilité future de l'OHI, l'Organisation arrive probablement à un tournant par rapport à ce qu'elle pourra apporter en matière de « e-navigation » et d'autres initiatives. Il demande un bilan des réponses à la lettre circulaire 39/14 concernant la restructuration et les

## Séances plénières

contributions aux groupes de travail du HSSC et sur la PRO 5, y compris la hiérarchisation des tâches.

En réponse, M. PRINCE (président par intérim du HSSC) dit que les changements aux groupes de travail du HSSC sont en cours d'examen continu, et qu'il serait préférable d'attendre les résultats de HSSC6 avant de commenter plus avant le mandat et la structure des groupes de travail et la hiérarchisation de leurs programmes de travail.

M. BESSERO (secrétaire du HSSC), entérinant les remarques formulées précédemment sur le faible niveau de réponses aux lettres circulaires, ajoute qu'un rapport sur les réponses est disponible à la page web du HSSC-6. Il convient qu'il est préférable d'attendre les résultats de HSSC6 avant de rendre compte plus avant aux Etats membres.

Le PRESIDENT accueille avec satisfaction la suggestion du représentant de la République islamique d'Iran. Toutefois, ce niveau de détail pourrait, de façon plus appropriée, être discuté au sein du HSSC. Rappelant le débat intense relatif au Programme 1, il demande instamment aux Etats membres d'apporter plus d'engagement et d'enthousiasme à leur participation aux délibérations du HSSC qui sont si cruciales pour les progrès techniques de l'OHI et la modernisation de l'hydrographie au niveau mondial.

En réponse au contre-amiral SRINIVASAN (Arabie saoudite), M. PRINCE (Président par intérim du HSSC) dit qu'il n'existe actuellement aucun plan pour que le HSSC développe des directives visant à ce que les auditeurs compétents évaluent les schémas cartographiques, avant l'entrée en vigueur du système d'audit obligatoire de l'OMI en 2016. Un ajout au programme de travail du HSSC pourra être fait en temps voulu.

Le PRESIDENT réitère son appel aux Etats membres en vue d'accroître leur soutien aux groupes de travail du HSSC et au processus de restructuration.

La Conférence prend bonne note du rapport intermédiaire du HSSC.

### **Propositions des Etats membres (CONF.EX5/G/03) (Item 4(b) de l'ordre du jour)**

#### **PRO 4 – POUR UNE POLITIQUE DE BATHYMETRIE PARTICIPATIVE FIABLE ET SON MODE D'EMPLOI**

L'IGA FRACHON (France), présentant la Proposition 4 (PRO 4), soumise par la France et les Etats-Unis d'Amérique, rappelle la décision prise en 2012 d'améliorer la collecte des données bathymétriques, pour lesquelles il existe une demande croissante. Toutefois, c'est une tâche immense, compliquée par les capacités variables des différents fournisseurs et utilisateurs finaux à évaluer la qualité des données dans les cartes électroniques. La technologie a complètement bouleversé le paysage hydrographique. Bien que les équipements sophistiqués soient encore chers, les outils de haute performance tels que le GPS sont devenus facilement accessibles à un large éventail d'utilisateurs finaux. Le dilemme actuel des hydrographes est soit d'utiliser des données dont la qualité n'a pas été suffisamment évaluée, ou de les ignorer en dépit de l'éventuel risque pour la sécurité de la navigation. Comme le président du BHI l'a indiqué lors de la réunion précédente, la communauté hydrographique doit en examiner les conséquences, y compris des responsabilités éventuelles pour les services hydrographiques (SH) qui ont omis de prendre en compte des données externes indiquant un danger inconnu jusque-là ; et les implications des produits de la bathymétrie participative conçus pour les navigateurs sans l'implication des SH. Il invite la Conférence à examiner et à approuver la PRO 4, offrant une solution possible à ces difficultés.

## Séances plénières

Le Dr. OEI (Singapour) exprime son entier soutien à la proposition, et attire l'attention sur l'importance de préparer un « mode d'emploi ». Il rappelle l'expérience de son pays à la suite des événements de décembre 2004 qui ont abouti à un tsunami catastrophique. Il a fallu près de trois mois pour comprendre pourquoi les comptes rendus reçus à l'époque signalaient des changements considérables dans les hauts-fonds dans le détroit du nord de Malacca. Apparemment, ces comptes rendus provenaient d'un modèle particulier d'échosondeur qui enregistrerait le double écho du fond marin. Le mode d'emploi devra donc inclure des conseils sur les exigences en matière d'équipements spécifiques et de positionnement global, particulièrement pour leur utilisation dans les zones où la profondeur d'eau sous quille est une donnée importante.

Le Dr. LEDER (Croatie) indique que la Croatie reconnaît l'importance de disposer de données et d'informations hydrographiques fiables pour la sécurité de la navigation, et que la Croatie a adopté une législation pour réglementer son activité hydrographique en 1998, avant l'entrée en vigueur des dispositions de la règle 9 du chapitre V de la convention SOLAS concernant les obligations qu'ont les Etats membres de collecter les données hydrographiques. Le cadre réglementaire a permis à son pays de répondre à ses obligations cartographiques dans son domaine de responsabilité par des cartes papier et des ENC. Toutefois, de nombreuses cartes disponibles reposaient sur un niveau de détail et de précision inférieur à ce qui était souhaitable, en raison de capacités limitées, notamment de capacité financière, pour exécuter des levés hydrographiques modernes. La Croatie apprécierait donc toute initiative conduisant à la collecte et à la mise à disposition de données et d'informations de grande qualité. La Croatie est consciente du fait que de nouvelles technologies ouvrent des méthodes d'acquisition des données différentes des méthodes conventionnelles conduites sous la responsabilité des services hydrographiques. Elle reconnaît également les risques associés aux méthodes d'acquisition et d'utilisation des données et informations, notamment en ce qui concerne la qualité des données et les responsabilités découlant de leur utilisation dans les publications officielles produites par les services hydrographiques nationaux.

En dépit de ces risques, la Croatie soutient le concept de bathymétrie participative et la PRO 4. Elle soutient également la proposition du Royaume-Uni selon laquelle le HSSC devrait prendre part à l'examen du projet de document politique et à la préparation d'une nouvelle publication de l'OHI. Elle souligne néanmoins que la responsabilité officielle de l'exactitude des données a toujours incombé aux services hydrographiques nationaux. La décision finale relative à l'utilisation possible des données CSB dans des publications nautiques officielles, ou à d'autres fins, doit donc également revenir aux services hydrographiques nationaux.

M. LINDGREN (Suède) soutient la PRO 4 et la proposition visant à ce que le HSSC participe au processus.

Le contre-amiral SRINIVASAN (Arabie saoudite) soutient la PRO 4. L'Arabie saoudite soutient également la proposition du représentant de Singapour, étant donné qu'il a lui aussi fait l'expérience de recevoir des rapports de données équivoques à cause de problèmes d'équipements ou de basse tension à bord des navires. Les SH doivent tenir compte des responsabilités juridiques encourues du fait de l'incorporation de données évaluées de manière inappropriée dans leurs cartes électroniques.

M. COOPER (Institut panaméricain de géographie et d'histoire) exprime son soutien à la PRO 4. Il est crucial pour l'OHI de prendre part au développement de politiques et de procédures pour des données participatives fiables, afin de s'assurer que les éléments, qui sont destinés à améliorer les capacités hydrographiques, bénéficient de l'expertise technique de l'OHI. La souveraineté des Etats membres doit être respectée et prise en compte dans ce



## Séances plénières

processus. Les partenaires de l'industrie devraient participer au développement d'un « mode d'emploi ».

Le Dr. EL ASSAL (Egypte) soutient la PRO 4. Près de 25% des données incorporées dans les cartes égyptiennes sont des données participatives mais elles ont fait l'objet de certaines procédures de validation et de contrôle de la qualité. Le SH égyptien a également offert des conseils techniques aux fournisseurs, selon que de besoin.

Le capitaine de vaisseau LOWELL (Etats-Unis d'Amérique) dit que les Etats-Unis, en tant que co-sponsor de la PRO 4, reconnaissent que les SH doivent examiner toutes les informations possibles afin d'améliorer leur données, produits et services. Mais leur rôle évolue et l'accent est de plus en plus mis sur la gestion des données et la production d'une série de produits et de services de données destinées à une clientèle de plus en plus large. Il est donc essentiel de déterminer comment incorporer, gérer et utiliser au mieux les données bathymétriques acquises par d'autres moyens que les moyens conventionnels. Il est également nécessaire de développer des principes et des directives appropriés pour clairement établir que toute la bathymétrie participative ne répondra pas aux normes de l'OHI et qu'elle ne constitue pas un substitut à des mesures systématiques et contrôlées par des hydrographes qualifiés. Toute décision visant à utiliser ou à s'abstenir d'utiliser ces données doit bien évidemment revenir aux SH nationaux, mais une politique approuvée faciliterait la compréhension de la meilleure pratique pour leur utilisation. Dans la PRO 4, il est demandé au comité directeur de la GEBCO de préparer un projet de politique dans ce domaine et, compte tenu de l'expérience passée, il a tout à fait confiance dans sa capacité à entreprendre cette tâche.

Le PRESIDENT invite le président du comité directeur de la GEBCO à répondre.

Le Dr. TANI (président du comité directeur de la GEBCO) dit qu'il préférerait entendre d'abord toutes les contributions des Etats membres.

M. HAINS (Canada) exprime son soutien à la PRO 4. Le Canada a identifié le potentiel des données participatives dans son programme Vision 2020. Son pays est confronté à un véritable défi qui est d'hydrographier et de cartographier ses eaux arctiques. Comme expliqué lors de la réunion précédente, le Canada vient de produire un rapport montrant que de nombreuses zones à risque élevé dans ces eaux sont couvertes de manière inappropriée et que la capacité pour les travaux nécessaires est limitée. La bathymétrie participative serait un apport utile. Néanmoins, il est clair qu'une politique participative fiable et son mode d'emploi sont nécessaires. Il suggère que le HSSC prenne part à l'implémentation de la PRO 4.

M. SOBOLEV (Russie) soutient la PRO 4. De nombreux navires russes collectent des données à partir des GIC, ce qui signifie que les données pourraient également être utilisées à des fins autres que la navigation. La préoccupation consiste à savoir comment valider au mieux la qualité des données. Pour cette raison, la Russie incorpore dans sa base de données uniquement les données qui répondent aux normes de l'OHI. La PRO 4 devrait inclure une demande visant à développer des recommandations pour un processus de validation approprié.

Le capitaine de frégate HANSEN (Danemark) soutient la PRO 4 dans son principe, mais partage les préoccupations exprimées par l'intervenant précédent. Il suivra les futurs développements avec intérêt.

Le Dr. TANI (président du comité directeur de la GEBCO), qui accueille avec satisfaction la proposition, indique que le comité directeur de la GEBCO comprend des membres qui ont l'expertise nécessaire pour la tâche proposée. Il émet toutefois la réserve que, dans le cadre

## Séances plénières

de ses règles, procédures et mandat actuel, la GEBCO n'est actuellement pas en position d'entreprendre cette tâche. Par conséquent, il invite les Etats membres à communiquer avec leur comité COI national ou autre organe approprié, en vue d'accélérer la décision en suspens de la COI sur la révision proposée des règles, des procédures et du mandat.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit que le soutien actif de la COI s'avère difficile à obtenir et qu'il restera probablement à l'ordre du jour à l'horizon prévisible. Compte tenu du soutien massif exprimé en faveur de la proposition, et à la lumière de la réserve émise par la GEBCO, il suggère comme mesure à court terme que l'IRCC devrait créer un groupe de travail comprenant des membres de la GEBCO et de l'IRCC, lequel pourrait se réunir en marge des réunions respectives de ces deux organes, si elles se tenaient simultanément et en un même lieu.

Le Dr. TANI (président du Comité directeur de la GEBCO) accueille avec satisfaction cette suggestion. Il serait toutefois plus approprié que la GEBCO, compte tenu de son domaine d'activité, travaille sous l'égide du HSSC et que les SCRUM/TSCOM créent une force de travail pour cette tâche d'établissement de normes.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit que c'est une bonne suggestion, mais que la mise en œuvre de cette dernière pourrait brouiller les principales responsabilités. La bathymétrie participative pourrait être placée dans le même contexte global que celui des infrastructures de données spatiales maritimes (MSDI), un domaine dont la responsabilité doit passer prochainement du HSSC vers l'IRCC. Dans la mesure où la GEBCO connaît déjà les principes généraux qui sous-tendent la collecte de données participatives, et où le TSCOM possède les compétences nécessaires, il continue de privilégier sa suggestion précédente de créer un groupe de travail sur la question. Un autre avantage d'un groupe de travail de ce type est de faciliter la représentation des Etats membres ainsi que celles d'intervenants à titre d'experts auxquels les comités de la GEBCO n'ont pas aisément accès.

Le Dr. TANI (président du Comité directeur de la GEBCO) conclut que la suggestion est acceptable, sous réserve que le BHI assume la responsabilité de toute contribution du HSSC. L'une des forces importantes de la GEBCO est son accès aux experts à la fois de l'OHI et de la COI, et le TSCOM, pour sa part, comprend également des membres de la COI. Le processus de prise de décision de la COI est toutefois laborieux et il s'inquiète de faire en sorte que l'OHI ne soit pas laissée seule pour régler la tâche proposée, compte tenu des contraintes auxquelles elle est soumise.

Il ajoute que selon les scientifiques de la COI qui ont attentivement examiné les informations appropriées disponibles dans la base de données de la GEBCO, la bathymétrie participative contient peu d'erreurs statistiques et est donc potentiellement utilisable.

Le PRESIDENT, résumant la discussion, note le soutien massif envers la proposition mais également le large consensus en faveur de la création d'un groupe de travail de l'IRCC pour préparer une politique sur la bathymétrie participative fiable pour approbation, en tenant compte des commentaires formulés. Le groupe de travail devrait comprendre des représentants des Etats membres ainsi que des intervenants à titre d'experts, et devrait rechercher l'avis et la contribution du HSSC, selon que nécessaire. Sur cette base, il suggère que la proposition 4 soit reformulée en conséquence, aux fins d'examen par la Conférence.

Il en est ainsi convenu.

## Séances plénières

### **PRO 6 : DEVELOPPEMENT D'UN PROGRAMME OHI DE BATHYMETRIE ET CARTOGRAPHIE PAR SATELLITE POUR LES REGIONS RECULEES (CONF.EX5/G/03)**

L'IGA FRACHON (France), présentant la proposition, explique qu'il s'agit d'engager l'OHI dans une action concrète pour améliorer la sécurité de la navigation, notamment dans la mesure où les nouvelles technologies permettent aujourd'hui d'obtenir des informations hydrographiques complètes, y compris la possibilité de développer un programme d'hydrographie ciblé conjointement avec d'autres techniques comme l'évaluation des risques. La bathymétrie dérivée par satellite (SDB) pourrait également être mise en synergie à des fins de renforcement des capacités avec le développement de la télédétection terrestre et environnementale. En outre, elle pourrait être un outil complémentaire dans l'élaboration d'une stratégie ciblée pour l'hydrographie et la cartographie, qui pourrait à son tour déclencher des financements supplémentaires. Sur cette base, la France propose de conduire une étude de définition aux fins décrites dans la note explicative, en vue d'étudier ses conclusions avant d'aller plus loin.

M. HARPER (Royaume-Uni) soutient la proposition dans son principe, mais est préoccupé par le fait qu'une évolution vers un programme de collecte des données opérationnel pourrait être prématurée. Outre les questions administratives, un travail supplémentaire est nécessaire pour évaluer les meilleures pratiques de collecte de la SDB et de représentation sur les cartes marines. Il reste encore effectivement des questions fondamentales à instruire.

En conduisant de récents essais comparant les solutions de bathymétrie SDB aux données de sondeurs multifaisceaux (SMF) à haute résolution et haute précision, le service hydrographique du Royaume-Uni a observé des variations significatives dans la qualité des résultats, avec un seuil de profondeur évident au-delà duquel la SDB cesse de représenter le monde réel. Le fait que les données de réalité de terrain aient été nécessaires pour identifier ce seuil ont soulevé la question de savoir si l'utilisation de la SDB sans vérification sur le terrain était limitée à la reconnaissance et au contrôle.

Il réitère le point de vue selon lequel, en l'absence d'une approche commune reconnue pour la représentation de la qualité des données collectées par des méthodes pour lesquelles l'incertitude ou la précision de la mesure est difficile ou impossible à modéliser, la variation inhérente de la qualité des données utilisées dans les différents produits des membres ne serait pas communiquée de manière appropriée au navigateur. Par ailleurs, en ce qui concerne la désignation de la zone de confiance (CATZOC), les producteurs de cartes électroniques de navigation (ENC) seraient forcés à utiliser le dénominateur commun le plus petit supporté par les données. Si elles étaient incluses dans les ENC du Royaume-Uni, les données collectées dans l'essai mentionné recevraient un indicateur CATZOC D, suggérant que les données sont moins utiles qu'elles ne le sont en réalité.

Dans ces circonstances, il suggère que l'accent mis sur toute étude de définition soit limité à identifier la meilleure pratique pour la collecte de la SDB, l'estimation de l'incertitude et la représentation de la qualité des données dans les produits nautiques.

M. HAINS (Canada) dit qu'il préfère une évaluation plus avant de la SDB en tant qu'outil potentiellement utile et source de données hydrographiques. Les zones susceptibles de bénéficier au mieux de cette technologie devraient également être identifiées, ainsi qu'une méthode normalisée pour le traitement des données, conformément aux pratiques des services hydrographiques de toutes les régions.

Le Dr. LEDER (Croatie) dit que son pays reconnaît la SDB comme une source de données potentielle, mais qu'il est conscient des risques associés à l'utilisation des données collectées au moyen de cette méthode dans les documents nautiques officiels publiés par

## Séances plénières

les Services hydrographiques nationaux. Bien que soutenant cette proposition dans son principe, la Croatie attend une clarification plus détaillée de la structure et du contenu du programme, ce qui est essentiel à la bonne compréhension et à des commentaires appropriés. Son pays soutient également la proposition relative à la procédure et à la responsabilité d'évaluer ou de lancer des programmes SDB.

M. DEHLING (Allemagne) dit que la SDB est un outil important, notamment dans les zones reculées. La vue d'ensemble requise des besoins en renforcement des capacités pourrait être obtenue via des évaluations des risques et des profils de pays, peut-être aidés par le développement plus avant de la publication C-55 de l'OHI sur l'état des levés hydrographiques et de la cartographie marine. Dans le contexte de la phase 2 de la stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités, des plans nationaux d'hydrographie pourraient être développés de manière utile sous forme de plans régionaux.

Le capitaine de frégate CG LÓPEZ CRUZ (Mexique) soutient la proposition dans son ensemble. Les résultats obtenus via la SDB sont suffisamment acceptables pour servir d'option à utiliser dans des zones maritimes particulièrement inaccessibles ou risquées. Tout programme complet de SDB doit cependant tenir compte de facteurs comme des capacités hydrographiques nationales différentes et des droits souverains sur les eaux territoriales et les zones reculées dans lesquelles les activités SDB pourraient être interdites par la loi. La proposition mériterait donc d'être reformulée afin de traiter de ces questions plus larges.

Le Dr. LIM (République de Corée), approuvant la proposition, dit que l'expérience de son pays concernant l'utilisation des SDB pour identifier les évolutions du trait de côte et produire des cartes s'est avérée bénéfique, bien que la technologie ait encore des limites en termes de qualité et de précision. Son pays souhaite participer aux travaux ultérieurs sur la question, y compris en partageant sa propre expérience en matière d'utilisation de la SDB.

M. SOBOLEV (Fédération de Russie) dit que son pays considère que la SDB est une technologie prometteuse mais conditionnerait l'utilisation des données SDB pour produire des cartes marines à la capacité d'évaluer leur précision. Au stade actuel, il est prématuré de discuter de ce sujet.

M. AL HARBI (Arabie saoudite) indique que des imprécisions horizontales et verticales ont été détectées dans une comparaison des données de la mer Rouge collectées à l'aide de la SDB, avec les données collectées via les levés hydrographiques. Les Etats membres devraient donc travailler plus étroitement avec les fournisseurs de données par satellite afin de remédier à ces imprécisions qui ont rendu les données inutilisables pour la production de cartes marines aux normes, notamment compte tenu des préoccupations de responsabilité juridique. L'industrie doit également être incitée à améliorer les algorithmes et autres outils pertinents, dans le but d'améliorer la précision.

L'IGA FRACHON (France) exprime son appréciation des commentaires formulés et reconnaît que le développement d'un tel programme est peut-être prématuré. La SDB est néanmoins un domaine en expansion, et la participation à de nouvelles technologies au stade du développement est plus satisfaisante que de demeurer simple spectateurs.

M. MONCRIEFF (Royaume-Uni) dit que la proposition est certainement un sujet qui appelle de futures discussions. Le Royaume-Uni a l'intention de rester engagé dans les essais de la SDB et dans d'autres activités liées à la SDB, en se concentrant sur l'affinage du budget d'erreurs et ensuite sur l'amélioration des algorithmes dans le but d'améliorer la confiance du navigateur. Sa délégation rendra certainement compte de ces activités à la prochaine Conférence.

## Séances plénières

Le PRESIDENT, résumant le débat, indique que la SDB semble être généralement appréciée en tant que potentiel technique mais que le développement d'un programme de SDB et de cartographie de l'OHI pour les zones reculées est considéré comme un but trop ambitieux pour le moment, compte tenu des différentes réserves émises sur cette technique. Il suggère donc que la question soit réexaminée à une date ultérieure, dès que la technologie SDB sera plus avancée et qu'elle s'avérera plus à même de satisfaire les buts de l'OHI.

Il en est ainsi convenu.

**5<sup>ème</sup> CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE  
EXTRAORDINAIRE**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE  
DE LA CINQUIEME SEANCE PLENIERE**

9 Octobre 2014  
0900-1230

**Rapporteur : Jennifer BEAN (Etats-Unis)**

TABLE DES MATIERES

- PRO 5 (révisée)  
Proposition 5 – Amélioration de l'estimation des coûts totaux des tâches de l'OHI pour la définition d'un programme de travail hiérarchisé : Item 5 (d) de l'ordre du jour (CONF.EX5/G/03/PRO5/Rev.1) (suite)
- Programme de travail 1 :Rapports et propositions (Item 3 de l'ordre du jour)
- Projet de décision de la Conférence sur les directives relatives à l'attribution aux commissions hydrographiques régionales de sièges au Conseil (CONF.EX5/WP1/COUNCIL)
- Programme de travail 3 : Rapports et propositions : Item 5 de l'ordre du jour (suite)

**PRO 5 (révisée) Proposition 5 – Amélioration de l'estimation des coûts totaux des tâches de l'OHI pour la définition d'un programme de travail hiérarchisé : Item 5 (d) de l'ordre du jour (CONF.EX5/G/03/PRO5/Rev.1) (suite)**

Le PRESIDENT explique que les décisions du groupe de travail ad hoc créé pour réviser le texte de la PRO 5 sont reflétées dans le document CONF.EX5/G/PRO5/Rev1.

L'IGA FRACHON (France) accueille avec satisfaction le texte révisé et recommande que la Conférence procède à son adoption.

Mme WEBBER (Etats-Unis d'Amérique), répondant à une question du CV VAN DER DONCK (Pays-Bas) explique que le mot « biannual (semestriel) » utilisé dans le cinquième paragraphe du document CONF.EX5/G/03/PRO5/Rev.1 signifie deux fois par an, et que l'intention est de fournir aux Etats membres des mises à jour régulières de la progression. Les présidents des comités, sous-comités et groupes de travail devraient soumettre un bref compte rendu identifiant les domaines dans lesquels un soutien supplémentaire pourrait être nécessaire.

M. HARTMANN (Danemark) est favorable une solution pragmatique de ce type, en gardant toujours à l'esprit la nécessité d'assurer une coordination entre les organes en question.

La PRO 5, telle qu'amendée, est approuvée.

**PROGRAMME DE TRAVAIL 1 : RAPPORTS ET PROPOSITIONS (Item 3 de l'ordre du jour) (suite)**

### **Projet de décision de la Conférence sur les directives relatives à l'attribution aux commissions hydrographiques régionales de sièges au Conseil (CONF.EX5/WP1/COUNCIL)**

Le PRESIDENT dit que l'explication du BHI relative au nouveau système d'attribution de sièges au Conseil est à présent présentée à la Conférence dans le document CONF.EX5/WP1/COUNCIL.

M. HARTMANN (Danemark) dit que le Danemark est membre de quatre commissions hydrographiques régionales (CHR), y compris de la commission hydrographique régionale arctique et de la commission hydrographique nordique. Si la proposition est acceptée, sa position relative à l'adhésion à une seule CHR est incertaine. Compte tenu des conditions détaillées qui régissent les 15 commissions hydrographiques régionales, la séquence au cours de laquelle les 10 Etats membres seraient sélectionnés en fonction de leur tonnage, ainsi que l'attribution des sièges, devrait être clarifiée. Il existe une différence entre représenter une CHR et représenter un pays, il est donc important d'avoir des règles claires pour l'attribution des sièges. En principe, toutes les CHR devraient déclarer leur choix en même temps. Il suggère que les étapes de l'ensemble de la procédure soient clairement indiquées, et comprennent à la fois la sélection des sièges sur la base du tonnage, et l'attribution des cinq sièges restants. Il recommande donc de supprimer les sous-paragraphes 2 (a), (b) et (c).

M. BESSERO (Directeur du BHI), répondant aux commentaires du délégué du Danemark, rappelle que la question a déjà fait l'objet de longs débats dans le cadre de la 17<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale de 2007, et que la proposition présentée par le groupe de travail sur le plan stratégique a été approuvée. Il est clairement indiqué dans la Convention amendée et reflété dans le Règlement général, que la Conférence a convenu d'accorder la priorité à la représentation régionale, dans un processus en deux phases commençant par la sélection de 20 sièges par les CHR, et suivi par la sélection des 10 sièges restants, en fonction de l'intérêt porté aux questions hydrographiques parmi les Etats membres qui n'ont pas déjà été sélectionnés dans le cadre de la première phase. A moins que les délégués ne souhaitent amender la Convention, cet ordre devra être respecté. La première phase, telle que décrite à l'article 16 (b) du Règlement général, décrit les conditions de sélection dans le cadre de la composante régionale. La complication vient du fait que les 20 Etats membres qui sont membres de plus d'une CHR devraient limiter leur choix à une seule s'ils souhaitent candidater à un siège au Conseil. Le nombre de sièges attribués à chaque CHR dépend du nombre d'Etats membres éligibles au sein de chaque CHR. Dans la pratique, ceci signifie que les 20 Etats membres qui sont membres de plus d'une CHR, même s'ils ne souhaitent pas candidater à un siège dans le cadre de la composante régionale, doivent déclarer pour quelle CHR ils devront être comptés, de manière à ce que le Secrétaire général puisse attribuer les sièges conformément à l'article 16. Il appartiendra alors aux CHR, en fonction du nombre de sièges attribués, de un à trois, de décider comment sélectionner leurs représentants et comment elles souhaitent interagir avec eux. En l'occurrence, le Règlement général indique simplement une procédure.

L'article 16 (c) décrit la procédure de sélection des 10 sièges restants. Le Secrétaire général, après avoir déterminé quels sont les Etats membres qui détiendront le tiers restant des sièges du Conseil, les contactera dans l'ordre décroissant de leur tonnage national, après quoi chaque Etat membre sera libre de décider s'il souhaite accepter le siège ou pas.

M. HARTMANN (Danemark) dit que son intention n'était pas de faire modifier l'article 16, mais simplement de clarifier comment le processus fonctionnerait dans la pratique.

Le Dr. EL ASSAL (Egypte) dit que si un Etat membre omet de déclarer la CHR de son choix, le Secrétaire général devra l'inclure dans la CHR qui a le plus grand nombre d'Etats membres, parce que davantage de sièges seront attribués à cette CHR.

Le contre-amiral SRINIVASAN (Arabie saoudite) dit que les Etats membres faisant partie de plus d'une CHR devraient recevoir l'approbation de leur CHR désignée. Il semble qu'il existe

## Séances plénières

à présent un déséquilibre dans le processus de répartition, en ce sens que la majorité du Conseil ne serait pas choisie en fonction de la répartition géographique des besoins en cartographie. Plus des deux tiers seraient issus des CHR qui ont plus de membres mais qui représentent une zone plus petite, plutôt que les zones où les activités hydrographiques doivent être élargies.

Le PRESIDENT dit que selon lui, les directives remplissent leur fonction consistant à démontrer l'importance de garantir un équilibre régional en matière de distribution de sièges.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION convient avec le représentant d'Arabie saoudite que certaines CHR qui ont couvert de larges zones du globe ont relativement peu d'Etats membres, ce qui crée un déséquilibre. Ce problème pourrait être résolu en s'assurant que dans ces régions, tous les Etats côtiers soient membres de l'OHI. D'ici là, et comme l'a expliqué M. Bessero, le groupe de travail sur le plan stratégique a mis l'accent sur la nécessité d'une coopération régionale via les CHR. Dans l'intervalle, au sein des régions qui comptent relativement peu d'Etats membres de l'OHI, il préconise d'encourager les autres Etats côtiers à adhérer à l'Organisation.

M. HOOTON (Royaume-Uni) exprime son soutien aux directives. Les commentaires du délégué du Danemark laissent entendre que les membres du Conseil choisis après avoir été désignés par les CHR pourraient représenter ces CHR au sein du Conseil. Il avait compris qu'ils représenteraient leurs propres pays et qu'ils seraient membres du Conseil via leur nomination par une CHR, afin d'assurer une répartition mondiale. Il en demande la confirmation au BHI.

Le PRESIDENT confirme que les membres du Conseil représenteraient leurs propres pays et pas la CHR qui les a désignés.

Le contre-amiral SRINIVASAN (Arabie saoudite) dit que les 10 sièges du Conseil dans l'ordre du tonnage seraient probablement attribués aux 10 pays qui ont le tonnage le plus important. En outre, il comprend que certaines CHR pèseraient plus lourd au Conseil en vertu des nombres. Le Conseil pencherait donc en faveur des CHR qui comptent le plus grand nombre d'Etats membres et le tonnage le plus important, ce qui conduit à une situation dans laquelle les deux tiers de ses membres ont un plus haut niveau de compétences hydrographiques et le tonnage le plus important.

M. SOBOLEV (Fédération de Russie) demande s'il serait obligatoire pour un Etat membre de présenter sa candidature à la CHR dont il est membre ou s'il pourrait être pris en compte sur la base de son tonnage.

Le PRESIDENT répond que les Etats-Unis ont retiré la PRO 3 et que la Conférence est à présent invitée à adopter les directives.

Le vice-amiral MARATOS (Grèce) dit qu'en sa qualité de membre du groupe de travail sur la planification stratégique, il a participé à de longues discussions sur les questions soulevées, y compris sur le fait de savoir si les membres du Conseil représenteraient les CHR ou leurs propres pays. Il a été décidé que les membres représenteraient leurs pays mais que les CHR pourraient donner des avis sur les questions pertinentes devant le Conseil. L'article 16 décrit une procédure simple mais, ce faisant, le résultat final revient à compliquer la chose. Son avis serait donc d'abandonner les directives et d'appliquer le processus de sélection, conformément à l'article 16. Par la suite, le Secrétaire général rendrait compte du résultat et, si nécessaire, un ensemble de directives pourrait alors être préparé, éventuellement sous l'égide de la 19<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale. S'il est décidé qu'elles sont nécessaires, une autre décision devrait être prise quant au fait de savoir si cela serait fait dans le cadre de l'article 16 ou d'un autre instrument.

M. NG (Chine) souligne que la nouvelle Convention a été ratifiée sur la base d'une documentation écrite claire, sans aucun besoin de directives. La Chine est préoccupée par le fait qu'une série de directives pourrait en suivre une autre. Les explications fournies par les intervenants précédents contribuent à améliorer la compréhension de la Conférence sur la



## Séances plénières

question. De plus, les comptes rendus des séances confirmeront ce qui a été dit et fourniront des directives au Secrétaire général, dans l'exécution de ses travaux.

M. AMAFO (Suriname) demande si le processus de sélection au sein de la CHR a été défini.

Le PRESIDENT dit que cette décision relève de chaque CHR. Les directives sont destinées à rendre le processus plus transparent. Toutefois s'il s'avère qu'elles ne sont pas acceptables, il suggère de les abandonner, et de confier à la 19<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale toute décision sur le fait de savoir si elles sont nécessaires.

M. HAINS (Canada) approuve la proposition et suggère de poursuivre.

Le contre-amiral SRINIVASAN (Arabie saoudite) approuve la proposition.

M. HOOTON (Royaume-Uni) approuve la proposition.

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (Chili) demande des directives concernant les CHR de la part du Secrétaire général, avant la prochaine Assemblée.

Le contre-amiral GLANG (Etats-Unis d'Amérique) approuve la proposition.

M. DEHLING (Allemagne) approuve la proposition.

M. AMAFO (Suriname) approuve la proposition, suggère de la tester, et que l'article 16d du règlement général soit conservé tel quel et amendé si nécessaire.

Le PRESIDENT rappelle que l'article 16d précise bien que les noms devront être soumis 3 mois avant l'Assemblée suivante.

Le capitaine de vaisseau GEZGIN (Turquie) approuve la proposition.

M. SOBOLEV (Russie) approuve la proposition.

M. FLIER (Norvège) approuve la proposition.

Le capitaine de vaisseau OBINO (Brésil) approuve la proposition.

Le PRESIDENT adopte la proposition de directives et clôture le programme de travail 1.

Le PRESIDENT invite ensuite le président de l'IRCC (Comité de coordination inter-régional) à présenter le rapport provisoire de l'IRCC sur la progression et les questions relatives au programme de travail 3.

Le contre-amiral KARSTEN (RU), président de l'IRCC fait une présentation détaillée couvrant les activités de l'IRCC.

Le contre-amiral KARSTEN (RU), président de l'IRCC, fournit une mise à jour des activités de l'IRCC depuis la Conférence HI de 2012. Il souligne les objectifs de l'IRCC qui a été créé en 2009 afin de compléter les travaux du Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC). Le principal rôle de l'IRCC consiste à fournir un contrôle, une gouvernance et une orientation pour l'exécution du programme de travail 3 de l'OHI. Le comité se concentre sur des questions telles que l'amélioration de la coopération dans les activités hydrographiques, sur une base régionale, la fourniture de programmes de renforcement des capacités, la coordination des levés hydrographiques, des activités liées à la cartographie et des renseignements relatifs à la sécurité maritime. Pour remplir ses objectifs l'IRCC comprend des représentants des Commissions hydrographiques régionales (CHR) ainsi que des représentants des entités subordonnées du Comité. Les Etats membres y participent en qualité d'observateurs.

Le contre-amiral KARSTEN précise que les trois dernières réunions de l'IRCC ont été tenues à Singapour, en Australie et en France. Les points marquants de la 6<sup>ème</sup> réunion de l'IRCC tenue à Paris, France, en mai 2014 sont les suivants :

Activités des CHR. Les 15 CHR et la Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA) ont rendu compte à l'IRCC. La plupart des commissions se réunissent chaque année pour

## Séances plénières

examiner les questions hydrographiques et cartographiques et on note en particulier les remarquables exemples de coopération régionale dans les zones de la mer Baltique et de la Méso-Amérique et de la mer des Caraïbes, les leçons retirées du projet d'accord transfrontalier Etats-Unis Canada, le partage planifié d'informations RSM dans la région de la CHAtO, l'échange d'expérience pour la gestion des catastrophes naturelles dans la région CHAO et le développement d'un « outil d'évaluation des risques » basé sur les SIG, par la Nouvelle-Zélande, qui permet d'identifier quelles sont les zones spécifiques au sein d'un pays qui nécessitent une action hydrographique et cartographique à haute priorité.

Stratégie en matière de renforcement des capacités (CB). Le programme CB de l'OHI est actuellement financé par les fonds de l'OHI, complétés par le soutien additionnel de la Nippon Foundation du Japon et de la République de Corée. Le programme fournit des formations et des séminaires d'assistance technique dans le domaine des levés hydrographiques et de la cartographie marine, notamment à l'intention des pays en voie de développement. Il existe une demande croissante pour les activités CB de l'OHI et davantage de fonds et de contributions sont requis pour ces importants travaux. Le projet de stratégie CB révisée qui devra être examiné par la Conférence vise à fournir une meilleure base pour l'évaluation et la fourniture d'assistance technique dans le futur. Le projet a été approuvé par l'IRCC.

Révision des publications de l'OHI S-5 et S-8. L'IRCC a approuvé les révisions des publications S-5 et S-8 couvrant les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine, respectivement, qui visent à améliorer la qualité des soumissions des cours et à prendre en compte de nouveaux modes de transmission tels que l'enseignement électronique.

Débats sur les sujets WEND. L'IRCC a approuvé une révision des principes WEND et du programme de travail WEND.

Infrastructures des données spatiales maritimes (MSDI). L'IRCC a concentré ses travaux sur la contribution aux composantes politiques et humaines des MSDI. Les infrastructures des données spatiales sont un concept cadre comprenant des composantes clés : politiques : comment nous partageons et échangeons des informations géographiques ; et humaines et organisationnelles : la coopération requise entre les différentes organisations. L'IRCC avait noté que les composantes politiques, humaines et organisationnelles nécessitaient un développement plus approfondi. L'IRCC a estimé qu'il était le mieux placé pour entreprendre ces travaux et a chargé le BHI de faciliter un transfert du MSDIWG, du HSSC vers l'IRCC. Il y a eu d'importants développements au sein de la CHMB et de la CHMAC pour mettre en œuvre les MSDI dans leurs régions.

Groupe de travail du réseau OHI-UE (IENWG). L'IENWG a été établi dans le cadre de l'IRCC en tant que nouvelle entité subordonnée. L'IENWG vise à fournir un cadre permettant d'assurer la liaison permanente entre l'Union européenne (UE) et l'OHI dans des domaines d'intérêt commun – activités de surveillance, planification maritime spatiale, gestion de la zone côtière intégrée, mise en œuvre de la directive-cadre sur une stratégie maritime, norme relative aux données de recherche. La liaison permanente aide l'OHI à promouvoir les normes hydrographiques en Europe et par-delà l'Europe, et à promouvoir l'hydrographie et l'économie bleue.

Recommandations de l'IRCC-6. Le contre-amiral KARSTEN attire l'attention sur l'approbation par l'IRCC-6 des propositions relatives à la bathymétrie participative (PRO 4) et à la bathymétrie par satellite (PRO 6). Il rapporte également que l'IRCC-6 a approuvé à l'unanimité l'élaboration par l'OHI de directives qui permettront l'accès aux données hydrographiques recueillies à partir des levés commerciaux dans l'intérêt d'un public élargi. L'IRCC a approuvé le projet de document d'information destiné à être utilisé en tant que

## Séances plénières

matériel explicatif aux fins de susciter une plus grande compréhension et de promouvoir les meilleures pratiques et il demande que la CHIE note qu'il est important de développer cette initiative.

Futurs plans. Le contre-amiral KARSTEN rend compte d'une augmentation des activités de l'IRCC, à tel point qu'il a été convenu de porter de deux à trois jours la durée des réunions de l'IRCC. Il est prévu que l'IRCC-7 se tiendra au Mexique en juin 2015, l'IRCC-8 à Abu Dhabi en 2016 et l'IRCC-9 au Suriname en 2017.

Réalisations de l'IRCC. Le contre-amiral KARSTEN estime que les trois réunions annuelles de l'IRCC tenues depuis la Conférence h.i. de 2012 ont fourni un organe de coopération productif pour une large gamme d'activités, ont apporté une contribution précieuse aux programmes de travail des CHR pour la prochaine période intersession et ont aidé au développement d'une stratégie commune en vue de faire progresser les objectifs de l'OHI. L'IRCC a facilité la coopération et la coordination régionales au sein des Etats membres et des Etats non membres. Ces efforts ont également aidé au recrutement potentiel de plusieurs pays en tant qu'Etat membre de l'OHI.

En conclusion, le contre-amiral KARSTEN dit que les activités de l'IRCC ont beaucoup de points positifs et qu'il est important de faire en sorte que cela continue pour donner plus de valeur à ses membres. Toutefois, en dépit de ses réalisations, l'IRCC a plusieurs défis à relever. Depuis la dernière CHI, la participation des CHR a grandement varié de région à région, certaines CHR sont des "pôles d'excellence" en matière de coopération et de participation aux activités tandis que d'autres pourraient améliorer leur niveau d'activité. La contribution des CHR au rapport annuel est inégale et les réponses aux lettres circulaires de l'IRCC sont lentes. Il y a quelques problèmes de gouvernance en ce qui concerne le projet OHI-COI de la GEBCO et le processus d'approbation du mandat et des règles de procédure révisées du comité directeur de la GEBCO qui doit aider à apporter des améliorations est long.

Le contre-amiral KARSTEN invite la Conférence à prendre note de son rapport provisoire, à soutenir la poursuite des travaux en collaboration et en coopération des groupes de travail de l'IRCC *via* une participation active et à reconnaître les deux priorités permanentes de l'IRCC que sont le renforcement des capacités et le traitement des questions du WENDWG dont celle de parvenir à la couverture globale appropriée et normalisée en ENC.

Le PRESIDENT remercie le contre-amiral KARSTEN, président de l'IRCC, pour son rapport complet et invite les délégués à faire des commentaires.

M. HAINS (Canada) remercie le président de l'IRCC pour son rapport et annonce avec satisfaction que le Canada vient de signer un accord avec les Etats-Unis sur le chevauchement des ENC dans la mer de Beaufort qui résout efficacement la question du chevauchement des ENC au sein de la CHUSC.

L'amiral ZAAIM (Malaisie) félicite le président de l'IRCC pour son excellent rapport qu'il approuve pleinement. Il considère en outre qu'il est opportun de mettre en pratique la création de la production d'ENC à présent que nous avons une définition des limites cartographiques et demande quelle est la marche à suivre à cet égard.

Le contre-amiral KARSTEN (RU), président de l'IRCC, répond que ce point est couvert à l'item 2 du programme du GT WEND qui a été approuvé par l'IRCC. Le but est de finaliser un document sur l'évaluation et l'élimination du problème du chevauchement des ENC qui sera débattu lors de la prochaine réunion de l'IRCC.

Le PRESIDENT remercie le contre-amiral KARSTEN, président de l'IRCC, pour cette clarification et, étant donné qu'il n'y a pas d'autre commentaire de l'assemblée, dit que la Conférence prend bonne note du rapport de l'IRCC, félicite l'IRCC pour les travaux qu'elle a accomplis et attend les futurs développements.

## Séances plénières

Il invite ensuite le président du sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC) à présenter le rapport du CBSC.

### **Rapport et recommandations du sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC) sur la stratégie CB de l'OHI (Item 5 (c) de l'ordre du jour) (CONF.EX5/REP.03/Rev1 et CONF.EX5/REP.03/Add.1)**

M. DEHLING (Allemagne), président du sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC), présente la version révisée de la stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités contenue dans l'annexe du document CONF.EX5/REP.03/Rev1. Les commentaires reçus des Etats membres sont présentés dans le document CONF.EX5/REP.03/Add.1. La Conférence est invitée à approuver la nouvelle stratégie.

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (Chili), le capitaine de vaisseau KAMPFER (Afrique du Sud), le Dr. EL ASSAL (Egypte), l'IGA FRACHON (France), M. KRASTIŅŠ (Lettonie), le capitaine de vaisseau EVANGELIDIS, HN (Grèce) et le capitaine de vaisseau GEZGIN (Turquie) accueillent avec satisfaction la stratégie révisée et expriment leur soutien à son approbation.

Le contre-amiral GALLAUDET (Etats-Unis d'Amérique) exprime son vif soutien envers la stratégie révisée en matière de renforcement des capacités. Son pays a contribué au renforcement des capacités hydrographiques de différentes manières, y compris par l'organisation de cours de formation universitaires. Il apprécie le soutien apporté par la République de Corée et la Nippon Foundation en vue de permettre à des étudiants de participer à ces cours.

M. GARCIA II (Philippines) dit que le renforcement des capacités, en tant que fonction essentielle de l'OHI, a rendu l'Organisation plus pertinente vis-à-vis des pays en développement et des pays moins développés. Afin de mieux aligner les activités de renforcement des capacités de l'OHI avec le cadre plus large du développement, il suggère que la stratégie de renforcement des capacités et la publicité qui l'accompagne se réfèrent spécifiquement et visiblement au rôle de l'OHI dans la promotion des objectifs de développement post-2015 finalisés sous l'égide des Nations Unies, en particulier parce qu'ils concernent la préservation et l'utilisation durable des océans et des mers pour le développement durable. L'établissement d'un tel lien direct contribuerait à mieux faire connaître l'OHI.

Le Dr. SHIM (République de Corée) exprime son soutien aux révisions faites à la stratégie en matière de renforcement des capacités, laquelle définit clairement les principes, objectifs et processus du renforcement des capacités hydrographiques. La politique de l'OHI en matière de renforcement des capacités devrait refléter les besoins des Etats membres. En tant que partie indispensable des travaux de l'Organisation, le renforcement des capacités devrait être prioritaire. Son pays continuera d'apporter un soutien aux activités de renforcement des capacités et s'efforcera de contribuer au développement de la communauté hydrographique internationale. Le fonds de l'OHI pour le renforcement des capacités devrait être utilisé intelligemment à l'appui des activités pertinentes susceptibles d'améliorer les capacités des pays en développement, permettant ainsi d'améliorer les levés hydrographiques et la production de cartes marines dans le monde.

Le capitaine de frégate URJETA (Pérou) indique qu'il souscrit entièrement à la stratégie de renforcement des capacités révisée. Un atelier de renforcement des capacités sur l'hydrographie fluviale et la cartographie auquel doivent assister 14 représentants de trois commissions hydrographiques régionales (CHR) doit se tenir prochainement dans la région amazonienne. Bien que l'objectif principal de l'OHI soit l'hydrographie marine, de nombreux Etats membres ont d'importantes voies navigables intérieures, pour lesquelles différentes techniques hydrographiques sont requises afin de traiter des défis spécifiques qu'elles

## Séances plénières

présentent, notamment la turbidité de l'eau. Il prend acte du soutien de l'OHI et du CBSC pour l'atelier dont les résultats seront échangés en temps utile.

Le capitaine de frégate CG LÓPEZ CRUZ (Mexique) exprime son soutien à la stratégie de renforcement des capacités, et encourage tous les Etats membres à tirer parti des opportunités qu'elle présente pour accroître les activités de renforcement des capacités. Le Mexique a contribué à fournir une formation aux Etats membres en espagnol, en travaillant avec l'industrie et les services hydrographiques.

Le capitaine de vaisseau TRAVIN (Fédération de Russie), exprimant son entier soutien à la stratégie de renforcement des capacités révisée, suggère de tenir compte des travaux des autres organisations internationales qui œuvrent dans le même domaine, telle l'Association internationale de signalisation maritime (AISM), qui est très active dans le développement du renforcement des capacités.

M. CHEN (Singapour) exprime le soutien de son pays à la stratégie de renforcement des capacités et souligne la nécessité d'améliorer en permanence les compétences, afin de suivre le rythme des développements technologiques.

Le capitaine de vaisseau MUKTADIR, BN (Bangladesh) appuie les commentaires du représentant de Singapour et ajoute que les pays bénéficiaires doivent être motivés pour utiliser le programme de renforcement des capacités à bon escient. Il soutient la stratégie de renforcement des capacités révisée.

M. KASUGA (Japon), accueillant chaudement la stratégie révisée de renforcement des capacités, indique que son pays poursuivra sa contribution aux activités de renforcement des capacités via la Nippon Foundation.

M. BRYANT (Royaume-Uni) exprime son entier soutien à la stratégie révisée en matière de renforcement des capacités. Il est décevant qu'un financement limité ait empêché le développement de la base de données C-55 en tant qu'outil de profilage des pays. Une version électronique de la base de données utilisant des systèmes d'information géographiques (SIG) reflèterait de manière plus précise la situation actuelle et devrait être développée à l'appui des travaux des Etats membres, des CHR et du BHI. Le Royaume-Uni souhaite contribuer en mettant à disposition tous les indicateurs de la « catégorie de zone de confiance » (CATZOC) et il espère que d'autres pays suivront. Il souligne que le CBSC n'est pas un organe exclusif et incite tous les Etats intéressés à participer à ses travaux.

Le PRESIDENT observe que la question des indicateurs CATZOC est une question sensible parce qu'elle concerne la fiabilité des données.

M. DEHLING (Allemagne), président du CBSC, répondant aux points soulevés, précise que les objectifs de développement des Nations Unies sont mentionnés dans la première phrase de la stratégie révisée de renforcement des capacités et que différentes autres organisations, y compris l'AISM, sont mentionnées dans la seconde phrase. Bien qu'il soit possible de faire plus, la coopération avec d'autres organisations régionales et internationales qui œuvrent dans des domaines similaires s'améliore. Il reconnaît l'importance d'assurer le transfert durable de compétences et de technologie, conformément au principe 3.2 de la stratégie, ainsi que d'améliorer la base de données C-55. Il apprécie l'offre du représentant du Royaume-Uni de fournir des métadonnées sous la forme d'indicateurs CATZOC. Ce sont des informations de base importantes sur lesquelles des développements ultérieurs pourront s'appuyer. Le CBSC serait content de recevoir d'autres contributions à mesure qu'il continue ses travaux sur l'amélioration du renforcement des capacités en tant que question stratégique centrale pour l'OHI.

Le PRESIDENT fait part de sa gratitude à la République de Corée et au Japon, qui sont les deux bienfaiteurs les plus importants en matière de renforcement des capacités et note le très large soutien de la Conférence aux travaux du CBSC.

## **Séances plénières**

Il croit comprendre que la Conférence accepte d'approuver la stratégie révisée de renforcement des capacités contenue dans l'annexe au document CONF.EX5/REP.03/Rev1.

Il en est ainsi décidé.

**5<sup>ème</sup> CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE  
EXTRAORDINAIRE**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE  
DE LA SIXIEME SEANCE PLENIERE**

9 Octobre 2014  
1410-1630

**Rapporteur : Dr. FADAIE (Canada)**

TABLE DES MATIERES

Programme de travail 3 : Rapports et propositions (Item 3 de l'ordre du jour) (suite)

- Propositions des Etats membres (Item 5(d) de l'ordre du jour)  
PRO 7 – Il n'y a pas d'autre alternative que la mise en œuvre complète des principes et directives WEND (CONF.EX5/G/03)

**PROGRAMME DE TRAVAIL 3: RAPPORTS ET PROPOSITIONS (CONF.EX5/REP.03 & Add.1. CONF.EX5/G/03) (Item 5 de l'ordre du jour) (suite)**

**Propositions des Etats membres (Item 5(d) de l'ordre du jour)**

**PRO 7 – II N'Y A PAS D'AUTRE ALTERNATIVE QUE LA MISE EN ŒUVRE  
COMPLETE DES PRINCIPES ET DIRECTIVES WEND**

L'IGA FRACHON (France) présente la PRO 7. Il rappelle la décision 12, prise à la 18<sup>ème</sup> CHI de 2012, en réponse à une proposition du groupe de travail WEND sur les voies et moyens de permettre à l'OHI de remplir son engagement à fournir une couverture complète en ENC. La décision met l'accent sur les besoins en matière de coopération et de compatibilité et d'harmonisation des cellules et des services ENC. Elle met également l'accent sur la nécessité de suivre les évolutions des besoins et des priorités relatifs à la couverture, et de fournir des services intégrés. Du fait de la mise en œuvre incomplète des principes WEND, des problèmes demeurent non résolus sur les ENC produites par les Services hydrographiques (SH) ou sous leur responsabilité. Une solution pourrait être l'intervention d'entités privées entre les SH et les utilisateurs finaux, par exemple pour faire le choix entre les ENC. Toutefois, les conditions pour ce faire ne sont pas clairement définies. Il n'est pas facile d'identifier le contenu de la base de données WEND, ni la manière dont les différents utilisateurs concernés peuvent y avoir accès. Le point de vue de son pays est qu'en dépit des difficultés, il n'y a pas d'autre alternative que de poursuivre la mise en œuvre des principes WEND. Etant donné la complexité et la multiplicité des ENC, l'OHI doit rester ferme dans ses efforts de mise en œuvre. La France soumet donc la PRO 7 pour examen et approbation par la Conférence.

Il remercie les Etats membres pour leurs commentaires écrits qui sont exposés dans le document CONF.EX5/G/03. Certains commentaires traitent des limites de la capacité de l'OHI à établir des procédures et des normes pour l'implémentation des principes WEND. D'autres font état des évolutions historiques, en estimant que la situation allait probablement s'améliorer. La nécessité d'analyser les facteurs qui contribuent à l'incapacité de la communauté hydrographique et de l'OHI à fournir une couverture ENC complète est cependant reconnue. Le point de vue qu'il est prématuré d'examiner des mesures techniques et de normalisation additionnelles a été exprimé. Des progrès ont été faits en ce qui concerne l'amélioration de la couverture ENC et l'élimination des trous et chevauchements, mais il est nécessaire d'examiner l'accessibilité et la diffusion des ENC et

## Séances plénières

de définir la base de données mondiale et continue en ENC.

M. IPTES (Directeur, BHI), en sa qualité de secrétaire du groupe de travail de l'IRCC, rappelle la résolution 1/1997 de l'OHI, telle qu'amendée, sur les principes WEND. La résolution encourage les Etats membres à diffuser leurs ENC *via* un RENC, dans le but d'échanger des expériences communes, de réduire les dépenses et d'assurer la normalisation, la cohérence, la fiabilité et la disponibilité des ENC les plus grandes possibles. En mai 2014, l'IRCC-6 a discuté de la mise en œuvre des principes WEND, et a demandé au BHI de publier une lettre circulaire demandant aux pays producteurs d'ENC s'ils diffusaient leurs ENC *via* le système établi de RENC, et dans le cas contraire, d'en stipuler la raison. En réponse, l'OHI a lancé une enquête sur la diffusion des ENC sous couvert de la lettre circulaire 59/2014, avec une date limite de réponse fixée au 30 septembre 2014. Au 8 octobre 2014, 56 des 82 Etats membres de l'OHI avaient répondu, dont 46 étaient des producteurs d'ENC.

M. GUILLAM (Adjoint aux directeurs, BHI), en sa qualité de secrétaire du groupe de travail WEND, présente les résultats provisoires de l'enquête sur la diffusion des ENC. Des réponses à la lettre circulaire 59/2014 parviennent encore et, au 9 octobre 2014, 56 Etats membres ont répondu. Sur les 46 producteurs d'ENC, 38 diffusent toutes leurs ENC *via* les RENC, soit en tant que membres d'un RENC ou par le biais d'accords de diffusion. Parmi ceux qui ne le font pas, trois ne diffusent pas encore leurs ENC, un a monté un système de diffusion « ouvert » basé sur le web; deux sont contraints par des réglementations nationales relatives aux accords internationaux ; et un diffuse quelques ENC en dehors des RENC, afin de recouvrer les coûts. Concernant les non-producteurs, neuf ont indiqué leur autorité cartographique principale ; sept de ces autorités ne diffusent pas toutes leurs ENC *via* les RENC. Aucune réponse n'a été reçue de 10 producteurs d'ENC (y compris six membres de RENC) et 13 non-producteurs (y compris 2 membres de RENC). Des commentaires sur les facteurs qui déterminent le choix de diffusion et la mise en œuvre des principes WEND ont été reçus de 25 Etats membres et seront discutés à la 5<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail WEND.

Le capitaine de vaisseau RICARDO (Mexique), en sa qualité de co-vice-président du Centre international pour les ENC (IC-ENC), et Mme Kindeberg (Suède), représentant PRIMAR, présentent les services offerts par les deux RENC. IC-ENC a son siège au Royaume-Uni et un bureau régional en Australie, et PRIMAR, basé en Norvège, est hébergé et exploité par le Service hydrographique norvégien. L'objectif des RENC est d'aider les services hydrographiques en matière de production, d'assurance de la qualité et de diffusion des ENC. La mise en commun des expériences, les recommandations sur les meilleures pratiques, et les économies d'échelle impliquent que les RENC contribuent à la sécurité en mer en améliorant la qualité et l'accessibilité des ENC de façon cohérente. Ils représentent également un élément des principes WEND. Les deux RENC totalisent 46 membres répartis sur l'ensemble des continents.

Les avantages d'être membres incluent la coordination et l'échange de connaissances et d'expériences relatives aux ENC entre les Services hydrographiques, ce qui évite ainsi la duplication des efforts et renforce l'efficacité. Les ENC diffusées par le biais des RENC sont disponibles pour les utilisateurs finaux *via* un large éventail de prestataires de services, dans le cadre de conditions harmonisées, favorisant de hauts niveaux de services aux clients et l'innovation de la part des fournisseurs de service. Les RENC fournissent des rapports détaillés sur les ventes pour chaque membre, et gèrent la perception des recettes des détaillants et des distributeurs de produits à valeur ajoutée, en restituant le montant approprié à chaque SH. Ils offrent également de nombreux services supplémentaires, y compris les services à des groupes spécifiques (les marines, les pilotes maritimes, les services de trafic maritime, les services de gardes-côtes et de recherche et sauvetage, etc.), et la formation et la planification de la relève pour le personnel de production des ENC. Les RENC fonctionnent sur une base à but non lucratif, les coûts de fonctionnement étant recouverts en conservant une partie des recettes des ENC de chaque SH. Les SH membres de chaque RENC approuvent les dispositions financières. De plus amples détails sur les



## Séances plénières

deux RENC sont disponibles sur leur stand d'exposition à la Conférence et sur leurs sites web ([www.ic-enc.org](http://www.ic-enc.org) et [www.primar.org](http://www.primar.org)).

Le Dr. OEI (Singapour) dit que Singapour n'est pas membre d'un RENC, mais diffuse ses données aux RENC et reconnaît leur valeur en tant que distributeur. Il s'interroge sur le bien-fondé de la poursuite des travaux du groupe de travail WEND, puisqu'il pense peu probable que des solutions seront trouvées au problème du chevauchement des ENC, particulièrement dans les zones sensibles d'un point de vue politique, et que des mesures techniques devront être adoptées. Il note que le Comité de direction n'a reçu aucun commentaire négatif concernant la couverture ENC ou les chevauchements. Il pourrait être plus approprié de donner la priorité à l'amélioration de l'accès aux ENC, une tâche qui pourrait bien être assumée par les RENC eux-mêmes ou par d'autres distributeurs d'ENC.

Le capitaine de vaisseau VETERE (Argentine) soutient la mise en œuvre complète des principes WEND, afin de mettre à disposition le plus grand nombre d'outils pour une navigation sûre et d'assurer une intégration efficace des ENC. L'Argentine tire un bilan positif en tant que membre d'un RENC en termes de validation et de coopération, et il demande instamment aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à l'un des RENC existants, ou, d'envisager de créer un RENC supplémentaire. Grâce à une collaboration efficace, il devrait être possible d'atteindre l'objectif essentiel d'une base de données harmonisée unifiée.

Le capitaine de vaisseau FERNANDEZ (Espagne) dit que l'Espagne est tout à fait satisfaite de ses 10 ans d'adhésion au RENC, qui s'est révélée être le meilleur moyen pour accéder à des ENC connectées et validées. Bien qu'il se soit avéré difficile d'assurer la participation de tous les Etats membres à la mise en œuvre des principes WEND, c'est à présent la meilleure solution disponible. Faisant référence à la PRO 7, il dit qu'il est important de distinguer les prescriptions obligatoires et les principes. L'OHI est une organisation consultative et n'est donc pas en position d'établir des règles contraignantes.

M. PRINCE (Australie) dit que bien qu'il comprend l'intention de la PRO 7, elle couvre un certain nombre de facteurs différents qui ne sont pas réellement reliés entre eux. La seconde partie (paragraphe b) suggère que le groupe de travail WEND doit développer des mesures techniques et de normalisation additionnelles. C'est une question qui relève du HSSC. En outre, de telles mesures existent déjà, en tant que S-57. La base de données additionnelle gérée sur une base partagée par les RENC évolue pour prendre en compte les leçons tirées, et doit permettre à long terme que l'aspect des ENC soit harmonisé. La base de données doit être disponible de la même manière aux membres des RENC et aux non-membres et elle doit être le moteur de la normalisation technique.

La PRO 7 couvre également la diffusion. Toutefois, il est peu probable que les problèmes dans ce domaine soient facilement résolus. Un pays a établi des accords bilatéraux avec de nombreux pays non membres de RENC, dans le but d'atteindre une couverture mondiale étendue. Ceci n'empêche pas les autres de faire des efforts similaires et n'exclut pas la mise en œuvre des principes WEND. Toutefois, il semble qu'un sentiment sous-jacent demeure que c'est bien le cas. Bien qu'une base de données ENC WEND est souhaitable, il serait peut être préférable de commencer à une plus petite échelle, en développant d'abord un index des ENC – un équivalent pour les ENC de la S-11. L'OHI n'est pas en mesure de fixer des règles pour résoudre les problèmes de chevauchement de nature politique, mais la publication des limites des ENC circonscrirait la position actuelle, empêcherait de nouveaux trous et chevauchements accidentels et fournirait un tremplin pour l'avenir. Le meilleur dépositaire de la couverture existante d'ENC est le service hydrographique du Royaume-Uni, et il serait souhaitable de se demander si cette base de données peut être mise à disposition à l'échelle mondiale ou en tant que base de données de référence pour le BHI. Il est peut être préférable de rechercher des solutions pratiques, plutôt que de persévérer dans la mise en œuvre des principes WEND.

Le capitaine de vaisseau MUKTADIR (Bangladesh) fait savoir que le Bangladesh n'est pas encore prêt à diffuser ses ENC. Il est en ce moment en train de créer un département ENC.

## Séances plénières

Une fois ce dernier entièrement opérationnel, il souhaitera adhérer à un RENC.

M. CARANDANG (Philippines) appuie les objectifs de la WEND, particulièrement la diffusion des ENC *via* les RENC. Les Philippines ont récemment adhéré à l'IC-ENC. Toutefois, il ne soutient pas le fait de limiter le choix des producteurs ENC à un seul canal de distribution, à savoir les RENC. Cela irait à l'encontre de la section 1.3 des principes WEND, qui « encourage » ce type de diffusion mais ne le rend pas obligatoire. Les SH et les producteurs d'ENC devraient, tout en se conformant aux normes ENC, avoir la latitude d'utiliser un ou plusieurs canaux, dans l'intérêt d'une diffusion plus efficace et efficiente.

Le contre-amiral SRINIVASAN (Arabie saoudite) approuve l'esprit de la PRO 7. Toutefois, le plagiat supposé des ENC par des opérateurs privés est actuellement une préoccupation majeure. Bien qu'il y ait quelques protections de droit d'auteur, il est difficile pour certains pays d'intenter des poursuites en justice. Il souhaite que les RENC puissent fournir une aide en la matière.

Le Dr. EL ASSAL (Egypte) dit que l'Egypte a récemment adhéré au RENC IC-ENC, après avoir achevé la couverture en ENC de ses eaux, dans le but d'assurer la cohérence, la fiabilité, et la disponibilité de ses ENC et de maintenir le contrôle de ses données. Il soutient les principes WEND mais ne peut soutenir des changements visant à dicter les politiques nationales.

M. GREENLAND (Nouvelle-Zélande) soutient la PRO 7. Toutefois, il suggère d'établir un nouveau groupe de travail de l'IRCC pour diriger les travaux au lieu du groupe de travail WEND, qui a déjà une grosse charge de travail. Cela permettrait également une ré-évaluation de la non-mise en œuvre des principes WEND. Le groupe de travail WEND serait, cependant, une ressource précieuse pour le nouveau groupe de travail.

M. KASUGA (Japon) exprime son soutien aux principes WEND en général, mais considère qu'il est important de garder à l'esprit que la mise en œuvre de certains éléments, tels que les RENC et le chevauchement des ENC, doit être souple et pragmatique, en fonction des caractéristiques et des situations régionales.

M. LEE (République de Corée) soutient également la PRO 7. Bien qu'il y ait eu des progrès significatifs dans l'extension de la couverture ENC, des préoccupations relatives au chevauchement demeurent. De plus amples recherches sont nécessaires pour identifier les solutions techniques appropriées. Par exemple, la commission hydrographique de l'Asie orientale a tenté de résoudre les chevauchements en produisant et diffusant des ENC communes dans la région. Différentes approches régionales seront nécessaires plutôt qu'une mise en œuvre uniforme des principes WEND, et elles contribueront de façon pratique à l'objectif clé de l'OHI : la sécurité de la navigation.

Le Dr. LEDER (Croatie) dit que son pays est tout à fait conscient des problèmes qui découlent de la mise en œuvre des principes WEND. L'échec des solutions à ces problèmes, dont découle l'incapacité de remplir les objectifs stratégiques de l'OHI, est un souci pour son pays, et probablement pour les autres membres de l'OHI. Les progrès significatifs faits récemment en ce qui concerne la couverture et la disponibilité en ENC, grâce à la participation des Etats membres, du BHI, des groupes de travail, des commissions hydrographiques et des RENC, augurent bien de la solution des problèmes qui subsistent et de la réalisation des objectifs stratégiques de l'OHI en temps voulu. La Croatie est donc favorable à ce que les organes de l'OHI développent des analyses appropriées pour identifier les facteurs et les mécanismes qui doivent contribuer à améliorer la situation actuelle.

Une perception plus large des problèmes actuels liés à la mise en œuvre des principes WEND, et une solution éventuelle ont été avancées par son pays dans le cadre de ses réponses aux lettres circulaires 4/2014 et 6/2014.

M. PARIZI (République islamique d'Iran) indique que son pays soutient les principes WEND. Il annonce sa récente production de cellules ENC, et son adhésion au régime du centre régional de coordination des ENC PRIMAR.

## Séances plénières

Le capitaine de vaisseau TRAVIN (Fédération de Russie) exprime le soutien de son pays aux principes WEND. Etant donné que la réussite de leur mise en œuvre repose sur la prépondérance des RENC un plus grand nombre de centres, correspondant au nombre de commissions hydrographiques régionales, devra être créé pour coordonner les données et prendre en compte les éléments spécifiques à chaque région.

Le contre-amiral GLANG (Etats-Unis d'Amérique) dit que puisque la couverture globale de données ENC est maintenant considérée comme étant presque achevée, il serait temps d'examiner l'efficacité des produits relatifs à la sécurité de la navigation ainsi que de la prestation de services aux utilisateurs finaux. Les Etats-Unis d'Amérique sont donc favorables à l'évaluation de la mise en œuvre actuelle des principes WEND. Le résultat d'une telle évaluation pourrait conduire à l'amélioration de nos efforts. L'évaluation devra être indépendante, avec une date limite stricte de soumission du rapport final, et les préoccupations nationales des Etats membres devront être clairement reconnues. Elle devra inclure les utilisateurs finaux, les Etats membres, les RENC et les revendeurs de produits à valeur ajoutée, entre autres, et évaluer l'état de la mise en œuvre, du point de vue de chacune des composantes des systèmes de production et de diffusion, par rapport aux objectifs des principes. Son pays accueillera favorablement la possibilité de participer à cet effort.

Le capitaine de vaisseau OBINO (Brésil) exprime le soutien et l'engagement de son pays en faveur des principes WEND.

Le capitaine de vaisseau TRISMADI (Indonésie) dit que son pays soutient les principes WEND, mais qu'il est encore en attente d'une solution aux questions de chevauchement dans les zones de limites maritimes.

M. FLIER (Norvège) soutient la Proposition 7, et approuve les commentaires du représentant des Etats-Unis d'Amérique. Il est temps de clarifier la situation par le biais d'une recherche indépendante réalisée par des organes extérieurs à la communauté hydrographique.

Le capitaine de vaisseau KAMPFER (Afrique du Sud) dit que son pays soutient les principes WEND, mais les considère comme des recommandations, et qu'il n'approuve pas l'idée d'établir de nouveaux groupes de travail ou de faire appel à des consultants extérieurs. Les questions techniques doivent être examinées par les groupes existants, afin de déterminer les principes qui auront un impact sur les prestations de services et la sécurité des produits.

Le capitaine de vaisseau EVANGELIDIS (Grèce) indique que son pays reconnaît l'importance des principes et directives WEND et approuve les commentaires des représentants de l'Australie et de l'Espagne.

M. HARTMANN (Danemark) dit que bien que le Danemark soutienne entièrement les principes WEND, il ne peut, pour des raisons techniques et politiques, y adhérer dans leur intégralité. Le Danemark recommande l'adoption d'une approche pragmatique qui permette aux Etats membres de choisir des solutions pratiques pour assurer la sécurité en mer.

M. NG (Chine) décrit la mise en œuvre complète des principes WEND comme un idéal qui ne peut vraisemblablement pas être atteint, du fait, en partie, des questions de chevauchement. Tant que les données ne sont pas contradictoires, et que la sécurité de la navigation n'est pas menacée, de telles questions doivent être raisonnablement acceptées comme étant inévitables. Son pays convient qu'il est nécessaire de soutenir certains des principes mais considère que d'autres posent problème. En outre, tandis que les Etats membres dans la région de l'Asie du sud-est travaillent ensemble à créer un RENC et produisent et distribuent des ENC à petites échelles couvrant des zones sensibles, l'objectif principal de leurs efforts collectifs est de fournir des produits de la meilleure qualité aux utilisateurs finaux, et non pas de mettre en œuvre les principes WEND. Leur coopération résulte, en effet, d'un niveau d'insatisfaction vis-à-vis de ces principes. Il n'en arrive cependant pas à la conclusion que l'idéal d'atteindre une mise en œuvre complète doit être abandonné.

## Séances plénières

Le capitaine de vaisseau GEZGIN (Turquie) dit que son pays soutient les principes WEND, mais croit que les solutions techniques aux questions de chevauchement doivent être trouvées avant qu'ils ne soient entièrement mis en œuvre.

M. HARPER (Centre international pour les ENC), prenant la parole à l'invitation du PRESIDENT, dit que les Etats membres de son organisation soutiennent activement les principes WEND en faisant des efforts pour améliorer ses services, et il prie instamment les autres Etats de rejoindre ses rangs en augmentation constante. La mission d'un RENC constitue un noyau à l'intérieur du cadre du WEND pour tout Etat qui choisit de bénéficier de l'infrastructure et des services fournis. Son organisation respecte néanmoins le droit souverain de ceux qui optent pour d'autres solutions.

Le PRESIDENT résume ces propos, en notant que plusieurs intervenants se sont félicités des principes WEND et de leur rôle dans l'atteinte des niveaux actuels de couverture et de disponibilité de données, et que les principes ne semblent pas nécessiter plus d'élaboration. Toutefois, à la lumière des préoccupations soulevées sur les tendances en matière de cartographie, les questions de chevauchement et les reproductions illégales, ainsi que les suggestions relatives à un index ENC mondial, sa conclusion est que le groupe de travail WEND ne devrait pas être dissous, mais devrait poursuivre son programme de travail sous les auspices du comité de coordination inter-régional (IRCC). Les RENC, quant à eux, sont apparemment perçus de façon positive, mais non comme la solution la plus appropriée dans tous les cas. En outre, bien que les Etats membres puissent travailler ensemble à établir un RENC s'ils le souhaitent, le niveau d'expertise requis rend difficile, selon lui, d'établir autant de RENC qu'il existe de commissions hydrographiques régionales. D'un autre côté, la suggestion d'évaluer l'état d'avancement actuel de la mise en œuvre des principes WEND a recueilli assez de soutien pour justifier un examen plus poussé.

L'IGA FRACHON (France), réagissant aux interventions à l'invitation du PRESIDENT, explique que la Proposition 7 ne vise ni à développer de nouveaux principes ni à établir des règles aussi strictes que les résolutions de l'OHI. Deuxièmement, la France reconnaît les difficultés qu'implique la mise en œuvre des principes WEND, tels que reflétés dans la demande à l'IRCC d'« évaluer les conséquences concrètes de [leur] mise en œuvre incomplète ». Cela pourrait ne pas être considéré inacceptable tant que l'évaluation n'est pas achevée. En réponse au représentant de l'Australie, il dit que la nature inhérente de la base de données globale WEND proposée doit encore être déterminée et qu'une réflexion en profondeur est nécessaire afin d'évaluer attentivement les nombreuses possibilités.

M. MONCRIEFF (Royaume-Uni), reprenant le point soulevé par l'Australie notant que le catalogue des données relatives aux limites est fourni au BHI chaque mois, dit que son groupe continuera à faire en sorte que les informations qu'il contient soient complètes et exactes. Quant à la frontière entre les travaux relatifs aux normes et autres travaux techniques et ceux relatifs aux principes, une quantité d'informations, incluant celles provenant des navigateurs, est facilement disponible pour servir de guide. Un exemple est le récent rapport du Conseil international maritime et baltique (BIMCO) qui contient des renseignements sur les difficultés rencontrées par les différents utilisateurs et qui sont pertinents pour le travail technique de cette assemblée.

Le capitaine de vaisseau VAN DER DONCK (Pays-Bas) dit que la situation présente est acceptable bien qu'elle ne soit pas idéale, particulièrement compte tenu des efforts déployés pour atteindre la couverture ENC actuelle. La fourniture d'une base de données ENC mondiale et continue a pour objectif d'évaluer les progrès et, surtout, d'identifier les travaux qu'il reste à faire. Bien que certaines ENC soient distribuées en dehors des principes WEND pour de bonnes raisons, les progrès constants et encourageants en cours démontrent par eux-mêmes l'impact des principes.

Il met en garde contre le fait de s'engager dans la voie de la recherche indépendante, au vu des nombreuses questions qu'elle soulève. Il est favorable au contraire à une approche pragmatique, visant à résoudre les questions concrètes pour poursuivre les avancées positives. Dans ce contexte, la création d'autres groupes de travail ne lui paraît pas être la

## Séances plénières

bonne approche, dans la mesure où leurs tâches pourraient être rendues caduques par les événements.

M. JACKSON (Association professionnelle des cartes et instruments nautiques (CNITA)) reconnaît que les progrès sont encourageants, et cite, à titre d'exemple le fait que, dans le cas des cartes et produits papier, la CNITA a traité avec 17 fournisseurs nationaux ces 12 derniers mois et avec quatre dans le cas des ENC, ce qui est une évolution prometteuse. Il est encouragé par les renseignements fournis dans la présentation conjointe, et par les mesures constructives prises pour améliorer davantage le système.

Le PRESIDENT DE L'IRCC, en réponse au débat, dit qu'il faut du temps pour réfléchir à l'éventail de questions soulevées. Elles seront discutées à la prochaine réunion de l'IRCC avec les présidents des différentes commissions hydrographiques. Il souligne les principales conclusions qu'il a tirées des discussions : le soutien entier aux principes WEND et le fort appui aux activités des RENC en général ; la préférence pour la souplesse et le pragmatisme plutôt que pour l'imposition de règles; la question principale des chevauchements dans le contexte de solution des incohérences associées aux principes WEND ; et le besoin d'analyse qui doit être débattu à la prochaine réunion de l'IRCC.

Le fait que le groupe de travail WEND n'ait pas réussi à tirer des conclusions fermes ne reflète pas ses efforts considérables pendant de nombreuses années pour résoudre ces questions difficiles. L'IRCC est en position d'orienter les activités du groupe de travail et donc d'assurer la couverture des questions soulevées au cours des discussions, particulièrement celles relatives à la disponibilité, la cohérence, la couverture et la qualité. L'IRCC et le groupe de travail souhaitent vivement trouver une solution à ces questions, y compris à la question de l'assistance extérieure. Toutefois, la capacité du groupe de travail à entreprendre cette tâche devra être déterminée.

Il note que la volonté de réglementation ne semble généralement pas être dissuasive en matière d'adhésion aux RENC ; c'est plutôt le contraire qui se produit. En conclusion, il propose que les éléments clés exposés dans la proposition soient reconsidérés à la prochaine réunion de l'IRCC.

Le PRESIDENT, résumant les débats, suggère, à partir des discussions, que l'IRCC soit chargé d'entreprendre l'évaluation envisagée dans la proposition. Des détails plus fins tels que l'indépendance des personnes menant à bien l'évaluation devront être déterminés en temps voulu, en prenant en compte les points de vue exprimés sur ce sujet. L'IRCC rendra compte aux Etats membres du résultat de cette entreprise.

Il en est ainsi décidé.

**5<sup>ème</sup> CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE  
EXTRAORDINAIRE**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE  
DE LA SEPTIEME SEANCE PLENIERE**

10 Octobre 2014  
0900 – 1200

**Rapporteur : Esref GÜNSAY (Turquie)**

TABLE DES MATIERES

- Programme de travail et budget pour 2015 (CONF.EX5/REP.04) (Item 6 de l'ordre du jour)
  - Introduction par le Comité de direction
  - Examen et approbation du projet de rapport financier pour 2013
  - Examen du programme de travail et du budget pour 2015
- Résolution exprimant la reconnaissance de l'OHI envers le gouvernement de Monaco
- PRO 4 – Pour une politique de bathymétrie participative fiable et son mode d'emploi
- Examen des décisions prises par la Conférence
- Cérémonie de clôture (Item 7 de l'ordre du jour)
- Questions diverses
- Date de la prochaine Conférence
- Places attribuées aux délégués à la prochaine Conférence
- Allocution de clôture du président de la Conférence

---

**PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR 2015 (CONF.EX5/REP.04) (Item 6 de l'ordre du jour)**

**a. Introduction du Comité de direction**

Le **PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION** invite la Conférence à examiner et approuver le projet de rapport financier pour 2013 et les recommandations sur l'affectation du léger surplus budgétaire; ainsi que le programme de travail et le budget pour 2015. Il souligne les points principaux contenus dans le document CONF.EX5/REP.04. En ce qui concerne le projet de rapport financier pour 2013 et ses recommandations, il note que l'état des finances est présenté sous la forme comptable traditionnelle française et également sous la forme comptable internationale. Toutefois, l'intention à l'avenir est de présenter les comptes uniquement sous la forme comptable internationale, aux fins d'éviter des répétitions inutiles et du travail supplémentaire pour le Secrétariat. Les états financiers audités pour 2013 montrent un excédent budgétaire d'un peu plus de 91 000 € équivalent à 3% du revenu total annuel. Certains éléments significatifs contribuent à l'obtention de ce chiffre, en particulier : les dépenses de personnel inférieures à celles prévues; des dépenses de maintenance des locaux et des équipements inférieures à celles prévues ; un certain nombre de dispositions

## Séances plénières

relatives à des contrats de sous-traitance et d'assistance financées par le fonds pour les projets spéciaux plutôt que par le budget de fonctionnement ; et des revenus exceptionnels additionnels provenant des intérêts sur les contributions dues et les honoraires pour frais de gestion.

### **b. Examen et approbation du projet de rapport financier pour 2013**

Le Comité de direction, avec l'approbation des membres du comité restreint de la Commission des finances, propose que l'excédent budgétaire pour 2013 soit affecté comme suit : 50 000 € à transférer au fonds pour les projets spéciaux pour compenser les fonds qui ont été utilisés pour les contrats d'assistance ; et les 41 000 € restants à transférer au fonds de retraite interne, dans le but de maintenir la garantie au même niveau environ que les engagements prévus en matière de retraite.

La lettre circulaire 54/2014 invitait les Etats membres à émettre des commentaires sur le rapport annuel avant le 30 septembre 2014. Seules cinq réponses ont été reçues de la part des Etats membres, dont quatre indiquaient qu'ils n'avaient aucun commentaire spécifique sur les recommandations, et une demandait des informations générales sur les avantages du financement des développements relatifs à la S-100 à partir du fonds pour les projets spéciaux. Cette information a maintenant été fournie, à la fois lors des discussions sur la e-navigation au cours de la session d'information, et dans le point d'avancement du programme. De plus amples clarifications seront fournies si besoin est.

Le projet de rapport financier pour 2013 est adopté.

### **c. Examen et approbation du programme de travail et du budget pour 2015.**

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION présente conjointement le programme de travail et le budget pour 2015. Le programme de travail proposé pour 2015 est basé sur le programme de travail et le budget quinquennaux approuvés par la 18<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale. Le programme de travail a été compilé conformément aux orientations données dans la résolution 12/2002, telle qu'amendée. Le programme de travail proposé pour 2015 a été organisé selon les trois programmes de l'OHI. Lorsque cela est possible, il contient des remarques identifiant les principaux résultats attendus en 2015, ainsi que tout risque significatif quant à leur réalisation. Néanmoins, ces informations sont incomplètes parce qu'un nombre important d'organes de l'OHI n'ont pas fourni les données nécessaires sur différents items du programme du travail. En établissant le programme de travail, le Comité de direction a fait référence aux programmes de travail du HSSC et de l'IRCC, demandant des contributions supplémentaires auprès des présidents de ces comités et de toutes leurs entités subordonnées, ainsi qu'auprès des présidents des CHR et des organes inter-organisationnels. Des contributions ont également été recherchées auprès des différents organes de l'OHI, afin d'identifier toute contrainte de ressource, vulnérabilité ou menace susceptible d'affecter le bon aboutissement du programme de travail. Des réponses ont été reçues seulement de l'une des 15 CHR, de l'un des trois organes inter-organisationnels et de deux des 14 groupes de travail subordonnés. Très peu de commentaires utiles ont été fournis sur les ressources requises pour la réalisation des activités du programme proposé. Toutefois, le Comité de direction est parvenu à fournir au moins quelques informations dans le plan de travail identifiant les risques liés à l'achèvement de certaines des tâches les plus importantes. A partir du programme de travail proposé et des orientations données dans le budget, le Comité de direction a établi un budget équilibré pour 2015, qui a été transmis à la Commission des finances aux fins de recueillir ses commentaires et ses recommandations. Des réponses ont été reçues de seulement trois des 17 Etats membres à la Commission des finances. Ces réponses, ainsi que des explications complémentaires du Comité de direction, ont été incluses dans le document CONF.EX5/REP.04.

La valeur de la part des contributions des membres qui fixe la plus grande partie du revenu de l'Organisation, n'a pas changée depuis 2005. Le budget 2015 assume que la valeur

## Séances plénières

restera inchangée pour une autre année. Une augmentation de la valeur de la part de 1% du budget quinquennal approuvé doit entrer en vigueur en janvier 2016. Des changements mineurs ont été portés au budget proposé, à la suite d'un accroissement du tonnage d'un Etat membre et du règlement par un autre Etat membre de la contribution qu'il devait. Il en résulte une ressource supplémentaire de 32 000 € qui a été utilisée afin de diminuer l'importance et la sévérité des coupes initialement envisagées.

Les voyages à l'étranger ont été maintenus au même niveau qu'en 2014 malgré l'augmentation prévue des coûts de déplacement individuels, car le Secrétariat de l'OHI a prévu de ne pas participer à certaines réunions intergouvernementales et autres réunions internationales. Dans certains cas, les représentants des Etats membres voisins pourront être disponibles et disposés à représenter l'OHI.

Le budget de 2015 prévoit des créances douteuses permettant que jusqu'à quatre Etats membres ne puissent pas payer leurs contributions annuelles en 2015 et la suspension d'un autre Etat, avec une réduction conséquente dans le budget.

Quant aux fonds de l'OHI, il dit que, pour la première fois, la proposition budgétaire fournit une prévision consolidée des revenus et des dépenses pour les différents fonds gérés par l'Organisation conformément à la Résolution 1/2014. Afin que le fonds pour les projets spéciaux soit durable, un élément du budget de fonctionnement précédemment affecté au soutien contractuel est plutôt affecté au fonds pour la fourniture d'un soutien contractuel. Le soutien contractuel restant dans le budget opérationnel sera utilisé seulement pour soutenir les travaux du BHI. En ce qui concerne le fonds de retraite interne, du fait de taux d'intérêt stables bien que faibles et de taux d'inflation relativement bas, il n'y a aucune augmentation significative du passif prévisible du fonds et, en conséquence, il n'est pas proposé de dotation au FRI pour 2015.

Le Comité de direction convient il n'y a pas de raison d'affecter des crédits supplémentaires au fonds de rénovation et d'amélioration, au fonds pour les déménagements et au fonds pour les conférences en 2015. Aucune dotation du budget de l'OHI au fonds ABLOS n'est prévue dans le budget quinquennal et aucune n'est demandée en 2015. Les dépenses du fonds pour le renforcement des capacités seront conformes au programme de renforcement des capacités pour 2015. Aucune prévision de dépenses actualisée en 2015 n'est disponible pour le fonds pour la GEBCO.

En résumé, le budget proposé de 3 062 403 € représente un budget équilibré, les dépenses prévues pour 2015 n'étant inférieures que de 1 803 € aux recettes attendues.

A partir du diagramme qu'il a présenté à la seconde séance plénière, il apparaît qu'il y a peu de place pour des économies significatives qui n'auraient d'impact sur les fonctions et les activités de l'OHI et du BHI. Le Comité de direction continue d'améliorer le suivi et la répartition du budget de l'OHI, mais le volume des activités de l'Organisation continue d'augmenter tandis que ses recettes restent pratiquement stables.

En ce qui concerne le futur, plusieurs facteurs, particulièrement le non-paiement éventuel des contributions par certains Etats membres, l'augmentation progressive des coûts salariaux et des dépenses de personnel associées, des coûts de déplacement et un recours accru aux soutiens contractuels pour certains aspects du programme technique mettraient une pression accrue sur les revenus existants. Heureusement, pour 2015, la plupart des fonds de l'OHI se trouvent dans une position saine et ne requerront pas la dotation annuelle approuvée dans le budget quinquennal. Toutefois, dans les prochaines années, et malgré l'augmentation de 1% de la valeur de la part qui doit intervenir en 2016, des coupes plus sévères seront requises dans le cadre du programme de travail de l'OHI à moins que ses revenus n'augmentent ou au moins demeurent stables au lieu de diminuer. Dans un climat financier où les Etats ne souhaiteront probablement pas d'accroître de façon significative



## Séances plénières

leurs contributions, la priorité doit être de recruter des Etats membres supplémentaires et de réduire les retards ou le non-paiement des contributions annuelles, dans le but de renforcer les niveaux d'activité et l'impact qui ont déjà été atteints.

Le Programme de travail et le budget pour 2015 sont adoptés.

### **RESOLUTION EXPRIMANT LA RECONNAISSANCE DE L'OHI ENVERS LE GOUVERNEMENT DE MONACO**

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION donne lecture d'une proposition de résolution demandant à la délégation de Monaco de transmettre à SAS le Prince Albert II et au Gouvernement de la Principauté de Monaco la sincère reconnaissance de l'OHI pour le généreux soutien accordé à l'Organisation de multiples manières. La résolution se lit comme suit :

#### **“Résolution exprimant la reconnaissance de l'OHI envers le gouvernement de Monaco**

« La Conférence:

*Reconnaissant* la contribution étroite et permanente ainsi que le soutien considérable de Son Altesse Sérénissime le Prince ALBERT II et du Gouvernement de la Principauté de Monaco qui accueillent l'Organisation hydrographique internationale,

*Appréciant* la gracieuse générosité de Son Altesse Sérénissime et du Gouvernement de la Principauté de Monaco qui ont mis à disposition des locaux pour l'Organisation,

*Appréciant, en outre,* la mise à disposition de l'Auditorium RAINIER III à Monaco pour la 5<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale extraordinaire et ses expositions associées,

*Appréciant, en outre,* la mise à disposition des équipements du Port de Monaco pour le bâtiment y faisant escale à l'occasion de la 5<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale extraordinaire,

*Exprime sa profonde gratitude* à Son Altesse Sérénissime le Prince ALBERT II et au Gouvernement de la Principauté de Monaco pour leur bonté et leur aimable hospitalité envers l'Organisation, et

*Demande à la délégation* de la Principauté de Monaco de bien vouloir transmettre à Son Altesse Sérénissime et au Gouvernement de la Principauté de Monaco les sincères sentiments de gratitude de la Conférence exprimés ci-dessus ».

Le PRESIDENT croit comprendre que la Conférence souhaite adopter la résolution.

La résolution est adoptée par acclamation.

### **PROGRAMME DE TRAVAIL 2 : RAPPORTS ET PROPOSITIONS (CONF.EX5/G/03) (Item 4 de l'ordre du jour) (suite)**

#### **Propositions des Etats membres (Item 4 (b) de l'ordre du jour) (suite)**

#### **PRO 4 – Pour une politique de bathymétrie participative fiable et son mode d'emploi**

Le PRESIDENT présente une version révisée de la proposition 4, amendée à la lumière des commentaires émis au cours de la discussion initiale de la proposition. La proposition révisée, avec les amendements, se lit comme suit :

« Il est demandé à la Conférence d'examiner et d'approuver les dispositions suivantes :

- a. Que l'IRCC crée un groupe de travail (GT) chargé de préparer une nouvelle publication de l'OHI relative à une politique de bathymétrie participative fiable, qui prenne en compte les commentaires de la Conférence sur la PRO 4 ;

## Séances plénières

- b. Que le GT soit composé des représentants des Etats membres de l'OHI et d'intervenants à titre d'experts invités, incluant des membres du TSCOM OHI-COI ;
- c. Que le GT sollicite les conseils et les contributions des groupes de travail pertinents du HSSC, selon que de besoin ;
- d. Que l'IRCC et le HSSC examinent le projet de publication et sollicitent l'approbation des Etats membres de l'OHI par l'intermédiaire du Comité de direction du BHI ».

Le Dr. TANI (GEBCO) demande des clarifications sur la contribution que le groupe de travail proposé serait susceptible d'attendre du sous-comité technique sur la cartographie océanique (TSCOM OHI-COI), étant donné la suppression de la référence au comité directeur de la GEBCO dans la proposition. Ce comité a déjà établi un groupe de travail, 10 de ses 27 membres représentant des Etats membres de l'OHI, pour élaborer le mode d'emploi pour la bathymétrie.

Le PRESIDENT explique que le groupe de travail proposé comprendra des Etats membres de l'OHI et des intervenants à titre d'experts de divers organes concernés qui pourraient inclure à la fois des membres du comité directeur de la GEBCO et du TSCOM OHI-COI.

Le Dr. TANI (GEBCO) demande pour quelle raison, dans ce cas, une référence spécifique au TSCOM OHI-COI est nécessaire.

Le PRESIDENT explique qu'elle vise à exprimer tout particulièrement la reconnaissance de l'expérience des membres de ce comité dans ce domaine.

Le Dr. TANI (GEBCO) dit que le mode d'emploi existant a été développé par un groupe de travail plutôt que par le comité lui-même.

L'IGA FRACHON (France) souligne l'importance de ne pas dupliquer les travaux du groupe de travail existant. Il incomberait à l'IRCC de clarifier le rôle du comité directeur de la GEBCO, afin de faire le meilleur usage possible des compétences et des ressources.

Le PRESIDENT remarque qu'au cours des débats sur la proposition initiale, il a été fréquemment suggéré qu'il était impossible que le comité directeur de la GEBCO soit chargé du projet. Il est donc apparu que la création d'un nouveau groupe de travail serait l'étape la plus logique et permettrait au groupe de faire le meilleur usage des compétences externes.

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (Chili), exprime son soutien à la proposition, et propose que le texte définisse également un calendrier spécifique pour la production du premier projet du mode d'emploi. L'idéal serait d'avoir le premier projet disponible pour la dix-neuvième Conférence en 2017.

Le Dr. TANI (GEBCO) explique que le comité directeur de la GEBCO est prêt à entreprendre cette tâche. La difficulté réside dans le mandat et les règles de procédure actuelles, qui ne permettent pas au comité d'entreprendre une tâche nouvelle. Les deux documents, toutefois, sont en cours de révision, et cela permettra d'entreprendre la tâche. Le processus de révision prendra approximativement une année.

M. SHOFIELD (Professional Yachting Association) souligne le besoin urgent d'un projet de ce type et encourage la Conférence à adopter la proposition.

Le PRESIDENT accueille avec satisfaction la volonté du comité directeur de la GEBCO de participer à cette tâche. Toutefois, étant donné le besoin urgent en données de meilleure qualité, il est essentiel que l'OHI agisse le plus tôt possible.

## Séances plénières

M. PRINCE (Australie) demande si le mode d'emploi actuel développé par le groupe de travail pertinent du TSCOM OHI-COI pourrait être utilisé comme un moyen pour ce comité de fournir ses contributions.

Le Dr. TANI (GEBCO) dit que le mode d'emploi actuel concerne seulement la création de grilles bathymétriques à partir de données bathymétriques aléatoires. Le mode d'emploi a été créé par le groupe de travail du TSCOM, supervisé par le comité directeur et le TSCOM OHI-COI. ; en conséquence, ce groupe de travail possède la connaissance et l'expérience qui lui permettent de créer le mode d'emploi d'une bathymétrie participative.

M. DEHLING (Allemagne) dit que la proposition actuelle semble être le meilleur compromis, étant donné l'urgence de la question.

Le PRESIDENT dit que le mode d'emploi ne couvre qu'un élément de la question plus générale de la bathymétrie participative. Il propose que l'IRCC soit chargé de fixer le calendrier de production du mode d'emploi ; développer le premier projet avant la prochaine Conférence ordinaire de l'OHI ne devrait pas poser problème. Il croit comprendre que la Conférence souhaite adopter le projet de proposition, tel qu'amendé.

La PRO 4, telle qu'amendée, est adoptée.

## EXAMEN DES DECISIONS PRISES PAR LA CONFERENCE

Le PRESIDENT invite la Conférence à examiner le texte final des décisions prises, mais demande aux délégués d'éviter d'ouvrir à nouveau le débat sur les questions de fond. La Conférence n'a jamais auparavant mené ce type d'examen, mais cela reflète une bonne pratique dans de nombreuses autres organisations internationales.

### Règlement du personnel

En l'absence de commentaires, la décision sur le règlement du personnel est confirmée.

### Capacité technique du Bureau hydrographique international

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit que, comme la Conférence en a débattu, une contribution sera sollicitée de la part du Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) pour définir le rôle et la description d'un poste de responsable de la base de registres d'informations géospatiales de la S-100.

Cela étant entendu, la décision sur la capacité technique du Bureau hydrographique international est confirmée.

### PRO 5, PRO 1 et PRO 2

En l'absence de commentaires, les décisions relatives aux PRO 5, PRO 1 et PRO 2 sont confirmées respectivement.

### PRO 3

M. HOOTON (Royaume-Uni) signale un apparent décalage dans la longueur du programme de travail. D'après les dates données, il n'est pas clair s'il est établi pour trois ou cinq ans.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION explique que les décisions présentées à la Conférence ont été rédigées en supposant qu'il y aura suffisamment de ratifications du

## **Séances plénières**

Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI pour permettre que l'Assemblée se réunisse pour la première fois en 2017, date à laquelle le programme de travail passerait à un cycle triennal. Si ce n'était pas le cas, il serait facile d'ajuster le calendrier.

Le PRESIDENT dit que les dates seront modifiées pour clarifier la question.

M. HOOTON (Royaume-Uni) ajoute que le libellé des paragraphes 2 (a) et 2 (b) des directives pour l'attribution des sièges au Conseil doit être modifié pour éviter toute ambiguïté et assurer que l'intention originale est exprimée de façon exacte.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION suggère l'ajout des mots « any of » (dans la version anglaise) avant les listes des commissions hydrographiques régionales (CHR) contenues dans les paragraphes en question.

M. HOOTON (Royaume-Uni) approuve cette suggestion.

Cela étant entendu, la PRO 3, telle qu'amendée, est confirmée.

### **Rapport du HSSC**

En l'absence de commentaires, la décision relative au rapport du HSSC est confirmée.

### **PRO 4 et PRO 6**

En l'absence de commentaires, les PRO 4 et PRO 6 sont confirmées.

### **Rapport de l'IRRC**

En l'absence de commentaires, la décision sur le rapport de l'IRCC est confirmée.

### **Stratégie de renforcement des capacités de l'OHI**

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (Chili) souligne que le document auquel il est fait référence dans la décision doit être CONF.EX5/REP.03/Rev1.

Cela étant entendu, la décision sur la stratégie de renforcement des capacités de l'OHI, telle qu'amendée, est confirmée.

### **PRO 7**

En l'absence de commentaires, la PRO7 est confirmée.

### **Rapport financier pour 2013**

En l'absence de commentaires, la décision sur le rapport financier pour 2013 est confirmée.

### **Programme de travail et budget pour 2015**

Le PRESIDENT dit qu'une erreur typographique dans la date indiquée dans la décision sera corrigée.

Cela étant entendu, la décision sur le programme de travail et le budget pour 2015, telle qu'amendée, est confirmée.

Le PRESIDENT suggère que l'examen du texte final des décisions prises par la Conférence devienne un item ordinaire de l'ordre du jour de la Conférence.

## Séances plénières

### **CEREMONIE DE CLOTURE (Item 7 de l'ordre du jour)**

#### **DATE DE LA PROCHAINE CONFERENCE**

M. BESSERO (Directeur, BHI) dit que, sous réserve de la ratification en temps utile du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI, le Comité de direction propose que la 1<sup>ère</sup> Assemblée de l'OHI ait lieu à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril 2017. Les dates précises seront décidées entre le Comité de direction et le gouvernement de Monaco, et communiquées aux Etats membres.

Il en est ainsi décidé.

#### **PLACES ATTRIBUEES AUX DELEGUES A LA PROCHAINE CONFERENCE**

La lettre « Z » est tirée au sort, et le PRESIDENT note que, puisqu'il n'y a pas d'Etat membre qui commence par la lettre « Z », la République d'Afrique du Sud, premier pays, qui commence par la lettre « A » dans l'ordre alphabétique français de la liste des noms de pays, se verra attribuer la première place en 2017.

#### **CLOTURE DE LA CONFERENCE**

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION DU BHI annonce que, au cours de la Conférence, le Comité de direction a été informé que le Viet Nam avait reçu le nombre d'approbations requis pour lui permettre de devenir membre de l'OHI. Suite à la confirmation du gouvernement de Monaco et à la réception par ce même gouvernement d'un instrument d'adhésion, le Viet Nam deviendra membre à part entière, portant le nombre total d'Etat membres à 83. La Géorgie et le Brunéi Darussalam sont également près d'obtenir le nombre d'approbations requis, et il demande instamment aux représentants d'encourager leurs gouvernements, s'ils ne l'ont pas déjà fait, à examiner leur position en la matière.

Au nom de la Conférence, il exprime ses remerciements au Président pour la façon talentueuse dont il a mené les délibérations et lui remet un cadeau. Il remercie ensuite l'ensemble des Etats membres pour leur participation et leur coopération, qui a permis à la Conférence d'atteindre tous les objectifs qu'elle avait prévu d'atteindre.

A la suite du traditionnel échange de politesse, incluant un hommage à M. Juha KORHONEN (Finlande), qui part à la retraite, pour ses années de bons et loyaux services auprès de l'Organisation, le PRESIDENT, dans sa conclusion, déclare close la 5<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale extraordinaire.



# **ANNEXE AUX SEANCES PLENIERES**





5<sup>ème</sup> CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE EXTRAORDINAIRE

PRESENTATIONS ET DEBATS SUR DES THEMES D'ACTUALITE

**Thème 1 : La place des données hydrographiques dans un monde géospatial**

Discours liminaire Quelle est la signification des données géospatiales au 21<sup>ème</sup> siècle ?  
*Jan Pierce, directeur général adjoint de l'agence cartographique nationale de Nouvelle-Zélande (LINZ)*

Présentation Quelle place occupe l'infrastructure de données spatiales maritimes (MSDI) ?  
*John Pepper, secrétaire du GT sur les MSDI de l'OHI*

Présentation Exemples régionaux et nationaux de SDI  
*Jens Peter Hartmann, président du GT sur les MSDI de la CHMB*  
*Ralf Lindgren, commission hydrographique de la mer Baltique (CHMB)*

Présentation Technologies pertinentes  
*Rafael Ponce, directeur de « Global Maritime Business Development », ESRI*

Séance de questions et de réponses

**Thème 2 : La « e-navigation » - son impact sur l'OHI et sur les Etats membres**

Discours liminaire Qu'est-ce que la « e-navigation » ? Quelle signification aura-t-elle pour les navigateurs, les exploitants de navires et les administrations ?  
*John Erik Hagen, coordinateur du groupe de correspondance de l'OMI sur la « e-navigation »*

Présentation Points de vue des navires  
*John Murray, directeur maritime, Chambre internationale de la marine marchande*

Présentation Un point de vue de l'industrie  
*Michael Bergman, président du CIRM*

Présentation Expérience et exemples de banc d'essai  
*Gary Prosser, secrétaire général de l'AIMS*

Séance de questions et de réponses

**Thème 3 : Tour d'horizon des technologies**

Présentation ECDIS – Leçons apprises en mer  
*Mark Broster, directeur général, ECDIS Ltd*

Présentation Bathymétrie par satellite (SDB)  
*Dr. Thomas Heege, président-directeur général, EOMAP GmbH & Co.KG*

Présentation Bathymétrie participative (CSB)  
*Robert Ward, président du Comité de direction du BHI*

Séance de questions et de réponses

## Annexe aux séances plénières

### Thème 4 : Renforcement des capacités

Discours liminaire	Quelle place occupe le programme de renforcement des capacités de l'OHI ? <i>Thomas Dehling, président du CBSC</i>
Présentation	Participation de l'industrie au renforcement des capacités <i>Paul Cooper, vice-président de CARIS USA</i>
Présentation	<i>Don Ventura, responsable des levés hydrographiques de Fugro Pelagos</i> Evaluation des capacités hydrographiques – méthodologie d'évaluation des risques de la Nouvelle-Zélande appliquée au Pacifique sud-ouest <i>Adam Greenland, directeur du service hydrographique national de l'agence cartographique nationale néo-zélandaise, LINZ</i>
Présentation	Un point de vue des bénéficiaires du renforcement des capacités <i>Capitaine de vaisseau Nayeem Golam Muktadir, directeur de l'hydrographie, état-major de la marine bangladaise</i>

Séance de questions et de réponses

*NB : Tous les supports de présentations sont disponibles sur le site internet de l'OHI à [www.iho.int](http://www.iho.int) > Accueil > Conférence hydrographique internationale > DOCUMENTS DE LA CONFERENCE > Liste des documents de la Conférence > Documents fournis pendant la Conférence > Présentations powerpoint*

**PRESENTATIONS ET DEBATS SUR DES THEMES D'ACTUALITE**

**7 octobre 2014**

**Rapporteur : Eric Langlois (France)**

TABLE DES MATIERES – PARTIE 1

*Thème 1 : La place des données hydrographiques dans un monde géospatial  
Cérémonie marquant la candidature imminente de la République du Congo à l'OHI  
Thème 2 : La « e-navigation » - son impact sur l'OHI et sur les Etats membres*

**Thème 1 : La place des données hydrographiques dans un monde géospatial**

M. Yves GUILLAM (adjoint aux directeurs) présente les cinq intervenants invités à faire des exposés sur le premier des thèmes d'actualité choisis comme sujets de discussion, à savoir la place des données hydrographiques dans un monde géospatial :

- Mme Jan Pierce, directeur général adjoint de l'agence cartographique nationale de Nouvelle-Zélande (LINZ) ;
- M. John Pepper, Ocean Wise Ltd, secrétaire du groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes (GT sur les MSDI) ;
- M. Jens Peter Hartmann, agence de géodonnées danoise (GST), président du groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes de la mer Baltique (BSMSDIWG), et M. Ralf Lindgren, service hydrographique de Suède, qui feront une présentation conjointe au nom de la Commission hydrographique de la mer Baltique (CHMB) ;
- M. Rafael Ponce, directeur de « Global Maritime Business Development », Esri.

Discours liminaire : Quelle est la signification des données géospatiales au 21<sup>ème</sup> siècle

Mme Jan PIERCE (LINZ) note le rapide accroissement de l'importance des informations de localisation ou géospatiales, y compris des données hydrographiques et bathymétriques, en tant que ressources précieuses susceptibles de contribuer à la croissance économique. Dans ce contexte en pleine évolution, une agence multifonctionnelle traitant des informations géographiques telle que LINZ occupe une place idéale pour relever les défis inhérents à la gestion des informations géographiques de Nouvelle-Zélande.

Dans ce contexte, elle présente le détail des orientations stratégiques à long terme de l'agence ; son approche centrée sur les données ; son service en ligne primé de fourniture de données terrestres et des fonds marins officielles et accessibles publiquement et gratuitement ; et ses travaux en tant que responsable et dépositaire des données, avec une référence particulière à la photographie aérienne et à la recherche bathymétrique, tous axés sur le client avec pour objectif de contribuer à la croissance mondiale d'informations géographiques libres et réutilisables et à leur capacité d'être un moteur de croissance et d'innovation.

Présentation : Quelle place occupe l'infrastructure de données spatiales maritimes (MSDI) ?

M. John PEPPER (Ocean Wise Ltd et secrétaire du MSDIWG) évoque l'infrastructure de données spatiales maritimes (MSDI) dans le contexte de l'économie mondiale du savoir où les informations géospatiales sont à présent omniprésentes, et où l'accès aux données financées par des fonds publics est universellement attendu avec l'interopérabilité des données comme norme. Il énumère différents lots de données géospatiales fondamentales qui sont généralement disponibles largement ; les bénéfices socio-économiques et autres des MSDI ; et les questions et défis relatifs aux principales composantes de politique et de

## **Annexe aux séances plénières**

gouvernance des MSDI, aux normes techniques, aux systèmes d'informations et au contenu géographique.

En énumérant les raisons du changement, il précise que l'inertie culturelle et organisationnelle n'est pas viable dans un monde moderne ; l'hydrographie va bien au-delà de la cartographie marine, et d'autres organisations prendraient certainement l'initiative en matière de MSDI si l'OHI manquait de le faire. Après avoir souligné le fait que 95% des données acquises restent inaccessibles aux des utilisateurs faute d'être utilisées dans la production cartographique, il cite les utilisations potentielles des données MSDI dans le domaine de la gestion des ressources et de l'aide à la prise de décision, il détaille ses conclusions concernant les besoins et difficultés en matière de données, ainsi que les avancées essentielles en matière de gestion des données, de mécanismes de distribution, de conditions de délivrance des licences, de formation et de séances de sensibilisation sur les MSDI, et d'initiatives MSDI régionales. En conclusion, il incite les participants à devenir membres du GT sur les MSDI.

### Présentation : Exemples régionaux et nationaux de SDI

M. Jens Peter HARTMAN (GST et président du GT sur les MSDI), présentant l'approche régionale en matière de MSDI, décrit brièvement les responsabilités de GST, agence rattachée au ministère de l'environnement danois, et rappelle le rôle de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et de l'OHI dans l'approche traditionnelle des données hydrographiques. En tenant compte des trois composantes des MSDI que sont les données, les fonctionnalités et la gouvernance, la MSDI est à présent un outil clé pour répondre aux demandes croissantes des multiples activités coordonnées produites et aux attentes actuelles en matière de développement marin et maritime. Dans ce contexte, il donne un aperçu des multiples lots de données associés aux MSDI et à la planification spatiale maritime au Danemark, pour lesquels le stockage, la qualité et l'harmonisation de ces volumes de données considérables constituent des défis majeurs.

M. Ralf LINDGREN (CHMB), poursuivant la présentation du point de vue de la Baltique, souligne les activités MSDI du groupe de travail Helcom chargé de la supervision des nouveaux levés dans la mer Baltique, présidé par la Finlande, dont le détail complet se trouve sur son site web (que l'on trouve en effectuant la recherche de l'expression « Helcom resurvey site »). Il expose ensuite le plan de travail MSDI de la mer Baltique produit par le groupe de travail chargé de la base de données bathymétriques de la mer Baltique qui a également développé un site web dynamique et très utilisé ([data.bshc.pro](http://data.bshc.pro)), offrant des données en téléchargement et fournissant des services de données géospatiaux normalisés, y compris la cartographie web. Enfin, il appelle l'attention sur certains éléments du paysage et autres des entrées de la mer Baltique, de la partie centre-ouest de la mer Baltique ainsi que du nord et de l'ouest de l'Estonie.

### Présentation : Technologies pertinentes

M. Rafael PONCE (Esri), parlant de la place des systèmes d'information géographique (SIG) en hydrographie, dit que les SIG pourraient effectivement être exploités par les services hydrographiques pour évoluer de leur traditionnel rôle géospatial vers un rôle « hydrosatial » centré sur les données fournissant de nouveaux services et produits et pas seulement des cartes. Les SIG sont en cours de transformation avec des applications basées sur le web offrant des portails de cartographie en ligne comme ArcGis ([www.arcgis.com](http://www.arcgis.com)), permettant de montrer les bénéfices des SIG en visualisation et analyse d'informations aux fins de prise de décision en vue d'éventuellement améliorer la sécurité de la navigation, atténuer les effets du changement climatique ou traiter les catastrophes environnementales et autres. En résumé, le SIG sur la toile est un outil technologique de plus en plus important pour intégrer, organiser et partager les données « hydrospatiales » en tant qu'aide pour relever les défis du monde moderne.

## **Annexe aux séances plénières**

### Questions et réponses

En réponse aux questions de l'assemblée, il est suggéré que les services hydrographiques, afin d'aller au-delà de leur rôle traditionnel de producteurs de cartes marines dans le cadre de la Convention SOLAS, s'efforcent de tirer profit des opportunités qui se présentent en matière de planification prévisionnelle gouvernementale et promeuvent l'interopérabilité au sein du cadre actuel. L'accent est mis en particulier sur la nécessité de réévaluer l'utilisation des ressources et des moyens disponibles, de s'assurer que l'infrastructure nécessaire est en place pour satisfaire aux besoins en matière de données, d'avoir un cadre réglementaire capable d'élaborer des normes et d'harmoniser l'échange de données entre les pays au niveau européen et au-delà. Les services hydrographiques sont chargés de fournir les données les meilleures, les plus fiables et les plus à jour, et il existe des applications qui permettent aux navigateurs, aux preneurs de décision et autres, de faire bon usage des volumes croissants de données géospatiales complexes qui sont en circulation. En vue d'encourager plus d'Etats membres à rejoindre le GT sur les MSDI, il est souligné qu'un plus grand nombre de membres au sein du groupe de travail serait bénéfique pour les Etats membres et permettrait d'accroître le potentiel de partage des connaissances et d'amélioration de la disponibilité, de la visibilité et de l'utilisation des données et contribuerait certainement à maintenir la pertinence de l'OHI.

### **Cérémonie marquant la candidature imminente de la République du Congo à l'OHI**

M. Gilles BESSERO (directeur du BHI) annonce que la République du Congo a l'intention d'entreprendre les démarches d'adhésion à l'OHI. Une déclaration officielle sera effectivement envoyée en ce sens au Gouvernement de Monaco. Il espère que cela encouragera d'autres Etats non membres qui font partie de l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC) à suivre la même voie. M. Martin Parfait Aimé COUSSOUD-MAVOUNGOU, ministre de la marine marchande de la République du Congo, remercie le BHI qui a accueilli la délégation de la République du Congo à cette 5<sup>ème</sup> Conférence HI extraordinaire et encourage les Etats membres à appuyer la candidature de son pays.

Cette annonce est suivie d'un échange de politesses et de cadeaux symboliques entre M. Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, ministre de la marine marchande de la République du Congo, et le Président du Comité de direction, M. Robert Ward.

### **Thème 2 : La « e-navigation » – son impact sur l'OHI et sur les Etats membres**

M. Yves GUILLAM présente les intervenants invités pour la seconde partie de la session sur le thème « La 'e-navigation – son impact sur l'OHI et sur les Etats membres », à savoir:

- M. John Erik Hagen, président, groupe de correspondance de l'OMI sur la « e-navigation » ;
- M. John Murray, directeur maritime, chambre internationale de la marine marchande (ICS) ;
- M. Michael Bergmann, Jeppesen, président du comité international radio-maritime (CIRM) ; et
- M. Gary Prosser, secrétaire-général, association internationale de signalisation maritime (AISM).

### Discours liminaire : Qu'est-ce que la « e-navigation » ? Quelle signification aura-t-elle pour les navigateurs, les exploitants de navires et les administrations ?

M. John Erik HAGEN (Administration côtière norvégienne) fournit une vue d'ensemble du développement et des buts des systèmes de « e-navigation » qui, en réduisant les erreurs et les accidents, devraient améliorer l'efficacité, la sûreté et la sécurité du transport maritime et

## **Annexe aux séances plénières**

aider à protéger l'environnement. Bien que la plupart des navires soient actuellement équipés de systèmes mondiaux de navigation par satellites (GNSS), ces systèmes doivent encore être complètement intégrés et harmonisés aux systèmes existants sur les autres navires et à terre. Un objectif essentiel est donc de développer des structures communes de données maritimes pour l'accès aux données et aux services d'information dans le cadre de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS), pour lesquelles la S-100 de l'OHI a été approuvée en tant que norme de base par le MSC 90 de l'OMI. Avec l'Organisation maritime internationale (OMI) agissant en qualité de chef de file, la participation de l'industrie ainsi que la coopération et la coordination de l'OHI seront cruciales. L'Organisation doit jouer un rôle, entre autres, en fournissant des informations cartographiques à jour au format de la S-100, en aidant l'industrie à adopter les équipements appropriés, en coordonnant les activités d'autres organisations et en encourageant les Etats membres à identifier les services basés à terre en tant que portefeuilles de services maritimes (MSP), couvrant des domaines tels que les renseignements sur la sécurité maritime, la cartographie marine et les publications nautiques, la navigation dans les glaces, l'information hydrographique et environnementale en temps réel.

### Présentation : La e-navigation : Points de vue des navires

M. John MURRAY (Chambre internationale de la marine marchande) dit que son organisation est consciente de l'importance des lots de données des levés hydrographiques pour la bonne marche des systèmes de « e-navigation ». La chambre internationale de la marine marchande accueillera favorablement une occasion d'établir le dialogue avec des experts de l'OHI sur les questions clés telles que les mesures prises par les Etats membres ayant autorité sur les eaux polaires et autres zones reculées et d'aborder le problème des renseignements cartographiques non fiables. D'importantes préoccupations à cet égard portent sur l'absence de mécanismes conviviaux pour fournir à l'OHI des commentaires en retour pour identifier et combler les manques. Une autre question clé à aborder est la prescription pour la navigation maritime d'utiliser seulement des cartes et des publications officielles, qui est sapée par la complexité des systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (ECDIS), ainsi que le fait que les informations publiées doivent acquérir un statut officiel, ce qui en retour demande que les Etats côtiers répondent à leurs obligations dans le cadre de SOLAS via des accords et des contrats pour mener à bien les levés hydrographiques appropriés. Finalement, il est important d'améliorer la communication entre les parties prenantes concernées, y compris l'industrie maritime, grâce à un engagement au plus tôt, une perception partagée des problèmes et l'accent mis sur le besoin de simplicité et de clarté.

### Présentation : Un point de vue de l'industrie

M. Michael BERGMANN (Jeppesen, Comité international radio-maritime) dit que l'innovation électronique se développe de façon exponentielle, et qu'il est vital de faire en sorte que les nouveaux outils qui émergent actuellement soient utilisés à bon escient, aux fins d'en optimiser les avantages. L'industrie maritime doit donc préparer l'avenir plutôt que s'attarder sur les accomplissements passés.

Il résume les développements relatifs à la transition en cours pour passer des cartes papier combinant information et données, via la technologie intermédiaire des cartes électroniques de navigation pré-digérées jusqu'aux systèmes complets de visualisation des cartes électroniques et d'information (ECDIS), et l'usage des couches de navigation. Les systèmes de « e-navigation » commencent à intégrer des flux de données pour fournir une connaissance de la situation en temps réel, par exemple en permettant l'ajout des données de marées aux cartes à des intervalles de 15 minutes pour utilisation par les services d'appui à bord et à terre, selon leurs différents besoins. Des groupes régionaux de pays collaborent déjà à la mise en oeuvre de bancs d'essais concernant de tels développements et en temps voulu il sera nécessaire de regrouper ces activités à l'appui d'un système mondial complet de « e-navigation ».

## Annexe aux séances plénières

Tandis que la cible principale des produits électroniques des services hydrographiques (SH) porte sur le transport maritime relevant de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS), des marchés additionnels s'ouvrent également, par exemple avec des produits destinés aux flottes commerciales non soumises à la Convention SOLAS, aux navires de pêches et aux plaisanciers. Toutefois, l'industrie ne peut trouver de solutions que si les données sont accessibles. Les conditions d'accès doivent donc être harmonisées dans le monde entier, et les restrictions d'usage de données non protégées doivent être éliminées. Il existe encore, par exemple, des cellules ENC qui ne sont pas actuellement disponibles via la diffusion par les RENC. Les ENC et d'autres données des SH doivent être entièrement conformes aux normes des données. L'industrie maritime doit rechercher un accord sur les accès aux données, semblable à ceux obtenus par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour l'industrie aéronautique. Les politiques sur l'accès libre aux renseignements sur la sécurité maritime (RSM), telles qu'INSPIRE, impliquent l'accès aux couches de données de RSM, et la mise en œuvre des principes de la base de données mondiale pour les cartes électroniques de navigation (WEND), qui doivent être ultérieurement discutées au cours de la Conférence avec la proposition 7, devraient certainement améliorer la situation.

Outre un accès amélioré aux données non protégées, les activités futures devront inclure la définition des flux normalisés de données de l'OHI, l'intégration de données de sources différentes (par exemple sous le contrôle des SH via le groupe d'harmonisation OMI/OHI sur la modélisation des données) et le développement et le soutien de cadres pour partager les flux de données des SH.

### Présentation : Expérience et exemples de banc d'essai

M. Gary PROSSER (Association internationale de signalisation maritime) rappelle que, depuis sa création, l'AIMS a réussi à remplir sa mission principale de créer un système unique de signalisation maritime, qu'elle collabore avec l'OHI, l'OMI et d'autres organisations pertinentes dans de nombreux domaines concernant la sécurité de la navigation maritime, y compris un programme intensif de renforcement des capacités. Les adhésions à l'AIMS ont augmenté, ses activités se sont accrues, et l'organisation est actuellement en discussion aux fins de passer du statut d'organisation non-gouvernementale à celui d'organisation intergouvernementale.

Au travers de sa vision stratégique 2014–2016, et en collaboration avec l'OHI et l'OMI, l'AIMS poursuit ses travaux d'harmonisation des systèmes d'aides à la navigation, et des services connexes, y compris les services de « e-navigation » et de trafic maritime. La « e-navigation » sera clairement un contributeur majeur aux systèmes de transport maritime durables, en améliorant à la fois leur sécurité et leur efficacité. L'AIMS s'est engagée à améliorer les normes et les directives en matière de « e-navigation ». Dans ce cadre, un comité de l'AIMS dédié à la « e-navigation » a été créé en 2006, qui collabore avec les comités concernés de l'OMI et organise de nombreux ateliers et séminaires sur le sujet. Elle a adopté la S-100 de l'OHI et est engagée dans la gestion de domaine de la S-100. L'AIMS participe également à des projets internationaux de « e-navigation », y compris la coordination des bancs d'essai de « e-navigation », qui sont maintenant opérationnels dans le monde entier et produisent de nombreuses recommandations et publications pertinentes.

Les SH jouent un rôle clé dans les développements de la « e-navigation », par la fourniture d'éléments constitutifs principaux de la « e-navigation » tels que les ECDIS et les données bathymétriques. Les services de renseignements sur la sécurité maritime devraient croître parallèlement aux avancées de la « e-navigation », bien qu'il soit difficile de prédire les couches d'information qui seront demandées par les différents utilisateurs finaux.

## Annexe aux séances plénières

En conclusion, il attire l'attention sur le portail de « e-navigation » de l'AIMS ([www.e-navigation.net](http://www.e-navigation.net)), qui fournit une masse d'informations et d'exemples liés aux activités de l'AIMS, aux mises en œuvre de bancs d'essai et aux autres développements sur la « e-navigation » dans le monde. A cet égard, les contributions au portail sont plus que bienvenues.

### Questions et réponses

Au cours des discussions sur le thème 2, il est noté que l'accès aux éléments nécessaires à la « e-navigation » est actuellement fragmenté, ce qui est source de confusion et d'obstacles à l'échange d'informations. L'objectif devrait être de sécuriser des systèmes qui permettent l'accès illimité, de façon à ce que les distributeurs et les utilisateurs finaux aient le choix parmi tous les éléments de « e-navigation » non protégés disponibles comme c'est le cas avec les cartes papier. Des préoccupations ont été exprimées sur le manque de clarté des prescriptions relatives aux cartes papier, aux ENC et aux ECDIS dans le cadre des inspections de contrôle de l'Etat du port. Toutefois, des efforts sont entrepris pour établir des directives d'interprétation des règles et des règlements, et la situation devrait s'améliorer. Bien que les progrès en matière de « e-navigation » aient connu des débuts lents, les développements sont maintenant rapides, et une fois qu'une décision sur le plan de mise en œuvre de la stratégie de « e-navigation » aura été prise par l'OMI après la réunion MSC 94, son utilisation devrait se généraliser. Il faut à l'évidence développer un plan de sensibilisation et accroître la formation à l'échelle mondiale, afin de garantir une bonne connaissance de ces développements et la capacité de les gérer.

---



PRESENTATIONS ET DEBATS SUR DES THEMES D'ACTUALITE

8 octobre 2014

Rapporteur : M. Jamie CHEN (Singapour)

TABLE DES MATIERES – PARTIE 2

*Thème 3 : Tour d'horizon des technologies*

*Thème 4 : Renforcement des capacités*

**Thème 3 : Tour d'horizon des technologies**

M. Yves GUILLAM présente les intervenants invités pour la troisième partie de la session sur le thème « Tour d'horizon des technologies », à savoir:

- M. Mark Broster, directeur général, ECDIS Ltd ;
- Dr. Thomas Heege, président-directeur général, EOMAP GmbH & Co.KG ; et
- M. Robert Ward, président du Comité de direction du BHI.

Présentation : ECDIS - Leçons apprises en mer

M. Mark BROSTER (ECDIS Ltd) dit que son but est de décrire comment les clients utilisent les cartes de l'OHI, la complexité croissante des systèmes de navigation électroniques et l'orientation future que pourrait prendre la technologie. De nos jours, les clients-types d'ECDIS sont des officiers en second ou en troisième de 23 ans en moyenne et des commandants de 38 à 40 ans. Les systèmes électroniques de visualisation des cartes marines et d'information (ECDIS) et les ENC sont utilisés par différents types de compagnies et des statistiques récentes montrent qu'il y a une augmentation spectaculaire de leur utilisation par l'industrie du pétrole et du gaz. Il y a également un basculement des utilisateurs plus âgés vers les plus jeunes. En réalité, les avantages théoriques de tels systèmes électroniques incluent une connaissance de la situation et une efficacité accrues, une planification rapide et précise, une sécurité améliorée dans des conditions dangereuses et des mises à jour des cartes automatisées, précises et en temps voulu. Toutefois, ces avantages sont moins évidents en pratique et sont en cours d'évaluation rigoureuse. Il questionne également la pertinence d'accorder une totale confiance aux cartes électroniques transmises par le siège et d'abandonner l'utilisation des cartes papiers. Il est certainement vrai, toutefois, que les compagnies de navigation voient l'utilisation des dernières technologies comme un outil rentable.

Au même moment, la technologie change et devient plus complexe du fait de l'accroissement du contenu des ENC, de l'intégration plus importante des capteurs aux ECDIS, du besoin de nouvelles symbologies et d'une interface conviviale pour l'ECDIS. Par conséquent, un large échantillon de cours de formation est nécessaire pour former et préparer les utilisateurs à cette technologie. Dans le futur, le facteur clé de l'exploitation des navires sera le « zéro panne », lorsque les navigateurs ne resteront plus sur un seul navire, mais seront transférés là où ils seront utiles et où ils devront être compétents pour différents systèmes de navigation électroniques.

En conclusion, l'utilisation de la technologie à la mer se développera de façon exponentielle y compris les opérations à distance de bâtiments sans équipage. Il y a donc un besoin d'enseignement et de formation solides ainsi que d'une bonne gouvernance.

## Annexe aux séances plénières

### Présentation : Bathymétrie par satellite

Le Dr. Thomas HEEGE (EOMAP) présente la couverture spatiale et temporelle de la technologie actuelle de bathymétrie par satellite (SDB) basée sur l'imagerie satellite optique et multi-spectrale, appliquée en particulier à la bathymétrie en eaux peu profondes. Bien que la couverture par imagerie satellite globale ne soit pas complète, la méthode de bathymétrie par satellite est une méthode reconnue. Toutefois, elle a ses limites, puisque des erreurs et des incertitudes peuvent affecter l'estimation de la profondeur du fond marin dans différentes conditions. A cet égard, des recherches considérables ont été entreprises dans de nombreux endroits pour évaluer les niveaux d'incertitude associés à l'utilisation de la SDB. Par conséquent, il est maintenant possible de quantifier ces erreurs, augmentant ainsi la possibilité d'utiliser ces informations pour générer des cartes marines établies à partir de la SDB. Les avantages de la SDB incluent son utilisation dans la cartographie de base pour les levés sismiques et la reconnaissance de vastes zones marines, y compris la cartographie transnationale à des fins de planification. La méthode est particulièrement utile pour la cartographie des zones reculées, pour lesquelles la SDB offre une solution indépendante et économique.

En conclusion, il est nécessaire d'accroître la sensibilisation à la bathymétrie par satellite et son acceptation et de développer des normes et une symbologie pour les produits dérivés de la SDB.

### Présentation : Bathymétrie participative

M. Robert WARD (BHI) indique que le Comité de direction a été invité à identifier les voies et moyens de répondre au manque d'informations hydrographiques dans certaines zones maritimes, par exemple, la région arctique. Il dit qu'il y a eu un changement de paradigme avec le passage des cartes marines et terrestres à l'information et aux infrastructures géospatiales, et que la question est de savoir si l'OHI doit pousser dans cette direction. L'objectif principal de la bathymétrie participative est de glaner des informations de sources hydrographiques non-traditionnelles couvrant des zones où le fond marin n'est pas suffisamment hydrographié. Le but ultime est de compiler un ensemble de données bathymétriques de référence mondial. Les données toutefois doivent être crédibles, bien qu'elles puissent ne pas être toujours totalement précises, comme c'est en effet le cas avec la bathymétrie par satellite. Un programme OHI doit être initié afin d'encourager la bathymétrie participative là où elle sera une activité économique et à fort impact à la portée d'une large communauté des utilisateurs. Le rôle de l'OHI serait d'amener le mécanisme participatif dans son orbite. En fait, un programme de bathymétrie participative de l'OHI existe déjà sous la forme du programme GEBCO, qui fournit une documentation en accès libre, en tant que bien public. En outre, le centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB) serait le site idéal pour la bathymétrie participative. Dans le futur, au lieu de se limiter aux données issues des croisières scientifiques, qui ont été jusqu'à ce jour la source de données traditionnelle du programme GEBCO, il sera possible d'exploiter les données de tout bâtiment, à la condition qu'elles puissent être ajoutées à la collection du DCDB. La bathymétrie participative n'est pas destinée à remplacer les levés et la cartographie marine, mais à remplir les trous dans les données existantes. Le portail du DCDB est actuellement en cours d'amélioration pour y loger un portail de téléchargement participatif, avec un visualisateur de données amélioré et une capacité de téléchargement. Tout comme la base de données existante de la GEBCO, ce sera une base de données bathymétriques de référence ouverte. Les données qui seront téléchargées sur le DCDB ne seront pas filtrées et les utilisateurs devront les évaluer et décider si elles sont adaptées à l'usage prévu.

Des essais de validation du concept ont commencé à l'été 2014, en coopération avec la « *Professional Yachting Association (PYA)* ». L'exercice en coopération a réuni 24 000 milles de données hydrographiques recueillies en route (produisant environ 20 millions de sondes), à l'aide des échosondeurs et des GPS des navires. L'objectif final est de disposer d'un

## Annexe aux séances plénières

simple enregistreur qui recueille les données de l'échosondeur et du récepteur GPS sur tous les bâtiments dotés d'un équipage professionnel dans le monde. En fait, l'équipement qui était fourni à chacun des cinq yachts était alimenté parallèlement par l'échosondeur et le récepteur GPS. Les bâtiments dotés d'un équipage professionnel devront se conformer à certaines normes de qualité, garantissant ainsi la fiabilité des données. Il précise la façon dont selon lui le programme devrait aider à alléger la charge des services hydrographiques. Il dit que les données téléchargées seront à terme mises à disposition pour consultation via un visualisateur de données et les utilisateurs pourront télécharger les données pour leur usage.

Le DCDB enrichi devrait fournir également d'autres données source pour les services hydrographiques ainsi que pour les autres utilisateurs, par exemple en matière de modélisation des inondations dues aux tsunamis. Le rôle de l'OHI consistera à fournir des directives pour l'évaluation de la qualité des données de bathymétrie participative, à examiner les moyens de financer le développement et l'entretien du programme. Il ajoute que la réaction des parties prenantes est universellement positive.

### Questions et réponses

Les participants d'Indonésie, d'Iran, du Royaume-Uni et de l'IAATO expriment leur soutien des débats sur les méthodes de recueil des données bathymétriques via la bathymétrie par satellite et la bathymétrie participative, en particulier le développement d'une base de données de bathymétrie participative et le rôle de l'OHI dans son élaboration. Une base de données de ce type est particulièrement utile pour les zones où les données bathymétriques sont limitées. Il est noté que d'autres organes et organisations entreprennent des projets similaires avec de bons résultats. Toutefois, les participants sont d'avis qu'il est important d'étudier comment la qualité des données peut être évaluée et présentée, particulièrement pour les projets participatifs.

M. WARD (BHI), répondant aux questions de la salle, reconnaît que les données participatives seront moins précises que celles recueillies par les enregistreurs et les systèmes dédiés. Toutefois, l'approche participative proposée ne doit pas empêcher les parties intéressées de recueillir des données de meilleure qualité. En outre, cela permettra aux navigateurs de recueillir les données eux-mêmes sans avoir besoin d'un équipement cher et sophistiqué. Le coût plus élevé de dispositifs plus précis serait un obstacle à une large utilisation, particulièrement dans les programmes financés par l'OHI. Commencer par une approche simple permettra de plus amples développements dans le futur. Il est reconnu qu'il est important d'établir un minimum de prescriptions et de directives pour l'acquisition de telles données. Ceci sera discuté lors des sessions ultérieures de la Conférence. Certains participants font part de leurs préoccupations sur les implications juridiques du recueil de données dans des eaux territoriales. M. WARD a reconnu que la responsabilité de l'OHI serait limitée du fait qu'elle ne fournirait qu'un dispositif pour télécharger les informations. Si des Etats souhaitent mettre en place des mécanismes pour restreindre le recueil de telles données, c'est alors une question de politique nationale.

Le Dr. HEEGE, en réponse à une interrogation de la Russie, est d'avis que la bathymétrie par satellite et le système d'évaluation bathymétrique développé par les Pays-Bas sont des approches complémentaires utilisées pour différentes gammes de profondeur d'eau. Il attire l'attention sur les différents types de satellites et les différents moyens utilisés pour recueillir ce type de données en notant que chaque type de satellite génère des données ayant différents niveaux de précision.

## Annexe aux séances plénières

### Thème 4 : Renforcement des capacités

M. Yves GUILLAM présente les intervenants invités pour la dernière partie de la session sur le thème « Renforcement des capacités », à savoir :

- M. Thomas Dehling, président du sous-comité du renforcement des capacités (CBSC) ;
- M. Paul Cooper, vice-président de CARIS USA ;
- M. Don Ventura, responsable des levés hydrographiques de Fugro Pelagos ;
- M. Adam Greenland, directeur du service hydrographique national de l'agence cartographique nationale néo-zélandaise (LINZ) ;
- Capitaine de vaisseau Nayeem Golam Muktadir, directeur de l'hydrographie, état-major de la marine bangladaise.

#### Présentation : Quelle place occupe le programme de renforcement des capacités de l'OHI ?

M. Thomas DEHLING (Allemagne), président du sous-comité sur le renforcement des capacités, dit que le renforcement des capacités hydrographiques est capital pour répondre à un environnement changeant ainsi qu'aux demandes croissantes des utilisateurs et au développement des nouvelles technologies. Il met l'accent sur le fait que la coopération avec les Etats membres et les autres parties prenantes, avec une aide financière et en matière de formation, sont cruciaux pour assurer des résultats bénéfiques. Attirant l'attention sur les travaux du sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC), il explique que le but des travaux de renforcement des capacités de l'OHI est d'aider les Etats membres à atteindre un développement durable et à améliorer leur capacité à remplir leurs obligations hydrographiques, cartographiques et en matière de sécurité maritime. A cet effet, la stratégie de renforcement des capacités a été développée afin de faciliter l'évaluation du statut de l'hydrographie, de la cartographie marine et des informations nautiques au niveau national et régional ; d'établir des relations étroites avec les agences nationales et les organisations internationales afin d'identifier le financement et l'assistance technique ; et de coopérer avec les commissions hydrographiques régionales.

Dans le cadre de la stratégie, trois phases de développement ont été identifiées en matière de renforcement des capacités hydrographiques et cartographiques. La phase 1 comprend la capacité de recueil et de diffusion de l'information nautique nécessaire pour tenir à jour les cartes et publications existantes. Les pays qui en sont à présent à cette phase devraient avoir créé une autorité nationale ou un comité de sécurité maritime, en prenant les mesures aux fins d'améliorer l'infrastructure de recueil des données et renforcer les liens avec leur coordinateur NAVAREA respectif pour la diffusion des renseignements sur la sécurité maritime. Les pays en phase 2 devraient, entre autres, avoir la capacité de mener des levés hydrographiques côtiers et hauturiers, y compris les levés portuaires, et de fournir les données géospatiales de base via une infrastructure de données spatiales maritimes (MSDI). Les pays en phase 3 devraient avoir la capacité de produire de façon indépendante des cartes papier, des cartes électroniques de navigation et des publications. Ceci demande de hauts niveaux d'investissement et de plus amples développements de la MSDI.

Avec des fonds limités en matière de renforcement des capacités, il est nécessaire de fixer des priorités pour le financement des projets. La hiérarchisation des priorités est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris le nombre d'Etats bénéficiaires, la phase dans laquelle l'action est prévue, la disponibilité d'un financement externe, le niveau de priorité au sein de la commission hydrographique régionale concernée et le potentiel de succès du point de vue de l'OHI. Les activités prennent de nombreuses formes, telles que les visites de haut niveau, les visites techniques, les séminaires, les cours de catégorie A et B et les formations de courte durée.

## Annexe aux séances plénières

Comme la formation joue un rôle important dans les activités de renforcement des capacités de l'OHI, des mesures sont prises pour normaliser les cours de formation, explorer la pratique des formations mixte et en ligne, et améliorer la formation des formateurs eux-mêmes. Il convient également de noter que le CBSC travaille en étroite collaboration avec différentes parties prenantes, y compris des Etats membres tels que la République de Corée et le Japon, des organisations internationales et régionales, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, tels que l'Organisation maritime internationale, l'Association internationale de signalisation maritime et la Fédération internationale des géomètres, l'industrie et le secteur universitaire. Dans le futur, plus d'appui sera nécessaire du fait de la croissance du système et des besoins en renforcement des capacités. En conclusion, il félicite le personnel et les parties prenantes qui ont contribué aux activités de renforcement des capacités de l'OHI.

### Présentation : Participation de l'industrie au renforcement des capacités

M. Don VENTURA (Fugro Pelagos) souligne les principales conditions du succès d'un programme de renforcement des capacités : conception et planification stratégique à long terme du programme, engagement à long terme des bénéficiaires et des donateurs, et apport technologique le plus moderne possible. Les pays bénéficiaires doivent avoir des besoins reconnus et exprimés, des ressources durables, des contributions concrètes sous forme de personnel, d'installations et de plates-formes, et surtout accès aux données nationales existantes et la permission de les utiliser. Le bénéficiaire doit également devenir une partie prenante majeure dans son domaine.

Il fait savoir que de tels programmes sont basés sur les trois « P », à savoir Politique, Programme et Projets. Là où l'OHI devra continuer à orienter au niveau politique, l'industrie hydrographique pourra compléter les travaux au niveau du projet. Il ajoute qu'il est important de s'assurer que les coûts du projet soient couverts et une approche réaliste doit être adoptée. Par exemple, une fois qu'un pays a identifié le renforcement des capacités comme une priorité nationale et a formulé des politiques, il peut s'appuyer sur des programmes et des projets, où l'industrie peut faciliter différents aspects de la mise en œuvre, tels que la préparation d'estimations financières solides, la promotion de l'enseignement et de la formation, la production de capacité organique et l'assurance de durabilité. Un enseignement à distance pourrait également être fourni.

Bien que des mécanismes soient en place pour offrir des financements supplémentaires, cette voie n'a pas encore été entièrement exploitée. Le financement et la structure actuels du CBSC ne sont pas destinés à soutenir une collaboration entre l'OHI et l'industrie là où un financement substantiel et distinct doit être recherché auprès de sources externes. La réussite en matière de renforcement des capacités pourrait être mesurée par la durabilité que l'OHI pourrait suivre selon le niveau d'activité, le volume des produits et la qualité des contributions en données hydrographiques

M. Paul COOPER (CARIS) partage des exemples de programmes réussis menés à bien en Arabie saoudite, en République de Corée, en Tunisie, au Maroc, en Colombie et en Equateur. Il souligne que le partage des responsabilités est crucial pour réussir.

### Présentation : Evaluation des capacités hydrographiques – Méthodologie d'évaluation des risques de la Nouvelle-Zélande appliquée au Pacifique sud-ouest

M. Adam GREENLAND (LINZ), souligne l'importance de la navigation, particulièrement l'industrie du tourisme de croisière pour les pays du Pacifique sud-ouest, qui sont pour la plupart de petits Etats insulaires en développement. La nécessité d'améliorer la sécurité maritime dans cette région a poussé l'autorité hydrographique néo-zélandaise à développer une nouvelle méthodologie d'évaluation des risques pour aider à hiérarchiser les améliorations cartographiques et la répartition des ressources. La méthodologie utilise les

## Annexe aux séances plénières

informations géographiques pour identifier les zones à haut risque, présentées sous forme de « carte des points chauds ».

Au cours d'essais menés au Vanuatu, l'évaluation des risques a mis en évidence le piètre état de la cartographie qui a été un sujet de préoccupations pour le principal opérateur de croisière. Les résultats obtenus ont permis au gouvernement de collaborer avec les donateurs rapidement et efficacement, pour rechercher des financements pour les levés, et pour tirer parti de l'expertise de la commission hydrographique du Pacifique sud-ouest. En conséquence, des levés hydrographiques ont été réalisés en 2014 et forment la base d'un important programme de cartographie. Le financement du programme d'aide de Nouvelle-Zélande a également permis au Secrétariat général de la communauté du Pacifique de mener à bien une étude de cas évaluant les coûts et les bénéfices de l'hydrographie et de la cartographie. L'étude a révélé un retour sur investissement significatif, renforçant ainsi la justification économique de l'hydrographie. La même méthode a depuis été appliquée au Tonga et aux Iles Cook et des évaluations de risques supplémentaires ont été prévues pour les autres pays de la zone.

L'évaluation des risques hydrographiques a été incorporée au sein de la nouvelle stratégie de renforcement des capacités de l'OHI pour utilisation par les autres commissions hydrographiques régionales. La méthodologie basée sur des concepts familiers et bien compris, est objective et factuelle et elle a un potentiel pour un plus ample développement des analyses coût-bénéfice et des prévisions. Cette méthode s'est révélée utile pour sensibiliser les parties prenantes clés sur le besoin d'améliorer l'infrastructure hydrographique et maritime.

### Présentation : Un point de vue des bénéficiaires du renforcement des capacités

Le capitaine de vaisseau Nayeem Golam MUKTADIR (état-major de la marine bangladaise) indique que la tenue à jour des cartes est un défi majeur pour son pays du fait d'une sédimentation très rapide. Depuis la création du département hydrographique de la marine bangladaise (BNHD) en 1980, un éventail d'activités de renforcement des capacités a été mené à bien avec l'aide de nombreux donateurs. En 2012, une équipe technique du BHI a visité le Bangladesh pour identifier les lacunes au sein du BNHD et fournir des directives pour poursuivre un développement organisationnel et en ressources humaines. L'équipe a fait un certain nombre de recommandations que le BNHD a pris à son compte.

Le programme existant de renforcement des capacités, bien que profitable, est actuellement insuffisant pour répondre aux besoins, avec des pays qui attendent les formations qu'ils ont demandées. En outre, les cours sont souvent de trop brève durée, rendant difficile pour les stagiaires d'assimiler les connaissances puis de les transférer. Plus de financement est nécessaire pour assurer que le renforcement des capacités soit durable. Il fait un certain nombre de suggestions spécifiques sur la façon dont l'efficacité du programme de renforcement des capacités pourrait être améliorée et il souligne que les pays bénéficiaires devraient faire le meilleur usage des personnels formés dans leurs organisations respectives.

Les efforts du BHI dans le cadre du programme de renforcement des capacités sont très appréciés et le Bangladesh est particulièrement reconnaissant pour l'assistance qu'il a reçue afin de remédier aux insuffisances et d'apporter des améliorations au sein du BNHD.

### Questions et réponses

Les Philippines soulèvent une question concernant la protection du milieu marin, où la sécurité et les questions environnementales sont étroitement liées. En réponse, M. DEHLING dit que les priorités peuvent varier selon les régions, mais que le CBSC est ouvert aux demandes de renforcement des capacités portant sur des aspects environnementaux relatifs au milieu marin.

## **Annexe aux séances plénières**

En réponse à la demande du Mexique sur le taux de réussite du programme de renforcement des capacités, M. DEHLING reconnaît qu'il est difficile de mesurer le succès quantitativement, mais que des plans sont mis en place pour développer et détailler les profils des pays, par exemple en améliorant la C-55.

En réponse au commentaire de la Géorgie, M. VENTURA précise que les services hydrographiques fournis par les compagnies commerciales couvrent un vaste domaine d'application incluant l'assistance aux Etats côtiers lorsque requis ; il est néanmoins souligné que le renforcement des capacités devrait être inclus dans les plans hydrographiques nationaux et que les « appels d'offre » devraient inclure les demandes d'activités de renforcement des capacités. Il appelle l'attention sur l'importance de prendre en compte les expériences de renforcement des capacités des pays bénéficiaires, particulièrement s'ils font des suggestions en vue d'améliorations ultérieures.

L'assemblée exprime son soutien à la méthodologie d'évaluation des risques récemment développée, particulièrement dans le cadre d'une approche « sur étagère » et en accès libre. Il apparaît que la version sur mesure actuelle risque de ne pas être durable à long terme.

En réponse à la question du Sénégal, M. GREENLAND dit que la méthodologie peut être utilisée pour évaluer les résultats des décisions découlant de l'évaluation des risques. Il ajoute que des travaux supplémentaires doivent être menés à bien. Mais en dernier lieu, les Etats ou les clients doivent être responsables des décisions prises.





**RAPPORTS SOUMIS A L'EXAMEN  
DE LA 5<sup>EME</sup> CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE  
INTERNATIONALE EXTRAORDINAIRE**



## **RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE REGLEMENT DU PERSONNEL CONCERNANT LA REVISION DU REGLEMENT DU PERSONNEL**

**Présenté par :** Groupe de travail sur le Règlement du personnel

### **Introduction**

1. En 2007, la XVII<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale (CHI) a créé le Groupe de travail sur le Règlement du personnel, par sa décision n° 18 (PRO 19), avec le mandat suivant :

- Effectuer une révision globale du Règlement du personnel du BHI.
- Proposer toute modification au Règlement du personnel nécessaire pour la bonne administration du BHI à l'aide de procédures uniformes et reconnues à l'échelle internationale.
- Proposer toutes les modifications supplémentaires au Règlement du personnel qui seront nécessaires lors de la mise en œuvre de l'organisation du nouveau secrétariat.
- Présenter aux Etats membres, par lettre circulaire, en 2009, un rapport sur ses travaux.

2. Le Comité de direction a rapporté à la XVIII<sup>ème</sup> CHI de 2012 que le SRWG n'avait pas pu achever ses travaux. Par conséquent, la XVIII<sup>ème</sup> CHI a approuvé que le SRWG soit reconstitué sous la présidence du Royaume-Uni et qu'il rende compte à la 5<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale extraordinaire de 2014. Ce rapport est présenté conformément à cette instruction.

3. Le SRWG reconstitué a mené ses travaux par correspondance et par conférence téléphonique. La composition actuelle en est la suivante :

Président : M. Andrew Millard (Royaume-Uni)

Membres : Mme Rebecca Cusack (Australie)

Contre-amiral Patricio Carrasco (Chili)

Dr. Kai Trümpler (Allemagne)

Capitaine de frégate Manuel Ricardo Lopez Cruz (Mexique)

Capitaine de vaisseau Vadim Sobolev (Fédération de Russie)

M<sup>me</sup> Stephanie McFadden O'Neill (Etats-Unis)

Ce rapport contient les avis et contributions des membres du groupe de travail d'Australie, du Chili, d'Allemagne, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique. Aucune contribution n'a été reçue des représentants du Mexique ou de la Fédération de Russie.

4. Afin de conclure les investigations du SRWG et de fournir un rapport à la 5<sup>ème</sup> CHIE en 2014, le SRWG a convenu de faire appel aux services d'un expert indépendant chargé d'effectuer une comparaison entre les règlements du personnel d'organisations internationales tierces appropriées et celui du BHI, en vue de recommander des changements, selon qu'il convient.

5. Les membres du Comité restreint de la Commission des finances et le Comité de direction se sont réunis le 31 octobre 2012 et ont convenu que, sous réserve du soutien du

SRWG, d'une justification et d'une définition du contrat appropriées, cette activité pourrait être considérée en tant que projet spécial ou services de conseil et financée dans le cadre budgétaire existant de l'OHI.

6. En sa qualité d'organisation intergouvernementale, le Règlement du personnel de l'OHI utilise actuellement le barème des traitements et les conditions de service des Nations Unies (NU) en tant que référence pour les directeurs, les traducteurs et le personnel recruté sur le plan international, en combinaison avec les conditions de service de la fonction publique monégasque pour le personnel recruté sur le plan local. Il semble donc logique, pour toute analyse comparative, d'inclure une comparaison avec les dispositions existantes dans le cadre du régime commun des NU.

7. Deux options ont été envisagées :

Option 1 : mener à bien une révision très approfondie du Règlement du personnel de l'OHI en effectuant une comparaison avec des règlements similaires d'autres organismes intergouvernementaux internationaux et associations professionnelles internationales.

Option 2 : Effectuer une révision plus ciblée du Règlement du personnel de l'OHI en le comparant avec ceux des Nations Unies et, lorsque cela est possible, avec la fonction publique monégasque.

8. La recherche des coûts indicatifs pour ces deux options a révélé que l'option 1 aurait un coût avoisinant les 56 500 € plus les frais annexes et l'option 2 un coût d'approximativement 17 500 € plus les frais annexes.

9. Le SRWG a estimé que l'option 2 comportant une comparaison avec les conditions de service des Nations Unies et, lorsque possible, avec celles de la fonction publique monégasque constituait un meilleur rapport qualité prix. En prenant cette décision, le SRWG a adopté un point de vue pragmatique selon lequel le régime commun des NU et la fonction publique monégasque étaient déjà les organisations de référence pour l'OHI et, dans tous les cas, une comparaison plus large et plus coûteuse avec davantage d'organisations présenterait un intérêt limité. La raison en est que toute recommandation impliquant une réduction des avantages actuels du personnel en place serait difficile à implémenter et impliquerait le rachat des avantages existants par une somme forfaitaire qui accroîtrait les coûts de l'OHI à court terme au profit d'économies à plus long terme et, dans tous les cas, l'identification de toute autre organisation comparable, indiquant qu'un accroissement des traitements est approprié, ne serait pas dans les moyens de l'OHI.

10. Après avoir tardé à trouver un expert approprié, un contrat a été passé avec Mme Marianne Brzak-Metzler. Mme Brzak-Metzler était chef de la section des conditions d'emploi aux Nations Unies, avant de prendre sa retraite en 2010. Depuis lors, elle effectue des travaux de conseil de nature similaire à ceux requis par l'OHI, au profit du Tribunal international du droit de la mer, du Bureau des technologies de l'information et des communications des Nations Unies, de « ONU-Femmes », de l'Organisation maritime internationale (OMI), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et la Commission de la fonction publique internationale (CFPI).

11. Le mandat de la mission de conseil figure dans l'annexe A. En résumé, la consultante a été chargée de :

Phase 1 :

- Examiner l'adéquation des descriptions de poste du Bureau hydrographique international (BHI) pour confirmer leur correspondance avec celles des NU/de la fonction publique monégasque, en vue d'établir des comparaisons.
- Fournir une comparaison des principaux niveaux d'avantages, par catégorie, entre le personnel du BHI, les NU et la fonction publique monégasque.

- Fournir des commentaires et des conseils lorsque des différences sont constatées.
- Fournir des suggestions en vue d'un processus plus équitable pour appliquer des avancements d'échelon.
- Fournir des conseils sur la manière d'appliquer des avantages sociaux dans certaines circonstances.
- Fournir des conseils sur les options de transition.
- Faire des recommandations de mises à jour du Règlement du personnel.
- Faire des recommandations de mises à jour du Règlement du personnel afin de refléter la nouvelle structure imminente composée d'un Secrétaire général (SG) et de directeurs subordonnés.

Phase 2 :

- Entreprendre une évaluation et une classification des postes au BHI et les évaluer en fonction des normes de classification de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI).
- Préparer les descriptions de poste du Comité de direction et les évaluer en fonction des normes de classification de la CFPI.
- Préparer les descriptions de poste du Secrétaire général et des directeurs, dans le cadre de la nouvelle structure de l'OHI.

### **Règles actuelles de l'OHI en matière de salaires et d'indemnités**

12. Les salaires des directeurs, du personnel de catégorie A et des traducteurs (catégorie B - Traducteurs (BT)) sont alignés sur différents barèmes de traitement des NU, à la nomination initiale :

- a. L'alignement des directeurs est au niveau D-1 des NU;
- b. L'alignement du personnel de catégorie A est au niveau P-4 des NU ou à un autre niveau, selon qu'il convient ; et
- c. L'alignement des traducteurs (BT) est au niveau P-1 des NU.

13. Dans le cas du personnel de catégorie B (à l'exception de BT) et C, les grilles de salaires sont alignées sur des postes similaires de la fonction publique monégasque.

14. Tous les salaires du BHI suivent les ajustements du coût de la vie appliqués au salaire de base des fonctionnaires titulaires monégasques.

15. Les allocations et indemnités actuelles dont bénéficient le personnel du BHI sont généralement alignées, de la même façon que les salaires, de sorte que les allocations et indemnités des directeurs et du personnel de catégorie A sont alignées sur les dispositions des NU, tandis que celles des catégories B et C sont alignées sur les dispositions correspondantes de la fonction publique monégasque.

### **Méthode de comparaison**

16. Avant sa visite sur place à Monaco, la consultante a reçu les descriptions de poste à jour de l'ensemble du personnel employé au BHI ainsi que les projets de description de poste du Secrétaire général et des directeurs, susceptibles d'être appliqués dès l'entrée en vigueur de la Convention révisée relative à l'OHI. Au cours de la visite de la consultante, un représentant du département des ressources humaines de la fonction publique monégasque a participé et fourni des conseils pour les comparaisons établies avec la fonction publique monégasque. La consultante a par la suite fourni le rapport et les recommandations résumés ci-après.

## Principales conclusions et recommandations de la consultante

### Généralités

17. Conclusion 1. A partir d'une revue comparant les traitements du personnel du BHI avec ceux du personnel de la fonction publique monégasque et du régime commun des Nations Unies, la consultante a conclu que les salaires actuels du personnel du BHI étaient très compétitifs avec ceux des organisations comparées.

#### Directeurs, personnel de catégorie A et traducteurs (BT)

18. Conclusion 2. La consultante a conclu que les traitements et indemnités du BHI pour les directeurs, le personnel de catégorie A et la catégorie BT sont étroitement alignés sur les traitements et indemnités du personnel classé dans les catégories professionnelles et supérieures du régime commun des Nations Unies.

**Recommandation de la consultante :** aucun changement n'est requis pour les salaires et indemnités du personnel de ces catégories.

Toutefois le SRWG a estimé que le principe fondamental qui devrait être appliqué au Règlement du personnel est que les salaires et indemnités ne doivent pas être supérieurs – toutes conditions étant égales par ailleurs (par exemple, l'expérience) – au grade comparable du régime commun des NU pour des niveaux de performance acceptables. Une comparaison de chaque poste concerné devra être faite régulièrement, dans le cadre de la procédure détaillée en IV 1.1 (f) : « *Les traitements seront révisés à mi-chemin entre chaque Conférence et les résultats seront communiqués à la Conférence six mois avant sa tenue* » afin de confirmer cela.

#### Personnel de catégorie B (à l'exception de BT) et C

19. Conclusion 3. A partir des informations fournies à propos des niveaux de rémunération de la fonction publique monégasque, la consultante n'a pas pu faire de commentaires de fond ou tirer de conclusions spécifiques sur la manière de comparer les niveaux de rémunération monégasques par rapport aux traitements actuels du personnel de catégorie B et C du BHI, étant donné qu'on ne disposait d'aucune information sur le nombre d'échelons, le nombre d'années passées dans chaque échelon et le niveau d'indice applicable. Il n'a donc pas été possible de situer exactement les salaires du BHI sur les grilles d'indices des salaires de la fonction publique monégasque. La consultante a indiqué qu'ils semblent bas et on pourrait en déduire que les traitements du BHI se situent à l'échelon 1 des grilles de salaires respectives.

**Recommandation de la consultante :** la consultante a considéré qu'aucun changement n'était requis en ce qui concerne les traitements et indemnités du personnel de ces catégories.

Toutefois le SRWG a estimé que le principe fondamental qui devrait être appliqué au Règlement du personnel est que les salaires et indemnités ne doivent pas être supérieurs – toutes conditions étant égales par ailleurs (par exemple, l'expérience) – au grade comparable de la fonction publique monégasque pour des niveaux de performance acceptables. Par conséquent, une comparaison de chaque poste concerné devra être faite régulièrement, dans le cadre de la procédure détaillée en IV 1.1 (f) : « *Les traitements seront révisés à mi-chemin entre chaque Conférence et les résultats seront communiqués à la Conférence six mois avant sa tenue* » afin de confirmer cela.

20. Conclusion 4. La consultante a noté que le SRWG avait précédemment discuté de la révision des dispositions sur la progression salariale en vertu desquelles pour le personnel de catégorie B et C recruté à partir d'une certaine date, la progression ne serait pas essentiellement dictée par la durée de service mais par les performances. Ceci repose sur le principe selon lequel on s'attend à ce qu'un membre du personnel devrait raisonnablement satisfaire à toutes les exigences de son poste, dans les cinq ans ou avant, en fonction de ses compétences et de son expérience préalables. A ce stade, un membre du personnel devrait avoir une rémunération équivalente au niveau cible (du marché) pour ce poste, et les augmentations au-delà de ce niveau devraient être réservées à des performances supérieures à celles normalement attendues. Néanmoins, le SRWG reconnaît que la pratique monégasque existante peut être suivie, même si cette pratique comporte une progression salariale basée essentiellement sur l'ancienneté, en sachant bien que cette progression peut se poursuivre pendant toute la durée de service.

**Recommandation de la consultante :** la consultante a noté que si l'intention est de mettre en œuvre de telles nouvelles dispositions, elles devraient uniquement concerner le personnel nouvellement recruté à partir d'une certaine date. Un problème qui pourrait se poser est que le personnel en place pourrait revendiquer des droits acquis quant au niveau des salaires. Dans ce contexte, dans le régime commun des Nations Unies, la pratique consiste à maintenir les salaires du personnel en place jusqu'à ce qu'ils soient dépassés par des augmentations dans les grilles révisées et à n'appliquer les grilles salariales révisées que pour le personnel nouvellement recruté.

Le SRWG estime que les salaires et la progression salariale du personnel de catégorie B et de catégorie C devraient suivre les principes appliqués à ceux de la fonction publique monégasque de sorte que les salaires et indemnités ne dépassent pas ceux en vigueur dans la fonction publique monégasque.

#### Toutes les catégories de personnel

21. Conclusion 5. Les salaires de base sont ajustés deux fois par an en fonction des évolutions du coût de la vie, tel qu'établies par le gouvernement de la Principauté de Monaco. Les ajustements aux salaires du personnel du BHI suivent la pratique locale et sont ajustés plus fréquemment que ceux du personnel relevant du régime commun des Nations Unies.

**Recommandation de la consultante :** la consultante a indiqué qu'en ce qui concerne les modifications des salaires, bien que suivant le système salarial de la fonction publique monégasque, le BHI pourrait envisager de réviser les barèmes de traitement pour accroître la durée passée dans chaque échelon. Etant donné que l'évolution des salaires externes ne suit pas nécessairement celle du coût de la vie, il faudrait envisager d'octroyer un pourcentage de l'évolution du coût de la vie au lieu d'octroyer le montant total, par exemple 90%. Cette mesure pourrait concerner le personnel des catégories A, BT, B et C. Les ajustements salariaux pourraient être effectués moins fréquemment, par exemple une fois par an.

Le SRWG considère que les salaires et la progression salariale du personnel de catégorie B et C devraient suivre les principes appliqués pour la fonction publique monégasque de sorte que les traitements et indemnités ne dépassent pas ceux appliqués à la fonction publique monégasque.

#### ***Allocations et prestations***

22. Conclusion 6. La consultante a noté que, d'une manière générale, les allocations familiales et les prestations de sécurité sociale pour le personnel de catégorie B et C sont conformes à celles de la fonction publique monégasque. Les allocations allouées aux cadres techniques reflètent celles que l'on trouve dans le régime commun des Nations Unies.

**Recommandation de la consultante :** La consultante a considéré qu'il n'était pas nécessaire d'apporter de changement à ces allocations et prestations sociales. Les plans de retraite semblent bien convenir pour les besoins du BHI.

**Mises à jour et commentaires recommandés sur le Règlement du personnel de l'OHI**

23. Conclusion 7. La consultante a estimé que le Règlement du personnel devrait être amendé pour refléter la transition imminente de la structure d'un Comité de direction comprenant un Président et deux directeurs vers une structure comprenant un Secrétaire général et deux directeurs subordonnés.

**Recommandation de la consultante :** la consultante a recommandé que les références aux « Président », « directeur » et « Comité de direction » soient révisées afin de tenir compte du futur niveau supérieur de la structure de direction du secrétariat de l'OHI comprenant un Secrétaire général et deux directeurs subordonnés.

24. Conclusion 8. La consultante a mentionné que les responsabilités du Secrétaire général devraient être définies.

**Recommandation de la consultante :** la consultante a recommandé l'inclusion de la phrase suivante dans le Chapitre 1 pour remplacer la formulation actuelle du paragraphe.1.2 : « *Responsabilités du Secrétaire général : le Secrétaire général, en tant que plus haut fonctionnaire de l'Organisation et Chef du Secrétariat, a la responsabilité de veiller à ce que tout le personnel employé par le Bureau observe le présent règlement, qui est destiné à faciliter les travaux du Bureau tout en préservant, en même temps, le bien-être du personnel.* »

25. La consultante a fourni des conseils sur la définition que donne le régime commun des NU pour les expressions « *résidence officielle* », « *partenariat entre personnes du même sexe* » et « *conjoint à charge* ». La consultante a fourni des conseils complets mais n'a pas fait de recommandation de changement dans le Règlement du personnel de l'OHI.

**Recommandation de la consultante :** la consultante a fourni des conseils mais n'a pas recommandé de changement en particulier.

Néanmoins, le SRWG initial (2007-2012) avait souligné le fait que les expressions « *résidence officielle* », « *partenariat entre personnes du même sexe* » et « *conjoint à charge* » devaient être clarifiées dans le Règlement du personnel. Le SRWG recommande que ces expressions soient définies et harmonisées avec les politiques des NU pour le personnel recruté sur le plan international, ainsi qu'avec la fonction publique monégasque pour le personnel recruté sur le plan local.

26. La consultante a également décrit les grandes lignes du traitement des allocations pour frais d'études, de l'allocation-logement, des congés spéciaux, de la sécurité sociale, des retraites et du licenciement dans le cadre du régime commun des NU.

**Recommandation de la consultante :** la consultante a fourni des conseils mais n'a pas recommandé de changement particulier.

Néanmoins, le SRWG initial (2007-2012) avait souligné le fait que les politiques en matière d'allocations pour frais d'études, d'allocation-logement, de congés spéciaux, de sécurité sociale, de retraites et de licenciement étaient en décalage avec celles d'organisations comparables. Le SRWG recommande que ces politiques soient harmonisées, autant que possible, avec le régime commun des NU pour le personnel recruté sur le plan international, et avec la fonction publique monégasque pour le personnel recruté sur le plan local.

**Application des changements au le Règlement du personnel**

27. Il a été demandé à la consultante de fournir des conseils sur la manière dont les NU appliquent des changements au règlement du personnel. Dans le cas où l'Assemblée



générale décide de réviser à la baisse une allocation, la consultante a indiqué que la pratique consiste à approuver les allocations révisées à compter d'une certaine date et à maintenir les allocations supérieures pour le personnel concerné jusqu'à ce que celles-ci soient dépassées par des augmentations ou bien supprimées. Le personnel éligible recruté après une date spécifique n'aurait droit qu'aux allocations révisées.

**Recommandation du SRWG :** Le SRWG recommande que le BHI adopte également cette approche pour l'introduction de toute allocation afin d'éviter que le personnel en place, susceptible de bénéficier de droits acquis, ne soit lésé. Les nouvelles politiques et allocations s'appliqueraient immédiatement au personnel recruté après leur date d'entrée en vigueur.

### **Autres considérations du SRWG**

#### **✚ Dispositions en matière d'assurance maladie**

28. Le SRWG actuel, comme son prédécesseur, est préoccupé par la responsabilité financière potentielle qui incombe à l'OHI en raison des dispositions actuelles en matière d'assurance maladie, pour le personnel et les retraités.

29. Actuellement, l'assurance maladie pour l'ensemble du personnel en poste ainsi que pour les retraités qui résident à Monaco ou en France est à la charge de l'OHI. La couverture fournie est approximativement équivalente au système de couverture disponible pour la fonction publique monégasque.

30. Le BHI n'a pas pu adhérer à un quelconque système de santé intergouvernemental (NU, par exemple) ni aux Caisses de compensation des Services sociaux (CCSS) de Monaco. Le BHI a sollicité les deux organisations sans succès. Le système de sécurité sociale français n'est pas ouvert au personnel du BHI parce qu'il ne cotise pas et ne peut pas cotiser au système de sécurité sociale français pendant leur période d'emploi à l'OHI. Pour cette raison, les retraités recrutés localement continuent de bénéficier d'une couverture médicale de l'OHI pendant leur retraite. Néanmoins, ceci n'explique pas pourquoi ces dispositions couvrent les membres du personnel recrutés sur le plan international qui choisissent de passer leur retraite à Monaco ou en France, plutôt que dans leur pays d'origine. Cet avantage particulier a apparemment été inclus dans la première édition du Règlement du personnel (1974). L'application de cet avantage aux directeurs et aux autres membres du personnel recrutés sur le plan international a été introduite dans la troisième édition (1988) du Règlement du personnel.

31. Récemment, le Comité de direction a essayé de minimiser le risque que l'OHI ne doivent faire face à des demandes de remboursement de frais médicaux trop importantes en demandant au personnel nouvellement recruté de faire une déclaration, au moment de son engagement, indiquant que ni lui ni ses ayants droits ne souffre de maladie chronique ou de problèmes médicaux. Cette précaution s'ajoute à la visite médicale à laquelle le personnel est astreint, conformément au Règlement du personnel actuel. Néanmoins, si par la suite une affection médicale grave se déclare, l'OHI doit assumer les frais médicaux, conformément au Règlement du personnel.


32. Vers 1997, le BHI a recherché une assurance médicale pour se prémunir contre les risques importants qui pourraient se produire au cours d'une année particulière. Jusqu'alors, toutes les demandes de remboursement de frais médicaux avaient été couvertes directement par le budget de fonctionnement annuel. Ce n'est que très récemment que le Comité de direction a découvert qu'en raison de la nature de l'Organisation et de la nécessité d'obtenir une couverture pour son personnel ET ses retraités, les seuls régimes d'assurance maladie auxquels il pouvait souscrire ne fonctionnaient pas comme des régimes d'assurance maladie normaux. Dans le cas de l'OHI, le niveau des primes d'assurance maladie est ajusté chaque année en fonction de l'historique des demandes de remboursement. Ceci signifie que globalement le BHI n'est jamais remboursé du montant

total de sa prime. Au cours des sept dernières années, le BHI a seulement recouvré 67% du montant des primes payées. Dans ce contexte, il est permis de remettre en question ce régime d'assurance.

**Recommandation du SRWG** : le SRWG reconnaît que des investigations plus approfondies sont nécessaires pour identifier les options appropriées. Le SRWG recommande, si possible, l'adoption de la pratique des NU consistant à prévoir une subvention pour une assurance maladie souscrite à titre individuel par les membres du personnel concernés. Néanmoins, des dispositions appropriées doivent également être identifiées pour les retraités actuels et futurs. Dans tous les cas, le résultat est qu'il faut s'efforcer de minimiser le passif financier potentiel sur le budget de l'OHI.

En outre, le SRWG note qu'actuellement une couverture médicale est disponible pour le personnel retraité, recruté sur le plan international, qui continue de vivre à Monaco ou en France. Le SRWG considère que ceci n'est pas cohérent et que ce sont des prestations servies à tort qui ne devraient pas être disponibles pour le personnel recruté sur le plan international, dans le futur.

Des recommandations visant à résoudre ces problèmes devront être présentées aux Etats membres lorsque le Règlement du personnel révisé sera soumis à l'approbation des Etats membres.

 **Amendement du Règlement du personnel actuel afin de refléter les différences entre le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté localement**

33. Le SRWG a estimé que le Règlement du personnel gagnerait en clarté s'il pouvait être reformaté de manière à clairement refléter les différences entre le personnel recruté sur le plan international et celui recruté localement.

**Recommandation du SRWG** : le SRWG recommande que le Règlement du personnel soit reformaté et présenté de manière à montrer séparément et clairement les différences entre le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté localement, en faisant clairement apparaître que le personnel recruté sur le plan international est aligné sur les règles des NU et que celui recruté localement est aligné sur les règles de la fonction publique monégasque.

 **Droits à congé**

34. La clause III.6 du Règlement du personnel en vigueur indique qu'une liste des jours fériés officiels observés est diffusée chaque année dans une instruction au personnel. Les archives ont montré que cette liste s'est toujours référée à la liste des jours fériés octroyés par le Gouvernement de Monaco. Cependant, la liste des jours fériés officiels diffusée par le Comité de direction pour le personnel du BHI inclut actuellement jusqu'à quatre jours qui ne figurent pas dans les droits à congé de la fonction publique monégasque. En plus des jours fériés officiels et des congés annuels, le personnel du BHI bénéficie de jours de congés payés supplémentaires pour la période pendant laquelle le BHI est fermé, entre les jours fériés de Noël et du Nouvel An. Cette pratique est en vigueur depuis au moins 1928.

35. Le SRWG considère que la pratique actuelle, bien qu'ancienne, par laquelle le personnel bénéficie de jours de congés payés entre Noël et le Nouvel An, en plus de leurs jours de congés normaux, s'écarte de la pratique d'organisations internationales semblables. L'octroi de ces congés supplémentaires représente en moyenne 4,5 jours de plus. Cette différence peut être compensée, en totalité ou en partie, par des conditions de travail différentes (incluant un régime de congés annuels et des horaires de travail flexibles) au sein de la fonction publique monégasque.

36. Le SRWG considère que le principe d'utiliser les congés payés des NU et de la fonction publique monégasque, à des fins de comparaison et de référence doit être conservé. Bien que reconnaissant qu'une pratique ancienne peut être considérée comme un droit acquis, le SRWG estime que le Comité de direction devrait rechercher les moyens de supprimer tout écart significatif.

37. Le SRWG note que le Règlement du personnel actuel permet d'avoir des horaires de travail flexibles, sur une base individuelle. Le SRWG considère que ceci représente une pratique de travail moderne qui pourrait peut-être contribuer à traiter toute divergence avec ce que prévoit le régime de congés actuel de la fonction publique monégasque.

**Recommandation du SRWG :** Le SRWG recommande que le Comité de direction propose des moyens d'harmoniser avec la fonction publique monégasque les pratiques en matière de congés payés, tout en étant bien conscient du fait que l'octroi de 4,5 jours de congés supplémentaires au personnel entre Noël et le Jour de l'An s'écarte de la pratique normale d'autres organisations internationales. Le CD souhaitera peut-être rechercher les moyens de supprimer progressivement cette pratique.

 **Rédaction d'une version révisée du Règlement du personnel**

38. En 2007, le Comité de direction a soumis une première version annotée du Règlement du personnel en vigueur au SRWG. Cette version contenait les changements proposés par le Comité de direction en vue de supprimer certaines ambiguïtés et de remédier aux incohérences. Cette version a été progressivement modifiée lors des travaux initiaux du premier SRWG. Les travaux ont à présent été complétés par le rapport de la consultante ainsi que par les observations et recommandations du SRWG contenues dans le présent rapport.

39. Le SRWG propose que le Comité de direction achève le travail de rédaction, en tenant compte des travaux effectués auparavant, ainsi que des apports du rapport de la consultante et des observations du SRWG actuel et qu'il prépare un projet de texte devant être examiné par les Etats membres, au plus tard en juillet 2015 ou trois mois avant que la Convention amendée n'entre en vigueur, selon l'échéance qui interviendra en premier. Tous les changements proposés devront être dûment justifiés.

**Recommandations**

40. Les Etats membres sont invités à :

- a. **Noter et approuver** le présent rapport,
- b. **Convenir** que l'OHI adopte le principe fondamental en vertu duquel, les salaires et avantages dont bénéficie le personnel à son entrée en fonction et pendant ses années de service au sein de l'Organisation ne devraient pas être supérieurs, pour des niveaux de performance acceptables, au grade comparable du système commun des NU pour le personnel recruté sur le plan international et au grade équivalent de la fonction publique monégasque pour le personnel recruté sur le plan local.
- c. **Convenir** qu'une comparaison régulière soit faite entre les salaires et les indemnités de chaque poste du BHI et de l'organisation comparable pertinente (régime commun des NU ou fonction publique monégasque), dans le cadre du processus détaillé à la clause IV 1.1 (f) du Règlement du personnel en vigueur afin de confirmer que les salaires et avantages ne soient pas supérieurs, pour des niveaux de performance acceptables, au grade comparable.
- d. **Convenir** que lorsque le salaire et/ou les indemnités du poste spécifique d'un membre du personnel sont supérieurs à la valeur comparative, le salaire et/ou

les indemnités devrai(en)t être gelé(es) jusqu'à ce que le salaire et/ou les indemnités comparatifs soient supérieurs au niveau du BHI.

- e. **Convenir** que tout changement aux niveaux de salaire, ou termes et conditions, soit adopté avec effet à compter d'une certaine date. Lorsque les salaires ou indemnités sont réduits, les salaires et indemnités du personnel en place seront gelés jusqu'à ce qu'ils soient dépassés par des augmentations ou bien supprimés. Les salaires et indemnités révisés seront effectifs pour tout le personnel recruté après la date effective des changements.
- f. **Convenir** que différents changements corrélatifs au Règlement du personnel sont nécessaires pour refléter la transition imminente d'un Comité de direction comprenant un Président et deux directeurs à une structure comprenant un Secrétaire général et deux directeurs subordonnés.
- g. **Convenir** que différents ajustements non substantiels, typographiques et de mise en page sont nécessaires dans le texte actuel du Règlement du personnel afin d'en supprimer les ambiguïtés, d'apporter davantage de clarté, d'en faciliter la compréhension et d'aider à la mise en œuvre cohérente du Règlement, dans le futur.
- h. **Charger** le Comité de direction de préparer des projets d'amendements au Règlement du personnel et à d'autres règles pertinentes relatives aux conditions d'emploi du personnel du BHI, en tenant compte des travaux effectués précédemment, ainsi que des apports du rapport de la consultante et des observations et recommandations faites dans ce rapport et de préparer une proposition de texte à soumettre à l'examen des Etats membres, au plus tard en juillet 2015 ou trois mois avant que la Convention modifiée relative à l'OHI n'entre en vigueur, selon l'échéance qui interviendra en premier. Tous les changements proposés devront être justifiés de manière appropriée.
- i. **Charger** le Comité de direction de préparer les descriptions de poste pour le Comité de direction ainsi que pour le Secrétaire général et les directeurs, dans le cadre de la nouvelle structure de l'OHI.
- j. **Charger** le Comité de direction de rechercher les moyens de réduire le passif potentiel résultant des demandes de remboursement de soins médicaux et l'utilisation de polices d'assurance de groupe et/ou de polices d'assurance souscrites à titre individuel et faire une recommandation aux Etats membres en même temps que le Règlement du personnel révisé est soumis à l'approbation de ces derniers.
- k. **Charger** le Comité de direction de réécrire le Règlement du personnel de manière à présenter séparément et clairement les différences entre le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté localement, en faisant clairement apparaître que le personnel recruté sur le plan international est aligné sur les règles des NU et le personnel recruté localement sur les règles de la fonction publique monégasque.
- l. **Charger** le Comité de direction de proposer des manières d'harmoniser les pratiques de congés payés avec la fonction publique monégasque.

## **Annexe A**

**Lettre d'entente datée du 19 juillet 2013**  
**Consultante : Mme Marianne Brzak-Metzler**  
**(In English only)**

### **1. Summary of the task:**

Carry out a review and comparison of the existing IHO Staff Regulations with reference to the corresponding conditions applicable in the United Nations and the Monaco Public Service, including a site visit. Provide a report and recommendations that addresses those tasks described in section 2 below.

### **2. Detailed requirements of the tasks:**

#### Phase 1:

- Review adequacy of job descriptions of the International Hydrographic Bureau (IHB) to confirm adequacy for UN/Monaco Public Service comparison purposes;
- Provide a comparison of the principal benefit levels, by grade between the IHB staff, UN and Monaco Civil Service;
- Provide comments and advice where differences exist;
- Provide suggestions for a more equitable process for applying grade increments;
- Provide advice on how to apply social benefits in certain circumstances;
- Provide advice on options to transition;
- Provide recommended updates to IHO Staff Regulations;
- Provide recommended updates to the IHO Staff Regulations to reflect impending new structure of Secretary-General (S-G) and subordinate Directors.

#### Phase 2:

- Undertake a classification review and evaluation in the IHB and evaluate them against the classification standards of the International Civil Service Commission (ICSC);
- Prepare job descriptions for the Directing Committee and evaluate against the classification standards of the ICSC;
- Prepare job descriptions for the Secretary-General and Directors under the new IHO structure.

### **3. Timetable:**

The following timetable shall apply:

- 1 October 2013: Commence review of existing regulations and job descriptions;
- 14-18 October 2013: On site visit to IHB in Monaco;
- 2 December 2013: Draft report of phase 1 to the Chair of the SRWG;
- 16 December 2013: Draft report of phase 2 to the Chair of the SRWG;
- 31 December 2013: Final Report to the Chair of the SRWG.

### **4. Value of Contact:**

A total payment of 25,500 Euro shall cover all expenses, outgoings and expenditures related to conducting and successfully completing the work described in section 2. No other payment is envisaged for this work.

#### Payment schedule:

- 25% will be paid within 10 days of this letter being signed by consultant and returned to the IHB.
- 75% after the Chair of SRWG submits an acceptance report to the IHB.

**ADDENDUM1 to CONF.EX5/REP.01F**

**COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES**

**CANADA**

Le Canada remercie le groupe de travail sur le Règlement du personnel pour les efforts qu'il a consacrés à la production du rapport.

D'une manière générale, le Canada accepte les recommandations présentées sous réserve du commentaire suivant :

Paragraphe 40 i. – Le Canada recommande que l'OHI examine d'autres options pour préparer les descriptions de poste du Comité de direction (et celles des futurs Secrétaire général et directeurs). Même si les Etats membres auront l'opportunité d'évaluer et d'approuver les descriptions de poste, il serait préférable de ne pas confier au Comité de direction la tâche de rédiger ses propres descriptions de poste.

**GRECE**

La Grèce regrette qu'après plus de sept années, depuis la XVII<sup>ème</sup> CHI en 2007, aucun progrès significatif n'ait été réalisé en vue de produire une révision du Règlement du personnel (RP), conformément aux décisions n° 18 de la CHI de 2007 et n° 2 de la CHI de 2012.

La Grèce est d'avis que la CHIE-5 sera une très bonne occasion de discuter de diverses questions importantes et permettra au SRWG de noter et de tirer parti des commentaires qui seront présentés par les participants pour poursuivre la révision holistique du RP.

Les niveaux de salaire des directeurs et du personnel comparés aux salaires correspondants des NU en fonction de la mission et de la structure des deux organisations, la couverture médicale, les prestations sociales versées après la retraite, la nécessité de poursuivre les prestations de retraite complémentaire – non prévues dans d'autres organisations internationales et dont seul le Comité de direction n'en bénéficie pas, les grilles d'avancement, les prestations d'invalidité et d'accidents du travail, les spécificités relative au personnel recruté internationalement ou localement, sont quelques-uns des sujets importants contenus dans les rapports du consultant et du SRWG qui devraient être débattus.

Bien que la Grèce approuve en principe les différents points contenus dans la dernière partie du rapport du SRWG, elle est d'avis de ne prendre, à ce stade, aucune décision car nous n'avons en mains ni le texte consolidé du RP amendé ni une vision complète de ce qui sera en définitive proposé et modifié. Il sera préférable de prendre note du rapport et de fournir quelques avis préliminaires sur les différents sujets pour aider le SRWG à poursuivre ses travaux.

Le RP est un document important car il établit les relations administratives et financières entre l'organisation et les directeurs et le personnel. Chacune de ses clauses touche à des questions financières. Il ne serait probablement pas faux de dire que le RP inclut et affecte 90% du budget de l'organisation et en conséquence de la contribution des Etats membres. A cet effet, la Grèce estime que le RP ne doit pas être approuvé *via* la procédure des lettres circulaires ; mais plutôt, lorsque le texte final modifié sera achevé, il devra être examiné de la même manière que la Convention et les Règlements général et financier modifiés ont été examinés et approuvés. Ceci pourra être fait au cours de la prochaine CHI, en 2017, ou au cours d'une réunion spéciale des directeurs de SH.

Du fait de l'importance du RP et des différents thèmes qu'il aborde, la Grèce propose d'envisager l'établissement d'un groupe d'experts juridiques (GEJ) pour aider le SRWG à clarifier, du point de vue juridique, les différentes modifications. Un groupe de ce type a été créé et a aidé le GT sur la planification stratégique, à modifier la Convention et les Règlements général et financier.

Finalement, la Grèce propose que chaque modification proposée soit accompagnée d'une estimation des coûts positive ou négative, de façon à ce que les Etats membres aient une vision claire des implications financières des amendements.

## **ROYAUME-UNI**

Le Royaume-Uni approuve pleinement les recommandations faites par le groupe de travail sur le Règlement du personnel et souhaiterait les voir adoptées.

Il est notamment favorable à l'adoption du principe fondamental selon lequel les salaires et avantages sociaux dont bénéficie le personnel ne devraient pas être supérieurs à ceux de la classe comparable du système commun des NU pour le personnel recruté sur le plan international et du niveau équivalent de la fonction publique monégasque pour le personnel recruté sur le plan local.

Nous pensons aussi qu'il est urgent d'adopter la recommandation spécifique concernant l'assurance maladie, car si la question n'est pas réglée, cela pourrait créer un passif qui pourrait grever lourdement les fonds de l'OHI. Ceci doit être considéré comme un risque financier sur le registre des risques du BHI.

Toutefois, et étant bien entendu que ce sujet n'entraîne pas dans le cadre du rapport du SRWG, le Royaume-Uni estime que le BHI a peut-être été épargné par les pressions économiques ressenties par tous les autres Etats membres qui ont connu des réductions de personnel, des gels de salaires et une hausse des cotisations retraite. Le personnel représente un coût fixe très élevé pour le BHI et mobilise une importante partie des contributions des EM qui couvrent les frais de fonctionnement. A une époque où subsistent toujours de fortes pressions économiques à la baisse dans le monde, il est impératif de se concentrer sur la réduction des coûts. Le Royaume-Uni souhaiterait donc que pendant une période d'au moins 3 ans, les coûts du BHI soient, au minimum, plafonnés et selon qu'il convient, réduits. Il est entendu que ceci pourra conduire à une hiérarchisation des priorités dans les travaux que le BHI peut effectuer et il est suggéré à cet égard de les concentrer sur des travaux consultatifs techniques essentiels. Il est toutefois noté que la consultante, sur laquelle s'est appuyé le SRWG pour rédiger son rapport, a estimé que les salaires du personnel du BHI sont « très compétitifs », ce que nous interprétons comme signifiant « supérieurs » à ceux d'organisations comparables.

## **ETATS-UNIS**

Les Etats-Unis ont attentivement examiné le rapport du groupe de travail sur le Règlement du personnel. Nous sommes satisfaits des travaux accomplis et apprécions le degré auquel ce rapport reflète les recommandations des Etats membres.

Cependant, nous tenons à souligner que l'item 26 relève que le Règlement du personnel de l'OHI est en décalage avec certaines dispositions d'organisations comparables et nous souhaitons demander une analyse des implications financières – item par item – qu'entraînerait un alignement des règles de l'OHI sur celles des Nations Unies.

### **COMMENTAIRES DU BHI**

Le personnel de catégorie B et C du BHI a fait parvenir des observations détaillées sur le rapport et les recommandations du SRWG, ainsi que sur les commentaires correspondants des Etats membres, au Comité de direction *via* leurs représentantes au Comité consultatif pour les questions concernant le personnel, établi conformément au Chapitre XII du Règlement du personnel.

Les commentaires du personnel de catégorie B et C mettent en évidence de nombreux domaines où ils estiment que les conclusions de la consultante sont inexactes. Leurs commentaires concernent les conclusions 1 à 6, dispositions en matière de santé, droit en matière de congés, et valeur des prestations de retraite en vigueur. Le personnel de catégorie B et C pose également la question de savoir s'il existe d'autres organisations intergouvernementales qui fonctionnent avec un secrétariat d'aussi petite taille que le BHI.

La recommandation 40h du rapport propose que la Conférence charge le Comité de direction de préparer des amendements au Règlement du personnel et à d'autres règles pertinentes relatives aux conditions d'emploi du personnel du BHI, en tenant compte des travaux effectués précédemment, ainsi que des apports du rapport de la consultante et des observations et recommandations faites dans ce rapport et de préparer une proposition de texte à soumettre à l'examen des Etats membres. Sous réserve de l'approbation de cette recommandation par la Conférence et, conformément aux bonnes pratiques de gestion du personnel, le Comité de direction propose également de prendre en compte les vues du personnel, y compris la soumission du personnel de catégorie B et C, lors de l'élaboration de la proposition de texte pour l'examen ultérieur des Etats membres.



## RAPPORT SUR LA CAPACITE TECHNIQUE DU BUREAU HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONAL

Présenté par : Le Comité de direction

### Introduction

5. En réponse à la PRO 2 présentée par le RU, la décision 6 de la 18ème Conférence hydrographique internationale (CHI-18) demandait au Comité de direction, en consultation avec le HSSC, « *d'élaborer des propositions visant à faire en sorte qu'il y ait une capacité technique appropriée au sein du Bureau en vue d'appuyer l'Organisation dans une période de changements importants découlant du passage vers la navigation numérique et, là où cela est possible, dans le cadre du budget existant, à les encourager à y donner suite et à rendre compte à la 5<sup>ème</sup> CHIE.* »

6. La Conférence suggérait « *d'identifier les priorités ainsi que les ressources techniques qui seraient requises, y compris la participation d'autres parties prenantes, dans la gestion de la base de registres de la S-100 et la possibilité d'un certain niveau de soutien financier* ».

7. Ce rapport et ses recommandations sont présentés en réponse à la demande de la CHI-18.

### Discussion

#### **Charge de travail et production**

8. L'ampleur et le niveau des travaux entrepris par le BHI se sont progressivement accrus au fil du temps comme le montrent les diverses statistiques présentées en appendice

1. On peut citer les exemples suivants:

- l'augmentation du nombre d'Etats membres,
- davantage de Commissions hydrographiques régionales (CHR),
- les réunions des CHR qui sont à présent plus régulières,
- le secrétaire de la grande majorité des organes de l'OHI est maintenant fourni par le BHI,
- un accroissement important de la gestion et de la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités de l'OHI,
- la tenue à jour d'une documentation de l'OHI devenue exhaustive,
- la tenue à jour du site web de l'OHI à présent très complet et qui continue de croître en volume,
- l'introduction du suivi des performances des programmes,
- participation du Comité de direction à plus d'activités de sensibilisation et de tâches de représentation, y compris le recrutement actif de nouveaux Etats membres,
- les questions relatives à la mise en œuvre de l'ECDIS,
- la participation au développement de la stratégie de la « e-navigation » de l'OMI,
- la représentation de l'OHI au sein d'un certain nombre de nouvelles initiatives intergouvernementales, telles que le groupe sur l'observation de la terre (GEO), le comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM) et les programmes géospatiaux et maritimes de l'Union européenne (UE).

9. En général, chaque fois que de nouvelles obligations ont été confiées au BHI, il n'y a pas eu de réductions compensatoires des besoins existants.

### **Effectifs**

10. Le BHI comprend 19 salariés dont huit cadres (trois directeurs, quatre adjoints aux directeurs (AD) et un responsable de l'administration et des finances (MFA)). Les directeurs et les adjoints aux directeurs sont recrutés au niveau international sur contrats à durée déterminée. Le responsable de l'administration et des finances (MFA) est recruté localement comme le sont les 11 membres du personnel d'appui et administratif qui sont, de fait, des employés permanents. Le taux de renouvellement du personnel recruté localement est très faible, ce qui signifie que la capacité d'introduire de nouvelles compétences significatives, comme par exemple une expertise en matière de SIG ou d'autres nouvelles technologies de l'information et de la communication, parmi le personnel permanent est limitée. En parallèle, le Comité de direction et les AD sont de plus en plus engagés dans des tâches plus exigeantes de promotion, administratives et de secrétariat.

11. Ces dernières années, le personnel du BHI a été complété par des personnels détachés du Japon et de la République de Corée. Ces personnels ont été employés presque exclusivement sur des projets de soutien au programme technique de l'OHI. A dessein, ils n'ont pas été affectés à des tâches de base du BHI, pour ne pas créer une dépendance envers des fonctionnaires détachés sur des postes qui peuvent ne pas être occupés de façon permanente et qui peuvent être rappelés à tout moment et non remplacés.

### **Financement**

12. Tandis que le coût de l'adhésion à la plupart – sinon à toutes – des autres organisations intergouvernementales a augmenté régulièrement, celui de l'adhésion des Etats membres à l'OHI n'a pas augmenté depuis 2005. Incidemment, les augmentations des tonnages de certains Etats et l'arrivée de nouveaux Etats membres qui ont rejoint l'Organisation au cours de la période a permis que la valeur réelle des recettes de l'OHI a évolué approximativement au même rythme que l'inflation jusqu'à ce jour. De 2005 à 2014, le budget de l'OHI en euros courants s'est accru de 16,8% tandis que l'indice des salaires pour les fonctionnaires à Monaco s'est accru de 16,9%. Durant la même période, le budget de l'OMI en livres courantes a augmenté de 41%.

13. Le budget pour 2013-2017 approuvé par la 18<sup>ème</sup> CHI prévoit une augmentation de la valeur de la part de 1% en 2016 et une augmentation supplémentaire de 1% en 2017.

14. Le développement du programme de renforcement des capacités (CB) a bénéficié d'importantes contributions volontaires additionnelles d'Etats membres, à savoir le Japon, *via* la Nippon Foundation depuis 2004, et la République de Corée, depuis 2006. Il en est résulté une augmentation régulière des activités CB et, par voie de conséquence, de l'administration (voir graphique de l'appendice 1). Pour aider à répondre à l'accroissement en matière d'administration et de gestion, le sous-comité sur le renforcement des capacités a approuvé à sa 11<sup>ème</sup> réunion (2013), la dotation de 13% maximums de fonds CB (jusqu'à une limite de 40 000 euros) pour couvrir les tâches administratives et la gestion de projets. Cette provision a permis au BHI d'engager une assistante administrative à temps partiel sur une base contractuelle afin de fournir une assistance en matière de gestion du programme CB.

15. Les travaux du comité international FIG-OHI-ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC) sont financés par une redevance perçue sur les soumissions de cours. Ceci a commencé en 2011.

### **Performances actuelles**

16. Dans ce contexte d'accroissement du volume et de l'ampleur de son activité, le BHI n'a pas reçu de commentaires de la part des Etats membres ou de toute autre partie prenante de l'OHI, qui indiquerait des sujets de préoccupations spécifiques. Il faut donc en conclure que le service actuel fourni par le BHI est au moins satisfaisant, malgré certaines insuffisances. Toutefois, le BHI éprouve maintenant quelques difficultés à remplir l'ensemble de ses engagements ou à respecter certaines échéances, telles que la publication en temps voulu de rapports.

17. Deux sujets de préoccupation pour lesquels le manque de capacité a un impact sur les services actuels sont la capacité de traduire l'ensemble des documents de l'OHI dans les langues officielles de l'Organisation et l'examen systématique de toutes les nouvelles publications ou éditions de cartes internationales (INT).

18. Jusqu'à présent, la charge de travail supplémentaire pour répondre aux nouveaux besoins et obligations imposés au BHI par les Etats membres *via* les diverses décisions et *via* l'approbation du programme de travail de l'OHI a été compensée par un ensemble d'ajustements aux procédures de travail, par le recrutement de personnel de remplacement possédant des compétences appropriées, par quelques prestations externalisées lorsque les fonds sont disponibles, et par l'accroissement progressif des heures de travail de l'encadrement. Bien qu'il y ait toujours matière à améliorer l'efficacité, il reste à présent peu de marge pour des gains supplémentaires significatifs avec la structure actuelle.

19. Il est probable que la mise en œuvre d'un Conseil, conformément aux termes amendés de la Convention de l'OHI, créera, au moins au début, une charge de travail supplémentaire à la fois pour le BHI et pour les Etats membres.

20. Le Comité de direction est tout-à-fait conscient que les Etats membres sont confrontés à des problèmes similaires en matière de ressources et à des contraintes encore plus sévères qui limitent leur capacité à participer activement au programme de travail de l'OHI.

21. Un autre sujet de préoccupation spécifique est le manque de candidat pour prendre des responsabilités au sein des comités, des sous-comités et des groupes de travail, qui est apparemment dû à la réduction du financement par les employeurs des besoins de déplacements associés.

#### ***Insuffisances dans le programme technique***

22. Conformément à la décision 6 de la 18<sup>ème</sup> CHI, le Comité de direction a sollicité la contribution du HSSC pour aider à identifier tous les besoins émergents ou les insuffisances existantes qui pourraient excéder les ressources actuelles. Le Comité de direction a soumis au HSSC-4, en septembre 2012, un document (HSSC4-04.2A) invitant le HSSC à :

- a. entreprendre l'examen des points critiques du programme technique de l'OHI, dans lequel les ressources actuelles peuvent être inadéquates pour exécuter les tâches associées, et :
- b. entreprendre une étude des alternatives pour répondre aux insuffisances, le cas échéant.

23. Le HSSC a convenu qu'une approche au niveau de l'OHI était nécessaire qui inclurait à la fois la capacité technique du BHI et les ressources additionnelles requises pour mettre en œuvre le programme technique de l'OHI et a invité les présidents de GT à faire part de leur première évaluation des domaines critiques lorsqu'ils présentent leur rapport au Comité. Les points critiques suivants ont été identifiés :

- a. finalisation du modèle de présentation de la S-100 ;
- b. développement des différentes spécifications de produit basées sur la S-100 ; et
- c. la future composition et la présidence des groupes de travail, tels que le groupe de travail sur le dictionnaire hydrographique (HDWG).

24. Le Comité de direction remarque que, suite au passage des produits et services hydrographiques du papier au numérique, les Etats membres semblent de plus en plus manquer de compétences spécialisées et/ou de ressources à consacrer au développement et à la tenue à jour de certaines normes techniques de l'OHI. Par conséquent, l'OHI, *via* ses GT et le BHI, s'appuie de plus en plus sur l'expertise bénévole de l'industrie et le recours accru à l'externalisation.

25. Le Comité de direction observe également que l'utilisation de la S-100 pour la prochaine génération de produits et services des Services hydrographiques (SH), tels que les ENC, et l'adoption croissante et enthousiaste de la norme S-100 par les autres organisations, y compris l'OMI, en tant que norme de base pour le transfert des données pour les services de « e-navigation », imposent à l'OHI la lourde responsabilité et l'obligation d'assurer que la S-100 est mise en œuvre et gérée avec succès et adaptée à l'usage prévu.

26. Les utilisateurs et les utilisateurs potentiels s'attendent à ce que la norme S-100 soit régulièrement et rapidement tenue à jour et étendue et que la base de registres de la S-100 qui la sous-tend soit gérée de façon à répondre aux besoins de l'ensemble de ses utilisateurs.

27. Pour assurer aux utilisateurs la fiabilité et un niveau de soutien approprié, la tenue à jour et la gestion quotidienne de la base de registres de la S-100 a besoin d'un gestionnaire attitré. Depuis sa création, la base de registres de la S-100 a été tenue à jour par le président du GT sur la maintenance et le développement d'applications de la norme de transfert (TSMAD), à temps partiel, via l'appui généreux et permanent du RU.

28. Un dysfonctionnement de la base de registres ou de la norme S-100 et de ses normes dépendantes et associées aura maintenant un sérieux impact sur la réputation de l'OHI et de ses Etats membres qui en sont parties prenantes. Les retards dans la rédaction de l'édition 6.1.0 de la S-52, de ses composantes associées et de l'édition 2.0 de la S-100, dont il a été rendu compte à HSSC-5 en novembre 2013, illustrent la fragilité de la situation actuelle.

## **Résumé des limitations**

29. Le BHI éprouve maintenant des difficultés à faire face aux exigences actuelles et attendues du programme de travail de l'OHI courant et aux autres obligations qui lui incombent. La situation actuelle s'est développée progressivement et par accumulation et ne peut pas être attribuée à un seul événement ou à une seule activité. Les facteurs de limitations peuvent être résumés comme suit :

- Le niveau d'activité dans tous les domaines de travail du BHI, à l'exception des activités CB (cf. paragraphe 9), s'est accru progressivement sans augmentation de personnel ni mise en place de ressources additionnelles. Il y a maintenant peu ou pas de marge supplémentaire pour gagner en efficacité dans le cadre des dispositions actuelles.
- Tandis que les activités du BHI ont progressivement augmenté, la valeur réelle des recettes de l'OHI est restée approximativement constante pendant près d'une décennie. Cela a été permis par des améliorations significatives en matière de productivité.
- Un certain nombre d'activités du BHI ne peuvent plus être menées à bien, du moins en partie. Elles incluent : la traduction française et espagnole, la production en temps voulu des comptes rendus de réunions et autre documentation et l'examen des cartes internationales.
- La mise en œuvre du Conseil de l'OHI débouchera probablement au moins sur une augmentation initiale de la charge de travail du BHI et des Etats membres qui y participent.
- Il y a peu de représentants des Etats membres qui acceptent de prendre des responsabilités dans les comités, sous-comités et groupes de travail de l'OHI. Il semble que cela soit dû aux réductions du niveau de financement et de soutien mis à disposition par les organisations mères pour faire face aux frais de déplacements associés.
- Le passage des produits et services hydrographiques du papier au numérique impose une dépendance plus grande envers les prestataires de services

contractuels spécialisés pour le développement et la tenue à jour des normes et directives de l'OHI.

- La tenue à jour et le développement de la norme S-100 sont devenus des tâches d'importance critique mais qui manquent de ressources.

### Moyens d'action possibles

30. Pour faire en sorte qu'il y ait un niveau approprié de capacité technique et administrative au sein du Bureau pour soutenir l'Organisation maintenant et dans le futur, il existe plusieurs moyens d'action qui peuvent être considérés soit individuellement soit conjointement pour atténuer les limitations identifiées ci-dessus. Il s'agit de :

- a. réduire le niveau ou l'ampleur de certaines activités demandées au BHI,
- b. recruter du personnel au BHI avec différentes compétences par licenciement ou mise à la retraite du personnel actuel,
- c. accroître la capacité du BHI *via* le soutien volontaire additionnel des Etats membres ou *via* le recours additionnel à l'externalisation ou en augmentant les effectifs, et
- d. subventionner les dépenses relatives aux déplacements des responsables des comités et des GT à partir du budget de l'OHI pour aider les Etats membres à mettre à disposition leur personnel.

31. Certaines de ces options nécessiteraient une augmentation des recettes de l'OHI. Celle-ci pourrait être obtenue par le biais d'une des solutions suivantes ou d'une combinaison de plusieurs d'entre elles, à savoir :

- a. l'accroissement de la contribution annuelle des Etats membres,
- b. la recherche de contributions financières régulières et fiables provenant de l'industrie et d'autres organisations,
- c. la perception de redevances et de frais relatifs aux publications, aux normes de l'OHI et à l'utilisation de la base de registres de la S-100 de l'OHI, et
- d. le recrutement de nouveaux Etats membres.

### Analyse

#### **Accroître le budget de l'OHI**

32. Augmenter la valeur de la part au-delà des prévisions d'augmentation très modeste du budget quinquennal est peu réaliste dans le climat économique actuel alors que la plupart, sinon tous les Etats membres sont soumis soit à une croissance zéro soit à une réduction des dépenses gouvernementales. En 2014, une augmentation de 1% de la valeur de la part générerait 30k€ additionnels.

Le Comité de direction ne prévoit pas que les Etats membres seront favorables à une augmentation significative de la valeur de la part au-delà des niveaux approuvés qui apparaissent dans le budget quinquennal.

33. Chercher des contributions financières ou des donations provenant de l'industrie pour compléter le budget de fonctionnement créerait un précédent pour une organisation intergouvernementale telle que l'OHI. Dans tous les cas, l'OHI reçoit déjà des soutiens en nature très généreux de divers secteurs de l'industrie, en particulier à l'appui du programme technique et du programme de renforcement des capacités. Rechercher des donations monétaires pour compléter le budget de fonctionnement de l'OHI serait problématique et pourrait aisément conduire à une réduction compensatoire ou à un retrait de l'aide en nature déjà fournie par les participants de l'industrie.

Le Comité de direction ne pense pas qu'il soit approprié de rechercher des contributions ou des donations financières directes en provenance de l'industrie pour compléter le budget de fonctionnement de l'OHI.

#### ***Perception de redevances et frais pour les publications et les services de l'OHI***

34. Percevoir des redevances et frais pour les publications, les normes de l'OHI et l'utilisation de la base de registres de la S-100 de l'OHI offre une possibilité de dégager des recettes additionnelles. Des frais pour aider à couvrir la tenue à jour de la bibliothèque de présentation de l'OHI pour l'ECDIS (dont la tenue à jour est externalisée) ont toujours été appliqués. Les utilisateurs principaux de la bibliothèque de présentation sont les fabricants d'équipements et de logiciels commerciaux. L'accès au dispositif de protection des données de la S-63 pourrait être traité de la même manière puisque ce sont essentiellement les fournisseurs commerciaux de logiciels, d'équipements et de services qui en bénéficient. Des redevances pourraient être imposées pour l'accès à la base de registres de la S-100 dans le but de rembourser certains des coûts relatifs à la fourniture du service.

35. L'ampleur et l'impact d'un système de tarification pour l'utilisation de la S-100 ou d'autres normes de l'OHI devraient être étudiés avec soin, en particulier au cours de la première phase de mise en œuvre et de développement en cours. Percevoir des droits pour l'accès et l'utilisation des normes de l'OHI peut être contre-productif et empêcher une mise en œuvre complète et une utilisation élargie. Ceci est particulièrement le cas pour la S-100 et la fonction de base de registres de la S-100, pour lesquelles, un grand intérêt s'est déjà manifesté de la part des utilisateurs hors-OHI.

36. Si des droits d'utilisation étaient imposés pour l'accès à certaines des normes de l'OHI, les recettes pourraient en principe atteindre 30k€/an pour un droit de 100€/par an par participant commercial au dispositif de protection des données de l'OHI.

Si les Etats membres voient un certain intérêt à percevoir des redevances et frais pour certaines publications et services de l'OHI, le Comité de direction recommande qu'une étude d'impact soit menée à bien sous l'égide du HSSC, en liaison avec l'OMI, l'AISM et les organisations professionnelles concernées.

#### ***Recrutement de nouveaux Etats membres***

37. L'accroissement des recettes de l'OHI par le recrutement de nouveaux Etats membres est une option attrayante. En plus de contribuer à l'avancement des objectifs de l'Organisation en faisant en sorte que tous les Etats côtiers fassent partie de l'OHI, l'ajout d'un certain nombre d'importants Etats du pavillon aurait un effet bénéfique considérable sur les recettes. Actuellement, la contribution annuelle des Etats dont le chiffre de tonnage déclaré est supérieur à 29 millions est de 107k€. Cinq Etats de cette catégorie ne sont pas encore membres de l'OHI (Bahamas, Libéria, Malte, Iles Marshall et Panama). Une contribution annuelle supplémentaire de 107k€ permettrait de financer un employé supplémentaire au BHI ou permettrait à différentes activités d'être externalisées, comme par exemple certaines tâches de traduction ou un soutien aux activités liées à la S-100.

38. Le Comité de direction a saisi chaque occasion qui lui était donnée d'établir des contacts avec les Etats qui ne sont pas membres de l'OHI et continuera de le faire. Les Etats du pavillon plus importants ont constitué une priorité, mais d'une manière générale ils ne sont pas suffisamment informés des questions hydrographiques et cartographiques et il n'est pas aisé de les convaincre de l'intérêt qu'il y a à adhérer à l'OHI. En outre, dans le cadre des règles de la Convention actuelle, deux à trois années peuvent être nécessaires pour obtenir l'approbation de la majorité requise des Etats membres existants. Ceci constitue une raison particulièrement importante d'adopter la Convention révisée.

Le Comité de direction considère que le recrutement de nouveaux Etats membres devrait demeurer une priorité importante dans le programme de travail de l'OHI.

Le Comité de direction encourage les Etats membres qui n'ont pas encore fait part de leur approbation de la Convention révisée à le faire dans les meilleurs délais.

### **Réduction de l'étendue et l'ampleur de certaines activités**

39. La réduction de l'étendue et de l'ampleur de certaines activités permettra de réduire la charge de travail du BHI. Ceci permettra alors à d'autres tâches d'être menées à bien en respectant mieux les échéances et de façon plus satisfaisante. Certains changements pourraient dégager des ressources humaines et des capacités. Toutefois, cela ne permettra pas forcément à des activités plus complexes d'être entreprises sans recruter du personnel de remplacement avec des compétences différentes.

40. Un grand nombre de publications de l'OHI ne sont pas disponibles en langue française. Un tableau indiquant le statut des traductions au début de l'année est fourni en appendice 2. Une réduction du nombre et du type de documents actuellement traduits dans les deux langues officielles et en espagnol permettrait de régler le problème du retard existant et pourra, dans le futur, réduire le besoin de deux traducteurs français, ce qui donnera la possibilité de recruter du personnel en remplacement pour de nouvelles tâches, comme celle de responsable de la base de registres de la S-100.

41. Le changement des besoins en traduction nécessiterait l'approbation des Etats membres par l'amendement de la résolution de l'OHI 12/1962, telle qu'amendée.

42. L'article 19 du Règlement général de l'OHI demande aux Etats membres de faire parvenir leurs nouvelles cartes internationales (cartes INT), leurs nouvelles cartes électroniques, ainsi que toute nouvelle publication nautique au BHI. La résolution de l'OHI 1/1992 charge le BHI de s'efforcer d'examiner toutes les cartes INT nouvellement éditées ou publiées et à apporter des commentaires aux Etats membres concernés sur tout point de non-conformité avec les spécifications de l'OHI pour les cartes INT. Le BHI a uniquement effectué trois révisions systématiques des nouvelles cartes INT au cours des dix dernières années en raison d'autres priorités plus élevées. Néanmoins, la réception des cartes INT contribue de manière significative à la tenue à jour de la partie B de la publication S-11 de l'OHI – *Catalogue des cartes INT*.

43. La suppression de l'obligation, dans la résolution de l'OHI 1/1992, que le BHI examine les cartes INT permettrait de reconnaître le fait que le BHI ne dispose plus des ressources nécessaires pour effectuer ces examens. Il convient de noter que les obligations de l'article 19 du Règlement général de faire parvenir de nouvelles cartes INT au BHI n'ont pas été conservées dans la version révisée du Règlement général qui entrera en vigueur avec la Convention révisée. Toutefois, ceci est toujours requis afin d'assurer la tenue à jour appropriée de la partie B de la publication S-11 de l'OHI.

Le Comité de direction considère que la résolution de l'OHI 12/1962 devrait être amendée afin de réduire le nombre et le type de documents qui doivent être traduits dans les langues officielles et en espagnol. Le texte d'un amendement proposé est indiqué en appendice 3.

Le Comité de direction considère que la résolution de l'OHI 1/1992 devrait être retirée afin de supprimer l'obligation que le BHI examine et fasse des commentaires sur les nouvelles cartes INT.

Le Comité de direction considère que l'article 19 du Règlement général qui oblige les Etats membres à faire parvenir leurs nouvelles cartes INT au BHI devrait être conservé en tant que nouvelle résolution afin de s'assurer que la partie B de la publication S-11 de l'OHI continue d'être tenue à jour après l'entrée en vigueur du Règlement général révisé de l'OHI dans le cadre de la Convention révisée. Le texte de la résolution proposée est contenu dans l'appendice 3.

44. L'éventail d'autres activités dans le programme de travail de l'OHI pourrait être réduit si les Etats membres, via les organes appropriés de l'Organisation, adoptaient une méthodologie de programmation plus critique, basée sur les ressources, comme décrit dans le plan stratégique de l'OHI. Ceci reviendrait à veiller davantage à la correspondance avec

les éventuelles ressources disponibles (à la fois financières et en termes de personnel du BHI et des Etats membres) avant de s'engager dans des items de travail et des activités. Bien que le HSSC ait mis en place des critères d'évaluation des ressources depuis un certain temps, ce n'est que récemment que ceux-ci ont commencé à être utilisés. On doit noter que le programme de travail quinquennal a été adopté par la 18<sup>ème</sup> CHI sans aucun débat ni discussion des Etats membres sur les implications en termes de ressources.

Le Comité de direction recommande d'examiner la mise en œuvre d'une approche améliorée, basée sur les ressources, pour la préparation du prochain programme de travail pluriannuel. Ceci constituera un développement supplémentaire du suivi des performances et sera en conformité avec les directives fournies dans le plan stratégique de l'OHI.

Le Comité de direction considère toutefois qu'un processus plus rigoureux engendrerait une charge de travail supplémentaire, non seulement pour le BHI mais également pour les Etats membres qui participent au HSSC et à l'IRCC. Notant également que l'exécution du programme de l'OHI repose, en grande partie, sur les efforts volontaires des Etats membres et autres, il serait difficile et irréaliste de vouloir atteindre une approche entièrement basée sur les ressources, à moins que les Etats membres ne soient disposés à s'engager, à l'avance, à fournir des contributions en nature et un soutien en personnel pour les parties concernées du programme de travail de l'OHI.

#### ***Remplacement du personnel actuel***

45. Jusqu'à récemment, il n'y a pas eu de changement dans les 11 employés du personnel du BHI recrutés localement, la plupart ayant été recrutés il y a 15 ou 20 ans. Néanmoins, le BHI entre à présent dans une décennie de changement. Au cours des trois dernières années, le Comité de direction a profité du départ en retraite de deux employés pour redistribuer certaines fonctions et ajuster la priorité de différentes tâches. Ceci a permis de créer deux nouveaux de chargé du site web et des publications et de chargé des technologies de l'information.

46. Parmi le personnel en place, cinq employés, recrutés localement, atteindront l'âge de la retraite dans les sept prochaines années, y compris un traducteur français qui partira à la retraite l'année prochaine. Certains de ces départs permettront d'effectuer des ajustements internes et des changements de priorité supplémentaires – qui donneraient la possibilité d'adapter la capacité technique du BHI, afin de traiter en particulier les tâches de gestion de la base de registres de la S-100 et les besoins croissants en informatique et en SIG. Ces changements pourraient éventuellement intervenir plus tôt que prévu si un plan de licenciement ou un plan de départ à la retraite anticipée approprié était mis en place.

47. Tout plan de licenciement ou de départ à la retraite anticipé, qu'il soit obligatoire – par l'abolition d'un poste existant, ou volontaire – par un départ à la retraite anticipé, aurait cependant des conséquences financières significatives sur le budget de l'OHI. Les licenciements auraient un coût d'au moins 12 mois de salaire par employé auxquels s'ajouterait une couverture médicale complète pour la même période.

44. Par ailleurs, à la différence des autres salariés en France ou à Monaco, tout employé du BHI affecté par un départ à la retraite anticipé ou par un licenciement ne toucherait pas d'indemnités de chômage et ne bénéficierait pas d'une couverture maladie avant d'avoir atteint l'âge de départ à la retraite national légal, qui est actuellement fixé à 65 ans. Sa durée de service au BHI ne sera pas prise en compte dans le calcul de ses droits. Pour le personnel en poste depuis longtemps, ceci équivaldrait uniquement à des droits à prestations sociales de base. En l'absence de toute disposition d'indemnisation appropriée assurée par l'OHI, ceci entraînerait d'importantes conséquences sociales et financières pour les employés concernés. L'incapacité actuelle du personnel licencié ou retraité à prétendre pleinement aux allocations de l'Etat du fait de leurs services antérieurs au BHI pourrait également conduire à des contestations juridiques contre l'OHI en cas de licenciements obligatoires. A la date de rédaction du présent rapport, le Comité de direction ignore si le groupe de travail sur le Règlement du personnel abordera, dans le cadre de son examen



des conditions de service du personnel du BHI, la disparité en matière d'éligibilité aux allocations chômage ou autres allocations sociales en France ou à Monaco du personnel qui quitterait le BHI avant l'âge de la retraite.

45. Il n'y a pas de marge suffisante pour financer des licenciements ou des plans de retraite anticipée à partir du budget de fonctionnement. Toutefois, sous réserve de l'approbation des Etats membres et des amendements appropriés aux articles pertinents, le coût des indemnités de licenciement pourrait, dans un premier temps, être supporté par le fonds de retraite interne (FRI), toutefois le déficit des actifs qui en résulterait pour les engagements au titre de la retraite devrait être remboursé à terme.

Dans ces circonstances, le Comité de direction considère que des licenciements obligatoires ne sont pas une option viable comme moyen d'introduire de nouvelles compétences. Toutefois, si des fonds suffisants étaient mis à disposition, un plan de départ en retraite anticipée volontaire pourrait être proposé à certains membres du personnel. Ceci donnerait la possibilité d'effectuer une réorganisation plus tôt que ce qui pourrait être réalisable autrement. Il semble peu probable que le personnel en poste donnerait suite à une telle proposition, à moins qu'elle ne compense la perte des avantages sociaux et soit considérablement supérieure à l'équivalent de 12 mois de salaire.

#### ***Renforcement des effectifs par du personnel détaché des Etats membres***

46. La capacité du BHI peut être améliorée par le soutien volontaire additionnel des Etats membres. Il faut toutefois veiller à ne pas créer de dépendance envers le personnel en détachement pour l'accomplissement des activités de base.

47. L'expérience a montré que des fonctionnaires en détachement à court terme (deux années ou moins) imposaient une importante charge administrative au BHI en raison de la nécessité de leur apporter une assistance pour leurs dispositions familiales, pour leur intégration à la communauté locale et leur programme d'accueil, à leur arrivée.

48. Faire appel à des volontaires plutôt que de recourir à un processus formel de sélection introduirait un important risque que les fonctionnaires n'aient pas les compétences, y compris en langues, ou le profil appropriés, pour mener à bien des fonctions de base du BHI.

Le Comité de direction considère que les missions de base du BHI ne devraient pas être tributaires de fonctionnaires volontaires détachés au BHI.

#### ***Renforcement des effectifs par de nouvelles recrues ou du soutien contractuel***

49. La capacité du BHI pourrait être améliorée par un recours supplémentaire à la contractualisation ou en augmentant le nombre d'employés. Ceci nécessiterait un accroissement du budget de fonctionnement. A titre d'exemple, le coût budgétaire moyen d'un employé, incluant le salaire, les cotisations de retraite et les autres prestations sociales, représente 100k€ par an. Le coût typique de la traduction d'une publication de 100 pages, de l'anglais vers le français, est de 7k€. Comme exposé précédemment, un accroissement tangible du budget de fonctionnement est peu vraisemblable, tant que le nombre d'Etats membres de l'OHI n'augmentera pas ou tant qu'il n'y aura pas une augmentation significative de la valeur de la part.

Le Comité de direction note que l'accroissement des effectifs ou l'externalisation de davantage de travaux nécessiterait un accroissement du budget de fonctionnement en valeur.

#### ***Subvention des coûts de déplacement des responsables***

50. Fournir une subvention pour les frais de déplacement des responsables des organes de l'OHI peut aider les Etats membres à mettre des membres de leur personnel à disposition. Ceci nécessiterait un accroissement du budget de fonctionnement. Le coût moyen du déplacement intercontinental d'un délégué pour participer à une réunion de cinq

jours serait d'approximativement 5k€. Les représentants des Etats membres occupent actuellement la présidence de 19 organes de l'Organisation plus la Conférence.

Le Comité de direction note que la subvention des frais de déplacement des responsables des instances de l'OHI nécessiterait un accroissement du budget de fonctionnement en valeur.

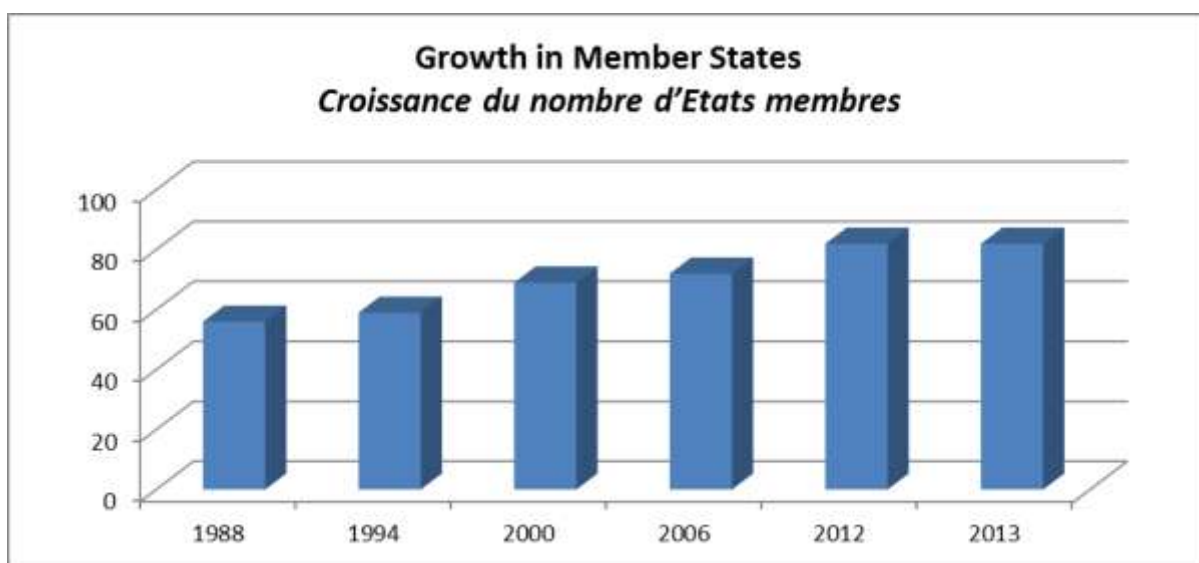
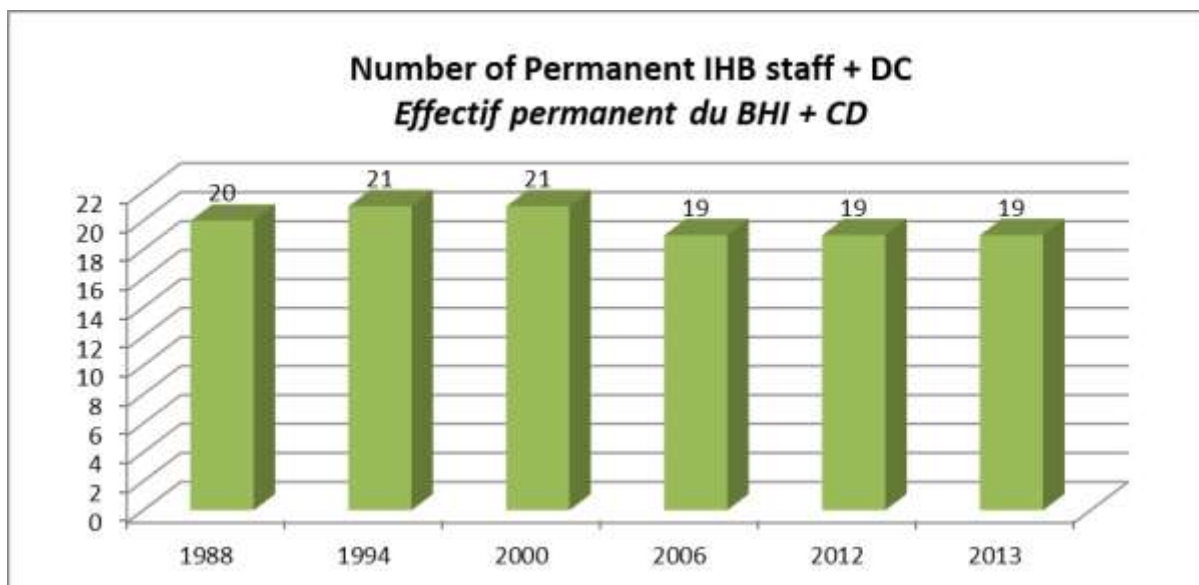
## **Recommandations**

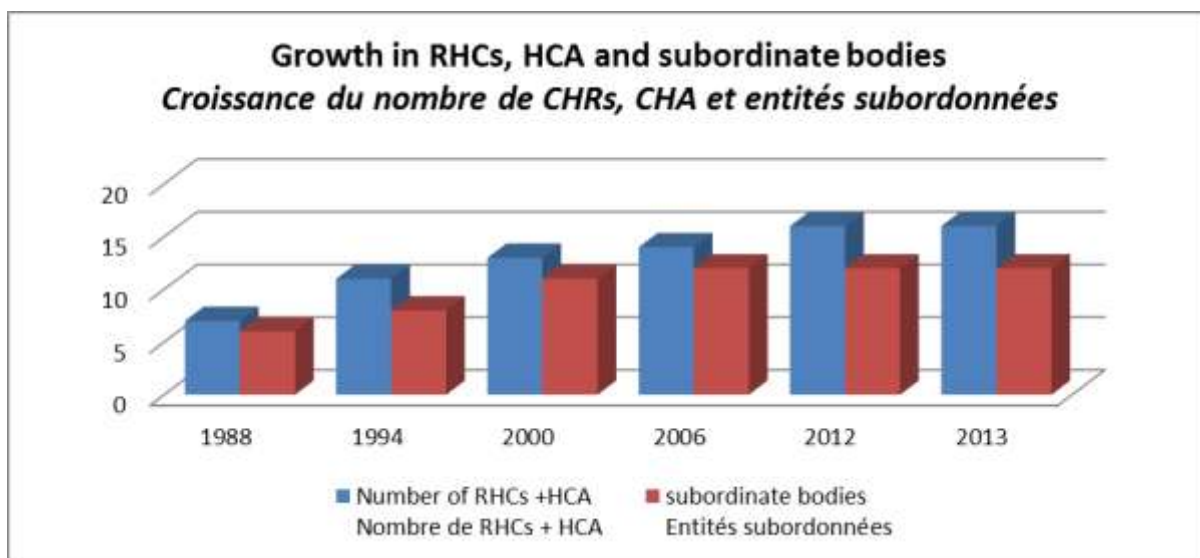
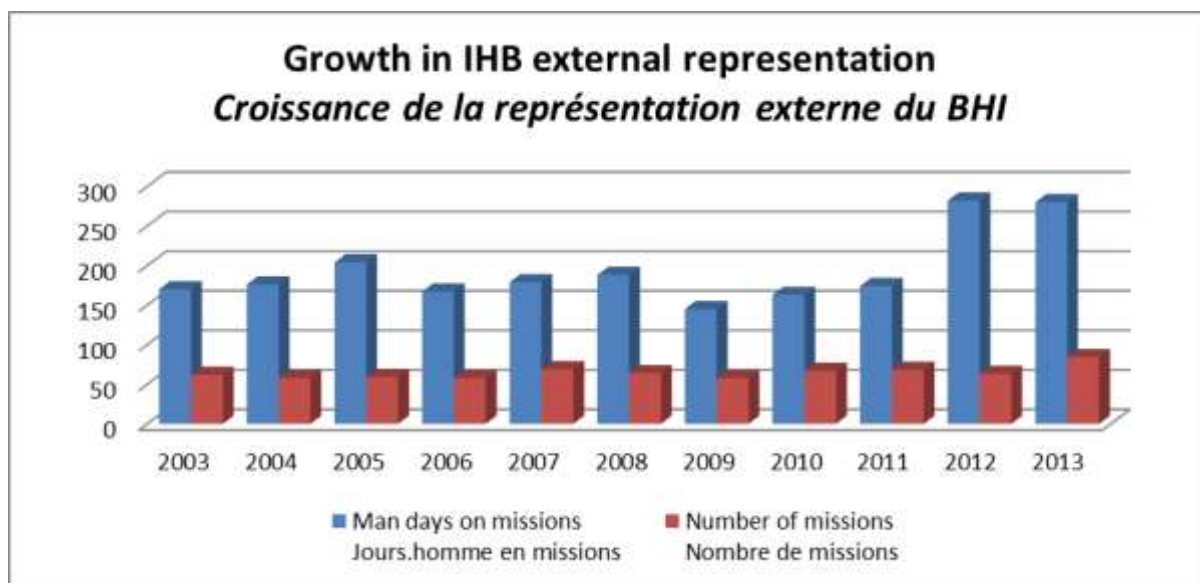
51. Sur la base de l'analyse précédente, le Comité de direction recommande que les mesures suivantes soient prises :

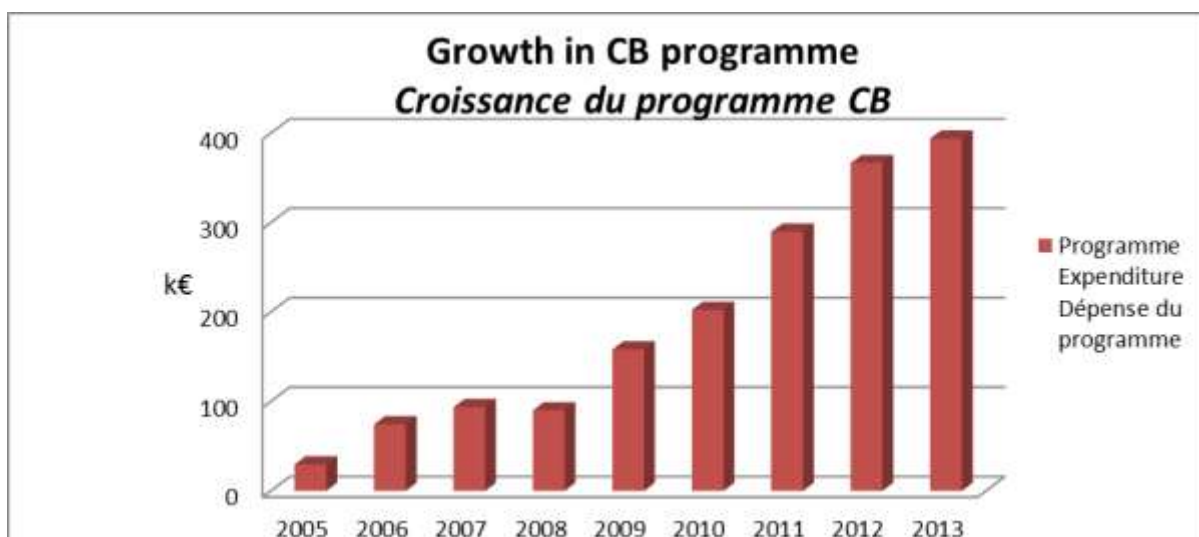
- a. Le recrutement de nouveaux Etats membres devrait rester une priorité importante dans le programme de travail de l'OHI en se concentrant sur les principaux Etats du pavillon ;
- b. Les Etats membres qui n'ont pas encore ratifié le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI devraient le faire le plus tôt possible, afin de faciliter le recrutement de nouveaux Etats membres ;
- c. Une amélioration de l'approche basée sur les ressources du développement du programme de travail devrait être introduite, tout d'abord dans les prochains plans de travail du HSSC et de l'IRCC puis dans une édition ultérieure du programme de travail pluriannuel de l'OHI, incluant l'examen de l'application de l'augmentation de la valeur de la part prévue dans le budget quinquennal de l'OHI en cours ;
- d. L'ampleur des travaux de traduction requis du BHI devrait être réduite en limitant le nombre de publications fournies dans les deux langues officielles, ou en compensant par une assistance supplémentaire des Etats membres. La résolution 12/1962 de l'OHI devrait être amendée comme indiqué dans l'appendice 3 ;
- e. L'obligation que le BHI examine toutes les nouvelles publications ou éditions de cartes internationales (INT) devrait être abandonnée. La résolution de l'OHI 1/1992 devrait donc être retirée ;
- f. L'obligation que les Etats membres envoient des exemplaires de leurs nouvelles cartes INT au BHI conformément à l'article 19 du Règlement général de l'OHI devrait être reflétée dans une nouvelle résolution de l'OHI, comme indiqué dans l'appendice 3 ;
- g. Les compétences du personnel du BHI devraient être ajustées par le biais des départs naturels plutôt que par un plan de licenciement ; et
- h. Le recrutement d'un employé du BHI pour assumer les fonctions de responsable de la base de registres de la S-100 devrait être prioritaire dès qu'une opportunité se présente.

APPENDICE 1

STATISTIQUES DE PRODUCTION DU BHI







## APPENDICE 2

## SITUATION DE LA TRADUCTION DES DOCUMENTS DE L'OHI

## 1. Références

## Convention relative à l'OHI

**Article XII**

*Les langues officielles de l'Organisation sont le français et l'anglais.*

## Règles de procédure pour les Conférences hydrographiques internationales

**Article 38**

*a) Tous les documents venant à l'appui des articles de l'ordre du jour de la Conférence et de ses organes subsidiaires ainsi que les comptes rendus résumés sont publiés dans les langues officielles de l'Organisation, l'anglais et le français.*

*b) Tous les rapports, résolutions, recommandations et décisions de la Conférence et de ses organes subsidiaires sont rédigés dans l'une des deux langues officielles et traduits dans l'autre.*

## Résolutions de l'OHI

**Résolution 12/1962 telle qu'amendée**

*Il est décidé que le BHI publiera les rapports ainsi que les publications mentionnées aux articles 32 à 35 du Règlement général<sup>1</sup>, soit en édition bilingue (anglais/français) soit en versions séparées anglais et français. Le Bureau devrait en outre (sans augmenter le nombre total actuel des employés de catégorie B pour cette raison) publier au moins le Rapport Annuel (1ère et 2e parties) ainsi que le Bulletin H.I. périodique en espagnol et devrait aussi rechercher l'aide des pays hispanophones pour la préparation et la production en espagnol d'autres publications de l'OHI.*

**Résolution 13/1962 telle qu'amendée**

*1. Il est décidé que le Bureau publiera ses lettres circulaires en anglais, français et espagnol.*

*(...)*

## 2. Situation au 31 janvier 2014

Catégorie	Sous-catégorie	Nombre	AN <sup>2</sup>	FR <sup>3</sup>	ES <sup>4</sup>	Commentaires
Lettre circulaires (LC, LCC, LCCF)		80 à 120 / an	Oui	Oui	Ou i	Les versions ES peuvent être différées. Les LCCF sont fournies en FR et en AN uniquement.

<sup>1</sup> Les publications énumérées dans le Règlement général de l'OHI sont :

- le rapport annuel (article 32),
- l'annuaire (article 33),
- le bulletin hydrographique international (article 34),
- les « publications spéciales sur des sujets techniques » (article 35).

<sup>2</sup> AN : anglais.

<sup>3</sup> FR : français (y compris les versions bilingues AN/FR ou trilingues AN/FR/ES).

<sup>4</sup> ES : espagnol (y compris les versions bilingues AN/ES ou trilingue AN/FR/ES).

Catégorie	Sous-catégorie	Nombre	AN <sup>2</sup>	FR <sub>3</sub>	ES <sub>4</sub>	Commentaires
Annuaire		Mise à jour continue	Oui	Oui	Oui	Inclus dans les publications périodiques.
Rapport annuel		1 / an	Oui	Oui	Oui	Inclus dans les publications périodiques. Seule la Partie 1 est disponible en ES. La Partie 2 est bilingue AN/FR. Les versions FR et ES de la Partie 1 peuvent être différées.
Bulletin HI		Mise à jour continue	Oui	Oui	Oui	Les versions FR et ES peuvent être différées.
Compte rendu des séances de la conférence		1 ou 2 vol. / session	Oui	Oui	Non	Inclus dans les publications périodiques. La version FR peut être différée.
Publications <sup>5</sup>	Bathymétrie	7	7	2	1	B-1 (5 <sup>ème</sup> édition de la GEBCO) non compté.
	Renforcement des capacités	8	8	3	2	La C-16 (Règlements hydrographiques nationaux) compile les règlements dans leur langue originale.
	Mixtes	5	5	5	3	
	Périodiques	4	4	4	3	Seuls les résumés de la P-1 (Revue HI) sont fournis en FR et en ES <sup>6</sup> . Seule la partie 1 de la P-7 (Rapport annuel) est disponible en ES.
	Normes et spécifications	24 <sup>7</sup>	24	9	3	La version française de la S-4 (spécifications pour les cartes marines de l'OHI) est tenue à jour par la France. La version espagnole de la S-4 est tenue à jour par l'Espagne.
	<i>Total</i>	<i>48</i>	<i>48</i>	<i>23</i>	<i>12</i>	

Note : le site web de l'OHI, lancé en 1996, est tenu à jour dans les deux langues officielles.

<sup>5</sup> Telles que listées dans le catalogue des publications de l'OHI (Accueil > Normes & Publications > Cliquer ici pour télécharger le Catalogue des publications de l'OHI).

<sup>6</sup> L'arrêt de la version française de la Revue HI a été approuvé en 2000 par les Etats membres (cf. LC de l'OHI 17 et 25/2000).

<sup>7</sup> Seules les principales publications sont prises en compte : les annexes et appendices séparés ne sont pas inclus dans le total.

## APPENDICE 3

**AMENDEMENTS PROPOSES AUX INSTRUMENTS DE L'OHI****Résolution de l'OHI 12/1962, telle qu'amendée, actuellement en vigueur :**

<b>Titre</b>	<b>Référence</b>	<b>Dernier amendement (LC ou CHI)</b>	<b>Référence de la 1<sup>ère</sup> édition</b>
<b>Documentation</b>	<b>12/1962</b>	<b>72/2009</b>	<b>T1.5</b>

Il est décidé que le BHI publiera les rapports ainsi que les publications mentionnées aux articles 32 à 35 du Règlement général, soit en édition bilingue (anglais/français) soit en versions séparées anglais et français. Le Bureau devrait en outre (sans augmenter le nombre total actuel des employés de catégorie B pour cette raison) publier au moins le Rapport Annuel (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> parties) ainsi que le Bulletin H.I. périodique en espagnol et devrait aussi rechercher l'aide des pays hispanophones pour la préparation et la production en espagnol d'autres publications de l'OHI.

**Amendement proposé à la résolution de l'OHI 12/1962, telle qu'amendée :**

<b>Titre</b>	<b>Référence</b>	<b>Dernier amendement (LC ou CHI)</b>	<b>Référence de la 1<sup>ère</sup> édition</b>
<b>Documentation</b>	<b>12/1962</b>	<b>---</b>	<b>T1.5</b>

Il est décidé que le BHI publiera son rapport annuel (Parties 1 et 2), l'annuaire de l'OHI et le bulletin HI périodique, soit en édition bilingue (anglais/français) soit en versions séparées anglais et français. Le Bureau devrait en outre (sans augmenter le nombre total actuel des traducteurs) s'efforcer de publier au moins son Rapport Annuel (Partie 1) et le Bulletin périodique HI en espagnol. La(es) langue(s) des autres documents de référence, directives et normes de l'OHI sera(ont) décidée(s) au cas par cas dans le cadre du programme de travail de l'OHI, en prenant en compte l'usage auquel est destiné le document, les ressources du Bureau et l'assistance offerte par les Etats membres.



**Article 19 du Règlement général de l'OHI**

(sera retiré lorsque les amendements à la Convention relative à l'OHI entreront en vigueur)

**ARTICLE 19**

Pour permettre au Bureau d'accomplir sa mission, les services hydrographiques des gouvernements membres lui font parvenir des exemplaires de leurs nouvelles cartes internationales (cartes INT), de leurs nouvelles cartes électroniques (matricielles ou vectorielles), ainsi que de toute nouvelle publication nautique.

**Résolution de l'OHI proposée**

**(à inclure dans la section 2.3.3 *Cartes internationales de la M-3 Résolutions de l'OHI*)**

Titre	Référence	Dernier amendement (LC ou CHI)	Référence de la 1 <sup>ère</sup> édition
Fourniture de nouvelles cartes internationales papier, de cartes numériques et de publications au Secrétariat de l'OHI pour référence	xx/2014	---	---

1. Pour permettre au Secrétariat de l'OHI d'accomplir sa mission, les services hydrographiques des gouvernements membres lui font parvenir des exemplaires de leurs nouvelles cartes internationales (cartes INT), de leurs nouvelles cartes électroniques (matricielles ou vectorielles), ainsi que de toute nouvelle publication nautique.

2. Toute carte papier, carte numérique ou publication fournie au Secrétariat par les Services hydrographiques des gouvernements membres conformément aux termes de cette résolution devront être utilisées seulement aux fins de référence interne. Elles ne doivent pas être reproduites, diffusées ou fournies à quelque organisation, entité ou particulier que ce soit sans la permission expresse du Service hydrographique qui la publie.

## COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

## CHILI

Le Chili remercie le CD pour son rapport et approuve en principe les recommandations qui ont été faites. Le Chili espère que le rapport engendrera une discussion utile et positive à la Conférence afin de renforcer les recommandations et de les amender, en tant que de besoin.

## FINLANDE

La Finlande remercie le Comité de direction pour son rapport et est favorable à la plupart des recommandations qui ont été faites.

## FRANCE

La France suggère que les recommandations du Comité de direction soient examinées par la Conférence conjointement avec celles faisant l'objet de cette PRO5 car elles sont de nature analogue (cf. en particulier point 40 de l'annexe B). S'agissant des recommandations précises formulées par le Comité de direction, et sous réserve des éléments complémentaires apportés lors de la Conférence, la France exprime les avis préliminaires suivants :

Recommandations BHI	Avis préliminaire
LCC8, annexe B, § 51.a	Très favorable.
LCC8, annexe B, § 51.b	Très favorable.
LCC8, annexe B, § 51.c	Favorable, + inclure propositions France PRO5 (évaluation des moyens disponibles avant de lancer une nouvelle tâche dans les GTs, y compris contributions volontaires en ressources humaines ou financières des Etat-membres).
LCC8, annexe B, § 51.d	La nouvelle formulation proposée pour la résolution 12/1962 telle qu'amendée, ouvre la possibilité à l'introduction de nouvelles langues (autres que l'anglais, le français et l'espagnol) pour la publication de documents de référence, directives et normes. Les avantages et inconvénients (e.g. risque qu'un document de l'OHI ne soit pas disponible en anglais) sont à débattre. Le SHOM approchera la secrétaire d'Etat à la Francophonie pour identifier des sources d'assistance complémentaire.
LCC8, annexe B, § 51.e	Le petit nombre de cartes INT révisées au BHI ces dix dernières années fait pressentir que le potentiel libéré par cette mesure sera faible. Il paraît néanmoins nécessaire d'adapter les résolutions de l'OHI à cette réalité, mais en précisant comment l'examen des cartes INT serait assuré par l'OHI. Il

	paraît en effet indispensable de maintenir un dispositif garantissant aux parties prenantes un minimum d'assurance qualité sur les cartes INT. La France propose que ce rôle d'examen soit assuré par les CHR et leurs organes subsidiaires, avec possibilité de recours au BHI pour des cas exceptionnels.
LCC8, annexe B, § 51.f	Favorable sous réserve de modifier la résolution proposée au sujet des cartes électroniques (remplacement par un flux de type WMS en aval des RENC par ex.).
LCC8, annexe B, § 51.g	Très favorable. La France est opposée à un plan de licenciement.
LCC8, annexe B, § 51.h	La France reconnaît le caractère stratégique de la S-100, et la difficulté que représente cette transition pour l'OHI et les Etats-membres. La charge induite par l'entretien de la base de registre doit être précisée, ainsi que, éventuellement, les autres fonctions connexes qui pourraient être attribuées à ce poste.

**JAPON**

Le Japon approuve d'une manière générale les recommandations, étant entendu qu'elles ne sont pas basées sur le principe d'une augmentation de la contribution annuelle des Etats membres.

**ROYAUME-UNI**

Le Royaume-Uni approuve les items suivants :

- (a) et (b) à propos du recrutement de nouveaux Etats membres;
- (c) une approche basée sur les ressources – en relation avec la proposition 5 sur l'estimation totale des coûts
- (d) et (e) à propos d'une réduction de la charge de travail du BHI
- (f) une nouvelle résolution pour les cartes INT

Le Royaume-Uni n'approuve pas les items suivants :

- (g) Le personnel du BHI doit avoir les compétences requises pour les tâches qui doivent être accomplies. Ceci doit être réalisé au moyen de requalification, de gestion des performances et de licenciement, selon que nécessaire, afin de parvenir aux résultats souhaités, lesquels doivent être conformes au « modèle opérationnel cible du BHI » pour les cinq prochaines années, s'il existe.
- (h) Il n'est pas nécessaire que le responsable de la base de registres de la S-100 soit un membre du BHI et ce poste pourrait être financé par les économies réalisées en réduisant l'ampleur du service de traduction.

Par ailleurs, le Royaume-Uni suggère que :

- (i) En reconnaissance de leur importante charge de travail et responsabilité, les frais de déplacement et de subsistance des présidents des GT devraient être subventionnés ;

**CONF.EX5/REP.02F**

- (ii) des droits soient perçus auprès des Etats non membres de l'OHI pour les publications de l'OHI ;
- (iii) des droits soient perçus auprès des Etats non membres de l'OHI pour l'utilisation de la base de registres de la S-100 ;
- (iv) les régimes d'adhésion et les systèmes de certification de l'ISO et des organismes nationaux de normalisation (comme par exemple la BSI) soient examinés comme modèles pour l'OHI;
- (v) une plus grande reconnaissance soit accordée à la contribution des EM en listant leurs activités dans les GT sur le site web de l'OHI (d'une façon semblable à celle du site web de l'ISO).

## **RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITE SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES (CBSC) SUR LA STRATEGIE CB DE L'OHI**

### **1. Révision**

La 18<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale a chargé le CBSC de présenter une stratégie révisée de renforcement des capacités (CB) à la 5<sup>ème</sup> Conférence extraordinaire. La révision de la stratégie CB a été finalisée et la version 2 actuelle a été adoptée par le CBSC à sa 12<sup>ème</sup> réunion en mai 2014. Les présidents de l'IBSC ont participé au processus de révision lors des deux dernières réunions du CBSC et ont fourni des contributions utiles. La nouvelle version fournit une vue d'ensemble plus claire et facilite le travail de renforcement des capacités de l'OHI. Des amendements et des changements ont été adoptés. La vision et la stratégie dans leur ensemble sont encore valables, l'objectif principal étant de définir les détails de l'évaluation et de la fourniture CB et de les décrire plus clairement.

En mars de cette année, un séminaire des parties prenantes CB s'est tenu au BHI. Au cours de ces deux journées des discussions très ouvertes et fructueuses ont eu lieu. Le séminaire a débuté par la communication d'informations relatives au CB de la part du CBSC, de l'industrie et des autres parties prenantes ainsi que des stagiaires. Le projet de nouvelle stratégie CB de l'OHI a été présentée et des contributions très utiles ont été fournies par les participants. Environ 60 participants ont pris part au séminaire qui a été diffusé en direct *via* internet. Il a été tenu compte des contributions des participants pour la stratégie révisée et les travaux CB de l'OHI.

### **2. Nouvelle édition**

La nouvelle version 2 complète de la stratégie CB est jointe en annexe à ce rapport.

La vision qui sous-tend ce document de politique consiste à fournir des orientations stratégiques pour le renforcement des capacités de l'OHI afin d'assurer une contribution optimum à la sécurité de la vie en mer, à la protection de l'environnement et au développement économique national.

La stratégie révisée est basée sur les 10 principes suivants :

1. Les besoins nationaux spécifiques d'infrastructure, ainsi que la capacité d'une nation à développer son infrastructure, devraient être fermement évalués en fonction des trois phases de développement définies dans la M-2 ;
2. Les transferts de compétences et de technologies doivent apporter des solutions appropriées et durables ;
3. Chaque fois que cela est possible, les projets de renforcement des capacités doivent être coordonnés au niveau régional et soutenus via la coopération régionale;
4. L'administration nationale d'un Etat dont les services hydrographiques sont en développement doit adopter et soutenir le concept de renforcement des capacités comme étant d'intérêt national ;
5. L'objectif devrait être d'atteindre un résultat durable au profit de la sécurité de la navigation, de la sauvegarde de la vie humaine en mer, de la protection de l'environnement marin et du développement économique, plutôt que de créer des infrastructures de base en tant que telle ;
6. Le financement des Etats non membres est généralement limité aux visites techniques et aux projets de phase 1 (ceci inclut une évaluation générale de l'état de l'hydrographie et l'information des autorités concernées). Les exceptions devront être appréciées par rapport aux ressources fournies, au résultat attendu et à la situation du pays ;
7. Le financement des équipements devra être limité aux cas où celui-ci est inclus dans un programme global sous réserve que de tels équipements demeurent dans le pays pour mener à bien le projet et d'assurer un effet durable et un soutien continu. Dans la mesure du possible, des fonds externes

devront être inclus, pour prendre en compte les coûts relativement élevés des équipements et assurer un rapport coût-bénéfice raisonnable pour l'amélioration de la capacité hydrographique ;

8. Des programmes complets peuvent être soutenus par des fonds d'amorçage pour permettre la participation à des projets financés en externe ou la préparation de tels projets, particulièrement lorsqu'on peut escompter des fonds additionnels substantiels ;
9. Le recours à des consultants sera autorisé s'il vient à l'appui de la vision et des objectifs de cette stratégie ;
10. Des fonds pour le renforcement des capacités peuvent être alloués à des fins administratives (le montant/pourcentage étant approuvé par le CBSC).

La volonté de l'OHI d'aider au renforcement des capacités s'est exprimée en termes d'objectifs à court et long terme, qui donnent un signal clair sur les résultats escomptés que recherche l'Organisation. Ces objectifs constituent également des directives pour les travaux du CBSC dans la mise en œuvre de cette stratégie.

### 3. Conclusion

Bien que l'intention générale n'ait pas été modifiée, le processus de révision a conduit à une application bien plus concrète de la stratégie. La version révisée reflète les idées et les buts de manière plus claire et clarifie certains détails qui avaient auparavant été formulés de façon trop imprécise.

- La version révisée a été développée en toute transparence et avec la contribution d'un large éventail de parties prenantes.
- Le succès reposera sur le strict respect de la stratégie CB par les programmes de renforcement des capacités.
- Le CBSC a constitué un groupe de rédaction chargé de préparer un document de relations publiques en vue de faire connaître la stratégie CB révisée de l'OHI.
- Le CBSC supervisera la stratégie sur une base annuelle afin d'assurer que les nouveaux développements seront examinés.

**4. Proposition pour adoption par la 5<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale extraordinaire :**  
La Conférence est invitée à approuver la nouvelle stratégie CB.

Annexe : stratégie en matière de renforcement des capacités 2.0 du 15 mai 2014

## ANNEXE

### Stratégie en matière de renforcement des capacités 2.0 du 15 mai 2014

#### Références :

- Mandat du CBSC de l'OHI
- M-2 « La nécessité de services hydrographiques nationaux »
- C-55 « Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde »
- Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS), chapitre V
- Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM)
- Résolution de l'Assemblée générale des NU A/RES/58/240 en date du 23 décembre 2003
- Mandat du coordinateur en matière de renforcement des capacités de l'OHI

#### Table des matières :

- I. INTRODUCTION
  1. L'OHI et le renforcement des capacités
  2. Enoncé de la vision
- II. PRINCIPES ET OBJECTIFS
  3. Principes
  4. Objectifs
- III. PROCESSUS
  5. Processus et pilotage
  6. Examen et mises à jour

## I. INTRODUCTION

### 1. L'OHI et le renforcement des capacités

Le renforcement des capacités est une composante essentielle des efforts des organisations techniques intergouvernementales pour soutenir les objectifs de développement des Nations Unies (NU). L'OHI s'est engagée à harmoniser ses efforts avec ceux de l'Organisation maritime internationale (OMI), de la Commission océanographique intergouvernementale (COI), de l'Association internationale de signalisation maritime (AISM), de la Fédération internationale des géomètres (FIG) et d'autres organisations œuvrant dans des domaines connexes.

A l'OHI, le renforcement des capacités est défini comme le processus par lequel l'Organisation évalue l'état des dispositions en vigueur et aide les Etats à parvenir au développement et à l'amélioration durables de leur capacité à répondre aux obligations hydrographiques, cartographiques et de sécurité maritime en conformité avec les recommandations de la Convention des NU sur le droit de la mer (CNUDM), de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) et d'autres instruments internationaux. Sa portée englobe tous les besoins hydrographiques car l'hydrographie sous-tend toute autre activité associée à la mer, y compris la sécurité de la navigation, la protection de l'environnement marin, le développement de l'infrastructure nationale, la gestion de la zone côtière, l'exploration marine, l'exploitation des ressources marines (minéraux, pêche, etc.), la détermination des frontières maritimes, la défense et la sécurité maritimes ainsi que la gestion des catastrophes côtières.

Le comité sur le renforcement des capacités de l'OHI (dénommé sous-comité en 2009) a été créé en 2003 dans le but de coordonner cet effort, et ses membres ont développé un document stratégique à partir de l'expérience de l'ancien comité FIG/OHI de coordination de l'assistance technique et de la coopération (CCAT). Ce document stratégique a été actualisé plusieurs fois. La XVIII<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale de 2012 a chargé le sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC) d'examiner la stratégie de renforcement des capacités et d'en rendre compte à la prochaine conférence. Cette version a été révisée et modifiée par le CBSC en liaison avec l'IRCC et les secteurs industriels et universitaires. Il sera présenté à la 5<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale extraordinaire en 2014 pour approbation.

### 2. Enoncé de la vision

La vision qui sous-tend ce document d'orientation est de fixer les orientations stratégiques du renforcement des capacités de l'OHI afin d'assurer la contribution optimale à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à la protection de l'environnement et au développement économique national.



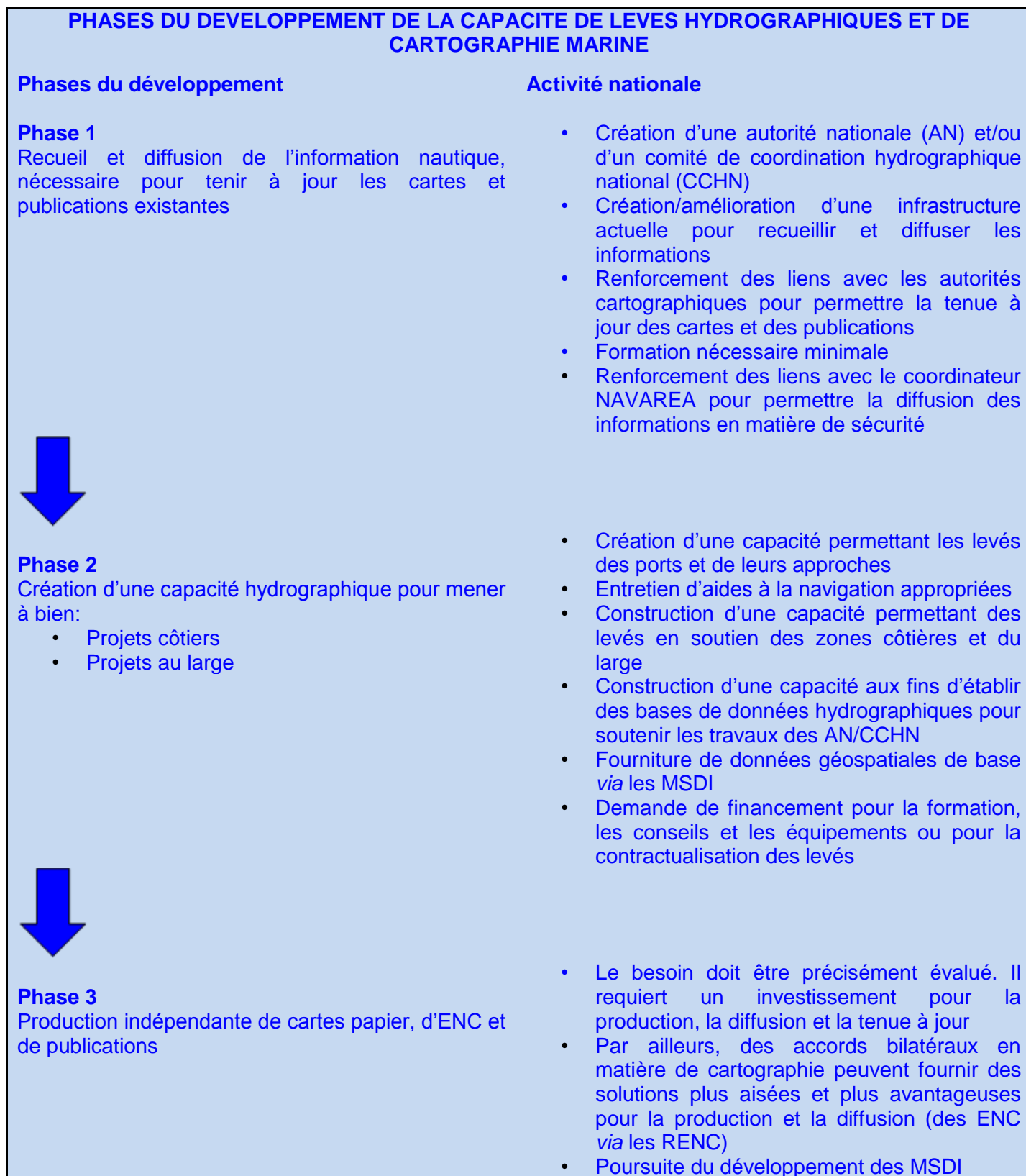
## II. PRINCIPES ET OBJECTIFS

### 3. Principes

La stratégie et sa mise en œuvre seront conformes aux principes suivants :

- 3.1 Les besoins nationaux spécifiques d'infrastructure ainsi que la capacité d'une nation à développer son infrastructure devraient être fermement évalués en fonction des 3 phases de développement définies dans la M-2 et présentées dans la figure 1 ;
- 3.2 Les transferts de compétences et de technologies doivent apporter des solutions appropriées et durables ;
- 3.3 Chaque fois que cela est possible, les projets de renforcement des capacités doivent être coordonnés au niveau régional et soutenus *via* la coopération régionale ;
- 3.4 L'administration nationale d'un Etat dont les services hydrographiques sont en développement doit adopter et soutenir le concept de renforcement des capacités comme étant d'intérêt national ;
- 3.5 L'objectif devrait être d'atteindre un résultat durable au profit de la sécurité de la navigation, de la sauvegarde de la vie humaine en mer, de la protection de l'environnement marin et du développement économique, plutôt que de créer une infrastructure de base en tant que telle ;
- 3.6 Le financement des Etats non membres est généralement limité aux visites techniques et aux projets de phase 1 (ceci inclut une évaluation générale de l'état de l'hydrographie et l'information des autorités concernées). Les exceptions devront être appréciées par rapport aux ressources fournies, au résultat attendu et à la situation du pays ;
- 3.7 Le financement des équipements devra être limité aux cas où celui-ci est inclus dans un programme global (voir chapitre 5), sous réserve que de tels équipements demeurent dans le pays pour mener à bien le projet et d'assurer un effet durable et un soutien continu. Dans la mesure du possible, des fonds externes devront être inclus, pour prendre en compte les coûts relativement élevés des équipements et assurer un rapport coût-bénéfice raisonnable pour l'amélioration de la capacité hydrographique ;
- 3.8 Des programmes complets (voir chapitre 5) peuvent être soutenus par des fonds d'amorçage pour permettre la participation à des projets financés en externe ou la préparation de tels projets, particulièrement lorsqu'on peut escompter des fonds additionnels substantiels ;
- 3.9 Le recours à des consultants sera autorisé s'il vient à l'appui de la vision et des objectifs de cette stratégie ;
- 3.10 Des fonds pour le renforcement des capacités peuvent être alloués à des fins administratives (le montant /le pourcentage étant approuvé par le CBSC) ;

Figure 1



## 4. Objectifs

La volonté de l'OHI d'aider au renforcement des capacités s'est exprimée en termes d'objectifs à court et long terme, qui donnent un signal clair sur les résultats escomptés que recherche l'Organisation. Ces objectifs constituent également des directives pour les travaux du CBSC dans la mise en œuvre de cette stratégie.

### 4.1 Objectif à long terme

- Permettre à tous les Etats qui possèdent des eaux navigables d'atteindre la phase 1 de développement (c'est-à-dire le recueil et la diffusion en temps voulu des informations hydrographiques pour leurs eaux nationales), et développer un plan national pour mettre en place les éléments appropriés des phases 2 et 3 ou, à titre d'alternative, des accords régionaux ou bilatéraux de coopération.
- Conjointement avec le comité de coopération technique de l'OMI et l'académie mondiale de l'AIMS, une série de « profils de pays » sera développée pour mesurer de façon précise l'état de l'hydrographie dans tous les Etats côtiers.

### 4.2 Objectifs à court et moyen terme

- Mettre en œuvre un programme d'évènements en vue de renforcer la prise de conscience de l'importance de l'hydrographie à tous les niveaux appropriés.
- Créer une version électronique de la C-55 basée sur un SIG qui offre une description précise de l'état des services hydrographiques dans le monde, tels qu'ils sont accessibles aux navigateurs.
- Permettre à l'OHI de présenter clairement les priorités d'action en matière de renforcement des capacités aux NU et aux organisations techniques subordonnées, aux agences de financement ainsi qu'aux gouvernements nationaux.
- Permettre aux commissions hydrographiques régionales (CHR) d'établir une série d'initiatives de renforcement des capacités et un processus de classement par priorité des efforts coopératifs régionaux.
- Permettre aux CHR, lorsque des progrès significatifs sont requis, de développer une approche holistique du renforcement des capacités pour dispenser une assistance étendue avec des résultats durables. Elle devrait inclure la formation, la coopération technique, les conseils organisationnels et structurels susceptibles de faire partie d'un programme de donateurs.
- Mettre en œuvre la gestion appropriée d'un fonds pour le renforcement des capacités de l'OHI.
- Produire et tenir à jour un plan de gestion vérifiable du renforcement des capacités de l'OHI.

## III. PROCESSUS

### 5 Processus et pilotage

#### 5.1 Les quatre étapes du processus

Le processus de renforcement des capacités s'articule autour de quatre étapes : amélioration de la prise de conscience, audit, analyse et action (les quatre « A » du renforcement des capacités).

Le CBSC de l'OHI reconnaît que la première étape doit être l'amélioration de la prise de conscience de l'importance et de l'impact de l'hydrographie sur la sécurité maritime, aux plus hauts niveaux politiques de chaque pays, ainsi qu'auprès des NU et des organisations techniques subordonnées, des associations maritimes régionales et des agences de financement. Sans cela, la disponibilité des ressources adéquates ne sera pas assurée pour la durée de la mise en œuvre de la stratégie. L'audit est en cours de façon permanente *via* la révision et la tenue à jour de la C-55 et *via* les visites techniques. Les étapes suivantes de l'analyse, y compris le classement par priorité et l'identification des actions, et ensuite le pilotage et la mise en œuvre des actions appropriées, exigent un développement plus précis dans le cadre de ce

document d'orientation et elles sont détaillées ci-dessous. Le tableau suivant suggère le degré d'engagement au processus requis de la part de chaque contributeur.

	OHI	CBSC	CHR	Pays
<b>Amélioration de la prise de conscience</b>	XXX	XXXX	XX	X
<b>Audit</b>	X	XXX	XXXX	XX
<b>Analyse</b>	XXXX	XXX	XX	X
<b>Action</b>	X	XX	XXX	XXXX

**Tableau 1: Niveau d'engagement (X = faible, XX = moyen-faible, XXX = moyen-élevé, XXXX = élevé)**

Le processus requerra le développement des éléments suivants :

1. Intensification des efforts pour améliorer la prise de conscience de l'hydrographie et pour fournir des documents de référence sur les prescriptions minimums pour les services hydrographiques nationaux conformément à la règle 9 du chapitre V de la SOLAS.
2. Mise en œuvre et gestion d'un fonds pour le renforcement des capacités.
3. Achèvement de la révision de la base de données de la C-55 pour identifier les insuffisances majeures
4. Développement des critères d'évaluation pour déterminer la capacité nationale appropriée et durable.
5. Mise en œuvre des processus effectifs des CHR pour l'analyse et le classement par priorité des besoins de renforcement des capacités dans la région.
6. Définition d'un plan d'action en vue de traiter les objectifs retenus pour une période spécifique et d'identifier et de gérer le financement.

Dans certaines CHR, il peut être approprié d'envisager un programme de travail exhaustif sur plusieurs années, incluant des projets multiples. Cela peut inclure l'évaluation précise des besoins de première priorité, la définition de la capacité cible, l'identification de financement complémentaire, l'installation et l'encadrement d'une organisation, la formation, la fourniture d'équipements, etc. Ces actions doivent être menées d'une manière résolument intégrée, de façon à ce que chaque projet y contribue dans le cadre d'un programme holistique. Une méthodologie rigoureuse de conduite de projet devra être appliquée pour assurer la mise en œuvre réussie en terme de portée/de budget/de délai et de surveillance/compte rendu pour faire en sorte que les bénéfices attendus soient obtenus.

Les CHR peuvent également envisager l'adoption d'un modèle de maturité en renforcement des capacités où les aspirations nationales peuvent être évaluées par rapport aux 3 phases de développement du renforcement des capacités telles que définies dans la M-2 et présentées à la figure 1. Un tel modèle devrait identifier la formation/l'assistance/le financement approprié requis pour dégager une voie claire et un plan d'action pour qu'une nation atteigne chaque phase de renforcement des capacités d'une manière viable et durable. Le modèle peut être utilisé par les CHR pour contrôler et enregistrer les progrès d'un pays vers la création d'un service hydrographique national. Ces informations devraient faire partie d'un profil de pays exhaustif comme mentionné au chapitre 4.1.

Les étapes successives du processus sont décrites dans les paragraphes suivants. Les procédures de renforcement des capacités approuvées par le CBSC contiennent les informations détaillées nécessaires pour planifier et exécuter les projets renforcement des capacités, et sont publiées sur le site web de l'OHI ([www.iho.int](http://www.iho.int) > Renforcement des capacités).

## 5.2 Améliorer la prise de conscience

Le BHI doit poursuivre la campagne en faveur de l'établissement des services hydrographiques requis en vue de remplir les obligations relevant de la CNUDM et de la SOLAS. Le profil haut que le BHI a maintenu dans le cadre du processus UNICPOLOS, et au sein de l'OMI, doit aider le CBSC à mettre en œuvre des actions spécifiques pour cibler les agences subordonnées internationales et régionales. Des progrès très significatifs ont été faits à l'OMI et l'inclusion imminente de la base de données de la C-55 dans le programme d'audit des Etats membres de l'OMI (VIMSAS) sera un levier efficace pour que les gouvernements s'engagent à pourvoir aux dispositions requises par les règles 4 et 9 du chapitre V de la SOLAS.

L'infrastructure de données spatiales maritimes (MSDI) offre un cadre à la fourniture d'informations hydrographiques au-delà du champ traditionnel de la navigation de surface. Le CBSC de l'OHI doit contribuer à renforcer la prise de conscience des services hydrographiques (SH) quant à l'importance des données hydrographiques pour stimuler « l'économie bleue » et tout ce qu'elle véhicule en termes de développement économique et socio-économique.

Le CBSC doit continuer à étudier les meilleurs moyens d'améliorer la prise de conscience de l'importance de l'hydrographie auprès des agences de financement. L'urgence de cette tâche est mise en évidence par les preuves croissantes d'investissements internationaux et régionaux en matériel hydrographique pour la recherche scientifique marine ou la protection du milieu marin, sans une sensibilisation adéquate aux critères de mesure pour que les données puissent contribuer à une navigation sûre.

L'amélioration de la prise de conscience peut être efficacement soutenue par un processus d'évaluation des risques, basé sur l'état des connaissances hydrographiques, les caractéristiques principales des activités maritimes, y compris le transport maritime, et de leurs évolutions, et une étude d'impact sur les conséquences d'une insuffisance de connaissances ou de services hydrographiques.

La M-2 est disponible, gracieusement, ainsi qu'une brochure d'informations générales sur l'OHI et une présentation Powerpoint de l'OHI, sur le site web de l'OHI ([www.iho.int](http://www.iho.int)). Ce sont des outils importants pour les réunions au niveau ministériel lors des visites consultatives techniques et elles sont en permanence mises à jour.

## 5.3 Audit et analyse des besoins

### 5.3.1 Profil de pays

La poursuite du développement de la publication C-55 en tant que « profil de pays » jouera un rôle encore plus important en matière de renforcement des capacités.

La base de données de la C-55 sur le site web de l'OHI contient des tableaux sur la situation des RSM, des levés hydrographiques et de la cartographie pour chaque Etat côtier ou Etat ayant des eaux importantes du point de vue hydrographique. Les formats standard des ordres du jour des CHR de l'OHI et des rapports nationaux qui leur sont présentés, prévoient l'examen régulier de ces informations et des discussions sur le renforcement des capacités aux fins d'améliorer la situation dans chaque pays. Les principales insuffisances d'un grand nombre d'Etats côtiers en matière de conformité avec les règles 4 et 9 du chapitre V de la SOLAS sont les suivantes :

- Pas d'organisation efficace pour la diffusion d'informations importantes pour la sécurité de la navigation et la protection du milieu marin, soit en tant qu'avertissements de navigation, soit en tant que contributions destinées aux coordinateurs de NAVAREA et aux SH ayant des responsabilités en matière de cartographie ;
- Actions en attente relatives à la mise en œuvre du SMDSM ;
- Pas de capacité pour planifier et mettre en œuvre un programme de levés hydrographiques classés par priorité, y compris la reprise de levés antérieurs ;
- Non-respect des critères de la S-44 de l'OHI dans les levés de recherche scientifique marine et dans les levés industriels au large ;
- Absence de dispositions pour assurer que les données hydrographiques scientifiques et commerciales soient incorporées dans la base nationale de données bathymétriques ;
- Absence d'informations sur les décalages de systèmes géodésiques des cartes pour la navigation GPS ;
- Manque de cartes papier INT et d'ENC pour soutenir la navigation internationale, particulièrement dans les zones dangereuses et zones STM.

### **5.3.2 Visites techniques**

Les visites techniques sont un moyen puissant de travailler avec les administrateurs et les experts locaux en vue de déterminer les dispositions relatives à l'exécution des obligations du chapitre V de la SOLAS qui soient appropriées et durables pour leur pays. Des visites de suivi peuvent être demandées pour aider le bénéficiaire de la visite technique à mettre en œuvre les recommandations visant à l'établissement de services hydrographiques.

### **5.3.3 Evaluation des risques**

Une évaluation des risques fournit une base solide pour le classement par priorité d'un programme national/régional de cartographie. La méthodologie d'analyse des risques est factuelle et objective en fonction de critères préétablis. Elle inclut l'analyse du trafic à partir des données AIS et une évaluation économique. Le résultat principal est une carte des niveaux de risques qui permet aux gouvernements, aux autorités cartographiques et autres parties intéressées de conclure sur la nature et la portée des améliorations cartographiques et des initiatives de sécurité maritime y relatives. Un SIG est utilisé pour l'analyse et pour la visualisation des résultats. Cela permet aux parties prenantes clé d'accéder facilement à des données complexes et de les comprendre dans le but d'aider à la prise de décision et de présenter un plaidoyer convaincant pour agir.

## **5.4 Mécanismes d'action**

Les mécanismes d'action suivants sont disponibles en matière de renforcement des capacités:

### **5.4.1 Contact avec les preneurs de décision et conseils aux experts nationaux :**

- Contribution de l'OHI aux projets soutenus par l'OMI et par d'autres organisations ;
- Visites consultatives du BHI ;
- Equipes chargées des visites dans les CHR ;
- Ateliers techniques.

### **5.4.2 Assistance technique**

Assistance de l'OHI et des CHR pour la coordination des projets hydrographiques, cartographiques et de RSM régionaux, y compris les conseils sur les liaisons avec les agences de financement et l'industrie.

#### **5.4.3 Assistance bilatérale *via* d'autres EM de l'OHI, des protocoles d'accord ou sur une base contractuelle ou subventionnée :**

- fourniture de services hydrographiques conformes à la SOLAS par d'autres EM *via* des arrangements administratifs juridiques ;
- détachement de personnel qualifié ;
- formation, y compris des options dans les régions ;
- assistance aux projets basés sur les résultats, et externalisation entièrement évaluée et exploitée ;
- transfert de compétences et de technologies approprié et durable, y compris des conseils sur l'organisation et la planification ainsi que sur le soutien à la pratique de l'hydrographie.

Des programmes régionaux complets et spécifiques, comme indiqué au chapitre 5, peuvent être préparés par une étude, éventuellement externalisée, sur la faisabilité d'élaborer un programme de renforcement des capacités pluriannuel, prenant en compte les progrès durables attendus, les sources de financement et leur disponibilité, les synergies éventuelles avec les programmes de coopération internationaux complémentaires, les questions de langue et le niveau d'engagement des pays concernés.

#### **5.5 Gestion des actions en matière de renforcement des capacités**

Le CBSC a créé un fonds pour le renforcement des capacités de l'OHI (Fonds CB). Toutes les transactions sont transparentes. Tout donateur peut s'engager à financer un projet ou un objectif particulier s'il le souhaite.

Les dépenses du fonds CB sont contrôlées au moyen d'un plan de gestion chiffré à partir duquel sont établis les programmes de travail annuels. Cela permet au CBSC d'évaluer et de classer par priorité les propositions soumises *via* les CHR et d'approuver les réponses appropriées pour lesquelles les coûts et les bénéfices ont été équilibrés. Des détails supplémentaires sont donnés dans les procédures concernées

#### **5.6 Méthodologies et coopération en matière de formation**

La formation est une partie très importante du renforcement des capacités de l'OHI. Les méthodologies et les modes de coopération avec les entités de formation jouent un rôle important dans le succès des formations subventionnées. La liste suivante couvre les règles et les domaines de compétence principaux des efforts de renforcement des capacités de l'OHI :

- Priorité sera donnée aux renseignements de sécurité maritime (RSM) dans le but d'atteindre le premier objectif à long terme de cette stratégie, basée sur un plan CB pluriannuel pour les RSM à développer conjointement par le CBSC et le sous-comité sur le service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN) ;
- CAT A et B – En fonction du financement, on examinera l'utilisation des fonds de l'OHI pour la formation hydrographique en CAT A et B et la formation cartographique en CAT B pour les candidats des Etats membres seulement.
- Formation pour le formateur (FPF), afin d'améliorer la disponibilité des formateurs au sein d'une région ou d'un pays donné.
- Lorsque cela est possible, normalisation des formations au-delà des CAT A et B, qui fournisse une structure pour des formations éventuelles sur certains sujets.
- Formation MSDI – Les cours sur les infrastructures de données spatiales maritimes (MSDI) seront développés pour répondre aux différents besoins des diverses phases de développement hydrographique.

- Faire en sorte que les programmes de formation soient largement disponibles, de préférence en plusieurs langues.
- Recherche des avantages pratiques et d'une mise en œuvre éventuelle des programmes de formation mixtes et en ligne.

### **5.7 Coopération avec les parties prenantes**

Le CBSC travaille en étroite collaboration avec les parties prenantes, telles que les pays, les organisations internationales et régionales et les organisations non-gouvernementales (ONG) pour élargir la base de la coopération dans l'intérêt de la stratégie de renforcement des capacités de l'OHI.

## **IV. DUREE D'APPLICATION**

### **6 Examen et mises à jour**

La première version du document de stratégie de renforcement des capacités de l'OHI a été approuvée par les membres du CBSC le 30 novembre 2006 et a été mis à jour depuis. Cette version actualisée a été approuvée par le CBSC en mai 2014. Elle reste en vigueur jusqu'à sa suppression par ce sous-comité. Elle sera examinée à chaque réunion annuelle du CBSC. La date de l'approbation la plus récente apparaîtra en tête du document.



**ADDENDUM1 à CONF.EX5/REP03**  
**COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES**

**CANADA**

Le Canada souhaite féliciter le sous-comité sur le renforcement des capacités pour les efforts qu'il a consacrés à la production du rapport.

Le Canada accepte, en général, les recommandations présentées.

**ROYAUME-UNI**

Le Royaume-Uni approuve pleinement la révision de la stratégie de renforcement des capacités, laquelle constitue une amélioration mesurée et pragmatique de la première version du document sur la stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités approuvée par les membres du CBSC le 30 novembre 2006.

Notant que le financement du programme de l'OHI en matière de renforcement des capacités reste très limité, il est décevant que le développement de la C-55 en tant que « profil de pays » (cf. paragraphe 5.3.1 de la stratégie révisée) ne progresse pas, bien que l'IRCC4 (Singapour, 2012) ait clairement indiqué que celle-ci devait être modernisée/améliorée grâce à l'utilisation de SIG.

Le RU pense qu'une version électronique de la C-55 basée sur les SIG est un outil de présentation clé pour décrire de manière plus précise l'état des services hydrographiques dans le monde qui doit être développé afin de soutenir plus efficacement les travaux des Etats membres de l'OHI, des commissions hydrographiques régionales et du BHI lui-même.

**ETATS-UNIS**

Les Etats-Unis tiennent à féliciter le sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC) pour les efforts fournis sur la stratégie de renforcement des capacités. Nous avons l'honneur de proposer les observations suivantes, pour examen lors de la finalisation du document.

- Ajuster la vision du CBSC en décrivant l'état futur souhaité du renforcement des capacités de l'OHI.
- Rattacher les résultats à chaque phase (page 4) des efforts de développement des EM, incluant des mesures non ambiguës afin de suivre/d'identifier le succès de chaque phase.
- Séparer les buts et les objectifs. Utiliser les buts comme état final, et les résultats en tant qu'étapes permettant de les atteindre. Tenter d'identifier des objectifs mesurables et estimer les ressources requises pour atteindre le résultat.
- En tant que document stratégique, envisager de séparer la mise en œuvre (les processus pour le « comment ») de la stratégie. Le produit de cette démarche serait une paire de documents comprenant la stratégie CB sur une plus longue période, associée à un plan de mise en œuvre de la stratégie CB mis à jour en tant que de besoin.

Les Etats-Unis sont déterminés à soutenir l'OHI et d'autres Etats membres qui ont un besoin critique en renforcement des capacités. Nous espérons travailler avec d'autres EM et développer notre capacité collective à fournir des produits et des services pour la sécurité de la navigation.



## APPROBATION DU PROJET DE RAPPORT FINANCIER POUR 2013

-----

## APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET DU BUDGET DE L'OHI PROPOSES POUR 2015

### INTRODUCTION

Dans des circonstances normales, l'approbation du projet de rapport financier de l'Organisation de l'année précédente et l'approbation du programme de travail et du budget de l'année suivante sont effectuées par correspondance et par un vote par lettre circulaire. Toutefois, compte tenu du fait que les Etats membres de l'OHI se réunissent en Conférence, pour la première fois au cours du dernier trimestre de l'année, et comme l'indique la LC 54/2014 – *Rapport annuel de l'OHI* et la LCCF 2/2014 – *Proposition de programme de travail et de budget pour 2015*, le Comité de direction a mis à profit cette occasion pour éviter la laborieuse procédure habituelle de vote par correspondance et des démarches administratives additionnelles, en soumettant les documents pertinents à l'examen et à l'approbation de la Conférence.

Le projet de rapport financier final pour 2013 et les recommandations du Comité de direction et du comité restreint de la Commission des finances pour la répartition de l'excédent budgétaire pour 2013 ainsi que les notes explicatives sont présentés dans l'annexe A pour l'examen des Etats membres.

Le programme de travail et le budget proposés pour 2015 ainsi que les notes explicatives sont fournis dans l'annexe B pour l'examen des Etats membres.

**PROJET FINAL DU RAPPORT FINANCIER POUR 2013 ET  
RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA REPARTITION DE L'EXCEDENT  
BUDGETAIRE POUR 2013**

**Soumis par: Comité de direction**

**PROPOSITION**

Le Comité de direction, avec l'accord de la Commission des finances, sollicite :

- a) L'approbation du projet final de rapport financier pour 2013;
- b) L'approbation de ses recommandations relatives à la répartition de l'excédent budgétaire pour 2013, d'un montant de 91 296,20 €, comme suit :
  - 50 000 € seront affectés au fonds pour les projets spéciaux, et
  - 41 296,20 € seront affectés au fonds de retraite interne.

Conformément à l'article 19 du Règlement financier de l'OHI, l'approbation du projet final de rapport financier requiert l'approbation de la majorité des deux tiers des Etats membres présents.

**NOTES EXPLICATIVES**

Le texte suivant a initialement été présenté aux Etats membres en tant qu'avant-propos de la partie 2 du rapport annuel de l'OHI pour 2013 (cf. lettre circulaire de l'OHI 54/2014 du 4 août). Ce texte est reproduit ci-après pour la commodité du lecteur.

**Avant-propos au rapport financier pour 2013**

**Introduction**

1. Le Comité de direction a l'honneur de présenter l'état des finances et des comptes de l'OHI pour 2013, conformément à l'article 19 du Règlement financier de l'OHI.

**Présentation des résultats**

2. Comme cela a été le cas au cours des 15 dernières années, l'état des finances et des comptes est présenté sous deux formes : la présentation comptable traditionnelle française et la présentation comptable internationale. La présentation internationale a été introduite en 1999 pour fournir un rapport normalisé et plus accessible qui permettrait une meilleure compréhension de l'état des finances de l'OHI. Les dossiers de l'OHI montrent qu'il était prévu que des changements appropriés soient apportés au logiciel de comptabilité utilisé par le BHI et au Règlement financier, de façon à ce que le rapport financier soit par la suite présenté conformément aux seules normes comptables internationales. Toutefois, ceci n'est pas encore le cas.

3. Pour cette raison, un important effort supplémentaire est encore requis pour appliquer deux méthodes de présentation très différentes, particulièrement du fait que le logiciel de comptabilité utilisé au BHI ne fournit pas de résultats correspondant à la présentation internationale. Le Comité de direction examine à présent les changements de procédure et de logiciel qui seront nécessaires pour permettre à l'OHI de mener à terme la démarche entreprise en 1999, dans le but d'adopter intégralement les normes comptables internationales pour la présentation annuelle des finances et des comptes.

## Résultats de l'année

4. Les états financiers vérifiés montrent un résultat positif pour 2013 de 91 296,20€ (cf. : tableau compte de résultats). Le résultat positif représente une sous-utilisation de 3,2% du budget approuvé.

5. Les éléments les plus significatifs qui contribuent au résultat positif sont :

- a. des dépenses de personnel inférieures à celles prévues,
- b. des dépenses de maintenance des locaux et des équipements inférieures à celles prévues,
- c. un certain nombre de dispositions prévues relatives à des contrats de sous-traitance et d'assistance qui ont été financées par le fonds pour les projets spéciaux plutôt que par le budget de fonctionnement, et
- d. des revenus exceptionnels additionnels provenant des intérêts sur les contributions dues et des honoraires pour frais de gestion.

6. Toutefois, comme cela a été le cas depuis de nombreuses années, le maintien de la garantie du fonds de retraite interne (FRI) n'était pas inclus dans le budget approuvé pour 2013, et aucune provision n'a été prévue pour couvrir l'éventualité du non-paiement des contributions annuelles de certains Etats membres. Comme indiqué dans la soumission du projet de budget pour 2014 aux Etats membres, ces postes sont désormais pris en compte dans le budget annuel.

7. Venant en réduction du résultat positif, le coût des voyages et les dépenses générales ont continué de croître. L'accroissement du coût de la couverture médicale pour le personnel en poste et retraité est particulièrement préoccupant. Cela est dû à la combinaison d'une augmentation générale du nombre de retraités et de leurs successeurs couverts par le régime existant, et donc de l'augmentation consécutive du coût de la police d'assurance de remboursement partiel souscrite en 1983 pour faire face à d'éventuels importants remboursements susceptibles de se produire au cours d'une année particulière, avec l'accroissement régulier des coûts médicaux, en général.

8. Le poste des coûts de personnel comprend la masse salariale qui est légèrement inférieure (-1,3%) à l'estimation basée sur les meilleurs chiffres disponibles en 2011, et des demandes d'allocations de retour dans les foyers ainsi que d'allocations pour frais d'étude inférieures à celles prévues. Des mesures sont à présent mises en place pour fournir une estimation plus précise de la masse salariale pour les propositions de budget futures.

9. Le Comité de direction n'a pas pu dépenser une partie significative du budget alloué aux dépenses de sous-traitance et de soutien. Ceci tient au fait que la majeure partie des prestations externalisées contractualisées en 2013 concernent des activités qui entrent dans le périmètre du fonds pour les projets spéciaux.

## Fonds pour le renforcement des capacités

10. In 2013, le fonds pour le renforcement des capacités a fourni un soutien direct aux activités de formation ainsi qu'à la présence des participants à différents ateliers et séminaires techniques. Ce fonds a également reçu un soutien externe supplémentaire de la part de la République de Corée à hauteur de 269 000 €. En dépit d'une augmentation des dépenses de renforcement des capacités, à la fin de l'année, le solde du fonds pour le renforcement des capacités est à son plus haut niveau.

## Déficit du fonds de retraite interne

11. Le fonds de retraite interne (FRI) est nécessaire pour soutenir le plan de retraite indépendant de l'OHI établi de longue date (plan de retraite) pour un certain nombre d'employés du BHI en poste depuis longtemps ou à la retraite. Les pensions de huit retraités

et de deux employés en service sont couvertes par le FRI. Le personnel qui a été recruté après le 31 août 1987 est couvert par des plans de retraite externes personnalisés plus récents qui représentent une charge financière à long terme beaucoup moins lourde pour l'OHI.

12. Le FRI est à dessein investi dans des comptes bancaires à faible risque. Ces dernières années, ces comptes ont généré une rémunération nettement inférieure à celles des années antérieures du fait de la baisse générale des taux d'intérêt globaux. Compte tenu de la baisse des taux d'intérêt et de l'augmentation progressive du passif du FRI pour les deux employés encore actifs qui continueront d'accumuler des années de service jusqu'à leur retraite (normalement en 2015 et 2018), le capital nécessaire à fin 2013 pour couvrir le passif du FRI augmente de 3 028 394€ à 3 106 509€. Pour couvrir ses engagements, le FRI accuse un déficit de 4,2%, soit 130 872€. Toutefois, il sera réduit à 65 489€ (déficit de 2,1%) avec le transfert proposé du solde du fonds d'impression de l'OHI, maintenant clos, au FRI (LC 5/2014 – *Proposition de résolution de l'OHI sur des principes directeurs pour les fonds de l'OHI*).

13. Compte tenu du fait que de faibles taux d'intérêt continueront vraisemblablement d'être servis dans les prochaines années, il est probable que le passif du FRI continuera d'augmenter. Ceci demandera donc que l'on poursuive le versement d'une modeste contribution annuelle au FRI. Bien que cela n'ait pas été fait dans le passé, le Comité de direction a l'intention de refléter ce besoin dans les futures prévisions budgétaires annuelles. A partir de 2018, quand tous les employés encore actifs couverts par le FRI auront pris leur retraite, le taux d'accroissement des besoins du FRI diminuera et le FRI pourrait devenir auto-suffisant si la différence entre les taux d'inflation et d'intérêt reste au même niveau qu'aujourd'hui.

#### **Autres fonds**

14. **Fonds pour les conférences et fonds pour le déménagement des directeurs et du personnel de catégorie A.** Les fonds pour les conférences et le fonds pour le déménagement des directeurs et du personnel de catégorie A sont dans une situation saine et devraient pouvoir couvrir toutes les dépenses prévues pour les prochaines années sans ajustement des prévisions budgétaires. La contribution au fonds pour les conférences à partir du budget annuel devra peut-être faire l'objet d'une révision lorsque la nouvelle Convention relative à l'OHI entrera en vigueur du fait qu'il sera alors nécessaire de tenir une réunion annuelle du Conseil de l'OHI. Il peut y avoir des dépenses imprévues additionnelles de gestion et d'accueil associées aux réunions du Conseil et de l'Assemblée, par rapport au régime actuel.

15. **Fonds pour les projets spéciaux.** A la fin de l'année, la valeur du fonds pour les projets spéciaux représentait 13 399€. En 2013, le fonds a servi à soutenir un certain nombre de contrats externalisés à l'appui des travaux de développement d'un générateur de catalogues de présentation de la S-100. L'utilisation de soutien contractuel augmente – en particulier pour soutenir les activités de la S-100 et les développements y relatifs. Bien qu'une provision pour l'appui contractuel soit incluse dans le budget quinquennal, l'augmentation du coût des nouveaux travaux proposés à présent par les groupes de travail demande que le budget soit géré avec précaution au cours de la période budgétaire restante.

#### **Contributions des Etats membres**

16. A la fin de 2013, 90% du montant des contributions attendues des Etats membres avaient été perçus. Ce chiffre est supérieur de 3% à celui de l'année précédente.

17. Jusqu'au budget 2014 approuvé, le budget annuel n'avait pas inclus d'estimation pour le non paiement ou pour le paiement tardif de contributions par les Etats membres, en raison de circonstances géopolitiques ou autres. A la fin de l'année, cinq Etats membres

avaient toujours un arriéré de paiement. Pour la première fois, les Etats ayant des arriérés de paiement et considérés comme présentant un risque élevé de non paiement ont été pris en compte dans le calcul des résultats finaux. Ceci permet d'éviter l'utilisation d'un montant de revenus faux (supérieur) par rapport à la réalité.

### **Recommandations**

18. A présent que le fonds pour les projets spéciaux existe, le Comité de direction [et le Comité restreint de la Commission des finances] estime [nt] qu'il est plus approprié que les travaux exceptionnels externalisés venant directement à l'appui des programmes de travaux techniques et de coordination interrégionale de l'OHI, qui étaient auparavant financés à partir du budget de fonctionnement, soient financés à partir du fonds pour les projets spéciaux. Ceci a été le cas en 2013 – et a eu pour résultat des dépenses inférieures à celles prévues dans le budget de fonctionnement, mais une réduction correspondante du solde du fonds pour les projets spéciaux.

19. Un certain nombre d'importantes activités de développement relatives à la S-100 nécessiteront une assistance externalisée au cours des prochaines années, y compris le développement plus avant de la base de registres de la S-100, le développement des générateurs de catalogues de la S-100 et le développement de la spécification de produit S-101 pour ENC ainsi que des applications de banc d'essai pour s'assurer que les normes de l'OHI basées sur la S-100 sont robustes et appropriées. Il est recommandé que 50 000 € de l'excédent soient transférés vers le fonds pour les projets spéciaux afin de conserver un solde qui permettra de faire face à ces demandes ainsi qu'à d'autres demandes importantes.

20. Le Comité de direction et le comité restreint de la Commission des finances considèrent qu'il faut poursuivre la politique visant à conserver le montant en capital du FRI à approximativement la même valeur que celle de l'évaluation actuarielle des engagements afin de s'assurer que les pensions des retraités ne soient pas compromises aujourd'hui ou dans le futur ainsi que de préserver l'Organisation d'importantes dépenses supplémentaires. Il est recommandé que le solde de l'excédent budgétaire soit transféré vers le FRI afin que le montant en capital du FRI ait pratiquement la même valeur que celui de l'évaluation actuarielle des engagements de pensions.

### **Propositions pour l'excédent budgétaire de 2013**

21. Le Comité de direction, [avec l'approbation du Comité restreint de la Commission des finances], propose que l'excédent budgétaire pour 2013, qui est de 91 296,20€, soit réparti comme suit :

- 50 000 € au fonds pour les projets spéciaux, et
- 41 296,20 € au FRI.

### **Prévisions budgétaires futures**

22. En règle générale, les fonds du chapitre d'assistance contractuelle du budget de fonctionnement sont destinés aux dépenses exceptionnelles non périodiques tandis que l'assistance contractuelle du fonds pour les projets spéciaux est utilisée pour des objectifs à long terme. A partir de 2015, le Comité de direction a l'intention de réduire l'allocation d'assistance contractuelle dans la proposition de budget et d'inclure une allocation compensatoire au profit du fonds pour les projets spéciaux.

23. Comme cela a été fait dans le budget proposé pour 2014, le Comité de direction continuera de prévoir la nécessité d'accroître le FRI et d'inclure à l'avance une provision dans la proposition de budget, si nécessaire, plutôt que de compter sur un excédent budgétaire à la fin de l'année pour maintenir le fonds à un niveau approprié.

**Conclusion**

24. Le Comité de direction poursuit la mise en œuvre de mesures qui permettront d'améliorer encore le pilotage et la répartition du budget de l'OHI. Ceci est de plus en plus important car l'éventail des activités de l'OHI continue à augmenter tandis que les revenus sont quasiment statiques. Toutefois, plusieurs facteurs, incluant le non-paiement des contributions par certains Etats membres, l'accroissement du coût de la couverture médicale du personnel et des retraités, associés à l'accroissement des frais de déplacement, commencent à peser sur le budget annuel. Ces questions seront abordées lors de la cinquième Conférence hydrographique internationale extraordinaire de 2014. Toutefois, le Comité de direction demeure confiant dans la situation financière de l'Organisation et dans sa capacité à répondre à ses obligations.



## APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET DU BUDGET POUR 2015

**Présenté par : Comité de direction**

### PROPOSITION

Conformément à la résolution de l'OHI 12/2002 telle qu'amendée – *Cycle de planification*, le Comité de direction, avec l'accord de la Commission des finances, sollicite :

- a) l'approbation du programme de travail pour 2015;
- b) l'approbation du budget associé pour 2015.

Conformément aux articles 50 et 51 des règles de procédure pour les Conférences hydrographiques internationales, l'approbation du programme de travail annuel requiert la majorité simple des Etats membres présents.

Conformément à l'article 8b du Règlement financier de l'OHI, l'approbation du budget pour 2015 requiert l'approbation de la majorité des deux tiers des Etats membres présents.

### NOTES EXPLICATIVES

1. Le programme de travail proposé pour 2015 figure dans l'appendice 1 à cette annexe. Le budget de fonctionnement proposé pour 2015 figure dans l'appendice 2. En outre, une prévision des recettes et des dépenses relatives aux différents fonds de l'OHI, établie conformément à la résolution de l'OHI 1/2014 – *Principes directeurs pour les fonds de l'OHI*, est fournie dans l'appendice 3.

#### Programme de travail

2. Le programme de travail pour 2015 a été établi à partir du programme de travail et du budget quinquennaux approuvés par la 18<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale d'avril 2012. La compilation du programme de travail a suivi, dans la mesure du possible, l'orientation donnée dans la résolution 12/2002 de l'OHI telle qu'amendée, *Cycle de planification*.

3. Pour établir le programme de travail, le Comité de direction s'est référé aux programmes de travail des principaux comités (HSSC et IRCC) et a sollicité des contributions supplémentaires auprès des présidents de ces comités et de toutes les entités subordonnées, des présidents des commissions hydrographiques régionales et des présidents des organes inter-organisationnels. Le Comité de direction a recherché les détails des tâches nouvelles et achevées, en particulier de celles susceptibles d'avoir un impact sur le budget de l'OHI.

4. Le programme de travail proposé pour 2015 qui figure dans l'appendice 1 à cette annexe est organisé selon les trois programmes de l'OHI. Pour chaque élément de ce programme de travail, les orientations stratégiques les plus pertinentes sont indiquées. Le programme de travail proposé contient également, lorsque possible, des remarques identifiant les principaux résultats attendus en 2015, ainsi que tout risque significatif quant à leur réalisation. Néanmoins, ces informations sont incomplètes parce qu'un nombre important d'organes de l'OHI n'ont pas fourni les données nécessaires pour différents items du programme de travail.

5. Afin de trouver un juste équilibre entre les ressources et les besoins, le Comité de direction a recherché en particulier des données identifiant toute contrainte de ressource, de vulnérabilité ou de menace perçue susceptible d'affecter le bon aboutissement des activités à inclure dans le programme de travail. Il est regrettable que le taux de réponse ait été

particulièrement faible à tous égards - des réponses ont été reçues de l'une des 15 CHR, de l'un des trois organes inter-organisationnels et de deux des 14 groupes de travail subordonnés. Peu voire aucun commentaire utile n'a été fourni par les organes appropriés de l'OHI quant à la disponibilité ou la criticité des ressources requises pour la réalisation des activités du programme.

### **Budget**

6. Le projet de programme de travail et la proposition budgétaire qui l'accompagne pour 2015, ont ensuite été transmis à la Commission des finances aux fins de recueillir ses commentaires et sa recommandation. Des réponses ont été reçues de trois des 17 Etats membres de la Commission des finances. Les réponses et les explications complémentaires du Comité de direction sont incluses dans ces notes.

7. Suite à la soumission du budget proposé à la Commission des finances, le Comité de direction a été informé d'un accroissement du tonnage d'un Etat membre qui a fait augmenter d'une part le nombre total de parts pour 2015. En outre, un autre Etat membre a commencé à s'acquitter de sa contribution due, ce qui a permis de diminuer la provision pour créance douteuse dans le budget. Il en résulte globalement une ressource supplémentaire de 32 000€ dans le budget. Ce montant supplémentaire a été incorporé dans le budget présenté dans l'appendice 2. Les fonds supplémentaires ont servi à diminuer l'importance et donc la sévérité des coupes appliquées à la maintenance informatique, aux primes d'assurance maladie et aux remboursements, au paiement de congés dans les foyers, aux fournitures de bureau et aux contrats de soutien initialement présentés dans la proposition de budget communiquée à la Commission des finances.

8. La proposition de budget de fonctionnement pour 2015 qui figure dans l'appendice 2 repose sur la mise en œuvre du programme de travail proposé pour 2015, contenu dans l'appendice 1 à cette annexe, et répond à diverses autres obligations qui incombent à l'OHI, en sa qualité d'organisation.

9. Dans sa proposition de budget pour 2015, le Comité de direction a continué de rechercher à effectuer de réelles économies dans tous les domaines qui présentent une certaine flexibilité. Ceci comprend la recherche d'économies sur les primes d'assurance maladie, les fournitures de bureau, l'entretien des locaux et les frais de voyage. Bien qu'il soit prévu que le coût des voyages longue distance augmente au moins au rythme de l'inflation, la dotation proposée pour 2015 demeure équivalente à celle de 2014.

### **Recettes**

#### **Contributions des Etats membres**

10. La valeur de la part des contributions des membres (3 984,48€) est demeurée au même niveau depuis 2005. Le budget proposé pour 2015 se fonde sur l'hypothèse que cette valeur restera constante pour une autre année, conformément aux prévisions du budget quinquennal approuvé pour 2013-2017. Une augmentation de la valeur de la part de 1% est prévue dans le budget quinquennal approuvé pour prendre effet en janvier 2016.

11. Le revenu pour 2015 prend en compte un accroissement net des parts par rapport au nombre de parts prévu dans le budget quinquennal (715 au lieu de 694), mais une diminution des parts par rapport à 2014 (716 en 2014). Ceci s'explique par des changements dans les tonnages déclarés, par la suspension potentielle d'un Etat membre supplémentaire en raison de la situation politique dans ce pays et de son incapacité probable à s'acquitter de sa contribution de membre pour les années actuelle et précédente et l'ajout d'un nouvel Etat membre non prévu dans le budget quinquennal. Les revenus attendus des contributions pour 2015 s'élèvent à 2 848 903€.

### Intérêts sur les comptes bancaires

12. Les taux d'intérêts sur les comptes bancaires au cours des dernières années sont demeurés bas du fait des circonstances économiques. Le Comité de direction prévoit des circonstances similaires en 2015. Pour cette raison, le revenu annuel estimé des intérêts sur les comptes bancaires reste identique à celui de 2014 (40 000€).

13. Toutes sources confondues, le montant total des recettes prévisionnelles pour 2015 est de 3 062 403€.

### **Dépenses**

#### Déplacements

14. Les frais de voyage à l'étranger ont été maintenus au niveau de 2014 malgré l'accroissement prévu des coûts de déplacement. Le secrétariat de l'OHI a atteint ce résultat en prévoyant de ne pas participer à plusieurs réunions intergouvernementales et autres réunions internationales auxquelles le BHI a participé dans le passé. Dans certains cas, il est possible que les Etats membres où les réunions concernées se tiennent soient disponibles et acceptent de représenter l'OHI, bien que cette pratique n'ait pas toujours été couronnée de succès dans le passé. Si ce n'est pas possible, l'OHI ne sera pas représentée.

#### Couverture médicale du personnel et des retraités

15. Les coûts afférents à la couverture médicale du personnel et des retraités sont une estimation faite à partir des chiffres de 2014. Comme indiqué dans le rapport du groupe de travail sur le Règlement du personnel devant être examiné à la 5<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale extraordinaire, le Comité de direction est préoccupé par les coûts et avantages associés au régime d'assurance qui fournit un remboursement partiel des frais médicaux. Le Comité de direction recherche des alternatives et, très récemment, a réussi à obtenir des taux de prime moins élevés et des taux de remboursement plus élevés que ceux du régime actuel. Les chiffres montrent que depuis 2002, le BHI n'a été remboursé que de 55% de ses dépenses de primes d'assurance.

#### Créances douteuses

16. La proposition de budget prévoit que jusqu'à quatre Etats membres ne pourront pas payer leurs contributions annuelles en 2015. Cette provision est en sus de la prévision de suspension d'un Etat membre indiquée au paragraphe 11.

### **Fonds de l'OHI**

17. Les dotations aux différents fonds ont été incluses dans le plan quinquennal approuvé sans qu'il ne soit toutefois fourni d'indications quant aux dépenses prévues à partir des fonds. Par la suite, la résolution 1/2014 de l'OHI – *Principes directeurs pour les fonds de l'OHI* a été adoptée. La résolution indique que les dépenses (des fonds) sont normalement planifiées par le BHI en même temps que le budget quinquennal (« quinquennal » sera remplacé par « triennal » lorsque le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI entrera en vigueur) et examinées dans le cadre de chaque budget annuel. Du fait de l'adoption de la résolution 1/2014, le Comité de direction présente les dépenses prévues à partir des fonds, dans le cadre du budget annuel. Celles-ci sont incluses dans l'état joint en appendice 3 à cette annexe.

18. **Fonds pour les projets spéciaux.** Afin de se conformer aux directives en matière de dépenses du fonds pour les projets spéciaux à présent contenues dans la résolution de l'OHI 1/2014, un élément du budget précédemment affecté au soutien contractuel sera dorénavant affecté au fonds pour les projets spéciaux pour faire face aux dépenses du programme de travail de l'OHI associées au soutien des travaux des organes de l'OHI.

L'élément de soutien contractuel demeurant dans le budget de fonctionnement sera maintenant utilisé pour soutenir les seuls items de travail dont le BHI a la responsabilité.

19. **Fonds de retraite interne (FRI).** Le Comité de direction suit de près les prévisions actuarielles quant à la capacité du FRI à remplir ses obligations relatives au versement des pensions aux retraités et aux quelques membres du personnel en activité encore éligibles au titre de ce régime. Les taux d'intérêts stables, bien que faibles, et les taux d'inflation relativement bas impliquent qu'il n'y a pas d'augmentation significative du passif prévisible du fonds. En conséquence, il n'est pas proposé de dotation au FRI pour 2015.

20. **Fonds de rénovation et d'amélioration, fonds pour les déménagements, fonds pour les conférences.** La situation du fonds de rénovation et d'amélioration, du fonds pour les déménagements et du fonds pour les conférences est saine. Tenant compte des besoins de dépenses prévus pour ces fonds dans les quelques prochaines années et bien que des dotations soient prévues dans le budget quinquennal approuvé, le Comité de direction considère qu'il n'est pas nécessaire d'affecter des crédits supplémentaires à ces fonds en 2015.

21. **Fonds ABLOS.** Le fonds ABLOS finance la conférence biennale ABLOS. Il est alimenté directement par les droits d'entrée prélevés pour les conférences ABLOS. Aucune dotation du budget de l'OHI n'est prévue dans le budget quinquennal et aucune n'est requise en 2015.

22. **Fonds pour le renforcement des capacités.** Les dépenses du fonds pour le renforcement des capacités seront conformes au programme de renforcement des capacités de 2015 qui a été élaboré par le sous-comité pour le renforcement des capacités et approuvé par le comité de coordination inter-régional. Le programme de renforcement des capacités de 2015 est disponible sur le site web de l'OHI à l'adresse suivante : Accueil > Renforcement des capacités / Fourniture / Programme de travail CB.

23. **Fonds pour la GEBCO.** Malheureusement, à ce jour, aucun programme de travail ou budget prévisionnel n'a été fourni par le comité directeur de la GEBCO. Ainsi donc, aucune prévision de dépenses actualisée n'est disponible pour ce qui concerne le Fonds pour la GEBCO.

**Proposition de budget pour 2015**

24. Etant donné un revenu total prévu pour 2015 de 3 062 403€, le Comité de direction propose des dépenses budgétaires d'un montant de 3 060 600€, comme indiqué ci-dessous :

		<i>Prévu dans le budget quinquennal</i>	<i>Approuvé dans le budget 2014</i>	<i>Proposé pour le budget 2015</i>	<i>Remarques</i>
<i>Chapitre I</i>	<i>Dépenses de personnel</i>	2 303 184	2 287 835	<b>2 319 000</b>	Augmentation des salaires et des allocations due à l'indexation sur le coût de la vie et à la progression dans l'échelle salariale
<i>Chapitre II</i>	<i>Dépenses de gestion courante</i>	541 400	640 900	562 100	Augmentation des frais de déplacement due à la hausse des coûts 30 000 € de soutien contractuel aux organes de l'OHI inclus dans le fonds pour les projets spéciaux
<i>Chapitre III</i>	<i>Dépenses d'équipement:</i>	63 200	39 300	34 300	
<i>Chapitre IV</i>	<i>Immobilisations</i>		25 000	25 000	
<i>Chapitre V</i>	<i>Dotations aux fonds dédiés</i>	83 700	73 200	103 200	30,000 € affectés aux fonds pour les projets spéciaux pour soutenir les organes de l'OHI. Aucune dotation au FRI, ou au fonds de rénovation et au fonds pour les déménagements en 2015
<b>Total des dépenses</b>		2 991 484€	3 066 235€	<b>3 060 600€</b>	

25. La proposition de budget de 3 062 403€ est quasiment équilibrée; les dépenses prévues pour 2015 n'étant inférieures que de 1 803€ aux recettes attendues.

**Prévisions à long terme**

26. Plusieurs facteurs, en particulier le non-paiement éventuel des contributions par certains Etats membres, l'augmentation progressive des coûts des salaires et des charges de personnel associées, les coûts de déplacement et un recours accru aux soutiens contractuels pour certains aspects du programme technique pèsent davantage sur le budget. Heureusement, en 2015, un certain nombre de fonds de l'OHI sont actuellement dans une position saine et ne requièrent pas la dotation annuelle approuvée dans le budget quinquennal. Toutefois, dans les prochaines années, et malgré l'augmentation de 1% de la valeur de la part en 2016 convenue dans le cadre du budget quinquennal, des coupes plus sévères seront requises dans le cadre du programme de travail de l'OHI à moins que les revenus de l'OHI n'augmentent au lieu de diminuer.

27. Le recrutement d'Etats membres supplémentaires et une réduction des retards ou du non-paiement des contributions annuelles des Etats membres existants doivent être une priorité.

## COMMENTAIRES DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES

### CHILI

Bien que n'ayant pas d'objection à l'encontre du budget de l'OHI soumis pour 2015 qui est joint en annexe à la LCCF N° 2/2014, nous formulons deux commentaires.

Nous pensons que la solution consistant à inviter – si les circonstances le justifient - un Etat membre de l'OHI à représenter l'OHI, lorsque les ressources sont limitées ou non disponibles, peut constituer une solution pratique et viable. Il est probable que la manière de garantir le succès de cette représentation consiste à fournir au directeur du service hydrographique concerné des informations complètes sur les objectifs de la mission qu'il/elle est invité(e) à accomplir. Nous sommes d'avis que certaines expériences passées non concluantes ne devraient pas empêcher de recourir à cette option, par principe et selon que de besoin.

Notre second commentaire concerne la clôture du fonds d'impression. Il est indiqué que le fonds d'impression a été clôturé en 2014 et que 65 382,73 euros ont été transférés vers le FRI. Néanmoins, le montant disponible début 2014 était de 3 213 188,00 euros et les dépenses prévues pour 2014 sont de 100 000,00 euros; par conséquent, à la fin 2014, il y aura 3 113 188,00 euros disponibles, sans que le transfert à partir du fonds d'impression soit évident. Cela signifie-t-il que la valeur initiale du FRI en 2014 tient déjà compte du transfert du fonds d'impression ? Nous souhaiterions obtenir quelques éclaircissements.

### COMMENTAIRES DU BHI

Nous vous remercions de vos commentaires invitant les Etats membres de l'OHI à représenter l'OHI, lorsqu'approprié. Nous partageons ce point de vue et prévoyons de recourir à cette option autant que possible, tout en fournissant aux Etats membres de l'OHI les informations appropriées sur le contexte, en fonction, bien évidemment, de la volonté et de la disponibilité du SH concerné pour participer à l'événement. En ce qui concerne votre second commentaire sur la clôture du fonds d'impression, nous vous confirmons que la valeur initiale du FRI en 2014 (3 213 188,00 euros) inclut le transfert de 65 382,73 euros provenant du fonds d'impression.

### FRANCE

Suite à la réception de la proposition de budget pour 2015 jointe à votre courriel, je vous informe que:

- De manière globale, l'équilibre du projet budget 2015 n'appelle pas d'observation de ma part car il est assuré de manière réaliste comme décrit dans la lettre d'envoi signée de Robert Ward;
- Concernant un point tout à fait mineur, il est noté dans le tableau 2 (revenus) du projet de budget 2015 que les produits des ventes de publications s'élèveront à 0 € en 2015 (alors que le budget quinquennal et le budget 2014 prévoyaient 1 500 € de recettes). En soi, cette réduction à 0 € des produits des ventes de publications n'appelle pas d'observation mais je constate, en parallèle, que les frais de publications figurant au chapitre II du tableau 3 (détail des dépenses) ne diminuent pas entre 2014 et 2015 (ils sont maintenus à 11 600 €). Cette situation appelle deux remarques de ma part :
  - Soit l'OHI continuera d'imprimer, en 2015, le même volume de publications qu'en 2014 mais celles destinées à la vente sont désormais

distribuées à titre gratuit. Dans ce cas, il serait souhaitable de mentionner dans la colonne « commentaires » du tableau 2 que les publications antérieurement distribuées à titre onéreux le seront à titre gratuit ;

- Soit l'OHI n'imprimera plus de publications destinées à la vente en 2015. Dans ce cas, les frais de publication figurant au chapitre II du tableau 3 doivent légèrement diminuer.

### **COMMENTAIRES DU BHI**

Le régime des publications de l'OHI a été révisé en 2008, conduisant à l'adoption en 2009 (cf. LC OHI 39/2009) des versions amendées, actuellement en vigueur, des résolutions de l'OHI 03/1957 et 10/1937 sur les publications de l'OHI.

Comme indiqué dans le rapport financier quinquennal 2007-2011 approuvé par la Conférence de 2012, l'ajustement à la baisse des dépenses d'impression a été réalisé dès 2008. Les montants budgétés depuis cette date correspondent à des frais de publications pour les besoins internes de l'OHI (contrat du rédacteur en chef de la Revue hydrographique internationale; impression de documents diffusés gratuitement aux Etats membres tels que le rapport annuel ou les lettres circulaires).

### **SUEDE**

La Suède soutient la proposition et n'a pas de commentaire à formuler sur le budget pour 2015.



### Proposition de programme de travail pour 2015

Orientations stratégiques	Elément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
<b>PROGRAMME 1 - AFFAIRES GENERALES</b>								
1 & 3	1.1	Coopération avec les organisations internationales et participation aux réunions appropriées			Objectif / Résultat: Entretiens des relations avec les organisations internationales appropriées afin de promouvoir les intérêts de l'OHI en s'assurant leur soutien et leur coopération et en participant à des projets d'intérêt commun			
	1.1.1	Réunions consultatives du Traité sur l'Antarctique (RCTA)	Prés	ADCS	Faire en sorte que les activités de la CHA soient reconnues par la RCTA, coordination et liaison			1 directeur, Bulgarie, 5 jours de travail + durée du voyage
	1.1.2	Comité International Radio-Maritime (CIRM)	DTech	ADSO	Présenter les programmes pertinents de l'OHI, coordonner les activités avec les fabricants d'équipements originaux, promotion de l'OHI, coordination et liaison			1 directeur, Chypre, à confirmer, 2 jours de travail + durée du voyage
	1.1.3	Conseil des directeurs des programmes antarctiques nationaux (COMNAP)	Prés	ADCS	Présenter les programmes pertinents de l'OHI, coordonner les activités d'acquisition des données avec le COMNAP, promotion de l'OHI, liaison		Aucune réunion prévue, faible niveau de correspondance uniquement	
	1.1.4	Initiatives de l'Union européenne, dont:	Prés	ADCS	S'assurer que les activités de l'OHI soient reconnues et soutenues comme il se doit, par l'UE, coordination et liaison			
	1.1.4.1	INSPIRE	DTech	ADDT	S'assurer que la dimension maritime des infrastructures des données spatiales soit reconnue dans le cadre INSPIRE			
	1.1.4.2	Groupe de travail du réseau OHI-UE	DTech	ADCS				
	1.1.5	Fédération internationale des géomètres (FIG)	DCoord	ADCC	Présenter les programmes pertinents de l'OHI, coordonner les activités avec la FIG, promotion de l'OHI et liaison		la représentation n'est pas jugée essentielle pour la semaine de travail 2015 de la FIG	
	1.1.6	Fédération internationale des sociétés hydrographiques (IFHS)	Prés	ADSO	Présenter les programmes pertinents de l'OHI pertinents, promotion de l'OHI via les réunions annuelles HYDRO			

Orientations stratégiques	Élément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
	1.1.6.1	HYDRO15			Présenter les programmes pertinents de l'OHI, promotion de l'OHI		demander à ZA de représenter l'OHI	
	1.1.7	Association internationale des organisateurs de voyages dans l'Antarctique (IAATO)	Prés	ADCS			aucune réunion prévue	
	1.1.8	AISM, dont :	DTech	ADSO				
	1.1.8.1	Comité e-NAV	DTech	ADDT	Présenter les programmes pertinents de l'OHI, assurer la liaison avec les activités relatives à la S-100			1 AD, 2 réunions à Paris, avril et octobre, 2 jours de travail + durée du voyage
	1.1.8.2	Réunion de liaison annuelle avec le Secrétariat	Prés	ADSO	Coordonner les programmes, notamment le CB		éventuellement réunion immédiatement après une autre réunion	
	1.1.9	Association internationale des ports et rades (IAPH)	Prés	ADDT			aucune réunion prévue	
	1.1.10	Association cartographique internationale (ACI) (dont la Commission de l'ACI sur les normes et les infrastructures de géo-information)	DTech	ADCC	Coordonner les programmes, notamment en relation avec les IG et les normes de formation		BR a accepté de représenter l'OHI	
	1.1.11	Commission électrotechnique internationale (CEI) (dont le comité technique 80 de la CEI)	DTech	ADDT	Présenter les programmes pertinents de l'OHI, coordonner les développements de la S-100 et d'autres normes de l'OHI, liaison		aucune participation sauf si la révision de la norme CEI 61174 nécessite la participation de l'OHI	
	1.1.12	Organisation maritime internationale (OMI), dont :						
	1.1.12.1	Assemblée	Prés	ADSO	Présenter les programmes et activités pertinents de l'OHI, promotion de l'OHI et liaison			1 directeur ou AD, Londres, 4 jours de travail + durée du voyage
	1.1.12.2	Conseil	Prés	ADSO	présenter les programmes pertinents de l'OHI, promotion de l'OHI et liaison			
	1.1.12.3	MSC	Prés	ADSO	Présenter les programmes pertinents de l'OHI, promotion de l'OHI et liaison			1 directeur, 1AD, Londres, 10 jours de travail + durée du voyage
	1.1.12.4	NCSR	DTech	ADSO	Présenter les programmes de l'OHI pertinents, promotion à l'extérieur et liaison			1 directeur, 1 AD, Londres, 5 jours de travail + durée du voyage 9 -13 mars

Orientations stratégiques	Élément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
	1.1.12.4.1	Réunion inter-session NCSR sur la e-navigation	DTech	ADSO	Présenter les programmes de FOHI pertinents, promotion à l'extérieur et liaison			1 directeur ou AD, Londres, 3 jours de travail + durée du voyage
	1.1.12.5	TCC	DCoord	ADCC	Présenter les programmes et activités pertinents de FOHI, coordination avec le TC de l'OMI, promotion de FOHI et liaison			1 directeur, 1 AD, juin, Londres, 3 jours de travail + durée du voyage
	1.1.13	Association internationale des pilotes maritimes (IMPA)	Prés	ADSO			Aucune réunion prévue, petit flux de correspondances seulement	
	1.1.14	Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, dont :	DCoord	ADSO				
	1.1.14.1	28 <sup>ème</sup> Assemblée	DCoord	ADSO	Présenter les programmes et activités pertinents de FOHI, promotion de FOHI et liaison			1 directeur, juin, Paris, 3 jours de travail + voyage
	1.1.14.2	Conseil	DCoord	ADSO			aucune participation prévue	
	1.1.14.3	Comité IODE	DTech	ADDT	Promouvoir l'utilisation de la S-100 par la COI, promotion de FOHI et liaison		demander à BE ou à un autre EM voisin de représenter FOHI	
	1.1.14.4	GT spécialisés (dont GLOSS)	DTech	ADSO	Assurer des niveaux de coordination appropriés avec les items de travail de FOHI relatifs aux marées et aux courants de surface	les EM n'auront peut-être pas les ressources ou les connaissances techniques pour y participer	demander aux EM de représenter FOHI si un soutien technique de FOHI est requis	
	1.1.15	Organisation internationale de normalisation (ISO), dont :	DTech	ADDT				
	1.1.15.1	Comité technique 211 de l'ISO	DTech	ADDT	Présenter les programmes et activités pertinents de FOHI, coordonner le développement de normes de FOHI avec les programmes de l'ISO, promotion de FOHI et liaison			1 AD, 2 réunions, 1 en Europe, une aux Etats-Unis, 5 jours de travail chacune + durée du voyage

Orientations stratégiques	Élément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
	1.1.16	Conseil mixte des associations d'informations géospatiales (JB-GIS)	Prés	ADCS	Présenter les programmes et activités pertinents de l'OHI, promotion de l'OHI, coordination et liaison avec d'autres organisations géospatiales		normalement effectué dans le cadre d'un court déplacement en marge d'une autre réunion = coûts supplémentaires limités	1 directeur, lieu non connu, 1 jour de travail
	1.1.17	Organes géospatiaux de l'OTAN, dont :	DTech	ADDT				
	1.1.17.1	DGIWG	DTech	ADDT	Coordination et liaison avec d'autres organisations géospatiales		EM volontaires appropriés pour représenter l'OHI	
	1.1.18	NU, dont :	Prés	ADCS				
	1.1.18.1	UNICPOLOS	Prés	ADSO	Présenter la nouvelle édition du manuel TALOS aux organes concernés des NU et aider l'ambassadeur de Monaco auprès des NU à recruter de nouveaux membres pour l'OHI			1 directeur, New York, 1 réunion de 4 jours de travail + durée du voyage
	1.1.18.2.1	UN-GGIM	Prés	ADCS	Présenter les programmes et activités pertinents de l'OHI en relation avec le programme UN-GGIM pour garantir que l'hydrographie soit correctement représentée dans la doctrine développée par l'UN-GGIM et adoptée par les NU			1 directeur, New York, août, 1 réunion de 4 jours de travail + durée du voyage
	1.1.18.2.2	Forum de haut niveau de l'UN-GGIM						1 directeur, lieu et date non connus, 1 réunion de 4 jours de travail + durée du voyage

Orientations stratégiques	Élément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
	1.1.18.3	UNISDR	Prés	ADSO	S'assurer que l'hydrographie est bien prise en compte dans le cadre de la prévention des risques de catastrophe post-2015 qui doit être adopté en 2015		le Japon représentera l'OHI à la 3ème conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe	
	1.1.19	Organisation météorologique mondiale (OMM)	Prés	ADSO	Assurer des niveaux de coordination appropriés avec les items de travail de l'OHI relatifs au SMAN et à la fourniture de RSM		aucune réunion prévue, petit flux de correspondances seulement	
	1.1.19.1	Participation aux réunions de l'ETMSS, l'ETSI et autres réunions de la JCOMM	DTech	ADSO	Assurer des niveaux de coordination appropriés avec les items de travail de l'OHI relatifs au SMAN et à la fourniture de RSM		cf. 2.1.4	non connus
	1.1.20	Autres organisations lorsque leurs ordres du jour se rapportent au programme de l'OHI, dont : le groupe d'observation de la Terre (GEO); l'institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH); l'association de gestion des ports d'Afrique de l'ouest et du centre (AGPAOC) et l'Organisation maritime de l'Afrique de l'ouest et du centre (OMAOC); le comité scientifique pour la recherche en Antarctique (SCAR), le partenariat mondial pour les océans (GPO)	Prés ou directeur ou AD responsable de la CHR appropriée, selon qu'il convient		S'assurer que les programmes et résultats de l'OHI sont reconnus et coordonnés avec d'autres organisations, selon qu'il convient		financement uniquement pour participer à 2 réunions. Il sera demandé aux EM locaux de représenter l'OHI à d'autres réunions, selon que nécessaire	1 directeur, lieu non connu, 2 réunions max., 3 jours de travail chacune + durée du voyage (réunion GEO confirmée en 2015)
	1.1.20.1	Responsables des agences de sécurité maritime en Asie Pacifique (APHoMSA)	Prés	ADSO	S'assurer que les programmes régionaux de l'OHI sont reconnus et coordonnés avec les programmes régionaux de l'APHoMSA, selon qu'il convient		Il sera demandé aux EM locaux de représenter l'OHI à d'autres réunions, selon que nécessaire	

Orientations stratégiques	Élément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
	1.1.20.2	Comité directeur international pour la cartographie mondiale (ISCGM)	Prés	ADCS	Garantir que les programmes et résultats de l'OHF soient reconnus et coordonnés avec l'ISCGM, selon qu'il convient	les EM n'auront peut-être pas les ressources ou les connaissances techniques pour y participer	il sera demandé aux EM locaux de représenter l'OHF à d'autres réunions à moins qu'une réunion ne soit tenue en marge d'un autre événement auquel le BHI assiste	option sans coût
	1.1.21	Conférence "Shallow Survey 2015"	Prés	ADSO	Présenter les programmes pertinents de l'OHF, promotion de l'OHF			1 directeur ou 1 AD, Plymouth, 14-18 sept. + durée du voyage
1 & 4	1.2	Gestion de l'information			Objectif / Résultat : Fournir aux EM et aux parties prenantes de l'OHF des informations exactes et pertinentes accessibles et dans les délais fixés			
	1.2.1	Compilation et publication des documents suivants qui ne sont pas affectés à un organe spécifique de l'OHF, incluant :						
	1.2.1.1	P-5 – Annuaire de l'OHF	DTech	ADDT				
	1.2.1.2	P-7 – Rapport annuel de l'OHF	DCoord	ADCC				
	1.2.1.3	S-11 Partie B - Catalogue des cartes INT	Prés	ADCS	Base de données de la S-11 et édition automatique		cf. 2.3.2.6	
	1.2.1.4	M-3 – Résolutions de l'OHF	Prés	ADSO	Tenue à jour et pertinence des résolutions relatives aux items courants du PT			
	1.2.2	Tenue à jour et développement de l'infrastructure informatique de gestion du BHI, incluant :			Prés	ADDT		
	1.2.2.1	imprimantes et photocopieurs à grande capacité						
	1.2.2.2	maintenance et développement informatiques						
	1.2.2.3	achats d'équipement informatique						
	1.2.3	Communication entre le BHI et les Etats membres par lettres circulaires			Prés	ADSO		
	1.2.4	Bibliothèque technique du BHI - intégration de nouvelles acquisitions			Prés	ADSO		
3	1.3	Relations publiques			Objectif / Résultat : Renforcer la prise de conscience du rôle de l'OHF et de ses Etats membres ainsi que de l'importance de l'hydrographie, notamment au sein des gouvernements et de la communauté des utilisateurs			

Orientations stratégiques	Elément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
	1.3.1	Entretien des relations avec le gouvernement de Monaco et le corps diplomatique accrédité à Monaco	Prés	MFA				
	1.3.2	Compilation et publication de la P-1 – Revue hydrographique internationale en collaboration avec le rédacteur en chef de la RHI	DCoord	ADCC		Contribution d'articles appropriés des EM et autres		
	1.3.3	Journée mondiale de l'hydrographie incluant :	DCoord	ADCC				
	1.3.3.1	Préparation de matériel d'appui	DCoord	ADCC				
	1.3.3.2	Célébration d'événements à Monaco	DCoord	ADCC				
	1.3.3.3	Célébration d'événements au sein des autres Etats membres	DCoord	ADCC				
	1.3.4	Appui aux relations publiques générales. Frais de représentation	Prés	ADCC	Renforcer la prise de conscience du rôle de l'OHI et de l'hydrographie			
	1.3.4.1	Compilation et publication du Bulletin hydrographique international	Prés	ADSO				
1	1.4	Programme de travail & Budget, plan stratégique et suivi des performances			<p>Objectif / Résultat :</p> <p>S'assurer que la formulation et l'exécution du programme de travail et du budget de l'OHI sont gérées, suivies et mises en œuvre efficacement afin de répondre au mieux aux exigences des Etats membres et aux intérêts des parties prenantes. Cet élément porte essentiellement sur la mise en œuvre du plan stratégique de l'OHI, notamment en ce qui concerne l'évaluation des indicateurs de performance</p>			
	1.4.1	Mise en œuvre et administration des processus de gestion des programmes, de suivi des performances et d'évaluation des risques, incluant l'acquisition et l'exploitation d'outils logiciels métier appropriés	Prés	ADCC	Continuer le développement de processus pour mieux suivre les progrès, l'exécution et l'accomplissement du PT de l'OHI		inclus dans le budget de soutien de IT	
	1.4.2	Exécution du programme de travail et du budget de l'OHI approuvés par la XVIIIème CHI, suivi de leur progression et adoption des ajustements nécessaires en fonction des circonstances	Prés	MFA				
	1.4.3	Conduite des forums biennaux des parties prenantes de l'OHI	DTech	selon que requis, en fonction des sujets	recueillir des informations des parties prenantes sur les questions critiques	contributions et participation des groupes de travail pertinents de l'OHI		Si tenu conjointement avec le HSSC-7 coût d'un jour de travail supplémentaire pour 1 directeur + 2 AD

Orientations stratégiques	Elément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
1	1.5	Gestion du BHI			Objectif / Résultat : S'assurer que le BHI répond aux exigences des Etats membres, en fournissant le meilleur service (qualité, opportunité, coût raisonnable) dans les limites des ressources disponibles			
	1.5.1	Application, mise à jour et développement des procédures nécessaires en vue de faciliter et d'améliorer l'efficacité de l'ensemble des travaux permanents en matière de finances et d'administration	Prés	MFA				
	1.5.1.1	Formation du personnel	Prés	MFA	Amélioration des compétences du personnel pour faire face à l'évolution des besoins professionnels			
	1.5.2	Services de traduction anglais/français et français/anglais à l'appui du WP de l'OHI. Inclusion de traductions espagnoles autant que possible, conformément aux résolutions pertinentes de l'OHI	Prés	ADSO		capacité du personnel du BHI		
	1.5.3	Recours à des contrats d'assistance en vue de renforcer la tenue à jour et le développement de points en dehors des ressources ou compétences du BHI, incluant :	Prés	MFA	Avancement de tâches ponctuelles du BHI qui dépassent la capacité ou les ressources du BHI			
	1.5.3.1	Traductions	Prés	ADSO				
	1.5.3.2	Editions de documents techniques	DTech	Comme requis en fonction du sujet				
	1.5.3.3	Catalogage des archives des documents de travail de l'OHI	Prés	ADSO				
	1.5.4	Supervision et tenue à jour du règlement du personnel et des descriptions de poste du personnel du BHI selon l'évolution du programme de travail de l'OHI et des besoins de l'OHI	Prés	MFA				
	1.5.5	Maintenance des locaux du BHI, à titre d'occupant. Maintenance du mobilier, réalisation des rénovations et des modifications au fur et à mesure des besoins	Prés	MFA				
1 & 4	1.6	Conférence hydrographique internationale			Objectif/résultat : Assurer le bon développement des conférences ou assemblées afin que celles-ci remplissent leur fonctions de gouvernance et de prise de décisions, conformément à la Convention et aux autres instruments de l'Organisation			
	1.6.1	Organiser la 19 <sup>ème</sup> CH/1 <sup>ère</sup> Assemblée en 2017	DCoord	ADCC				



Orientations stratégiques	Elément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
	1.6.1.1	P-6 - Compiler et publier le rapport sur la CHIE-5	DCoord	ADCC				
<b>PROGRAMME 2 - SERVICES ET NORMES</b>								
2	2.1	Coordination du programme technique			Objectif / Résultat : Superviser les développements techniques, contrôler le développement des normes techniques, spécifications et publications de l'OHI, via la coordination et l'interaction avec les groupes de travail pertinents de l'OHI, et faire des recommandations aux Etats membres			
	2.1.1	Tenue des réunions annuelles du HSSC	DTech	ADCS	Mise en œuvre du plan de travail (WP) du HSSC Fourniture par le HSSC des statistiques relatives à l'exécution du PT		aucun hôte identifié donc Monaco comme lieu présumé - un lieu autre que Monaco impliquera des coûts supplémentaires pour le budget de l'OHI - réunion devant inclure le forum des parties prenantes - à confirmer	1 directeur, 2AD, Monaco, à confirmer
	2.1.1.1	Briefing du président	DTech	ADCS	Fonctionnement efficace du HSSC-7			coût de déplacement pour le voyage du président depuis Rostock
	2.1.2	Soutien du BHI pour la mise en œuvre du mécanisme de planification chaque année et à la fin de chaque cycle quinquennal (triennal) en :	DTech					
	2.1.2.1	Contribuant au rapport annuel de l'OHI	DTech	ADCS				
	2.1.2.2	Tenant à jour et mettant en œuvre le programme de travail du HSSC	DTech	ADCS				
	2.1.2.3	Mettant en œuvre la restructuration des groupes de travail du HSSC	DTech	ADCS	Retour d'expérience à examiner au HSSC-7			
	2.1.3	Fourniture des conseils et directives techniques sur les normes, spécifications et publications techniques de l'OHI	DTech	ADDT	Promouvoir l'utilisation de la S-100 et des spécifications de produit basées sur la S-100.		inclut la participation à la conférence "e-navigation underway" à l'appui de 2.2.5	1 directeur ou 1 AD, éventuellement 2 ou 3 réunions, 2-3 jours de travail chacune + durée du voyage

Orientations stratégiques	Élément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
3 & 4	2.2	Normes pour le transfert des données hydrographiques			Objectif / Résultat : Superviser les développements relatifs aux normes de transfert pour les données hydrographiques numériques, développer et tenir à jour les normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, et fournir des conseils techniques, selon qu'il convient			
	2.2.1	Tenue des réunions des GT du HSSC concernés par les normes de transfert des données hydrographiques	DTech	ADDT	Mise en œuvre du plan de travail du HSSC		mise en œuvre de la nouvelle structure du HSSC : GT sur la S-100 et ENCMWG	4 à 6 réunions, lieu non connu, 1 AD, 5 jours de travail + durée du voyage pour chaque réunion
	2.2.2	Tenue à jour et développement des normes, des spécifications et des publications pertinentes de l'OHI, à l'aide de contrats d'assistance si nécessaire, dont :	DTech	ADDT	Mise en œuvre du plan de travail du HSSC		financé à partir du fonds pour les projets spéciaux, en fonction de la disponibilité du financement et sur la base des priorités établies par le HSSC	
	2.2.2.1	S-57 - Norme de l'OHI pour le transfert des données hydrographiques numériques	DTech	ADDT	Bulletins de codage comme requis pour que la S-57 soit adaptée à son objet			
	2.2.2.2	S-100 - Modèle de données hydrographiques universel de l'OHI	DTech	ADDT	Edition 2.0.0 approuvée par les EM			
	2.2.2.2.1	Banc d'essai S-100/S-101	DTech	ADDT	Soutenir les essais de bout en bout de la S-101 et d'autres spécifications S-10x, conformément à la résolution 2/2007 de l'OHI			1AD, lieu non connu, 3 jours de travail + durée du voyage
	2.2.2.3	S-101 - Spécification de produit pour ENC	DTech	ADDT	Edition 0.0.0 (projet) approuvé par les Etats membres aux fins de bancs d'essai			
	2.2.2.4	S-102 - Spécification de produit pour les surfaces bathymétriques	DTech	ADDT			une révision de la tâche 2.7.5 peut être demandée	
	2.2.2.5	S-58 - Vérifications recommandées pour la validation des ENC	DTech	ADDT	Mise en œuvre de l'édition 5.0.0, conjointement avec la nouvelle édition de la norme CEI 61174			
	2.2.2.6	S-65 - Guide de production des ENC	DTech	ADDT				

Orientations stratégiques	Élément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
	2.2.2.7	S-84 - Lots de données d'essai pour ECDIS de l'OHF	DTech	ADCS	Mise en œuvre de l'édition 3.0.0, conjointement avec la nouvelle édition de la norme CEI 61174			
	2.2.2.8	S-61 - Spécification de produit pour les cartes marines matricielles (RNC)	DTech	ADDT			aucune action requise	
	2.2.2.9	S-99 - Procédures de fonctionnement pour l'organisation et la gestion du Registre d'informations géospatiales de la S-100	DTech	ADDT	Maintenir la S-99 adaptée à son objet			
	2.2.2.10	S-66 - La carte marine et les prescriptions d'emport : les faits	DTech	ADCS	Projet d'édition 2.0.0 soumis au HSSC		tâche effectuée par correspondance	
	2.2.2.11	Participation au GT mixte d'experts techniques du RENC (JTEWG)	DTech	ADDT				
	2.2.3	Elaboration et tenue à jour de spécifications de produit pas encore définies basées sur la S-100	DTech	ADDT	Modèle de spécification de produit pour les couches d'information maritime (MIO)		financé à partir du fonds pour les projets spéciaux, en fonction de la disponibilité du financement et sur la base des priorités établies par le HSSC	
	2.2.4	Tenue à jour et développement de la base de registres de la S-100	DTech	ADDT	Maintenir la base de registres adaptée à son objet	trébuitaire du soutien permanent du UKHO et de ressources limitées du BHI		
	2.2.5	Promotion et assistance technique en matière de normes de transfert	DTech	ADDT			cf. 2.1.3	
2	2.3	Cartographie marine			<p>Objectif / Résultat : Superviser les développements relatifs à la cartographie marine pour les cartes marines papier et les règles relatives à la présentation, aux couleurs et aux symboles utilisées pour afficher les informations SENC sur l'ECDIS, développer et tenir à jour les normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHF, et fournir des conseils techniques, selon qu'il convient.</p>			
	2.3.1	Tenue des réunions des GT du HSSC traitant de cartographie marine	DTech	ADCS	Mise en œuvre du plan de travail du HSSC			
	2.3.1.1	Groupe de travail sur la normalisation des cartes et les cartes papier	DTech	ADCS			Le CSPCWG pourrait être fusionné au sein du NIPWG	1 AD, Rostock, avril, 5 jours de travail + durée du voyage
	2.3.1.2	Groupe de travail sur la visualisation de l'information numérique	DTech	ADCS			Le DIPWG pourrait être dissous	

Orientations stratégiques	Elément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manageur principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
	2.3.2	Tenue à jour et développement des normes, des spécifications et des publications pertinentes de l'OHI, à l'aide de contrats d'assistance si nécessaire, dont :	DTech					
	2.3.2.1	S-4 - Règlement de l'OHI pour les cartes internationales (INT) et spécifications de l'OHI pour les cartes marines	DTech	ADCS	Maintenir la S-4 adaptée à son objet		Tenue à jour de routine	
	2.3.2.2	INT 1 - Symboles, abréviations et termes utilisés sur les cartes marines	DTech	ADCS	Nouvelle (s) édition (s) 2015-2016			
	2.3.2.3	INT 2 - Cadre, graduations, camoyages et échelles graphiques	DTech	ADCS				
	2.3.2.4	INT 3 - Emploi des symboles et abréviations	DTech	ADCS				
	2.3.2.5	S-11 - Partie A - Directives pour la préparation et la tenue à jour des plans de cartographie INT et catalogue des cartes INT	DTech	ADCS	Maintenir la S-11 adaptée à son objet			
	2.3.2.6	S-11 - Partie B - Catalogue des cartes INT	DTech	ADCS	Maintenir la S-11 Partie B à jour		cf. également 1.2.4.4	
	2.3.2.7	S-49 - Normalisation des guides d'organisation du trafic pour les navigateurs	DTech	ADCS	Maintenir la S-49 adaptée à son objet			
	2.3.2.8	Eléments relatifs à la mise à jour des données numériques de :						
	2.3.2.8.1	Appendice 1 à la S-52 - Directives pour la tenue à jour de la carte électronique de navigation	DTech	ADCS	Maintenir l'Appendice 1 adaptée à son objet			
	2.3.2.8.2	S-52 et bibliothèque de présentation (BP) - Spécifications pour le contenu cartographique et les modalités d'affichage des ECDIS	DTech	ADCS	BP telle que la S-52 soit adaptée à son objet			
	2.3.2.8.3	Eléments relatifs à la présentation de la S-101 - Spécification de produit pour ENC et autres spécifications de produit basées sur la S-100	DTech	ADCS	cf. 2.2.2.3			
2	2.4	Protection et authentification des données numériques			Objectif / Résultat : Superviser les développements relatifs à la protection et à l'authentification des données ; développer et tenir à jour les normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, et fournir des conseils techniques, selon qu'il convient			
	2.4.1	Tenue des réunions des groupes de travail du HSSC qui traitent de la protection et de l'authentification des données	DTech	ADDT				1 AD, 1 réunion en Europe, 5 jours de travail + durée du voyage
	2.4.2	Tenue à jour et développement des normes, des spécifications et des publications pertinentes de l'OHI, dont :	DTech					
	2.4.2.1	S-63 - Dispositif de protection des données de l'OHI		ADDT	Maintenir la S-63 adaptée à son objet			

Orientations stratégiques	Élément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
	2.4.2.2	Protection et authentification des données numériques		ADDT		Manque de compétences appropriées		
	2.4.2.2.1	S-100 - Modèle universel de FOHI pour les données hydrographiques		ADDT	cf. 2.2.2.2			
	2.4.2.2.2	Éléments relatifs à la protection et à l'authentification des données de la S-101 - Spécification de produit pour les ENC		ADDT	cf. 2.2.2.3			
2	2.5	Qualité des données			<p>Objectif / Résultat : Superviser les développements relatifs aux méthodes de classification et à la description de la qualité des informations hydrographiques, développer et tenir à jour les normes, spécifications et publications pertinentes de FOHI, et fournir des conseils techniques, selon qu'il convient.</p>			
	2.5.1	Tenue des réunions des GT du HSSC concernés par la qualité des données	DTech	ADCS	Mise en œuvre du plan de travail du HSSC			1 AD, 1 réunion, lieu non connu, 5 jours de travail + durée du voyage
	2.5.2	Tenue à jour et développement des normes, spécifications et publications pertinentes de FOHI, dont :	DTech					
	2.5.2.1	Éléments relatifs à la qualité des données de la S-57 – Normes de FOHI pour le transfert des données hydrographiques numériques	DTech	ADCS	cf. 2.2.2.1			
	2.5.2.2	Éléments relatifs à la qualité des données de la S-100 – Modèle universel de données hydrographiques de FOHI	DTech	ADCS	cf. 2.2.2.2			
	2.5.2.3	Éléments relatifs à la qualité des données de :	DTech					
	2.5.2.3.1	S-52 - Spécifications pour le contenu cartographique et les modalités d'affichage des ECDIS	DTech	ADCS	cf. 2.3.2.8.1			
	2.5.2.3.2	S-101 - Spécification de de produit pour ENC et autres spécifications de produit basées sur la S-100	DTech	ADCS	cf. 2.2.2.3			
2	2.6	Publications nautiques			<p>Objectif / Résultat : Superviser les développements relatifs à la préparation des publications nautiques, développer et tenir à jour les normes, spécifications et publications pertinentes de FOHI, et fournir des conseils techniques, selon qu'il convient.</p>			
	2.6.1	Tenue des réunions des GT du HSSC concernés par les publications nautiques	DTech	ADDT	Mise en œuvre du plan de travail du HSSC		destiné à fusionner dans le NIPWG	Septembre (si maintenu en tant que SNPWG)
	2.6.2	Elaboration, tenue à jour et développement de la S-10n Spécification de produit pour les informations nautiques	DTech	ADDT				
	2.6.3	Tenue à jour et développement des normes, spécifications et publications pertinentes de FOHI, dont :	DTech	ADSO				

Orientations stratégiques	Élément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
	2.6.3.1	Résolutions de l'OHI relatives aux publications nautiques contenues dans la M-3	DTech	ADSO	Maintenir les résolutions adaptées à leur objet			
	2.6.3.2	S-12 - Normalisation des livres des feux et des signaux de brume	DTech	ADSO	Maintenir la S-12 adaptée à son objet			
2	2.7	Marées et niveau de la mer			<p>Objectif / Résultat :</p> <p>Superviser les développements relatifs à l'observation, l'analyse et la prédiction des marées et du niveau de la mer et autres informations y relatives y compris les systèmes de référence verticales et horizontales, développer les normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, et fournir des conseils techniques, selon qu'il convient.</p>			
	2.7.1	Tenue des réunions des GT du HSSC concernés par la marée et le niveau de la mer	DTech	ADSO	Mise en œuvre du plan de travail du HSSC		Le TWLWG élargi au TWCWG	1 AD, 1 réunion, lieu Etats-Unis, 5 jours de travail du 21 au 24 avril + durée du voyage
	2.7.2	Tenue à jour et développement des normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, dont :	DTech	ADSO				
	2.7.2.1	Résolutions appropriées de l'OHI contenues dans la M-3	DTech	ADSO	Maintenir les résolutions adaptées à leur objet			
	2.7.2.2	S-60 Transformations de systèmes géodésiques impliquant le WGS 84 – Manuel de l'utilisateur	DTech	ADSO			Publication gelée	
	2.7.2.3	liste des composantes standard de la marée	DTech	ADSO	Maintenir la liste adaptée à son objet			
	2.7.2.4	inventaire des marégraphes mis en œuvre par les Etats membres	DTech	ADSO	Tenir l'inventaire à jour			
	2.7.3	Elaboration, tenue à jour et développement d'une spécification de produit pour les tables de marées numériques	DTech	ADSO	Préparer le projet de norme	Manque de compétence du GT et de participation des fabricants		
	2.7.4	Elaboration, tenue à jour et développement d'une spécification de produit pour la transmission des données de marées en temps réel	DTech	ADSO	Comparer des jeux de données XML pour créer un format commun aligné sur INSPIRE et d'autres formats en vigueur	Manque de compétence du GT et de participation des fabricants		
	2.7.5	Elaboration, tenue à jour et développement d'une spécification de produit pour les marées dynamiques dans l'ECDIS	DTech	ADSO	Répondre aux exigences du plan de mise en œuvre de la stratégie en matière de e-navigation	Manque de compétence du GT et de participation des fabricants		

Orientations stratégiques	Élément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
2	2.8	Mise à jour des données numériques						
		Objectif / Résultat : Superviser les développements des processus normalisés de mise à jour des produits numériques des données hydrographiques, développer les normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, et fournir des conseils techniques, selon qu'il convient						
	2.8.1	Tenue à jour et développement des normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, dont :	DTech					
	2.8.1.1	Éléments relatifs à la mise à jour des données numériques de la S-65 – Guide de production des ENC	DTech	ADCS	cf. 2.2.2.6			
	2.8.1.2	Appendice 1 de la S-52 – Directives relatives à la mise à jour de la carte électronique de navigation	DTech	ADCS	cf. 2.3.3.8.1			
2 & 4	2.9	Infrastructures des données spatiales maritimes						
		Objectif / Résultat : Superviser les développements relatifs à la composante hydrographique des infrastructures des données spatiales, développer les normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, et fournir des conseils techniques, selon qu'il convient						
	2.9.1	Tenue des réunions des GT du HSSC traitant des MSDI	DTech	ADCC	Mise en œuvre du plan de travail du HSSC		susceptible d'être transféré au programme 3 à la demande de l'IRCC6 et sous réserve de l'accord du HSSC6	1 AD, 1 réunion, février, Londres, 5 jours de travail + durée du voyage
	2.9.2	Tenue à jour des normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, dont :	DTech					
	2.9.2.1	C-17 Infrastructures des données spatiales: « La dimension maritime » - Guide à l'usage des Services hydrographiques	DTech	ADCC	Maintenir la C-17 adaptée à son objet			
	2.9.3	Elaboration de programmes de formation pour les MSDI et thèmes d'enseignement associés, dont :	DTech					
	2.9.3.1	contenu du cours de formation « Introduction aux MSDI »	DTech	ADCC	Projet soumis au HSSC			
2	2.10	Acquisition et traitement des données hydrographiques						
		Objectif / Résultat : Superviser les développements relatifs à l'acquisition et au traitement des données hydrographiques, développer les normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, et fournir des conseils techniques, selon qu'il convient						

Orientations stratégiques	Élément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
	2.10.1	Tenue des réunions annuelles des GT du HSSC traitant de l'acquisition et du traitement des données hydrographiques (actuellement GT S-44) (si GT requis)	DTech	ADSO				
	2.10.2	Tenue à jour et développement, en tant que de besoin, des normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, dont :	DTech					
	2.10.2.1	S-44 -Normes de l'OHI pour les levés hydrographiques	DTech	ADSO	GT dormant			
4	2.11	Dictionnaire hydrographique			<b>Objectif / Résultat :</b> Elaborer, tenir à jour et développer la S-32 - Dictionnaire hydrographique en anglais, français et espagnol et fournir des conseils techniques, selon qu'il convient			
	2.11.1	Tenue à jour et développement du Dictionnaire hydrographique de l'OHI en anglais, français et espagnol	DTech	ADSO	Mise en œuvre du plan de travail du HSSC	participation plus active des EM lors de l'étape d'élaboration des définitions - particulièrement les EM de langue espagnole	pour l'avancement du WP une réunion en face à face est requise mais elle n'a pas été prévue du fait du manque de participants actifs au GT	
	2.11.2	Elaboration de la version wiki en langue espagnole de la S-32 en s'appuyant sur des contrats commerciaux	DTech	ADSO		Manque de ressources du BHI	un fonctionnaire du Pérou peut être chargé de cette tâche, s'il est détaché et si cette tâche est appropriée	
2 & 4	2.12	ABLOS (Comité consultatif sur le droit de la mer)			<b>Objectif / Résultat :</b> Superviser les développements relatifs aux aspects hydrographiques de la Convention des NU sur le droit de la mer, développer et tenir à jour les publications pertinentes de l'OHI et fournir des conseils techniques, selon qu'il convient			
	2.12.1	Organisation et préparation des réunions de travail annuelles d'ABLOS	DTech	ADSO	Mise en œuvre du plan de travail du HSSC		réunion à Monaco en conjonction avec la conférence ABLOS	
	2.12.2	Organisation et préparation de la Conférence biennale d'ABLOS	DTech	ADSO			Prochaine Conférence ABLOS en 2015	



Orientations stratégiques	Élément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
	2.12.3	Contribution à la révision de la publication de l'OHI C-51 - Manuel TALOS	DTech	ADSO				
2	2.13	Courants de surface			<b>Objectif / Résultat:</b> Superviser les développements relatifs à l'observation, l'analyse et la prédiction des courants de surface et autres informations connexes, y compris les systèmes de référence verticale et horizontale, élaborer et tenir à jour les normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI et fournir des conseils techniques, selon qu'il convient			
	2.13.1	Tenue des réunions des GT pertinents du HSSC traitant des courants de surface	DTech	ADSO	Mise en œuvre du plan de travail du HSSC		Cf. TWCWG + équipe de projet	1 AD, 1 réunion, Tokyo, 13-15 mai + durée du voyage
	2.13.2	Tenue à jour et développement des normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, dont :	DTech					
	2.13.2.1	Résolutions appropriées de l'OHI contenues dans la M-3	DTech	ADSO	Maintenir les résolutions adaptées à leur objet			
	2.13.2.2	S-80 Transformations de systèmes géodésiques impliquant le WGS 84 – Manuel de l'utilisateur	DTech	ADSO			publication gelée	
	2.13.3	Elaboration, tenue à jour et développement d'une spécification de produit pour la transmission de données relatives aux courants de surface en temps réel	DTech	ADSO	Elaborer un projet avancé de spécifications de produit S-111, y compris le projet de liste d'attributs et le codage	ressources du GT et participation des fabricants limitées		
	2.13.4	Elaboration, tenue à jour et développement d'une spécification de produit pour les courants de surface dynamiques dans l'ECDIS	DTech	ADSO	tester la présentation de données conforme au projet de spécification de produit S-111	ressources du GT et participation des fabricants limitées	en conjonction avec 2.13.1	
<b>PROGRAMME 3 - COORDINATION ET SOUTIEN INTER-REGIONAL</b>								
1 & 2	3	Comité de coordination inter-régional (IRCC)			<b>Objectif / Résultat :</b> Promouvoir et coordonner les activités qui peuvent bénéficier d'une approche régionale : - établir, coordonner et améliorer la coopération en matière d'activités hydrographiques entre les Etats sur une base régionale et entre les régions ; - établir une coopération pour améliorer la fourniture de programmes de renforcement des capacités ; - superviser les travaux des organes inter-organisationnels de l'OHI engagés dans des activités qui requièrent une coopération et une coordination interrégionales.			

Orientations stratégiques	Élément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
	3.0.1	Tenue des réunions annuelles de l'IRCC	DCoord	ADCC	Mise en œuvre du PT de l'IRCC Fourniture par l'IRCC des statistiques relatives à l'exécution du PT			Prés (président du CHA), 1 directeur, 1 AD, Mexique, juin, 3 jours de travail + durée du voyage
	3.0.1.1	Briefing du président	DCoord	ADCC	Conduite efficace de l'IRCC-7			mai, Monaco, frais de voyage du président depuis le RU
	3.0.2	Soutien au BHI pour la mise en œuvre du mécanisme de planification, chaque année et à la fin de chaque cycle quinquennal (triennal) :	DCoord					
	3.0.2.1	Contribution au rapport annuel de l'OHI	DCoord	ADCC				
	3.0.2.2	Actualisation et mise en œuvre du programme de travail de l'IRCC	DCoord	ADCC				
1 & 2	3.1	Coopération avec les Etats membres et participation aux réunions appropriées			Objectif / Résultat : Faciliter la coordination, la coopération et la collaboration des Etats membres de l'OHI pour améliorer les services hydrographiques et la fourniture de produits hydrographiques et cartographiques via les structures des CHR			
	3.1.1	CHRA - Commission hydrographique régionale de l'Arctique	Prés	ADCS				1 directeur, septembre, lieu Russie (Féd. de), 4 jours de travail + durée du voyage
	3.1.2	CHMB - Commission hydrographique de la mer Baltique	DCoord	ADSO				1 directeur, lieu St Pétersbourg, Russie (Féd. de), 3 jours de travail + durée du voyage
	3.1.3	CHAO - Commission hydrographique de l'Asie orientale	Prés	ADDT			Réunion du comité directeur	1 directeur, lieu région AO, 3 jours de travail + durée de voyage
	3.1.4	CHAO - Commission hydrographique de l'Atlantique oriental	DTech	ADCS			Aucune réunion prévue en 2015	
	3.1.5	CHMAC - Commission hydrographique de la Mésio-Amérique et de la mer des Caraïbes	Prés	ADCC				1 directeur, 1AD, lieu : région de la CHMAC, 5 jours de travail + durée du voyage
	3.1.6	CHMMN - Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire	DCoord	ADCS			y compris BASWG	1 directeur, 1AD, septembre, Batumi, Géorgie, 3 jours de travail + durée du voyage
	3.1.7	CHN - Commission hydrographique nordique	DTech	ADDT				1 directeur, 1 réunion, Reykjavik, Islande, avril, 3 jours de travail + durée du voyage

Orientations stratégiques	Élément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
	3.1.8	CHOIS – Commission hydrographique de l’océan Indien septentrional	DCoord	ADSO				1 directeur, 1AD, 15-18 mars (à confirmer), Mascate, Oman, 3 jours de travail + durée du voyage
	3.1.9	CHMN - Commission hydrographique de la mer du Nord	DTech	ADSO			Aucune réunion prévue en 2015	
	3.1.10	CHZMR - Commission hydrographique de la zone maritime ROPME	DCoord	ADSO				1 directeur, 1AD, 8-11 février, Abu Dhabi, EAU, 4 jours de travail + durée du voyage
	3.1.11	CHAI A - Commission hydrographique de l’Afrique et des îles australes	Prés	ADDT				1 directeur, venue région de la CHAI A, 4 jours de travail + durée du voyage
	3.1.12	CHRPSE - Commission hydrographique régionale du Pacifique sud-est	DTech	ADCC				1 directeur, 1 réunion, Guayaquil, Equateur, 3 jours de travail + durée du voyage
	3.1.13	CHAI SO - Commission hydrographique de l’Atlantique sud-ouest	DTech	ADCC				1 directeur, 1 réunion, Uruguay, mars, 3 jours de travail + durée du voyage
	3.1.14	CHPSO - Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest	Prés	ADCC				1 directeur, février, îles Cook, 3 jours de travail + durée du voyage
	3.1.15	CHUSC - Commission hydrographique Etats-Unis / Canada	DCoord	ADDT				1 directeur, mars, Etats-Unis, 1 jour de travail (à envisager en conjonction avec la conférence USHYDRO 2015)
	3.1.16	CHA - Commission hydrographique de l’OHI sur l’Antarctique	Prés	ADCS				1 directeur, 1 AD, Equateur, 5 jours de travail + durée du voyage
	3.1.16.1	Réalisation par la CHA d’une évaluation des risques pour la région Antarctique et développement d’un programme de travail en vue d’améliorer la cartographie dans l’Antarctique	Prés	ADCS				
	3.1.17	Groupe de travail sur la WEND	DCoord	ADCS			cf. aussi 3.6.2	1 directeur, 1 AD, mars, Singapour, 3 jours de travail + durée du voyage
	3.1.18	Participation de l’industrie aux réunions des CHR	Directeur & AD responsables de la CHR concernée					
	3.1.19	Contribution à l’amélioration du cadre de la réponse de l’OHI en cas de catastrophes maritimes	DCoord	ADSO				

Orientations stratégiques	Élément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
	3.1.8	CHOIS – Commission hydrographique de l’océan Indien septentrional	DCoord	ADSO				1 directeur, 1AD, 15-18 mars (à confirmer), Mascate, Oman, 3 jours de travail + durée du voyage
	3.1.9	CHMN - Commission hydrographique de la mer du Nord	DTech	ADSO			Aucune réunion prévue en 2015	
	3.1.10	CHZMR - Commission hydrographique de la zone maritime ROPME	DCoord	ADSO				1 directeur, 1AD, 8-11 février, Abu Dhabi, EAU, 4 jours de travail + durée du voyage
	3.1.11	CHAIA - Commission hydrographique de l’Afrique et des îles australes	Prés	ADDT				1 directeur, venue région de la CHAIA, 4 jours de travail + durée du voyage
	3.1.12	CHRPSE - Commission hydrographique régionale du Pacifique sud-est	DTech	ADCC				1 directeur, 1 réunion, Guayaquil, Equateur, 3 jours de travail + durée du voyage
	3.1.13	CHAIISO - Commission hydrographique de l’Atlantique sud-ouest	DTech	ADCC				1 directeur, 1 réunion, Uruguay, mars, 3 jours de travail + durée du voyage
	3.1.14	CHPSO - Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest	Prés	ADCC				1 directeur, février, îles Cook, 3 jours de travail + durée du voyage
	3.1.15	CHUSC - Commission hydrographique Etats-Unis / Canada	DCoord	ADDT				1 directeur, mars, Etats-Unis, 1 jour de travail (à envisager en conjonction avec la conférence USHYDRO 2015)
	3.1.16	CHA - Commission hydrographique de l’OHII sur l’Antarctique	Prés	ADCS				1 directeur, 1 AD, Equateur, 5 jours de travail + durée du voyage
	3.1.16.1	Réalisation par la CHA d’une évaluation des risques pour la région Antarctique et développement d’un programme de travail en vue d’améliorer la cartographie dans l’Antarctique.	Prés	ADCS				
	3.1.17	Groupe de travail sur la WEND	DCoord	ADCS			cf. aussi 3.6.2	1 directeur, 1 AD, mars, Singapour, 3 jours de travail + durée du voyage
	3.1.18	Participation de l’industrie aux réunions des CHR	Directeur & AD responsables de la CHR concernée					
	3.1.19	Contribution à l’amélioration du cadre de la réponse de l’OHII en cas de catastrophes maritimes	DCoord	ADSO				

Orientations stratégiques	Elément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
1 & 3	3.2	Augmentation de la participation des Etats non membres			Objectif / Résultat : Sensibiliser les Etats non membres à l'importance des services d'hydrographie et de cartographie marine et des produits qui y sont liés. Donner des conseils aux Etats côtiers sur la manière de se conformer aux règlements internationaux tels que le chapitre V de la Convention SOLAS et mettre en évidence l'importance d'efforts coordonnés pour la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement marin.			
	3.2.1	CHAO – Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règlements internationaux dont le chapitre V de la Convention SOLAS.	Prés	ADDT				
	3.2.2	CHATO – Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règlements internationaux dont le chapitre V de la Convention SOLAS.	DTech	ADCS				
	3.2.2.1	Maintenir des contacts avec le candidat à l'adhésion de la région en vue de favoriser la ratification de la Convention relative à l'OHI	DTech	ADCS	Ratification de la Convention relative à l'OHI par la Mauritanie et la Sierra Leone			
	3.2.2.2	Maintenir des contacts avec l'Etat membre suspendu de la région en vue de favoriser sa réintégration au sein de l'OHI	DTech	ADCS	Réintégration de la République démocratique du Congo			
	3.2.3	CHMAC - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règlements internationaux dont le chapitre V de la Convention SOLAS.	Prés	ADCC				
	3.2.3.1	Maintenir des contacts avec le candidat à l'adhésion de la région en vue de favoriser la ratification de la Convention relative à l'OHI	Prés	ADCC				
	3.2.3.2	Maintenir des contacts avec l'Etat membre suspendu de la région en vue de favoriser sa réintégration au sein de l'OHI	Prés	ADCC				
	3.2.4	CHMMN - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règlements internationaux dont le chapitre V de la Convention SOLAS	DCoord	ADCS			Etats non membres ciblés: Albanie, Bulgarie, Israël, Liban, Libye, Malte	

Orientations stratégiques	Élément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
	3.2.4.1	Maintenir des contacts avec les candidats à l'adhésion de la région en vue de favoriser la ratification de la Convention relative à l'OHI	DCoord	ADCS	Ratification de la Convention relative à l'OHI par la Bulgarie			
	3.2.4.2	Maintenir des contacts avec l'Etat membre suspendu de la région en vue de favoriser sa réintégration au sein de l'OHI	DCoord	ADCS				
	3.2.5	CHOIS - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règlements internationaux dont le chapitre V de la Convention SOLAS	DCoord	ADSO			Etats non membres ciblés: Jordanie, Soudan, Maldives, Seychelles, Yémen, Erythrée, Djibouti, Somalie	1 directeur, 4 jours (visites parallèles dans le cadre des autres programmes)
	3.2.6	CHZMR - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règlements internationaux dont le chapitre V de la Convention SOLAS	DCoord	ADSO			Etat non membre ciblé : Irak	
	3.2.7	CHAJA - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règlements internationaux dont le chapitre V de la Convention SOLAS.	Prés	ADDT			Etats non membres ciblés: Angola, Comores, Kenya, Madagascar, Malawi, Namibie, Seychelles et Tanzanie	
	3.2.8	CHRPSE - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règlements internationaux dont le chapitre V de la Convention SOLAS	DTech	ADCC				
	3.2.8.1	Poursuivre les efforts pour inclure le Panama en tant qu'observateur à la Commission.	DTech	ADCC	Participation du Panama à la SEPRHC-12			
	3.2.9	CHAIISO - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règlements internationaux dont le chapitre V de la Convention SOLAS	DTech	ADCC			Etats non membres ciblés: Bolivie et Paraguay	

Orientations stratégiques	Élément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
	3.2.10	CHPSO - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des États non membres aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règlements internationaux dont le chapitre V de la Convention SOLAS	Prés	ADCC				
	3.2.11	Encouragement par les CHR de l'approbation des demandes d'adhésion à l'OHI en attente	Directeur et AD chargés des RHC concernées					
	3.2.12	Convention relative à l'OHI	Directeur et AD chargés des RHC concernées					
	3.2.12.1	Encouragement par les CHR de la ratification de la Convention relative à l'OHI par les candidats à l'adhésion ayant obtenu l'approbation						
	3.2.12.2	Obtention de la ratification du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI						
1 & 4	3.3	Gestion du renforcement des capacités			<p>Objectif / Résultat :</p> <p>Tenue à jour de la stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités (CB) et établissement des procédures de coordination, de fonctionnement et de contrôle pour obtenir une interaction efficace et efficiente entre toutes les parties prenantes à l'effort de renforcement des capacités de l'OHI.</p>			
	3.3.1	CBSC - Sous-comité sur le renforcement des capacités	DCoord	ADCC				
	3.3.1.1	Organisation, préparation, tenue et compte-rendu des réunions annuelles du CBSC	DCoord	ADCC	Conduite efficace du CBSC13		tenue consécutivement avec IRCC7, indemnités journalières seulement - cf. 3.0.1	1 directeur, 1 AD, mai, Mexique, 3 jours de travail (conjointement avec IRCC7)
	3.3.1.2	Briefing du président	DCoord	ADCC	Conduite efficace du CBSC13			Avril, Monaco, frais de voyage pour le président depuis Rostock
	3.3.1.3	Suivi de la coordination requise pour exécuter la liste d'actions convenues	DCoord	ADCC				
	3.3.1.4	Tenue à jour de la publication M-2 de l'OHI « Politiques maritimes nationales et Services hydrographiques »	DCoord	ADCC				
	3.3.1.5	Contribution au développement des infrastructures de données spatiales maritimes	DCoord	ADCC				

Orientations stratégiques	Élément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
	3.3.2	Gestion du Fonds pour le renforcement des capacités (Fonds CB)	DCoord	ADCC, MFA				
	3.3.2.1	Développement et maintenance d'un système de gestion CB	DCoord	ADCC				
	3.3.3	Réunions avec d'autres organisations, des agences de financement, le secteur privé et les universités	DCoord	ADCC	Augmentation du Fonds CB			1 directeur, 2 visites de suivi, lieux et dates à déterminer
	3.3.3.1	Réunion mixte OHI/OMI/OMM/COI/AIEA/AISM/FIG sur le renforcement des capacités	DCoord	ADCC				1 directeur, 1 AD, lieu : Europe occidentale, novembre, 2 jours de travail + durée du voyage
	3.3.3.2	Forum des parties prenantes en matière de renforcement des capacités	DCoord	ADCC			Aucune réunion prévue en 2015	
	3.3.4	Stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités. Tenue à jour par le CBSC de la stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités. Examen par le sous-comité, à chaque réunion, de la stratégie à la lumière des nouveaux éléments, actualisation en tant que de besoin et affichage sur le site web de l'OHI	DCoord	ADCC				
	3.3.5	Programme de renforcement des capacités	DCoord	ADCC				
	3.3.5.1	Etude par le CBSC des besoins en matière de CB présentés par les CHR, encouragement du partage d'expérience et aide au développement par les CHR des meilleures pratiques	DCoord	ADCC				
	3.3.5.2	Développement d'un projet annuel de programme de travail de l'OHI sur le renforcement des capacités (CBWP) pour inclusion dans le programme de travail général de l'OHI	DCoord	ADCC				
	3.3.5.3	Actualisation et contrôle de l'exécution du CBWP approuvé	DCoord	ADCC			Cf. annexe	
	3.3.6	Suivi des activités et des initiatives de renforcement des capacités y compris :	DCoord					
	3.3.6.1	Suivi des activités et des initiatives de renforcement des capacités, particulièrement celles auxquelles le fonds CB et les EM contribuent	DCoord	ADCC				
	3.3.6.2	Etude et mise en œuvre de mesures pour améliorer les travaux techniques du plan de gestion, par exemple développement d'une base de données visant à simplifier les tâches administratives	DCoord	ADCC				
	3.3.7	IASC – Comité international sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine :	DCoord	ADCC				



Orientations stratégiques	Élément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
	3.3.7.1	Tenue et compte rendu des réunions annuelles de l'IBSC	DCoord	ADCC				1AD, avril, Niteroi, 5 jours de travail + durée du voyage
	3.3.7.2	Implémentation du programme de travail de l'IBSC y compris :	DCoord	ADCC				
	3.3.7.2.1	Séminaire des parties prenantes de l'IBSC	DCoord	ADCC			Conjointement avec 3.3.7.1	1AD, avril, Niteroi, 1 jour de travail, à déterminer
	3.3.7.3	Gestion du Fonds de l'IBSC et compte rendu à l'OH	DCoord	ADCC				
	3.3.8	Directives aux institutions de formation	DCoord	ADCC				
	3.3.9	Tenue à jour des publications de l'IBSC (C-6, C-47, S-5, S-8)	DCoord	ADCC		manque de disponibilité des membres du IBCS		
	3.3.9.1	Développement par l'IBSC d'un nouveau cadre de normes afin de séparer les requis pour les catégories A et B.	DCoord	ADCC			5 réunions de l'IBSC, à déterminer	Lieux et dates à déterminer
3 & 4	3.4	Evaluation du renforcement des capacités		<p>Objectif / Résultat :</p> <p>Evaluer l'état des levés hydrographiques, de la cartographie marine et des informations nautiques des navires et des régions où l'hydrographie est en développement. Fournir des conseils pour le développement des capacités hydrographiques locales prenant en compte le contexte régional et les possibilités d'appui au partage des capacités. Identifier les besoins au niveau régional et étudier les possibilités d'assistance au renforcement des capacités et de formation à partir du fonds CB et d'autres sources.</p>				
	3.4.1	Visites techniques et de conseil. Les CHR avec l'appui du président du CBSC et du BHI établiront des équipes d'experts appropriées et prévoient et entreprendront des visites techniques et de conseil pour évaluer l'état de l'hydrographie, de la cartographie et des aides à la navigation, conformément au programme de travail sur le renforcement des capacités de l'OH.	Directeur & AD chargés des CHR concernées				Cf. CB WP en annexe	Conformément au programme de travail CB (CB WP) pour 2015
	3.4.2	Amélioration de la publication C-55. Le BHI avec l'appui des CHR, du CBSC et du GGC développera un nouveau cadre pour la publication C-55	DCoord	ADCC				
	3.5	Apport en renforcement des capacités		<p>Objectif / Résultat:</p> <p>Prendre des initiatives eu égard à la fourniture de soutien, de formation et d'enseignement général pour faire face aux carences identifiées en matière de renforcement des capacités ; identifier les agences d'aide et les autres sources de financement ; établir des contacts avec les Etats membres, les autres organisations et les agences de financement à cette fin et élaborer et participer aux projets conjoints de développement.</p>				

Orientations stratégiques	Élément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
	3.5.1	Accroître la prise de conscience de l'importance de l'hydrographie	DCoord	ADCC				
	3.5.1.1	Révision de la publication M-2 de l'OHI « Politiques maritimes nationales et Services hydrographiques »	Prés	ADCC				
	3.5.2	Ateliers techniques, séminaires, et cours de brève durée	DCoord	ADCC			Cf. CB WP en annexe	Conformément au programme de travail CB (CB WP) pour 2015
	3.5.3	Le BHI, conjointement avec l'IBSC et le CBSC, favorisera le développement et la diffusion de nouveaux programmes d'hydrographie et de cartographie marine, y compris l'établissement de nouvelles écoles d'hydrographie là où il n'en existe pas. Compte rendu des résultats à l'OHI.	DCoord	ADCC				
	3.5.4	Formation pratique (à terre / à bord). Le CBSC, avec l'appui du BHI, recherchera les opportunités de formation pratique à terre et à bord (bâtiments d'opportunité)	DCoord	ADCC				
	3.5.5	Le BHI, avec l'appui du CBSC et des CHR, assurera la prise de conscience de l'importance des projets multilatéraux ou bilatéraux à composantes hydrographiques et/ou cartographiques et fournira des conseils aux gouvernements, directeurs de projets et agences de financement sur l'importance d'inclure une composante de renforcement des capacités hydrographiques. Compte rendu annuel des résultats obtenus à l'OHI	DCoord	ADCC				
	3.5.6	Le CBSC favorisera les accords bilatéraux afin d'aider à répondre aux prescriptions de la règle 9 du chapitre V de la convention SOLAS	DCoord	ADCC				
2	3.6	Coordination de l'hydrographie et de la cartographie mondiale			<p>Objectif / Résultat :</p> <p>Faciliter la réalisation d'une couverture cartographique mondiale de qualité pour répondre aux besoins des navigateurs pour une navigation sûre et efficace via le développement de spécifications et de normes pour la production, la diffusion et la mise à jour des produits cartographiques et des publications qui les complètent.</p>			
	3.6.1	C-55 - Etat des levés hydrographiques et de la cartographie dans le monde	DCoord	ADCC				

Orientations stratégiques	Élément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
	3.6.1.1	Les EM fourniront des mises à jour annuelles à la C-55	DCoord	ADCC				
	3.6.1.2	Le BHI implémentera le nouveau cadre pour la publication C-55	DCoord	ADCC	Implémentation de solution SIG de la C-55	Manque de financement pour soutenir et entretenir la solution logicielle SIG		
	3.6.1.3	Le BHI rendra compte périodiquement à l'OMI des limites et des besoins relatifs aux améliorations de la cartographie à l'échelle mondiale et des services associés	DCoord	ADCS				
	3.6.2	Le GT sur la WEND encouragera l'implémentation des principes du WEND, surveillera les progrès et rendra compte à l'IRCC	DCoord	ADCS			Cf. également 3.1.17	
	3.6.2.1	Le GT facilitera la production, la distribution et la mise à jour des produits cartographiques ENC en veillant à la qualité uniforme et la cohérence des ENC	DCoord	ADCS				
	3.6.2.2	Le GT facilitera la résolution des trous et des chevauchements dans la couverture en ENC	DCoord	ADCS				
	3.6.2.3	Le GT facilitera la promotion de la coopération entre RENC au profit des utilisateurs finaux d'ENC	DCoord	ADCS				
	3.6.3	Maintenir et coordonner les plans d'ENC, leur qualité et leur cohérence	DCoord	ADCS				
	3.6.3.1	Les CHR élaboreront des plans d'ENC adéquats dans leurs régions et coordonneront la production et la tenue à jour des ENC	DCoord	ADCS				
	3.6.4	Maintenir et coordonner les plans de cartes INT et faire progresser la disponibilité de la série de cartes INT	DTech	ADCS				
	3.6.4.1	Les CHR coordonneront les plans de cartes INT et la production des cartes INT dans leur région	DTech	ADCS				
	3.6.5	Contribuer à la supervision et à l'amélioration de l'état des levés hydrographiques à l'échelle mondiale	DCoord	ADCC				
1 & 2	3.7	Renseignements sur la sécurité maritime			Objectif / Résultat : Faciliter la fourniture efficace de RSM aux navigateurs via la coordination et l'élaboration de normes pertinentes entre les agences			
	3.7.1	SC-SMAN – Sous-comité du Service mondial d'avertissements de navigation. Organisation, préparation, participation et compte rendu des réunions annuelles du SC-SMAN	DCoord	ADSO	Examiner les résultats des enquêtes utilisateurs et le développement du plan d'action pour initier les améliorations identifiées en matière de fourniture de service			24-28 août, Monaco

Orientations stratégiques	Élément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
	3.7.2	Groupe de travail sur la révision des documents SMAN. Tenue des réunions annuelles du GT chargé de la révision des documents SMAN.	DCoord	ADSO			tenue conjointement avec NCSR2, indemnités journalières seulement	1 AD, Londres, 5 jours de travail
	3.7.3	Tenir à jour et développer les normes, spécifications et publications suivantes de l'OHF :	DCoord	ADSO				
	3.7.3.1	Résolutions pertinentes de l'OHF dans la M-3	DCoord	ADSO	Maintenir la documentation adaptée à son objet			
	3.7.3.2	S-53 - Manuel conjoint OM/OH/OMM sur les renseignements sur la sécurité maritime	DCoord	ADSO	S-53 tenue à jour en incorporant les décisions de l'OMI le cas échéant			
	3.7.4	Collaborer avec l'OMI et l'OMM pour la fourniture de RSM au sein du SMDSM	DCoord	ADSO	Suivre le programme de modernisation du SMDSM pour assurer le maintien de la fourniture de services			
	3.7.5	Participer et contribuer aux items de travail de l'OMI sur la modernisation du SMDSM et le développement du plan d'implémentation de la «e- navigation»	DCoord	ADSO	Suivre les projets pour assurer le maintien de la fourniture de services, au moins aux niveaux actuels; investigation des zones à améliorer			
	3.7.6	Améliorer la fourniture et l'exploitation des RSM pour la navigation à l'échelle mondiale en tirant pleinement parti des développements technologiques	DCoord	ADSO	Faire avancer le développement de la spécification de produit "avertissements de navigation" de la S-100 dans le cadre de l'alignement avec le développement de la e-navigation et de la modernisation du SMDSM			
1 & 2 & 3	3.8	Programme de cartographie océanique			Objectif / Résultat: Contribuer aux programmes de cartographie océanique mondiale via le programme OHF/COI de la carte générale bathymétrique des océans(GEBCO), les programmes de cartes bathymétriques internationales et autres initiatives internationales connexes			
	3.8.1	Tenue des réunions des organes pertinents de la GEBCO :	DCoord					
	3.8.1.1	Comité directeur	DCoord	ADSO				1 directeur, 1 AD, Kuala Lumpur 8-9 oct, 2 jours de travail + durée du voyage
	3.8.1.2	TSCOM	DCoord	ADDT				

Orientations stratégiques	Élément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
	3.8.1.3	SCRUM	DCoord	ADDT			réunions à tenir consécutivement	1 AD, Kuala Lumpur, 5-7 oct., 3 jours de travail + durée du voyage
	3.8.1.4	SCUFN	DCoord	ADCS			Activité du BHI, aucune action requise de la part de la GEBCO	1AD, Rio, Brésil, octobre, 5 jours de travail + durée du voyage
	3.8.2	Assurer le fonctionnement efficace du Centre de données pour la bathymétrie numérique de l'OHI (DCDB)	DCoord	ADDT	Renforcer l'interface DCDB pour le téléchargement, l'acquisition et la découverte des données bathymétriques. Coordination avec l'OHI sur le programme de bathymétrie participative	Financements et ressources		
	3.8.3	Encourager la contribution des données bathymétriques au DCDB de l'OHI	DCoord	ADDT	Les représentants de la GEBCO participent aux réunions des CHR	Manque de volonté des EM de fournir leur données. Aucun fonds de la NF pour le voyage des étudiants de la NF aux réunions des CHR	Tâche 3.8.3 @ 5K€ /an pour les frais de voyage de la GEBCO. Les étudiants de la NF reçoivent des fonds de la GEBCO pour participer	Participation aux réunions des CHR à décider en 2015 selon les priorités relatives à la cartographie régionale
	3.8.3.1	Identifier les zones de priorité pour la cartographie régionale	DCoord	ADSO	Définition des zones de priorité			
	3.8.3.2	Promouvoir l'apport de données via la participation de la GEBCO aux réunions des CHR	DCoord	AD concerné	Donner des priorités en ce qui concerne la participation aux réunions des CHR		Cf. 3.8.3	Participer aux réunions des CHR pertinentes en matière de compilations de cartographie bathymétrique régionale 2 réunions @ 3 jours de travail + durée du voyage
	3.8.4	Tenir à jour les publications bathymétriques de l'OHI, dont :	DCoord					
	3.8.4.1	B-4 - Renseignements relatifs aux données bathymétriques récentes	DCoord	ADDT			Principalement, une activité du BHI	
	3.8.4.2	B-6 - Normalisation des noms des formes du relief sous-marin	DCoord	ADCS			Principalement, une activité du BHI	
	3.8.4.4	B-7 - Directives pour la GEBCO	DCoord	ADSO			Principalement, une activité du BHI	

Orientations stratégiques	Élément / Tâche	Titre	Directeur principal	Manager principal	Résultats clés en 2015	Risques significatifs en matière de résultats	Autres remarques	Dates / Lieu / considérations budgétaires
	3.8.4.4	B-8 - Index	DCoord	ADCS			Principalement, une activité du BHI	
	3.8.4.5	B-9 - Atlas numérique de la GEBCO	DCoord	ADDT			Principalement, une activité du BHI	
	3.8.4.6	B-10 - Histoire de la GEBCO	DCoord	ADSO			Principalement, une activité du BHI	
	3.8.4.7	B-11 - Règles GEBCO	DCoord	ADDT			Principalement, une activité du BHI	
	3.8.4.8	Développer la fonction en ligne de la B-4	DCoord	ADDT			Principalement, une activité du BHI	
	3.8.5	Contribuer à la promotion et à l'enseignement en matière de cartographie des océans. Accroître la prise de conscience de l'importance de l'hydrographie et de l'intérêt de suivre une carrière en cartographie océanique via des activités comme :	DCoord	ADSO	Elaboration d'une feuille de route pour la promotion et l'enseignement du groupe de travail. Elaboration de matériel de cours			
	3.8.5.1	Le développement de supports promotionnels (cartes papier, brochures, présentations basées sur le web) et matériel d'enseignement.	DCoord	ADSO	Elaboration d'une feuille de route pour la promotion et l'enseignement du groupe de travail		Financement dans le cadre de la tâche 3.8.5	
	3.8.5.2	L'impression de la carte mondiale de la GEBCO en différents lieux au sein des EM	DCoord	ADSO	Impression de la carte mondiale de la GEBCO au sein des EM		Financement dans le cadre de la tâche 3.8.5	
	3.8.6	Site web de la GEBCO régulièrement tenu à jour	DCoord	ADDT	Contenu du site web de la GEBCO mis à jour régulièrement avec de nouveaux items ; informations sur les réunions et les événements et informations et liens sur les nouveaux produits			
	3.8.7	Développer du matériel de cours sur la compilation de modèles bathymétriques numériques (MBN) à inclure dans la GEBCO à partir d'une base de données sources bathymétriques hétérogènes. Éléments livrables associés : le programme des cours	DCoord	ADSO	Programme et calendrier des cours lors du premier cours			Aucune date encore fixée
	3.8.8	Mettre à jour et améliorer l'Index de la GEBCO (B-8) pour un accès internet	DCoord	ADCS	Amélioration et tenue à jour permanente pour incorporer les nouvelles dénominations adoptées à chaque réunion du SCUFN			

**Proposition de budget de fonctionnement pour 2015**

**TABLE 1**  
PROPOSED IHO BUDGET DETAILS FOR 2015  
SUMMARY

PROPOSED BUDGET FOR 2015  
PROJET DE BUDGET POUR 2015

**TABLEAU 1**  
PROJET DETAILLE DE BUDGET DE L'OHI POUR 2015  
RECAPITULATIF

5-Year Budget (2015)	Chapters and Items	Approved budget 2014	Proposed budget 2015	Difference 2015 - 2014
Budget quinquennal	Chapitres et postes budgétaires	Budget approuvé	Budget révisé	Différence
	Number of shares - Nombre de parts	722	726	4
	Provision for suspended Member States <i>Provision pour États membres suspendus</i>	-6	-11	
694	Final number of shares <i>Nombre de parts définitif</i>	716	715	-1
<hr/>				
<u>(Euros)</u>		<u>(Euros)</u>	<u>(Euros)</u>	<u>(Euros)</u>
2 991 507	Income - Revenus	3 066 888	3 062 403	-4 485
2 991 484	Net Expenditure - Dépenses nettes	3 066 236	3 060 600	-5 636
23	Budget Excess/Deficit - Excédent/Déficit budgétaire	652	1 803	
23	Effect on capital - Effet sur le capital	652	1 803	
*****		*****	*****	

TABLE 2  
INCOME

TABLEAU 2  
REVENUS

5-Year Budget (2015)	Chapters and Items	Approved budget 2014	Proposed budget 2015	Difference 2015-2014	Commentaires	Comment
Budget quinquennal	Chapitres et postes budgétaires	Budget approuvé	Budget révisé	Différence		
(Euros)		(Euros)	(Euros)	(Euros)		
2 765 229	CONTRIBUTIONS Contributions	2 652 888	2 648 903	-3 985	Hypothèse que 4 Etats membres sont suspendus	assuming 4 suspended Member States
1 500	SALES OF PUBLICATIONS Ventes de publications	1 500		-1 500	1 nouvel Etat membre : le Montenegro basé sur l'historique des revenus 2012-2013	1 new MS: Montenegro based on historical income in 2012-2013
40 000	INTEREST ON BANK ACCOUNTS Intérêts sur comptes en banques	40 000	40 000	0		
8 200	EXTRAORDINARY INCOME Revenus exceptionnels				La dotation du gouvernement de Monaco alimente directement le fonds pour la GEBCO	The allocation of the Government of Monaco goes directly to the GEBCO Fund
1 76 578	INTERNAL TAX Imposition interne	172 500	173 500	1 000	augmentation liée aux salaires	increase due to salary indexing
<b>2 991 507</b>		<b>3 068 888</b>	<b>3 082 403</b>	<b>-4 495</b>		



TABLE 3 DETAILED EXPENDITURE		TABLEAU 3 DETAIL DES DEPENSES				
5-Year Budget	Chapters and Items	Approved budget 2014	Proposed budget 2015	Difference 2015-2014	Commentaires	Comment
Budget quinquennal	Chapitres et postes budgétaires	Budget approuvé	Budget révisé	Différence		
<b>Chapter 1 - Personnel Costs</b>						
<b>Chapitre 1 - Dépenses de personnel</b>						
(Euro)		(Euro)	(Euro)	(Euro)		
471 500	Salaries - Directing Committee - Salaires - Comité de direction	467 000	474 000	7 000	variation due à l'augmentation du coût de la vie et à la progression des membres du personnel dans l'échelle de salaires	variation due to cost of living increase and to the progression of staff members on the salary scales
609 047	- Category A - Personnel de catégorie A	573 000	575 000	2 000		
140 849	- Translators - Personnel de traduction	214 000	220 000	6 000		
472 009	- General Services (B & C) - Services généraux (B & C)	413 000	425 000	12 000		
6 100	Overtime for B & C Categories - Heures supplémentaires pour les catégories B et C	6 100	6 500	400		
<b>Costs dependent on Salaries - Coûts liés aux salaires</b>						
39 334	Annual Bonus (B & C Categories) - Gratification annuelle (catégories B & C)	33 000	33 500	500		
345 996	Payment to Retirement schemes - Cotisation patronale de retraite	341 735	352 000	10 265	augmentation liée aux salaires	increase due to salary indexing
16 260	Insurances based on wages - Assurances liées sur salaires	17 000	17 000	0		
70 000	Medical (GAN premiums) - Primes médicales versées au GAN	92 000	60 000	-12 000	réduction de 20% des primes d'assurance de remboursement partiel des dépenses médicales	20% reduction due to reduced premium for partial medical reimbursement insurance
11 000	Family Allowances - Allocations familiales	18 000	18 000	0		
35 000	Education Grants - Allocations pour frais d'études	25 000	25 000	0		
<b>Costs independent of Salaries - Autres charges indépendantes des salaires</b>						
85 000	Medical claims paid - Remboursements de soins	85 000	85 000	0	réduction basée sur l'historique des remboursements en 2012 et 2013	reduction based on historical refunds in 2012 and 2013
-35 000	Medical refunds from GAN - Remboursements médicaux du GAN	-35 000	-30 000	5 000	augmentation du coût de la vie	increase due to cost of living increase
	Home rental - Indemnité de logement	12 000	13 000	1 000		
15 000	Home Leave - Congés dans les foyers	15 000	15 000	0		
12 000	Miscellan Personnel Expenses - Autres dépenses de personnel	2 000	2 000	0		
<b>Controllable Personnel costs - Coûts de personnel modulables</b>						
2 000	Salaries - Temporary staff - Personnel temporaire	1 000	1 000	0		
8 000	HB Staff training - Formation du personnel du BH	8 000	7 000	-1 000	réduction basée sur l'historique de dépenses en 2012 et 2013	reduction based on historical expenditure in 2012 and 2013
<b>2 303 184</b>	<b>TOTAL CHAPTER I - TOTAL CHAPITRE I</b>	<b>2 287 835</b>	<b>2 319 000</b>	<b>31 165</b>		

5-Year Budget (2015)	Chapters and items	Approved budget 2014	Proposed budget 2015	Difference 2015-2014	Commentaires	Comment
Budget quinquennal	Chapitres et postes budgétaires	Budget approuvé	Budget révisé	Différence		
<b>Chapter II - Current Operating Costs</b>						
<b>Chapitre II - Dépenses de gestion courante</b>						
<b>Maintenance, communications, etc - Entretien, communications, etc</b>						
(Euros)		(Euros)	(Euros)	(Euros)		
50 000	Maintenance of building - Entretien des locaux	45 000	42 000	-3 000	réduction basée sur l'historique de dépenses en 2012 et 2013	reduction based on historical expenditure in 2012 and 2013
2 700	Multi-risk insurance - Assurance multi-risques	2 700	3 000	300		
50 000	Maintenance of IT equipment - Entretien des équipements	60 000	60 000	0		
10 000	Office Stationery - Fournitures de bureau	10 000	10 000	0		
40 000	Postage, telephone, telefax - Courrier, télécommunications	37 000	34 000	-3 000	réduction basée sur l'historique de dépenses en 2012 et 2013	reduction based on historical expenditure in 2012 and 2013
3 300	Local Travel - Déplacements locaux	2 600	1 500	-1 100	réduction basée sur l'historique de dépenses en 2012 et 2013	reduction based on historical expenditure in 2012 and 2013
6 000	Bank Charges - Frais bancaires	6 000	6 000	0		
60 000	Contract support - Support contractuel	55 000	25 000	-30 000	30k€ précédemment alloués au support contractuel transférés au Fonds pour les Projets Spéciaux en support des GTs conformément à la résolution 1/2014. Réduction du support contractuel du BHI basée sur l'historique des dépenses en 2012 et 2013	30k€ in contract support in previous years transferred to Special Projects Fund to support WGs in accordance with Resolution 1/2014. I-HE contract support reduced based on historical expenditure in 2012 and 2013
4 400	Auditors fees - Honoraires du commissaire aux comptes	8 000	8 000	0		
15 000	Public Relations - Relations publiques	12 000	12 000	0		
1 000	Miscellan. Operating Expenses - Autres charges d'exploitation	1 000	1 000	0		
<b>Travel costs - Frais de déplacements</b>						
50 000	Technical Assistance (CB) - Assistance technique (CB)	50 000	50 000	0	conformément aux engagements du programme de travail CB 2015	based on 2015 CB work programme commitments
235 000	Long Distance - Grands déplacements	235 000	265 000	0	conformément aux engagements du programme de travail 2015	based on 2015 work programme commitments
<b>Publications costs - Frais de publications</b>						
12 000	I.H. Review - Revue hydrographique internationale	10 000	10 000	0		
2 000	Other publications - Autres publications	1 600	1 600	0		
	Provision for bad debts - Provisions pour créances douteuses	75 000	50 000	-25 000	basée sur l'historique récent de non-paiement de contributions	est basée sur l'historique récent de non-paiement de contributions
<b>541 400</b>	<b>TOTAL CHAPTER II - TOTAL CHAPITRE II</b>	<b>640 900</b>	<b>579 100</b>	<b>-61 800</b>		

5-Year Budget (2015)	Chapters and Items	Approved budget 2014	Proposed budget 2015	Difference 2015-2014	Commentaires	Comment
Budget quinquennal	Chapitres et postes budgétaires	Budget approuvé	Budget révisé	Différence		
<b>Chapter III - Capital Expenditure</b>						
<b>Chapitre III - Dépenses d'équipement</b>						
(Euros)		(Euros)	(Euros)	(Euros)		
30 000	Purchase of IT equipment - Equipements informatiques	8 000	8 000	0		
12 000	Furniture & other equipment - Mobilier et autres équipements	3 000	3 000	0		
1 200	Purchase Publications & Binding - Retures et publications	1 300	1 300	0		
20 000	Depreciation of fixed assets - Dépréciation des immobilisations	27 000	22 000	-5 000	diminution due au vieillissement des immobilisations	reduction due to ageing of assets
-----		-----	-----			
63 200	<b>TOTAL CHAPTER III - TOTAL CHAPITRE III</b>	39 300	34 300	-5 000	allocation séparée désormais en 2 parties: chapitres III et IV	allocation now separated in two parts: chapters III and IV
-----		-----	-----			
2 907 784	<b>Annual Operating Costs - Coût opérationnel annuel</b>	2 968 035	2 932 400			
-----		-----	-----			
<b>Chapter IV - Asset Allocation</b>						
<b>Chapitre IV - Immobilisations</b>						
(Euros)		(Euros)	(Euros)	(Euros)		
	Purchase of IT equipment - Equipements informatiques	15 000	15 000	0		
	Furniture & other equipment - Mobilier et autres équipements	10 000	10 000	0		
		25 000	25 000	0		
<b>Chapter V - Allocation to Funds</b>						
<b>Chapitre V - Dotations aux fonds dédiés</b>						
(Euros)		(Euros)	(Euros)	(Euros)		
8 200	GEBCO Fund - Fonds pour le GEBCO	8 200	8 200	0		
3 000	Renovation and Enhancement Fund - Fonds de rénovation et d'amélioration	0	0	0		
20 000	Conference Fund - Fonds pour les conférences	20 000	20 000	0		
7 500	Relocation Fund - Fonds pour les déménagements	0	0	0		
45 000	Capacity Building Fund - Fonds pour le renforcement des capacités	45 000	45 000	0		
	Special Project Fund - Fonds pour les projets spéciaux		30 000	30 000	30k€ précédemment en support contractuel avant l'établissement du Fonds pour les projets spéciaux	30k€ previously allocated to contract support prior to establishment of Special Project Fund
-----		-----	-----			
83 700	<b>TOTAL CHAPTER V - TOTAL CHAPITRE V</b>	73 200	103 200	0		
-----		-----	-----			
2 991 484	<b>TOTAL EXPENDITURE - Dépense totale</b>	3 068 235	3 060 800			
-----		-----	-----			

## Proposition de budget pour les fonds de l'OHI en 2015

## ANNEXE - FONDS / ANNEXE - FONDS

V - FONDS V - FONDS	Amount available beginning of 2014 Montant disponible début 2014	Forecast Expenditure 2014 Prévisions de dépenses 2014	Amount available at end 2014 Montant disponible fin 2014	Allocation 2015	Forecast Expenditure 2015 Prévisions de dépenses 2015	Amount remaining at end of 2015 Solde disponible fin 2015	Commentaires	Comments
GEBCO FUND FONDS POUR LA GEBCO	85 152,61	15 000,00	70 152,61	16 000,00	9 000,00	77 952,61	L'allocation inclut la subvention reçue de Monaco. Budget 2015 pas encore présenté par le comité directeur GEBCO - dépenses estimées sur la base des années précédentes	Allocation includes the contribution from Monaco. 2015 budget not yet submitted by GEBCO Guiding Committee - expenditure based on previous years
ABLIS CONFERENCE FUND FONDS POUR LA CONFERENCE ABLIS	6 437,88	0,00	6 437,88		6 000,00	437,88	Conférence Ablis reportée en 2015	ABLIS Conference delayed to 2015
PRINTING FUND FONDS D'IMPRESSION	85 382,73	85 382,73	0,00			0,00	Fonds closés en 2014 et transférés au FIF	Fund closed in 2014 and transferred to the FIF
RENOVATION AND ENHANCEMENT FUND FONDS DE RENOVATION ET D'AMELIORATION	80 489,48	0,00	80 489,48	0,00		80 489,48	Pas de besoin de dotations en 2014 et 2015	No requirement to add to fund in 2014 and 2015
CONFERENCE FUND FONDS POUR LES CONFERENCES	471 951,42	150 000,00	321 951,42	26 000,00		341 951,42	Conférence au Assemblée en 2017	Conference or Assembly in 2017
RELOCATION FUND FONDS POUR LES DEMENAGEMENTS	311 047,31	12 600,00	298 447,31	0,00		298 447,31	Pas de besoin de dotations en 2014 et 2015	No requirement to add to fund in 2014 and 2015
INTERNAL RETIREMENT FUND FONDS DE RETRAITE INTERNE	3 213 188,00	199 000,00	3 113 188,00	0,00	100 000,00	3 013 188,00	Les montants de début et de fin de période tiennent compte des pensions versées aux retraités, des contributions du personnel en activité et des intérêts sur le capital	Opening and closing balances take into account pension payments to retired staff, contributions by active staff and interest on capital sum
SPECIAL PROJECTS FUND FONDS POUR LES PROJETS SPECIAUX	99 399,09	67 800,00	99,09	30 000,00	30 000,00	399,09		
CAPACITY BUILDING FUND - IHO FUNDED FONDS POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES - FINANCEMENT OHI	370 812,00	273 388,00	100 424,00	45 000,00	141 716,00	3 708,00	Dépenses basées sur le programme de travail CB approuvé par IRCC	Expenditure based on CB work programme approved by IRCC
CAPACITY BUILDING FUND - EXTERNAL FUNDING FONDS POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES - FINANCEMENT EXTERNE	1 479 378,36	488 700,00	1 070 678,36		636 375,00	434 303,36	Dépenses basées sur le programme de travail CB approuvé par IRCC	Expenditure based on CB work programme approved by IRCC
<b>TOTAL</b>	<b>6 152 286,86</b>	<b>1 089 878,72</b>	<b>5 062 236,13</b>	<b>111 000,00</b>	<b>823 091,00</b>	<b>4 250 745,13</b>		